

## Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract .....	iv
Table des matières.....	v
Table des cartes.....	ix
Table des figures – Diagrammes, images et photographies.....	x
Table des schémas .....	xi
Table des tableaux.....	xii
Liste des sigles et des acronymes .....	xiii
Remerciements .....	xiv
Avant-propos.....	xvi
Introduction générale .....	1
<b>1. Problématique : risques, représentations et conflits entourant les grands projets d'aménagement et de développement .....</b>	<b>9</b>
<i>Introduction</i> .....	9
1.1 <i>L'apparente multiplication des risques</i> .....	11
1.1.1 <i>L'ambiguïté du risque</i> .....	13
1.1.2 <i>Le risque, un nouvel enjeu géopolitique</i> .....	14
1.2 <i>Les représentations des risques, ou la difficile saisie du monde concret</i> .....	15
1.2.1 <i>Les représentations des risques, un moyen d'accéder à la réalité des acteurs</i> .....	17
1.2.2 <i>Les représentations, pivots de l'analyse géopolitique</i> .....	18
1.3 <i>Des conflits locaux dont les impacts sont mondiaux</i> .....	18
1.3.1 <i>Les conflits, des phénomènes complexes</i> .....	20
1.3.2 <i>Les conflits de l'énergie, nouveau point focal de la géopolitique</i> .....	20
1.4 <i>Le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec : revue de la littérature</i> .....	21
1.5 <i>Question générale de recherche et hypothèse</i> .....	25
<i>Conclusion</i> .....	26
<b>2. Cadre théorique : une approche géopolitique de l'aménagement et du développement – Les travaux de Philippe Subra .....</b>	<b>27</b>
<i>Introduction</i> .....	27
2.1 <i>L'aménagement et le développement, des questions géopolitiques ?</i> .....	31
2.2 <i>Unité et diversité des conflits d'aménagement et de développement</i> .....	35
2.2.1 <i>Type 1 – Les conflits d'aménagement et de développement « menacés »</i> .....	37
2.2.2 <i>Type 2 – Les conflits d'aménagement et de développement « convoités »</i> .....	38
2.2.3 <i>Type 3 – Les conflits d'aménagement et de développement « rejetés »</i> .....	38
2.3 <i>Les concepts clés de la géopolitique, chez Philippe Subra</i> .....	40

2.3.1 Moment 1 – Le territoire du conflit.....	40
2.3.2 Moment 2 – Le territoire des acteurs.....	44
2.3.3 Moment 3 – L’appropriation du territoire par l’usage .....	48
2.3.4 Moment synthèse – Système d’acteurs, rapports de forces et représentations .....	49
Conclusion .....	53
<b>3. Méthodologie : une démarche en trois moments suivis d’une synthèse .....</b>	<b>54</b>
Introduction .....	54
3.1 Une étude de cas qualitative et multiméthodologique .....	54
3.2 Collecte et analyse des données : une démarche en trois « moments » suivis d’une « synthèse » .....	55
3.2.1 Moment 1 – La détermination de l’inscription spatiale et temporelle .....	56
3.2.2 Moment 2 – Le décryptage des discours .....	58
3.2.3 Moment 3 – L’examen des cartes .....	61
3.2.4 Moment synthèse – L’analyse géopolitique de la controverse .....	63
3.3 Moyens utilisés pour assurer la validité du volet empirique de notre recherche.....	65
3.4 Un échantillon non probabiliste constitué à partir des audiences du BAPE .....	67
3.5 Le terrain et sa préparation .....	69
Conclusion .....	70
<b>4. Présentation des données : moment 1 – Identification du territoire du conflit .....</b>	<b>71</b>
Introduction .....	71
4.1 La détermination de l’inscription spatiale et temporelle du conflit : comprendre l’approche multiscalaire .....	72
4.1.1 L’échelle internationale : le secteur de l’énergie en pleine mutation .....	75
4.1.2 L’échelle nationale : la ruée vers les gaz de schiste au Québec.....	79
4.1.3 L’échelle régionale : des usages antinomiques.....	90
4.1.4 L’échelle locale : la résistance des territoires .....	97
4.2 Saisir le « territoire du conflit » .....	103
Conclusion .....	111
<b>5. Présentation des données : moment 2 – Identification du territoire des acteurs .....</b>	<b>112</b>
Introduction .....	112
5.1 Le décryptage des discours : comprendre le discours subjectif des acteurs.....	113
5.1.1 Premier thème : la reconnaissance d’un conflit.....	114
5.1.2 Deuxième thème : l’évaluation des risques.....	117
5.1.3 Troisième thème : les lectures divergentes.....	123
5.1.4 Quatrième thème : la cristallisation des points de vue .....	131
5.1.5 Cinquième thème : l’incompatibilité des perspectives .....	133
5.1.6 Sixième thème : les intérêts et les objectifs des acteurs .....	134
5.1.7 Septième thème : des acteurs inégaux.....	136
5.1.8 Huitième thème : l’identification des positions en présence .....	138
5.1.9 Neuvième thème : le futur de l’industrie des gaz de schiste au Québec .....	142

5.2 Logiques concurrentes et implications territoriales.....	145
5.3 De l'histoire des acteurs au développement d'un rapport de force.....	148
5.3.1 Le cheminement des acteurs citoyens.....	148
5.3.2 Le cheminement des acteurs de la société civile.....	151
5.3.3 Le cheminement des acteurs économiques.....	153
5.3.4 Le cheminement des acteurs politiques et administratifs.....	155
5.3.5 Le cheminement des acteurs scientifiques et techniques.....	158
5.4 Distinction entre « représentations banales » et « représentations géopolitiques » et entre « représentations conscientes » et « représentations inconscientes ».....	160
5.5. Distinction entre « représentations », « discours », « appareil argumentaire » et « raisons d'agir ».....	162
5.6 Saisir le « territoire des acteurs ».....	164
<b>Conclusion.....</b>	<b>165</b>
<b>6. Présentation des données : moment 3 – Identification des différents projets d'appropriation par l'usage.....</b>	<b>166</b>
<i>Introduction.....</i>	<b>166</b>
6.1 L'examen des cartes : comprendre les « images » du territoire que se font les acteurs ....	167
6.1.1 Premier thème : la structure des cartes.....	169
6.1.2 Deuxième thème : les échelles prises en compte.....	174
6.1.3 Troisième thème : relations à l'espace, objets de rivalité et liens avec les représentations.....	175
6.2 Le repérage de l'appropriation effective du territoire.....	178
6.3 « Intérêts » et « objectifs » en regard des ressources territoriales défendues ou convoitées.....	179
6.4 Ce que les acteurs « masquent » ou « accentuent ».....	182
6.4.1 Les cartes des acteurs citoyens.....	183
6.4.2 Les cartes des acteurs de la société civile.....	185
6.4.3 Les cartes des acteurs économiques.....	187
6.4.4 Les cartes des acteurs politiques et administratifs.....	188
6.4.5 Les cartes des acteurs scientifiques et techniques.....	190
6.5 Saisir les différents « projets d'appropriation par l'usage ».....	191
<b>Conclusion.....</b>	<b>192</b>
<b>7. Analyse des données : moment synthèse – Reconstitution du système d'acteurs, des rapports de forces et des représentations en présence.....</b>	<b>194</b>
<i>Introduction.....</i>	<b>194</b>
7.1 L'analyse des données.....	197
7.1.1 Description synthétique des données.....	197
7.1.1.1 Retour sur le moment 1 – identification du « territoire du conflit ».....	198
7.1.1.2 Retour sur le moment 2 – identification du « territoire des acteurs ».....	201

7.1.1.3 Retour sur le moment 3 – identification des différents « projets d'appropriation par l'usage » .....	212
7.1.2 Reconstitution du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations » en présence.....	219
7.1.2.1 Les stratégies employées dans le conflit.....	220
7.1.2.1.1 La stratégie des acteurs citoyens.....	221
7.1.2.1.2 La stratégie des acteurs de la société civile.....	223
7.1.2.1.3 La stratégie des acteurs économiques.....	225
7.1.2.1.4 La stratégie des acteurs politiques et administratifs.....	227
7.1.2.1.5 La stratégie des acteurs scientifiques et techniques.....	229
7.1.2.2 Les configurations du système d'acteurs et les modifications dans le rapport de forces .....	231
7.1.2.2.1 Première configuration du système d'acteurs .....	231
7.1.2.2.2 Deuxième configuration du système d'acteurs.....	232
7.1.2.2.3 Troisième configuration du système d'acteurs .....	234
7.1.2.3 Importance structurante de l'antagonisme représentationnel entre les acteurs .....	235
7.1.3 Mise en perspective des données, liaison avec le problème étudié et avec le champ d'investigation .....	236
7.1.4 Retour sur l'hypothèse de recherche et tentative de compréhension des rapports représentations-positions.....	237
7.2 L'interprétation des données.....	239
7.2.1 Conséquences théoriques et sens des données eu égard à la théorie de Philippe Subra .....	240
7.2.2 Limites de la recherche, discussion des résultats et avenues ultérieures.....	242
Conclusion .....	249
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>252</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>258</b>
<b>Annexe 1 – Schiste ou shale ? Éléments de définition et de distinction .....</b>	<b>298</b>
<b>Annexe 2 – Grille d'observation territoriale.....</b>	<b>295</b>
<b>Annexe 3 – Schéma d'entretien.....</b>	<b>296</b>
<b>Annexe 4 – Tableau d'analyse thématique des entretiens semi-dirigés .....</b>	<b>298</b>
<b>Annexe 5 – Grille d'observation des cartes mentales pour analyse thématique .....</b>	<b>299</b>
<b>Annexe 6 – Courriel formalisé .....</b>	<b>300</b>
<b>Annexe 7 – Formulaire de consentement.....</b>	<b>302</b>
<b>Annexe 8 – Tableau synthèse du cadre juridique en vigueur .....</b>	<b>306</b>

## Table des cartes

Carte 1. Localisation des principales réserves de pétrole dans le monde.....	76
Carte 2. Localisation des principaux gisements de gaz de schiste .....	77
Carte 3. Zone agricole .....	93
Carte 4. Permis d'exploration.....	94
Carte 5. Activités de l'industrie dans les basses-terres du Saint-Laurent.....	95
Carte 6. Municipalités avec comité de citoyens ayant adopté le règlement Saint-Bonaventure.....	98
Carte 7. Localisation de la ressource en Amérique du Nord .....	105
Carte 8. Municipalités ayant pris position dans le dossier des gaz de schiste .....	106
Carte 9. Zones de gestion intégrée par bassin versant.....	107
Carte 10. Le réseau routier .....	108
Carte 11. Le réseau gazier .....	109
Carte 12. Les principaux usages de l'espace.....	110
Carte 13. Cartes mentales – Acteurs citoyens 1, 2 et 3 .....	183
Carte 14. Cartes mentales – Acteurs de la société civile 1, 2 et 3 .....	185
Carte 15. Carte mentale – Acteur économique 1 .....	187
Carte 16. Cartes mentales – Acteurs politiques et administratifs 1, 2 et 3 .....	188
Carte 17. Cartes mentales – Acteurs scientifiques et techniques 2 et 3 .....	190

## Table des figures – Diagrammes, images et photographies

Figure 1. Diagramme des réserves de pétrole et de gaz naturel par zone stratégique .....	76
Figure 2. Image explicitant le processus de fracturation hydraulique.....	80
Figure 3. Photographie d'un puits de gaz de schiste à Saint-Barnabé-Sud .....	84
Figure 4. Photographie d'un puits de gaz de schiste à Saint-Édouard-de-Lotbinière.....	84
Figure 5. Photographie montrant les effets de l'industrie sur le territoire au Wyoming .....	85
Figure 6. Photographie montrant l'industrialisation du milieu rural au Texas .....	85
Figure 7. Photographie d'une séance d'information de l'APGQ à Bécancour .....	88
Figure 8. Photographie d'une audience du BAPE à Bécancour .....	88
Figure 9. Photographie exemplifiant une opération de forage dans un champ .....	92
Figure 10. Photographie d'une réunion du Regroupement interrégional gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent, renommé ensuite Regroupement vigilance hydrocarbures Québec .....	99

## Table des schémas

Schéma 1. Trois figures de conflits, selon Philippe Subra .....	36
Schéma 2. Diatope lacostien – Schéma d’analyse des ensembles spatiaux à différents niveaux .....	42
Schéma 3. Frise chronologique du conflit .....	43
Schéma 4. Continuum – Des rivalités au conflit.....	43
Schéma 5. Le local soumis à des logiques concurrentes .....	45
Schéma 6. De l’acteur au rapport de forces.....	47
Schéma 7. Les composantes de la stratégie d’un acteur.....	50
Schéma 8. Le schéma d’acteurs.....	51
Schéma 9. Diatope lacostien – Les gaz de schiste au Québec, de l’international au local .....	74
Schéma 10. Frise chronologique du conflit – Échelle internationale .....	78
Schéma 11. Frise chronologique du conflit – Échelle nationale .....	89
Schéma 12. Frise chronologique du conflit – Échelle régionale.....	96
Schéma 13. Frise chronologique du conflit – Échelle locale .....	102
Schéma 14. Continuum – Des rivalités sur les territoires au conflit entourant le développement de l’industrie des gaz de schiste au Québec.....	103
Schéma 15. Le local soumis à des logiques concurrentes – Cinq logiques en présence .....	145
Schéma 16. Des acteurs au rapport de force – Acteurs citoyens 1, 2 et 3.....	149
Schéma 17. Des acteurs au rapport de force – Acteurs de la société civile 1, 2 et 3.....	152
Schéma 18. Des acteurs au rapport de force – Acteurs économiques 1 et 2 .....	154
Schéma 19. Des acteurs au rapport de force – Acteurs politiques et administratifs 1, 2 et 3.....	156
Schéma 20. Des acteurs au rapport de force – Acteurs scientifiques et techniques 1, 2 et 3.....	158
Schéma 21. La stratégie des acteurs citoyens.....	222
Schéma 22. La stratégie des acteurs de la société civile.....	224
Schéma 23. La stratégie des acteurs économiques .....	226
Schéma 24. La stratégie des acteurs politiques et administratifs.....	228
Schéma 25. La stratégie des acteurs scientifiques et techniques .....	230
Schéma 26. Entrée dans le rapport de forces.....	232
Schéma 27. Entrée en scène de nouveaux protagonistes et modification du rapport de forces .....	233
Schéma 28. Entrée en scène des derniers protagonistes et stabilisation du rapport de forces .....	234

## Table des tableaux

Tableau synthèse 1. Quatre facteurs expliquant la multiplication des conflits, selon Subra.....	33
Tableau synthèse 2. Typologie des conflits de Philippe Subra. ....	39
Tableau synthèse 3. Les logiques d'acteurs et les rapports au territoire.....	46
Tableau synthèse 4. Faire de la géopolitique – Démarche et concepts de Philippe Subra.....	52
Tableau synthèse 5. Vue d'ensemble de la démarche méthodologique .....	56
Tableau synthèse 6. L'observation territoriale.....	58
Tableau synthèse 7. L'entretien semi-dirigé.....	60
Tableau synthèse 8. La carte mentale .....	62
Tableau synthèse 9. L'analyse et l'interprétation .....	63
Tableau synthèse 10. Liste des gestes et des outils – Répartition par chapitre et par page.....	64
Tableau synthèse 11. Les critères de validité .....	67
Tableau synthèse 12. L'échantillon.....	68
Tableau synthèse 13. Les logiques d'acteurs et les rapports au territoire.....	147
Tableau synthèse 14. Le territoire des acteurs .....	164
Tableau synthèse 15. Intérêts, objectifs et ressources défendues ou convoitées.....	182
Tableau synthèse 16. Les projets d'appropriation par l'usage .....	192



## Liste des sigles et des acronymes

**ALÉNA** Accord de libre-échange nord-américain

**APGQ** Association pétrolière et gazière du Québec

**BAPE** Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**BP** British Petroleum

**CDPQ** Caisse de dépôt et placement du Québec

**CLD** Centre local de développement

**CPTAQ** Commission de protection du territoire agricole du Québec

**ÉES** Évaluation environnementale stratégique

**GES** Gaz à effet de serre

**GIEC** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

**MDDEP** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

**MRC** Municipalité régionale de comté

**MRNF** Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**MMA** Montreal, Maine and Atlantic Railway

**NIMBY** Not in my back yard

**PLQ** Parti libéral du Québec

**PQ** Parti Québécois

**QS** Québec solidaire

**RIGSVSL** Regroupement interrégional gaz de schiste vallée du Saint-Laurent

**RSB** Règlement Saint-Bonaventure

**RVHQ** Regroupement vigilance hydrocarbures Québec

**SIG** Systèmes d'informations géographiques

**SOQUIP** Société québécoise d'initiative pétrolière

**UPA** Union des producteurs agricoles

## Remerciements

Nous tenons à remercier notre directeur de recherche, Monsieur Mario Carrier, professeur titulaire, École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional, Université Laval, pour son support et la qualité de sa direction. Tout au long de notre cheminement, Monsieur Carrier s'est avéré disponible et à l'écoute ; deux caractéristiques précieuses et souvent sous-estimées par les étudiants lorsque vient le temps de choisir un directeur de recherche. Mentor bienveillant aussi bien que fin orienteur, nous avons trouvé en Monsieur Carrier toutes choses que nous espérions chez un directeur de recherche. En effet, l'entrée aux cycles supérieurs constitue souvent toute une aventure pour les jeunes étudiants-chercheurs encore à la recherche de leurs outils et de leurs méthodes de travail intellectuel. Pour la plupart de ces étudiants qui cheminent du 2<sup>e</sup> vers le 3<sup>e</sup> cycle, l'étape du mémoire est plus qu'un simple exercice académique. Il constitue un véritable moment de reconnaissance de leurs forces et de leurs faiblesses, un moment d'expériences multiples, où nombre de défis sont à relever. C'est avec beaucoup de reconnaissance que nous jetons donc un regard rétrospectif sur notre parcours aux côtés de Monsieur Carrier, sur nos nombreuses rencontres avec lui ainsi que sur toutes ces petites anecdotes et conseils qui, quoi qu'on en dise, font toujours toute la différence pour les étudiants curieux, exigeants et désireux d'encadrement.

Nous tenons également à remercier nos deux évaluateurs, Monsieur Louis Simard, professeur agrégé, École d'études politiques, Université d'Ottawa, et Madame Geneviève Cloutier, professeure adjointe, École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional, Université Laval, pour leurs interventions et commentaires judicieux après la présentation de notre projet de mémoire et puis ensuite lors de notre dépôt initial. Leur apport, à toutes ces étapes, s'est avéré significatif et complémentaire à celui de notre directeur de recherche. En ce sens, nous ne saurions trop souligner l'importance de la constitution d'une équipe solide d'évaluateurs, à la fois pour passer le projet de mémoire au crible de la critique méliorative, mais aussi pour permettre au directeur de recherche et à son étudiant de 2<sup>e</sup> cycle d'aller chercher d'autres regards susceptibles d'enrichir le mémoire produit.

Nous aimerions également remercier Anne-Marie Desmeules, Marie-Josée Dufour, Karen Francisco Bouchard, Élisabeth Germain, Ève Gladu, Marie-Claude Leclerc, Pierre Mouterde, Hélène Saint-Jacques et Isabelle Skakni pour leur aide inestimable lors du travail d'élaboration du projet de recherche, du travail de terrain, de mise en forme et de révision du document. Sans ménager leurs efforts, ces « alliés » nous ont aidés à améliorer nos ébauches, apportant à chaque fois des corrections pertinentes et des suggestions utiles.

Nous désirons aussi remercier les acteurs que nous avons rencontrés, qui, malgré un horaire souvent chargé et des craintes légitimes, ont accepté de nous recevoir et de contribuer à la recherche que nous avons menée. Sans leur confiance et leur bienveillance, ce travail de recherche aurait évidemment été impossible. Malgré le clivage réel au sujet du développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec – clivage qui perdure encore aujourd'hui –, nos démarches, sur le « terrain », nous ont convaincues qu'il existe toujours un espace de dialogue – un espace fragile, mais précieux. Dans un contexte de multiplication des grands projets d'aménagement et de développement, notamment dans le secteur énergétique, cet espace est bien plus important que nous pouvons le penser a priori. Il est garant de meilleurs projets, mais aussi d'un développement plus durable, dans la droite ligne des enjeux posés par les changements climatiques.

Enfin, ce mémoire n'aurait sans doute jamais vu le jour sans le soutien indéfectible de mes proches – parents, amis, complices –, qui, à maintes reprises, dans l'épreuve, a fait toute la différence. Merci à ma mère, Martine Paquet, qui arrive toujours à m'orienter sur l'essentiel dans le tumulte, et à ma grand-mère, Ginette Paquet, pour sa présence réconfortante et si importante. Un merci spécial à Cynthia Moreau, camarade de tous les instants, pour avoir supporté, au jour le jour, pendant plusieurs années, mes emportements et mes appréhensions. Un autre merci spécial à Stéphanie Tardif, ma belle amoureuse, pour sa folie rafraîchissante et sa compréhension si exceptionnelle.

Nous dédions enfin ce mémoire à Jean-Marie Paquet, notre grand-père, décédé au moment où les premières esquisses de ces pages voyaient le jour.

## Avant-propos

Notre mémoire est le résultat d'un cheminement étudiant complexe. Débutée à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, notre démarche estudiantine s'est conclue à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD) de l'Université Laval à Québec. En ce sens, il est à noter que nous avons effectué une bonne partie de notre scolarité de deuxième cycle à l'Université de Montréal. D'une certaine façon, nous nous sentons redevables à cette institution et à son personnel enseignant pour son apport appréciable à notre démarche. Nous y avons notamment effectué des rencontres intellectuelles importantes ainsi qu'une activité d'intervention en montage et gestion de projets ; rencontres et activité qui se sont avérées tout à fait décisives pour la suite de notre démarche et pour l'approfondissement de nos connaissances en matière d'urbanisme et de projets.

Cela dit, pour des raisons personnelles autant que professionnelles, le choix logique s'est avéré, au cours de notre démarche, de loger une demande d'admission à la maîtrise en ATDR, à l'ÉSAD. À l'époque, il s'agissait d'assurer la fin de notre démarche de deuxième cycle dans les délais les plus brefs et les conditions les plus pratico-pratiques. À l'ÉSAD, nous avons trouvé un cadre favorable pour la poursuite de nos activités de recherche ainsi qu'un « professeur-mentor » désireux de nous accompagner dans notre cheminement. De plus, notre insertion au Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) nous a permis de travailler avec M. Jean Mercier, professeur associé au Département de science politique. Notre expérience nous laisse croire que de belles opportunités s'offrent à nous à l'ÉSAD et que plusieurs « conditions favorables » sont maintenant réunies pour la poursuite d'études doctorales.

En parallèle de ce parcours, il nous faut aussi mentionner que nous avons accumulé, durant notre maîtrise, une bonne expérience de recherche et de correction dans le milieu universitaire, mais aussi une expérience de travail solide dans le milieu politique et dans la fonction publique. D'une part, ces expériences nous ont permis de développer nos habiletés de jeune chercheur et de valider notre goût pour l'assistantat et l'enseignement ; d'autre part, elles nous ont aussi poussé à dépasser nos limites en nous confrontant à des situations concrètes et aux exigences de l'action résolue et

rigoureuse en contextes complexes. Si ces expériences n'ont pas toujours été faciles à concilier avec notre projet de recherche, nous considérons que ce parcours a aussi été formateur.

Considérant ce parcours, le lecteur peut ici mieux comprendre que certains des documents présentés en annexes – courriel formalisé et formulaire de consentement – portent la marque de l'Université de Montréal. Similairement, le lecteur doit prendre acte que notre démarche d'approbation éthique a été validée par les deux institutions. Nous saurions donc gré au lecteur de bien vouloir tenir compte de ces éléments de contexte.

## Introduction générale

Les grands projets d'aménagement et de développement sont de plus en plus contestés au Québec (Fortin, 2009 ; Manzagol et Sénécal, 2002 ; Lehmann, 2013 ; Savard, 2013 ; Villeneuve *et al.*, 2009). De l'ensemble de ces projets, ceux dans le secteur énergétique occupent une place à part. Par leur taille et leur portée, les projets énergétiques sont particulièrement « sensibles » (Savard et Pâquet, 2010). Ils sont porteurs de croissance économique et de progrès sociaux, mais aussi de nuisances et de risques. Comme tels, ils engendrent des discours concurrents, des représentations antagoniques et des intérêts contradictoires. Hier encore, ces grands projets faisaient l'objet de consensus et nourrissaient l'imaginaire collectif (Perron, 2003, 2006 ; Savard, 2010). Aujourd'hui, ils suscitent des épreuves de force et de la méfiance (Babin, 1984 ; Cadrin *et al.*, 2009 ; Lyrette, 2003 ; Lyrette et Trépanier, 2004 ; Martin et Hoffman, 2008). Dans les dernières années, nombre de ces projets ont été contestés : centrale thermique du Suroît, port méthanier Rabaska, barrage de la Romaine, parcs éoliens, rénovation de la centrale nucléaire Gentilly-2, etc. Un des derniers en liste est le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste (Duhamel, 2011 ; Foisy et McEvoy, 2011 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Mousseau, 2010 ; Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011). C'est sur ce projet que nous nous penchons dans ce mémoire (voir annexe 1).

Les mobilisations auxquelles donnent lieu les projets énergétiques se cristallisent autour de la protection du « micro-milieu » (Lazzeri, 2009 ; Klein *et al.*, 2003). Elles font apparaître l'existence d'un « décalage » (Fortin et Fournis, 2011) entre porteurs de projets, groupes de la société civile et citoyens. Il n'est pas rare que l'insertion de ces projets dans des contextes locaux provoque une « montée en généralité » (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Fournis et Fortin, 2012 ; Lecourt, 2004 ; Melé, 2003), où le fait de « vivre quelque part » (Lasserre, 2003) et de souhaiter « rester chez soi » (Beaudry et Dionne, 1996) acquiert une puissance propre.

Si bien que dans le milieu de l'aménagement et du développement, l'apparition de ce « nouveau pouvoir communautaire » (Harding, 1996) suscite la méfiance. Communément saisie par l'expression NIMBY (*not in my back yard*), cette nouvelle donne, qui affecte les praticiens, témoigne du fait que les solidarités de base ne sont plus solubles dans l'« intérêt général » (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Jobert, 1998 ; Lascoumes et Le Bourhis, 1998 ; Subra, 2014 ; Van der Horst, 2007).

Mal compris par les différents acteurs du champ de l'aménagement et du développement, les conflits entourant les grands projets se trouvent régulièrement réduits au soi-disant « égoïsme » des uns ou encore à l'« incompréhension » des autres. Mais plus complexes que de simples « anomalies » (Fortin, 2013 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Subra, 2014 ; Tricot, 1993), ces conflits, proprement « géopolitiques », méritent l'attention des chercheurs. Quel est leur sens ? Que révèlent-ils ? Quels enjeux les constituent ? Pourquoi les acteurs entrent-ils en conflit ? Voilà une série de questions de plus en plus d'actualité. Or, à notre connaissance, relativement peu de travaux scientifiques sont effectués en ce sens au Québec (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Fortin et Le Floch, 2010 ; Fortin, Le Floch et Devanne, 2011), peu de mémoires (Gagnon-Boudreau, 2013 ; Ibanez, 2013 ; Lyrette, 2003) et de thèses (Chailleux, 2016 ; Simard, 2003). Et les synthèses se font toujours attendre (Savard et Pâquet, 2010). Comme si les conflits embarrassaient ou remettaient en question la nature « technique » des opérations effectuées sur le territoire. Pourtant, par leur capacité à engendrer des retards, des modifications coûteuses, voire même des abandons, ces conflits sont une composante essentielle du montage et de la gestion de projets (Godschalk, 2007 ; Ingallina, 2010 ; Jobert, 1998 ; Project Management Institute, 2004 ; Subra, 2003, 2016).

Les conflits d'aménagement et de développement se caractérisent par la remise en question des règles d'une certaine géographie. Ils révèlent l'existence de rivalités de pouvoir sur des territoires (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014). Tirant leur fondement de l'appartenance à des projets concurrents, ces rivalités portent les acteurs à s'entrechoquer. Au cœur des velléités des uns et des autres, le désir de s'approprier le territoire et d'en déterminer les usages (Claval, 1978 ; Ripoll, 2005).

Aujourd'hui, la multiplication de ces conflits intrigue, puisqu'elle fait apparaître l'existence de « spatialités différentielles » (Lacoste, 2012) faites de « visions du monde » contrastées et de « logiques d'action » particulières. En ce sens, toujours très surprenante est la qualité des projets contestés à révéler les « systèmes d'acteurs » (Subra, 2008, 2012). Préexistants largement aux conflits, ces ensembles d'acteurs, reliés par un même projet, sont traversés par des relations de pouvoir (Adkin, 2009 ; Reuber, 2000). Initialement localisés et spécifiques, ces projets peuvent devenir des « espaces de résistance » (Ripoll, 2005 ; Routledge, 1996) où se créent et s'activent des mouvements sociaux qui en élargissent la signification première.

À ranger dans la catégorie des conflits « apaisés » (Subra, 2008, 2012) – essentiellement parce que balisés par les contours de l'État de droit –, ces conflits infraétatiques, par l'opposition des intérêts qui est en leur centre, deviennent des « espaces de dialogue » (Fortin, Fournis et Beaudry, 2013) et d'« apprentissage du lien social » (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010). Malgré tout, leur niveau d'intensité relative est guidé par l'impératif de la « victoire » ou de la « défaite », c'est-à-dire par le souci de voir se réaliser ou échouer le projet en question. Ici, la conquête de l'opinion publique est cruciale. Il est alors possible de dire que la communication s'érige comme second terrain de ces conflits.

En raison de la prégnance du discours écologiste (Alphandery, Bitoun et Dupont, 1991 ; Deléage, 1991 ; Ferry, 1992 ; Hajer 1996 ; Hösle, 2011 ; Jurdant, 1988), de la crise de légitimité de l'appareil étatique (Gélinas, 2003 ; Hackworth, 2007 ; Hurteau, 2012 ; Roy, 2012 ; St-Onge, 2000), de la montée en puissance des nouvelles classes moyennes « postmatérialistes » (Inglehart et Rabier, 1986 ; Inglehart, 1988) et de la transformation du rapport au territoire (Ascher, 2008, 2010 ; Lussault, 2007 ; Maret, 2004 ; Mongin, 2005 ; Wackermann, 2006), l'acceptation des risques associés aux projets énergétiques n'est plus acquise auprès des populations locales. L'a-t-elle déjà été ? Chose certaine, elle est aujourd'hui une considération stratégique, une réalité toujours à construire (Roger-Machart, 2013). L'« inacceptabilité sociale » (Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fournis et Fortin, 2012) est donc une nouvelle réalité avec laquelle doivent composer les acteurs dominants du champ de l'aménagement et du développement. Plus qu'un simple enjeu de « communication » (Lehmann, 2013), l'acceptation des projets s'avère une véritable condition de leur « faisabilité géopolitique » (Subra, 2014).

Dès lors, la compréhension de ces conflits, fondés sur le « rejet » (Subra, 2008, 2014) de certains projets, est essentielle, tant pour la maîtrise de l'aménagement et du développement que pour sa contestation (Klein, 1989 ; Godschalk, 2007). Elle nous conduit à l'adoption d'une approche géopolitique afin de cerner le rôle des « imaginations géostratégiques » (Reuber, 2000). Le choix de cette approche s'inscrit en opposition aux démarches fondées sur la « gouvernance » (Dukes, 2006 ; Fortin, 2009 ; Le Galès, 1995 ; Renaud, 2001 ; Simard, 2003 ; Simard et Chiasson, 2008 ; Theys, 2002), dans la mesure où il suppose de privilégier le conflit et les rapports de forces comme révélateurs des rivalités aux processus de concertation. En mettant le territoire au centre de



l'analyse, en analysant les discours produits et en recourant à la cartographie, la « méthode géopolitique » (Gonon et Lasserre, 2001 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996) – méthode que nous utilisons dans ce mémoire – permet de saisir la dynamique dialectique des projets en crise parce que contestés.

Au fond, ce mémoire vise à étudier le conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec par l'entremise d'une telle approche. Il s'agit pour nous de saisir la « généalogie » (Thual, 1996) du conflit et sa dynamique propre. De quelle nature est le rapport de force ? Quelles sont les relations entre les acteurs ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre ? Quels sont les moyens utilisés ? Voilà autant de questions que nous abordons dans ce mémoire.

En effet, nous avançons que les représentations des risques, portées par les acteurs, sont décisives dans ce conflit. À l'instar des travaux menés par l'école géographique (Douzet, 2001 ; Giblin, 2010, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lacoste, 2006, 2012 ; Lasserre, 2003 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Subra, 2008, 2012, 2014, 2016 ; Thual, 1996), nous soutenons que les représentations ont un rôle géopolitique fort dans le champ de l'aménagement et du développement. De cette façon, nous pensons qu'elles constituent des « prismes » à travers lesquels les acteurs regardent les enjeux. Bien qu'elles ne soient pas à proprement parler « véridiques », nous constatons que leur puissance propre est mobilisatrice. C'est pourquoi nous plaçons les représentations dans le registre de l'idéologie (Giblin, 1985).

Nous arguons, en substance, que les représentations des risques sont négligées dans l'analyse du conflit entourant les gaz de schiste au Québec. Pourtant, la connaissance des représentations des acteurs – forcément « subjectives » (Gabriel-Oyhamburu, 2010) – peut permettre une clarification des enjeux et un renouvellement des bases sur lesquelles s'effectue le débat public (Council of Canadian Academies, 2014 ; Chateauraynaud, 2009 ; Dziedziecki, 2005 ; Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Hayter, Barnes et Bradshaw, 2003 ; Savard et Pâquet, 2010). Qui défend quoi et pourquoi ? Au moment où se « refroidit » la controverse, il apparaît plus pertinent que jamais de se pencher sur ces questions.

Notre contribution consiste à montrer que l'analyse des représentations est un outil indispensable d'une analyse géopolitique des projets d'aménagement et de développement au Québec. Elle permet d'appréhender les relations au territoire et surtout de comprendre la nature des rivalités rencontrées (Lasserre et Gonon, 2012). Alors que des recherches se sont penchées, plus globalement, sur les enjeux physiques et techniques (Clark *et al.*, 2012 ; Davis, 2012 ; Rogers, 2011), environnementaux et sanitaires (Finkel et Law, 2011 ; Howarth et Ingraffea et Engelder, 2011 ; Perry, 2012 ; Schmidt, 2011), politiques et juridiques (Boersma et Johnson, 2012 ; Jacquet et Stedman, 2011 ; Johnson et Boersma, 2012 ; Liss, 2011 ; Pifer, 2011 ; Rahm, 2012 ; Wiseman, 2012), sociaux et territoriaux (Anderson et Theodori, 2009 ; Boudet *et al.*, 2013 ; Brasier *et al.*, 2011 ; Brasier *et al.*, 2013 ; Rabe et Borick, 2013 ; Schafft, Borlu, et Glenna, 2013 ; Stedman *et al.*, 2012 ; Stephenson et Shaw, 2013 ; Theodori, 2009) du développement de l'industrie des gaz de schiste, nous avons choisi de nous arrêter aux enjeux géopolitiques. Plus précisément, il s'agit, pour nous, de comprendre comment les représentations antagoniques des risques interviennent dans le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Notre mémoire se divise en sept chapitres. Dans le premier, nous nous penchons sur la problématique géopolitique qui attire notre attention : celle des représentations antagoniques des risques. Après avoir présenté les concepts de « risque », de « représentation » et de « conflit », nous montrons leur pertinence pour comprendre la problématique géopolitique entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. À l'issue de ce chapitre, nous formulons notre question de recherche.

Dans le deuxième chapitre, nous nous interrogeons sur les explications ordinairement invoquées pour expliquer les conflits dans le champ de l'aménagement et du développement. Puis, nous rejetons ces explications de « sens commun » (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 2005) comme incompatibles avec notre objectif de recherche, qui est d'offrir une « lecture » géopolitique de la controverse. Nous formulons alors trois critiques pour mettre de côté ces interprétations très répandues. Nous proposons les travaux théoriques de Philippe Subra, professeur à l'Institut français de géopolitique et membre du comité de rédaction de la revue *Hérodote*, pour mener à bien notre investigation. Nous justifions ce choix théorique par quatre raisons. Nous présentons ensuite le contexte dans lequel Subra élabore sa théorie géopolitique. Nous explicitons en quoi, selon lui,

l'aménagement et le développement constituent des « questions géopolitiques » (Subra, 2008). Nous présentons la typologie de notre auteur et chacun des types de conflits qu'elle contient. Et nous mobilisons les concepts élaborés par Subra afin de les reporter au cas des gaz de schiste. Nous montrons enfin que sa théorie est utile pour comprendre le conflit qui nous intéresse.

Dans le troisième chapitre, nous abordons la question de la « méthode géopolitique » (Gonon et Lasserre, 2001 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996). En concordance avec les travaux de notre auteur (Subra, 2003, 2008, 2012, 2014, 2016), nous présentons notre démarche de recherche ainsi que nos instruments de collecte de l'information. Nous précisons ensuite les moyens retenus pour assurer la validité du volet empirique de notre recherche. Puis, les choix ayant présidé à la constitution de notre échantillon sont expliqués. Des indications sont enfin données, en fin de chapitre, sur la préparation et le contexte de réalisation de notre « terrain ».

Dans le quatrième chapitre, nous amorçons l'exposition de nos données selon les trois « moments » proposés par Philippe Subra (2008, 2012) : l'identification du « territoire du conflit » (moment 1), l'identification du « territoire des acteurs » (moment 2) et l'identification des différents « projets d'appropriation par l'usage » (moment 3). Notre démarche s'entame donc, dans ce chapitre, par l'identification du « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012), c'est-à-dire de son cadre spatial et temporel de déploiement. Nous commençons par offrir des indications quant à l'approche multiscalaire appliquée dans ce chapitre. Puis, nous présentons le contexte international dans lequel s'inscrit l'émergence de l'industrie des gaz de schiste. Nous reportons ce contexte au cas spécifique du Québec. Nous retraçons par la suite l'arrivée de l'industrie sur le territoire et l'importance de la protection des activités agricoles dans la construction du rapport de force. Nous détaillons le processus d'organisation des opposants et leur investissement de la scène locale. Sur cette base, nous cernons enfin le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012).

Dans le cinquième chapitre, notre démarche continue par l'identification du « territoire des acteurs » (Subra, 2008, 2012), c'est-à-dire du territoire auquel ils se rapportent. Nous commençons par offrir des explications quant à l'intérêt porté à la subjectivité des acteurs. Puis, nous présentons, thème par thème, le fruit de notre analyse thématique des verbatims réalisés à la suite de nos entretiens. Sur

cette base, nous identifions les différents leitmotifs ainsi que les implications territoriales qui en découlent. Nous montrons que les acteurs entrent en conflit selon un cheminement bien distinct, partant de leur histoire et allant jusqu'au développement d'un rapport de force. Nous ouvrons enfin l'analyse sur les différents « territoires des acteurs » (Subra, 2008, 2012).

Dans le sixième chapitre, notre démarche se poursuit par l'identification des différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012), c'est-à-dire des différents projets territoriaux portés par les acteurs. Nous commençons par offrir des explications quant à l'intérêt porté aux « images » que se font les acteurs. Puis, nous présentons, thème par thème, le fruit de notre analyse thématique des cartes mentales réalisées. À l'aide de ces cartes, nous identifions les « besoins » et les « intérêts » des acteurs et par le fait même les ressources territoriales qu'ils cherchent à défendre ou qu'ils convoitent. Nous montrons que les acteurs accentuent ou masquent certains éléments de la « réalité ». Nous présentons finalement les différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) et leur importance motrice dans la dynamique conflictuelle.

Dans le septième chapitre de notre mémoire, nous nous concentrons sur la « synthèse » des données recueillies, la reconstitution du « système d'acteurs », « des rapports de forces » et des « représentations » en présence (Subra, 2008, 2012). À cette fin, nous procédons en deux étapes : d'abord, l'analyse des données ; ensuite, l'interprétation de ces mêmes données. Après un rappel des données présentées, nous mettons en perspectives les données recueillies, nous les relierons au problème étudié ainsi qu'au champ d'investigation dans lequel nous nous inscrivons. Cela fait, il est possible de revenir sur notre hypothèse de recherche et de tenter de saisir plus adéquatement les rapports entre représentations et positions dans le conflit que nous étudions. Nous poursuivons ce chapitre par l'identification des conséquences théoriques de notre recherche de même que par la question du sens des données collectées eu égard à la théorie géopolitique de Philippe Subra. Enfin, nous interrogeons les limites de notre mémoire, nous entreprenons la discussion de nos résultats et nous identifions des avenues ultérieures de recherche.

Nous concluons enfin notre étude en revenant sur notre démarche de recherche, en pointant des avenues théoriques pour bonifier la compréhension du cheminement des acteurs et en proposant quelques points prospectifs pour ce qui est du secteur de l'énergie.

# **1. Problématique : risques, représentations et conflits entourant les grands projets d'aménagement et de développement**

## *Introduction*

Les conflits entourant les grands projets d'aménagement et de développement révèlent une nouvelle interface de la conflictualité dans notre société : celle des représentations des risques (Hollard, 2001 ; Martinais, 2011 ; Savard et Pâquet, 2010 ; Van der Horst, 2007). Véritable cœur de la réflexion sur les risques, celle des représentations divergentes trouve son importance dans la difficulté à cerner les risques hors de tout cadrage réducteur (Duclos, 1989, 1991, 1996). Cet objet d'analyse trouve son intérêt dans la constatation que les risques portent en eux-mêmes une « charge psychopolitique » (Bouyssou, 1997) dont on ne peut plus faire fi. En effet, les risques sont devenus omniprésents, entraînant un véritable problème d'action, à un point tel que le concept de « risque » (Beck, 2000, 2001a, 2001b, 2008 ; Vanderberghe, 2001) semble être devenu le concept clé de notre époque. Or lorsqu'un conflit éclate, la plupart des acteurs sont désarçonnés par la remise en question de leur « récit » (Bohman, 1995 ; Melé, 2003 ; Nosedá et Racine, 2001). Afin de faire prévaloir leur lecture de la situation et disqualifier celle des autres protagonistes, certains acteurs opposent même les risques « perçus » aux risques « réels » (Garland, 2003 ; Monroy, 2003 ; Tierney, 1999).

C'est ainsi qu'à l'occasion de controverses impliquant les risques, des acteurs émergent sur la scène politique, la reconfigurent et la rethématisent, alors que d'autres sont momentanément disqualifiés. Il arrive que des rapports de forces soient modifiés et que des liens soient tissés entre ce qui ne devait être au départ qu'un projet d'aménagement et développement parmi d'autres et une foule d'autres enjeux. Pris dans l'entrelacement des représentations, des projets se trouvent défigurés, méconnaissables ou enrobés d'un surcroît de questionnements plus ou moins anxieux et hostile (Rui, 2004). En ces circonstances, tout permet de penser que nous assistons à une « prolifération du social », comme le disent Callon, Lascoumes et Barthe (2001), faisant ressortir des « réalités parallèles » et des « univers de sens distincts ».

À ce titre, nous pouvons dire que la pluralité des représentations porte à conséquence dans le champ de l'aménagement et du développement (Gilbert, 1985 ; Subra, 2014). Elle invite à examiner

le fait que la complexification des contextes à projets est souvent déniée au nom d'une « rationalité » (Abram, 2000 ; Boutinet, 2011 ; Campbell et Marshall, 1999 ; Ingallina, 2010 ; Watson, 2003) prétendument non questionnable. Dans la mesure où un projet ne comporte jamais qu'un angle de lecture et de justification, il y a alors lieu de s'arrêter aux phénomènes d'opposition des représentations, et de chercher à les comprendre, cela hors de toute « diabolisation » (Kermisch, 2007) des acteurs ou de tout « catastrophisme » (Dupuis, 2004).

Pour ce faire, l'approche géopolitique comporte un intérêt certain, dans la mesure où elle met en son centre l'influence des représentations dans les rivalités de pouvoir sur le territoire (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre, 2003 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003, 2012 ; Subra, 2008, 2012, 2014). Or cette approche, principalement développée en France autour de l'école géographique et de la revue *Hérodote*, est restée jusqu'à maintenant étrangère aux chercheurs québécois s'intéressant aux grands projets d'aménagement et de développement. Mis à part certains travaux, dans des disciplines variées, abordant des thématiques rapprochées, telles que l'acceptabilité sociale (Fournis et Fortin, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013), les mouvements de contestation sectoriels (Babin, 1984 ; Cadrin *et al.*, 2009 ; Fortin et Le Floch, 2010 ; Fortin, Le Floch et Devanne, 2011 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Lyrette, 2003 ; Lyrette et Trépanier, 2004 ; Martin et Hoffman, 2008 ; Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011) et les représentations de certaines filières (Perron, 2003, 2006 ; Savard, 2010), la dimension proprement « géopolitique » des projets énergétiques est restée quasiment inexplorée. Bien que ces travaux constituent des avancées certaines pour saisir tel ou tel aspect des dynamiques entourant les grands projets d'aménagement et de développement au Québec, nous constatons qu'ils pourraient être enrichis par l'apport de la « méthode géopolitique » (Gonon et Lasserre, 2001 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996). À ce titre, seuls Hulbert (1989) et Breux et Bédard (2014) semblent jusqu'à maintenant avoir adopté, dans certains de leurs travaux, une approche géopolitique pour traiter des conflits existants dans le champ de l'aménagement et du développement. Or aucun de ces chercheurs ne s'est arrêté aux conflits entourant les projets énergétiques. Pourtant, nombre de projets sont aujourd'hui contestés au nom de « visions du monde » (Godard *et al.*, 2002 ; Gumuchian, 1991 ; Mancebo, 2003 ; Watson, 2003) différenciées, sans toutefois que ne soit traité, de manière satisfaisante, le rôle structurant des représentations dans la contraction des rapports entre les acteurs. Actuellement, le Québec connaît son lot de projets énergétiques, et cela, dans des

filières variées. De plus, les controverses semblent se multiplier (Fortin, 2009 ; Lehmann, 2013 ; Savard et Pâquet, 2010). C'est pourquoi, convaincus du potentiel et de la pertinence des concepts de la géopolitique, nous nous proposons d'analyser le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. Notre espoir est de développer une perspective géopolitique de la controverse qui puisse rendre compte de l'importance des représentations des risques.

Dans ce premier chapitre, nous présentons les concepts de « risque », de « représentation » et de « conflit ». Ce faisant, nous constatons que nous sommes aux prises avec une apparente multiplication des risques, que les risques associés aux projets énergétiques sont inséparables des représentations qui les accompagnent et finalement que les conflits à propos des risques impliquent des « visions du monde » (Godard *et al.*, 2002 ; Gumuchian, 1991 ; Mancebo, 2003 ; Watson, 2003) souvent irréconciliables. Par la synthèse des différents écrits sur le sujet, nous montrons ensuite que les concepts préalablement définis sont essentiels pour comprendre la problématique géopolitique entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. À l'issue de ce chapitre, nous formulons enfin notre question de recherche.

### *1.1 L'apparente multiplication des risques*

Depuis quelques décennies, les bénéfices associés aux projets énergétiques s'accompagnent d'une augmentation de l'anxiété liée aux dégradations environnementales (Slovic et Fischhoff, 1980). Chaque controverse leur étant associée renforce la conviction que le « progrès » tant souhaité n'est pas sans risques (Beauchamp, 1997 ; Douglas et Wildavsky, 1982 ; Godard *et al.*, 2002 ; Lautman, 1996 ; November, Viot et Penelas, 2011 ; Peretti-Watel, 2003). Malgré les tentatives des « experts » (Barthe et Gilbert, 2005 ; Roqueplo, 1996 ; Sowell, 1980 ; Veitl, 2005 ; Warin, 2005) pour tenter de « gérer » les risques et « stabiliser » les controverses, rien ne semble y faire (Duclos, 1996 ; Lemieux et Barthe, 1998).

Ainsi, les risques liés aux projets énergétiques ont pénétré l'actualité de nos sociétés et bouleversé leurs références. Ils constituent désormais un des défis les plus importants de notre époque. Un défi d'autant plus préoccupant que nous vivons dans une société dépendante du bon fonctionnement des



systèmes énergétiques (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012). Pourtant, il arrive que les risques soient réduits à de simples « externalités » (Aharoni, 1981 ; Duclos, 1989, 1991 ; Levitas, 2000).

L'attention récente dont les risques font l'objet tient au développement d'un sentiment d'incertitude et d'insécurité éprouvé par un nombre croissant d'individus (Delumeau, 1978, 1989 ; Lupton, 1999 ; Walter, 2008). Il faut dire qu'il ne passe quasiment pas un jour sans que nous soyons informés d'un incident industriel ou d'une découverte scientifique renversante (Duclos, 1989). Confronté à l'omniprésence des risques dans l'actualité, mais aussi au quotidien, l'individu contemporain est submergé par l'impression qu'il perd le contrôle de la planification de sa vie, de son propre « projet » (Beck-Gernsheim, 2000 ; Boutinet, 2010, 2011 ; Hetman, 1971 ; Peretti-Watel, 2003). Il en résulte une forme de désorientation et de sclérose, à la fois individuelle et collective, symptomatique de l'« apparente multiplication des risques » (Ewald et Kessler, 2000). C'est pourquoi, alors qu'il n'a jamais été aussi difficile de faire face au futur avec confiance, l'évaluation « objective » du risque semble si difficile (Bouyssou, 1997 ; Duclos, 1989, 1996 ; Fischhoff *et al.*, 1981 ; Godard *et al.*, 2002 ; Le Breton, 2012 ; Peretti-Watel, 2000 ; Slovic et Fischhoff, 1980 ; Tierney, 1999).

Dès lors, les risques associés aux projets énergétiques sont à replacer dans un contexte socioculturel plus large où le futur est appréhendé avec crainte (Beauchamp, 1997 ; Delumeau, 1978, 1989 ; Lupton, 1999 ; Short, 1984 ; Walter, 2008). Mais cet élément de contexte est aussi renforcé par la tendance des porteurs de projets à faire silence sur les risques, et ce, pour des raisons stratégiques (November, 2011). Pourtant, il n'a jamais été si important de lever l'« opacité » (Bouyssou, 1997 ; Weale, 2003) – souvent voulue – qui entoure les projets énergétiques.

Plus éduqués que par le passé, mais aussi plus désenchantés et défiants, les citoyens des sociétés postindustrielles, comme le Québec, sont plus « sensibles » (Marcus, 2008 ; Savard et Pâquet, 2010) aux projets énergétiques. Maintenant que leur force est décuplée par les médias sociaux, le moindre incident peut entraîner l'emballement dans la sphère « virtuelle » (Bertrand, 2013 ; Motulsky, 2013). Placés devant une exigence de sécurité que d'aucuns qualifient d'« envahissante » (Godard *et al.*, 2002), les porteurs de projets sont confrontés à un nouveau contexte dont ils doivent tenir compte. Celui-ci est marqué par le fait que l'espace devient le cadre de multiples stratégies d'acteurs autour

de l'insertion des projets énergétiques (Fortin, 2009 ; Hollard, 2001 ; Laferrère, 2012 ; Ripoll, 2005 ; Steyaert et Katz, 2004 ; Subra, 2012). Le constat est simple et partout le même : de plus en plus de projets sont « rejetés » (Subra, 2008, 2014) au nom des nuisances ou des risques. Que nous le voulions ou non, nous sommes donc entrés dans la « société du risque » (Beck, 2000, 2001a, 2001b, 2008 ; Vanderberghe, 2001), cette société de la modernité avancée, marquée par une plus grande « réflexivité » (Ascher, 2000, 2008 ; Giddens, 1994), et dont l'horizon est la « prévention » et la « précaution » (Bourg et Schlegel, 2011 ; Chateauraynaud, 2008 ; Ewald, Gollier et Sadeleer, 2009 ; Lascoumes, 1996 ; Lautman, 1996 ; Lepage et Guéry, 2001 ; Tabuteau, 2009).

### 1.1.1 L'ambiguïté du risque

Pour la plupart des chercheurs, le « risque » (Bernstein, 1996 ; Godard *et al.*, 2002 ; Hansson, 1989 ; Monroy, 2003 ; November, 2011 ; Peretti-Watel, 2000 ; Short, 1984) renvoie à l'éventualité d'un malheur. Il est défini comme la probabilité d'occurrence d'un aléa touchant des éléments exposés et vulnérables. L'« aléa » (Arki, 2008 ; Decrop, 2003 ; Pigeon, 2002 ; De Richemond, 2007) renvoie ici à la réalisation incertaine d'un événement, tandis que la « vulnérabilité » (D'Ercole et Metzger, 2009 ; D'Ercole *et al.*, 1994 ; Dobré, 2007 ; Reghezza, 2007 ; Thouret et D'Ercole, 1996 ; Thouret, Dolfus et Asté, 1994 ; Veyret et Reghezza, 2006), elle, à la possibilité de matérialisation d'un dommage. Appréhendé par l'entremise des « enjeux majeurs », le risque permet d'envisager l'interaction des forces physiques et humaines en regard de la longue durée et des modalités d'occupation du territoire (Découflé, 1988 ; Valognes, 2007).

Cela dit, les risques associés aux projets énergétiques sont difficiles d'approche. Par-delà la peur qu'ils suscitent, ils génèrent des lectures divergentes (Decrop, 2003 ; Lautman, 1996 ; Lowrance, 1976). Si bien que la plupart du temps personne n'est en mesure de dire quels sont les risques auxquels nous sommes véritablement confrontés (Duclos, 1989 ; Sapolsky, 1990). Cette situation mène certains acteurs à opposer les risques « choisis » aux risques « subis » (MacLean, 1982 ; Teuber, 1990) afin d'en appeler à notre commune « responsabilité » (Jonas, 1995).

À cet égard, deux figures majeures de l'approche des risques sont généralement distinguées : le « preneur » de risques et l'« objecteur » de risques. Cette distinction permet de poser que le point de vue à partir duquel nous regardons les risques influence notre représentation de ceux-ci (Adams, 2000 ; Althaus, 2005 ; Ewald et Kessler, 2000 ; Duclos, 1989 ; Lemieux et Barthe, 1998 ; Monroy, 2003 ; Peretti-Watel, 2000 ; Slovic et Fischhoff, 1980). Pour cette raison, des acteurs peuvent avoir intérêt à « nier » les risques, alors que d'autres à les « gonfler » (Hansson, 1989 ; Otway et Thomas, 1982).

Dans la mesure où les risques peuvent autant constituer des « opportunités » que des « menaces » (Althaus, 2005 ; Ewald et Kessler, 2000 ; Lascoumes, 1994 ; Padioleau, 1999), le problème essentiel devient alors celui de leur « inacceptabilité sociale » (Douglas, 1985 ; Fischhoff *et al.*, 1981 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Godard *et al.*, 2002 ; Peretti-Watel, 2000 ; Slovic *et al.*, 2004). En effet, les risques soulèvent l'enjeu de la compatibilité avec la manière dont nous souhaitons vivre, mais aussi de la capacité effective à prendre des risques (Beauchamp, 1997 ; Douglas et Wildavsky, 1982 ; Kermisch, 2007 ; Levitas, 2000 ; Weale, 2003). Puisque tous ne sont pas affectés de la même manière par les risques, en raison de leur inégale répartition (Davezies, 2004 ; Keucheyan, 2014 ; Pellow, 2000 ; Tierney, 1999), l'inscription sociospatiale des projets énergétiques peut entraîner des conflits à portée « géopolitique » (Hayter, Barnes et Bradshaw, 2003 ; Van der Horst, 2007 ; Wackermann, 2005).

### 1.1.2 Le risque, un nouvel enjeu géopolitique

Comme nous l'avons vu dans cette première section de notre problématique, l'ambivalence du risque lui est consubstantielle (Bernstein, 1996 ; Heimer, 1988). Elle entraîne nombre de confusions dans son appréhension. Certains évoquent le risque pour indiquer l'opportunité d'un « gain », d'un « profit » (Aharoni, 1981 ; Fischhoff et Kadavy, 2011), alors que d'autres pour indiquer l'imminence d'un « malheur », voire d'une « catastrophe » (Adams, 2003 ; Garland, 2003 ; Levitas, 2000 ; Peretti-Watel, 2000). Lors de controverses entourant les projets énergétiques, comme celle des gaz de schiste au Québec, il s'ensuit souvent un « dialogue de sourds » (Angenot, 2008) entre acteurs pour la caractérisation des risques et l'utilisation du territoire. En ces circonstances, la définition de l'« intérêt général » (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Jobert, 1998 ; Lascoumes et Le Bourhis,

1998 ; Subra, 2014 ; Van der Horst, 2007) devient de facto une lutte entre acteurs aux intérêts divergents. Que ces controverses soient institutionnalisées ou non par des instances de consultation publique, comme le Bureau d'audiences publiques (BAPE), par exemple, les jeux semblent faits d'avance.

Alors, exercice de réflexion sur la valeur ou sur les principes moraux devant l'incertitude ? Chose certaine, le risque révèle, par les controverses l'accompagnant, la présence de représentations « irréconciliables » (Bertrand, 2013). Celles-ci sont indissociables d'idéologies qui leur donnent sens et les replacent dans la logique des rapports de forces (Chateauraynaud, 2008 ; Duclos, 1989 ; November, 2011 ; O'Riordan, 1982 ; Padioleau, 1999). Ainsi, pour que le risque « existe », une « image » (Decrop, 2003 ; Slovic *et al.*, 2004) construite de celui-ci semble nécessaire. En somme, le risque n'est pas tant une catégorie d'événements qu'une façon d'objectiver les phénomènes, ou autrement dit se les « représenter » (Adams, 2000 ; Beauchamp, 1997 ; Douglas et Wildavsky, 1982 ; Ewald et Kessler, 2000 ; Godard *et al.*, 2002 ; Peretti-Watel, 2000 ; Sapolsky, 1990 ; Wackermann, 2005). C'est ce que nous voyons dans la prochaine section.

### *1.2 Les représentations des risques, ou la difficile saisie du monde concret*

Les projets énergétiques ont une « signification spatiale » (Lussault, 2007) différente selon les acteurs. Par la « coupure » (Malézieux, 2002 ; Manzagol et Sénécal, 2002) qu'ils effectuent avec une situation passée, ils suscitent opinions, débats et quelques fois aussi résistances. Mais au-delà de leur taille ou de leur portée, les projets énergétiques se distinguent surtout des autres types projets par le fait qu'ils portent une dimension « symbolique » (Divay, 2002 ; Lamizet, 2013 ; Lasserre, 2003 ; Perron, 2003 ; Savard, 2010) hors du commun. De fait, ils matérialisent sur le territoire des choix, des intentions, de grandes orientations collectives. En tant que « signes » (Secchi, 2006), nous pouvons dire qu'ils créent de l'identité, de l'historique. C'est pourquoi, à la fois produits par les représentations dominantes des acteurs et producteurs de représentations qui le seront peut-être à leur tour, ils constituent des « faits de pouvoir » (Claval, 1978) autour desquels se déploient des stratégies géopolitiques.

Afin de faire face aux situations complexes générées par leur avènement, les porteurs de projet tentent désormais d'intégrer à leur démarche une phase d'anticipation des représentations les plus susceptibles d'influer sur le cours des choses (Audhui, 2005 ; Ingallina, 2010 ; Lasserre, 2003 ; Steyaert et Katz, 2004). En prenant en compte les différentes échelles territoriales impliquées par les projets – internationale, nationale, régionale et locale –, ils prévoient quels sont les acteurs qui s'investiront dans les débats les concernant (Subra, 2008, 2016). Cette prise en compte de la position des acteurs est relativement nouvelle dans le processus de montage et de gestion de projet et se traduit par l'élaboration de « cartes d'acteurs » et d'« enjeux locaux » (Jobert, 1998), dont l'objectif est de faciliter la menée des projets, mais aussi l'effectuation de certaines « concessions » (Lacoste, 2012), si cela s'avère nécessaire. L'« imaginaire » et l'« identité » (Savard, 2013 ; Secchi, 2006) des acteurs sont de cette manière intégrés aux stratégies d'ensemble visant à justifier la pertinence des projets énergétiques. La tendance est en effet à convaincre les acteurs du bien-fondé des projets mis de l'avant, même si cela ne s'avère pas toujours possible (Bertrand, 2013). Les acteurs dominants intègrent donc déjà à leur manière les représentations des risques des acteurs dans une sorte de « géopolitique pratique » (Hollard, 2001) des projets énergétiques dont l'objectif est de les faire « passer ». Toutefois, étant donnée la « technicité » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001 ; Duclos, 1989 ; Roqueplo, 1983) des enjeux qui leur sont liés, cette préparation donne une longueur d'avance aux porteurs de projets sur tous les autres acteurs.

Or, à l'heure des grands débats portant sur le développement durable (Brodhag, 2003 ; Da Cunha, 2003 ; Gendron, 2004, 2007 ; Gendron et Revéret, 2000 ; Latouche, 2004 ; Rist, 1996 ; Ruegg, 2003 ; Smouts, 2008) et les changements climatiques (Calthorpe, 2013 ; Chappellaz *et al.*, 2010 ; Foucart, 2010 ; Villeneuve, 2013), cet avantage initial n'est pas sans impact. Il participe à maintenir le statu quo en matière énergétique. En prévoyant les récriminations des opposants, il devient facile de les renvoyer au fait de « minorités » possédant des représentations « subjectives » (Gonzalez-Rey, 2008 ; Otway et Thomas, 1982). Forts de cette connaissance, les acteurs dominants élaborent leur stratégie de communication afin de neutraliser le pouvoir des « scènes » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Jobert, 1998 ; Melé, 2003) qui se forment autour des projets énergétiques. Le savoir devient pouvoir, en reprenant le mot de Foucault (1976, 2011).

Dans ces circonstances, il en résulte un déplacement du débat du côté de la science. Cependant, les acteurs ont souvent tendance à ne reconnaître comme « plausibles » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998) que les explications qui concordent avec leur « vision du monde » (Dake, 1991 ; Dake et Wildavsky, 1990 ; Moscovici, 2004 ; Slovic, 2011) et la validation de leur discours. De ce fait, la capacité des acteurs à entrer en dialogue à propos des projets énergétiques doit être considérée comme limitée (Adkin, 2009 ; André, 1998 ; Doise, 2007 ; Filion, 2002 ; Hamel, 1993 ; Harper et Stein, 1995). En effet, l'instrumentalisation politique des faits de sciences peut entraîner l'impasse du débat public, puis le conflit (Huet, 2013 ; Mancebo, 2003 ; Moscovici et Hewstone, 2008). Dès lors, les représentations nous apparaissent comme la « clé » (Claval, 1978 ; Fourny et Micoud, 2002 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Subra, 2008, 2012, 2014) de compréhension du rapport de forces entre les acteurs.

### *1.2.1 Les représentations des risques, un moyen d'accéder à la réalité des acteurs*

En psychologie sociale, les représentations sont entendues comme des phénomènes cognitifs par lesquels les objets de pensée deviennent présents à l'esprit (Jodelet 2007). Les chercheurs en font des « présentations redoublées » (Marin, 2005) ou « investies » (Bailly *et al.*, 1995 ; Rateau, 2000) de choses difficiles à percevoir et trouvant leur sens comme « palliatifs » (Denis, 1989 ; Depeau, 2006 ; Gumuchian, 1991 ; Mannoni, 2006) venant suppléer au manque d'information dans la pratique. Quelques fois décrites comme théories « spontanées et naïves » et « savoirs de sens commun » (Abric, 1994 ; Jodelet, 2008), les représentations sont des actualisations des idéologies face à des objets spécifiques. Comme telles, elles constituent des modes d'accès à la « réalité », des couches de sens qui se superposent et s'entrechoquent (André, 1998 ; Jodelet, 1991 ; Marin, 2005 ; Moscovici, 2004 ; Moscovici et Hewstone, 2008).

Parler de « représentations », cela revient au fond à se positionner dans une perspective « constructiviste » (Bailly *et al.*, 1995 ; Berger et Luckmann, 2008 ; Gonzalez-Rey, 2008 ; Lasserre et Gonon, 2012) et à reconnaître qu'il n'y a pas à proprement parler d'« objectivité » (Otway et Thomas, 1982 ; Slovic, 2011 ; Veyret, 2001) des risques en dehors des représentations qui les fondent. C'est aussi récuser la prétention de certains acteurs à détenir la « vérité » en évoquant l'« imaginaire » qui supporte tout discours sur les risques. De toute évidence, les acteurs ont un « univers de

significations » (Watson, 2003) qu'ils « projettent » (Doise, 1978) et qui délimite les contours d'une certaine « rationalité » (Wilson, 1977) située. C'est pourquoi l'utilisation des « représentations » nous apparaît pertinente pour traiter du cas des gaz de schiste au Québec.

### *1.2.2 Les représentations, pivots de l'analyse géopolitique*

Suivant ce qui vient d'être dit, dans cette seconde section de notre problématique, lors de controverses à propos des projets énergétiques, il apparaît souvent, dans l'interaction entre les acteurs, un lien de filiation entre représentations des risques et positions adoptées par les acteurs (Heimer, 1988 ; Rateau, 2000 ; Thuillier, 1982). Nous constatons que bon nombre de projets coalisent des groupes d'acteurs se représentant différemment les risques. Or la plupart du temps, ces groupes entrent en conflit avec la conviction que leur point de vue est plus « valable » (Paulet, 2002) que celui des autres. En ce sens, il n'est pas rare que certains acteurs invoquent des arguments idéologiquement connotés afin de justifier ou d'attaquer les projets controversés (Fourny et Micoud, 2002). À cela s'ajoute le fait que l'espace de ces projets donne souvent lieu à des « luttes » entre acteurs aux intérêts divergents et tentant mutuellement de se discréditer. Partant de là, nous pensons que l'étude des représentations des acteurs peut permettre, dans l'équivocité des points de vue, de mieux comprendre les conflits que nous connaissons (André, 1998 ; Depeau, 2006 ; Gumuchian, 1991). C'est ce que nous abordons dans la section suivante.

### *1.3 Des conflits locaux dont les impacts sont mondiaux*

Les conflits auxquels donnent lieu les projets énergétiques ont une résonance planétaire (Savard et Pâquet, 2010). Structurés autour de la protection du « micro-milieu » (Lazzeri, 2009 ; Klein *et al.*, 2003), ils débordent sur une multitude d'autres enjeux et d'échelles. De cette façon, ils cristallisent des forces et des discours qui les propulsent au-devant de la scène médiatique. Objets de rivalités et de stratégies nombreuses, ces projets s'insèrent dans des « jeux » géopolitiques (Subra, 2008, 2014). En certaines circonstances, le fait de « vivre quelque part » (Lasserre, 2003) et le désir de « rester chez soi » (Beaudry et Dionne, 1996) peuvent déboucher sur une « montée en généralité » (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Fournis et Fortin, 2012 ; Lecourt, 2004b ; Melé, 2003) dévoilant un « écart » (Fortin et Fournis, 2011) entre acteurs dominants, citoyens et groupes de la société civile.

C'est ainsi qu'en l'absence de consensus, de véritables « batailles de l'énergie » (Chevalier, 2012) peuvent voir le jour autour de leur insertion.

Les controverses à propos des projets énergétiques montrent l'importance des acteurs à proximité des zones à aménager et à développer (Harding, 1996 ; Hollard, 2001 ; Kirat et Torre, 2008 ; Lecourt, 2004a ; Steyaert et Katz, 2004). L'expérience montre en effet que plus un projet est rapproché des zones habitées ou cultivées, plus les chances sont élevées que les riverains lui associent des nuisances ou des risques (Van der Horst, 2007). Sur cette base, il est étonnant que certains acteurs réagissent par l'accusation aux réticences des populations locales à voir s'insérer à proximité des projets énergétiques. Car, plus que de simples « perturbations » (Fortin, 2013 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Tricot, 1993) entraînant des délais, des modifications ou encore des impossibilités d'aller de l'avant (Godschalk, 2007 ; Ingallina, 2010 ; Jobert, 1998 ; Project Management Institute, 2004 ; Subra, 2003), les conflits entourant les projets énergétiques sont d'abord et avant tout des situations d'« incompatibilités de positions » (Melé, 2003).

En conséquence, le conflit sur lequel nous nous penchons dans ce mémoire trouve son fondement dans la rencontre entre un projet controversé et un territoire donné. Celle-ci se traduit par la promesse de bousculement des règles d'une certaine géographie. Cette éventualité est rejetée par les populations locales qui opposent à l'espace « conçu » des spécialistes l'espace « vécu » des riverains (Bailly et Béguin, 2003 ; Dauphiné, 2004 ; Villeneuve, Trudelle et Pelletier, 2006). Selon nous, cette opposition tire son fondement de représentations antithétiques et mène à des rapports de forces exprimant des rivalités de pouvoir sur le territoire (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014). Le point important est donc que les acteurs n'ont pas les mêmes ambitions d'appropriation de l'espace et de détermination de ses usages (Claval, 1978 ; Ripoll, 2005) ; ce qui débouche sur des conceptions contradictoires des risques.



### *1.3.1 Les conflits, des phénomènes complexes*

Longtemps ignorés par les chercheurs du champ de l'aménagement et du développement, les conflits s'érigent aujourd'hui comme un nouvel objet d'étude (Lecourt, 2004a). En effet, de plus en plus de chercheurs s'orientent vers les phénomènes de « dissension » (Torre, 2010) et délaissent l'a priori « coopératif » (Adkin, 2009 ; Simard, 2005) qui a traditionnellement marqué leurs disciplines. Ils s'ouvrent ainsi aux acquis de la sociologie, de la science politique et de la géographie. Mais leurs interprétations varient largement (Boudon et Bourricaud, 2000 ; Cuin, 1993a ; Tricot, 1993). En témoignent les différents travaux effectués sur la « gouvernance locale » (Dukes, 2006 ; Fortin, 2009 ; Le Galès, 1995 ; Renaud, 2001 ; Simard, 2003 ; Simard et Chiasson, 2008 ; Theys, 2002) et la « géopolitique de l'aménagement » (Hollard, 2001 ; Melé, 2003 ; Subra, 2008, 2012, 2014, 2016 ; Torre, 2010 ; Kirat et Torre, 2008 ; Reuber, 2000 ; Routledge, 1996 ; Steyaert et Katz, 2004). Dysfonction dans la régulation sociale ou manifestation des antagonismes latents ? Chose certaine, l'analyse des conflits s'impose maintenant comme féconde (Godschalk, 2007 ; Ingallina, 2010 ; Jobert, 1998 ; Project Management Institute, 2004 ; Subra, 2003).

Selon les chercheurs, les conflits à propos des projets énergétiques peuvent être abordés comme des « événements » (Villeneuve, Trudelle et Pelletier, 2006), circonscrits dans le temps et l'espace, qui impliquent des protagonistes qui s'entrechoquent au sujet du « cadre de vie » (Castells, 1972, 1973). Les « luttes » qui en découlent font appel à un registre d'actions étendu, pouvant aller du débat civilisé à la confrontation directe entre les acteurs (Subra, 2016). Bien que ces conflits peuvent mener à des manifestations d'« escalade » (Pruitt et Robin, 1994), ils demeurent ordinairement de « faible intensité » (Subra, 2008, 2013). Ainsi, communément « déclenchés » (Lecourt, 2004b ; Lecourt et Faburel, 2008 ; Monroy et Fournier, 1997) par l'apparition d'une opposition tranchée entre les acteurs, ils marquent le passage d'un « seuil qualitatif » (Torre, 2010) à partir duquel l'accord n'est plus possible entre les acteurs.

### *1.3.2 Les conflits de l'énergie, nouveau point focal de la géopolitique*

En prenant en compte ce qui précède, dans cette troisième section de notre problématique, il apparaît que les conflits à propos des projets énergétiques revêtent une importance particulière dans

le champ de l'aménagement et du développement. Des acteurs considèrent aujourd'hui « rationnel » (Lichbach, 1994) de s'opposer à des projets risqués en raison de décisions déjà prises en « haut lieu ». C'est ainsi que l'« entrée en conflit » (Torre, 2010) peut devenir une tentative de « reconnaissance » (Honneth, 2013), un moyen afin d'effectuer des « gains » ou encore d'obtenir certaines « concessions » (Kirat et Torre, 2008). Cependant, l'importance des conflits de l'énergie tient surtout au fait qu'ils cristallisent des « camps » (Godschalk, 2007) qu'il est possible de retrouver lors d'autres conflits touchant la protection de l'environnement et des « milieux de vie » (Beaudry et Dionne, 1996). En définitive, nous assistons à une multiplication des oppositions au nom du désir majeur d'« habiter » (Paquot, 2006) un espace sain. C'est ce que nous allons maintenant voir dans la section qui suit, en précisant la manière dont cette problématique géopolitique se déploie dans le cas qui nous intéresse.

#### *1.4 Le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec : revue de la littérature*

De par le monde, l'entrée en scène des hydrocarbures « non conventionnels » et l'apparition concomitante de nouveaux pôles de production entraînent des tensions (Chevalier, 2012 ; Laferrère, 2012 ; Roger-Machart, 2013). Au Québec, des citoyens et des groupes de la société civile – quelques fois appuyés par leurs élus – se regroupent, s'organisent et s'opposent à l'exploration et à l'exploitation (Duhamel, 2011 ; Foisy et McEvoy, 2011 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Mousseau, 2010 ; Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011). Ils soulèvent la nécessité de défendre l'« identité locale », les « intérêts communautaires » et l'« environnement » ; des thèmes récurrents lors de conflits entourant les projets énergétiques (Jobert, 1998 ; Lazzeri, 2009 ; Subra, 2014 ; Van der Horst, 2007). Dans plusieurs régions, l'idée de devoir vivre « avec » (Martinais, 2011 ; November, Viot et Penelas, 2011) les risques de l'industrie des gaz de schiste ne « passe pas » et est vécue comme une menace sérieuse pour l'occupation du territoire. Ainsi, depuis 2010, nous assistons à une « poussée d'action collective » (Lemieux et Barthe, 1998) laissant entrevoir une « crise de l'espace concret » (Petcou et Petrescu, 2007) et la volonté d'un « autre développement » (Beaudry et Dionne, 1996).

Malgré ce qui est couramment avancé, le conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste va bien au-delà de l'« incompréhension » ou du « braquage » de certains acteurs (Foisy et McEvoy, 2011 ; Mousseau, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011). En fait, les désaccords révèlent

l'absence de base commune entre les acteurs. Selon les positions respectives, l'emphase est soit mise sur les bénéfices ou sur les risques associés au projet énergétique (Devault et Fortin, 2013 ; Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c). Ce clivage est passablement similaire à celui que l'on peut retrouver de l'autre côté de la frontière, dans les *boomtowns* américaines (Boudet *et al.*, 2013 ; Brasier *et al.*, 2011 ; Brasier *et al.*, 2013 ; Schafft, Borlu, et Glenna, 2013 ; Stedman *et al.*, 2012 ; Theodori, 2009), avec le bémol qu'au Québec, la pertinence globale du projet reste à démontrer (Francoeur, 2011 ; Gonzalez, Criado et Hermann, 2013 ; Québec, 2014a).

À tout prendre, nous sommes devant une situation d'« inacceptabilité sociale » (Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fournis et Fortin, 2012, 2013 ; Royer, Fortin et Fournis, 2013), où les arguments des uns ne réussissent plus à contrer les arguments des autres. Force nous est donc de reconnaître qu'il s'est érigé, dans les dernières années, un mur entre les acteurs favorisant l'« approfondissement » du conflit (Dziedziecki, 2005 ; Pruitt et Robin, 1994 ; Tricot, 1993).

Par « inacceptabilité sociale » (Bice, 2014 ; Lacey, Parsons et Moffat, 2012), il faut ici entendre une situation de perte de confiance à l'endroit des acteurs dominants du champ de l'aménagement et du développement ainsi qu'un changement d'attitude à l'égard des grands projets. L'essentiel est surtout, pour notre propos, que cette notion implique la reconnaissance d'une défiance à l'égard des technologies employées, des représentations négatives des risques, la difficulté de faire admettre l'existence d'alternatives et surtout la réticence du territoire d'accueil (Zelem, 2012).

Indissociable d'une plus grande attention portée à la « qualité de vie », cette notion, très en vogue lorsqu'il est question des grands projets énergétiques, tels que les gaz de schiste (Chailleux, 2016), par exemple, demeure passablement vague et peu analysée de manière critique (Fortin et Fournis, 2014 ; Moffat et Zhang, 2014). Dans les faits, la littérature sur le sujet (Cohen, Reichl et Schmidthaler, 2013 ; Colton *et al.*, 2016 ; Moore, 2016 ; Québec, 2015) nous renseigne sur la difficulté à donner un contenu concret à la notion. Cette situation favorise bien des débats sur les « conditions » d'acceptation des projets ; « conditions » considérées comme « essentielles » pour assurer un climat propice à la menée des opérations : la confiance, l'inclusion du public, sa

consultation, la gestion des attentes, le respect des procédures, la plus ou moins grande présence de risques et les bénéfices envisageables.

Mentionnons que si ce terme porte à controverse, au Québec, c'est parce que les conditions mentionnées ne sont pas réunies et que l'utilisation de ce terme, par les acteurs dominants, révèle l'existence d'un « conflit » qu'il s'agit précisément de minimiser (Chailleux, 2016). En effet, malgré le fait qu'il soit plus exact de parler de « conflit d'aménagement et de développement » que de « problème d'acceptabilité sociale » pour décrire la situation qui nous préoccupe, il s'avère plus « diplomatique », pour certains acteurs, d'esquiver cette idée. Il faut bien comprendre que l'acceptation des projets est une question d'« accès à la ressource » pouvant faire dérailler des perspectives d'affaires ou encore l'atteinte des cibles gouvernementales (Bice, 2014 ; Cohen, Reichl et Schmidthaler, 2013 ; Colton *et al.*, 2016 ; Moffat et Zhang, 2014 ; Moore, 2016 ; Tombe, 2014 ; Zelem, 2012). En ce qui concerne le cas des gaz de schiste, l'utilisation de cette notion révèle surtout la peur du « risque social » (Fortin et Fournis, 2014).

En ce sens, comme le reconnaissent à mots couverts certains acteurs dominants, des « erreurs stratégiques » (Bergeron, 2011 ; Bertrand, 2013 ; Bouchard, 2012 ; Dutrisac et Francoeur, 2011 ; Milette, 2013) ont été commises, dont l'effet le plus direct a été d'alimenter la suspicion et la mobilisation. C'est pourquoi il est maintenant difficile d'infléchir les impressions formées au fil des ans et de réunir les « conditions » d'acceptation ci-haut mentionnées. Le passage de nombreux membres des différents personnels politiques du côté de l'industrie, l'improvisation des promoteurs et le positionnement successif des gouvernements comme coporteurs du projet sont autant d'éléments qui ont contribué à faire des gaz de schiste une « affaire nationale » (Benessaïeh 2010 ; Chouinard, 2010 ; Francoeur, 2010 ; Marissal, 2010 ; Ouellet, 2010 ; Shields, 2011 ; Tremblay, 2011).

Pour ces raisons, l'industrie des gaz de schiste est largement perçue, à l'heure actuelle, comme un « grand dérangement » (Foisy et McEvoy, 2011), devant lequel les promesses de retombées économiques n'ont que bien peu de poids. Les Québécois voient en effet le possible développement de l'industrie comme une menace sérieuse à leur quiétude et à leur qualité de vie (Montpetit et Lachapelle, 2013). Par-delà le syndrome NIMBY (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Jobert, 1998 ; Lascoumes et Le Bourhis, 1998 ; Subra, 2014 ; Van der Horst, 2007), souvent invoqué pour

expliquer leur réticence (Bherer, Dufour et Allison, 2013 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Sauvé et Batelier, 2011), ils sont préoccupés par les conséquences de l'implantation de cette industrie. En raison de traits culturels plus égalitaristes et moins individualistes que leurs voisins américains, ils craignent l'inégale répartition des nuisances et des risques, mais aussi l'accaparement des bénéfices par des acteurs « exogènes » (Montpetit et Lachapelle, 2013). Ces craintes sont renforcées par l'existence d'un cadre juridique donnant la préséance aux usages miniers sur les autres usages de l'espace (Baril, 2010 ; Desjardins, 2011 ; Gélinas, 2010 ; Halley, Baril et Tremblay, 2012 ; Halley et Boutonnet, 2014). Cette préséance met de facto les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'incapacité de faire respecter leur plan d'urbanisme et leur schéma d'aménagement et de développement, alors qu'elles ont pourtant des responsabilités politiques et administratives dont elles doivent s'acquitter (Beudet, 2005 ; Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c ; Trépanier, 2004). Elle empêche également la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'agir de manière conséquente dans ce dossier (Choquette *et al.*, 2013). Cette situation de « verrouillage juridique » (Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011) excède de nombreux citoyens, chercheurs, maires et groupes de la société civile et contribue à « radicaliser » (Bherer, Dufour et Allison, 2013) les opposants.

Au même moment, des études montrent (Anderson et Theodori, 2009 ; Blohm *et al.*, 2012 ; Boudet *et al.*, 2013 ; Brasier *et al.*, 2011 ; Brasier *et al.*, 2013 ; Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b ; Rabe et Borick, 2013 ; Schafft, Borlu, et Glenna, 2013 ; Québec, 2013a, 2013b ; Stedman *et al.*, 2012 ; Theodori, 2009) que les activités de l'industrie entraînent la déstructuration des communautés locales, la dévalorisation des propriétés, des impacts visuels liés à la présence des tours sur les paysages, la ponction de milliers de m<sup>3</sup> d'eau dans les lacs et les rivières, un camionnage accru en milieu rural, le traitement des eaux de reflux à même les installations municipales, des fuites dans le coffrage des puits, des affaissements de sols, des tremblements de terre et des explosions. D'autres études pointent également (Clark *et al.*, 2012 ; Davis, 2012 ; Finkel et Law, 2011 ; Howarth et Ingraffea et Engelder, 2011 ; Perry, 2012 ; Rogers, 2011 ; Schmidt, 2011 ; Québec, 2013c) qu'il peut résulter des activités de l'industrie, un danger pour les sources en eau, la santé publique et la qualité de l'air. Enfin, des études indiquent (Boersma et Johnson, 2012 ; Johnson et Boersma, 2013 ; Rahm, 2011 ; Stephenson et Shaw, 2013) des limites à la capacité des États à faire face aux incertitudes en

raison des traités de libre-échange qui les lient et du rapport de forces qui prévaut entre « pro » et « antirégulation ».

Plusieurs des études précitées avancent que les représentations des risques jouent un rôle décisif dans l'antagonisme entre les acteurs (Brasier *et al.*, 2011, 2013 ; Council of Canadian Academies, 2014 ; Schafft, Borlu et Glenna, 2013 ; Stedman *et al.*, 2012). Toutefois, la plupart des chercheurs soulignent cet aspect de manière localisée sans toutefois l'étudier plus avant. D'autre part, les études qui traitent du cas spécifique du développement de cette industrie au Québec (Bherer, Dufour et Allison, 2013 ; Gagnon *et al.*, 2013 ; Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c ; Montpetit et Lachapelle, 2013 ; Royer, Fortin et Fournis, 2013) sont limitées par la nécessité d'éclairer le processus décisionnel (Québec, 2014a) dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste. Commandées par le Comité, à la suite du premier rapport du BAPE (Québec, 2011a), elles sont construites, d'abord et avant tout, pour répondre aux besoins des gouvernants. De plus, certaines études souffrent du refus des acteurs d'y participer, comme le soulignent Bherer, Dufour et Allison, (2013). L'intervention du BAPE et de l'ÉES sont même parfois perçues comme des tentatives de dépolitiser le débat public. Si bien qu'en regard de la littérature, notre mémoire constitue une des premières études à s'intéresser à la problématique géopolitique entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste.

### *1.5 Question générale de recherche et hypothèse*

À l'instar des chercheurs précédemment cités, nous considérons que les représentations des risques jouent un rôle important dans le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Nous pensons que les « prismes » qu'elles représentent sont issus d'un « bagage » en bonne partie antérieur à la controverse. Au fond, nous nous demandons : quelle est l'influence des représentations des risques sur le positionnement des acteurs ?

Dans cette étude, nous désirons donc montrer, à l'aide des travaux de Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016) – travaux que nous détaillerons dans le prochain chapitre – que les différents acteurs ont tendance à développer des représentations des risques en concordance avec leur histoire et leur

culture d'acteur. Nous pensons aussi que ces mêmes acteurs sont ensuite conduits à faire le choix d'un positionnement stratégique dans la « lutte » en regard de leur lecture des enjeux.

Bien que dialectique, donc nullement arrêtée, cette relation représentations-positions est essentielle, selon nous, pour comprendre la dynamique géopolitique entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. Elle permet, du moins, d'entrer au cœur des relations de pouvoir qui se jouent sur le territoire et d'en comprendre les ressorts fondamentaux.

En nous résumant, nous pouvons donc poser l'hypothèse que les représentations antagoniques des risques interviennent, dans ce conflit, comme la pointe la plus visible et condensée des positions – c'est-à-dire ici « pour » ou « contre » le projet – des différents acteurs.

### *Conclusion*

En regard de cette hypothèse et de la problématique géopolitique entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec, notre recherche est axée sur le rôle joué par les représentations des risques dans la structuration de l'antagonisme entre les acteurs. L'apport d'une telle approche est de lier les représentations des acteurs aux rivalités de pouvoir concrètement vécues par ceux-ci (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre, 2003 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003, 2012 ; Subra, 2008, 2012, 2014).

Dans le chapitre qui suit, nous présentons le cadre théorique retenu pour mener à bien notre recherche.

## **2. Cadre théorique : une approche géopolitique de l'aménagement et du développement – Les travaux de Philippe Subra**

### *Introduction*

En introduction générale ainsi que dans le chapitre précédent, nous nous sommes distanciés des travaux effectués sur la « gouvernance » (Dukes, 2006 ; Fortin, 2009 ; Le Galès, 1995 ; Renaud, 2001 ; Simard, 2003 ; Simard et Chiasson, 2008 ; Theys, 2002) pour privilégier une approche fondée sur la « géopolitique » (Hollard, 2001 ; Melé, 2003 ; Subra, 2008, 2012, 2014 ; Torre, 2010 ; Kirat et Torre, 2008 ; Reuber, 2000 ; Routledge, 1996 ; Steyaert et Katz, 2004) de l'aménagement et du développement. Sur cette base, nous avons esquissé la problématique géopolitique qui se déploie autour du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. Par le fait même, nous avons formulé notre question de recherche et explicité notre hypothèse. Nous avons enfin avancé qu'il existe un lien de filiation entre représentations des risques et positionnement des acteurs.

Cependant, ce lien ne peut être compris, selon nous, à partir des explications ordinairement invoquées pour expliquer les conflits dans le champ de l'aménagement et du développement : phénomène « pas dans ma cour », manque d'« expertise technique » des opposants ou encore obstruction systématique des « bloqueurs de projet ». Ces interprétations ne rendent pas justice aux faits et sont incompatibles avec l'objectif de notre recherche, qui est d'offrir une « lecture » géopolitique de la controverse. Par opposition à ces explications de « sens commun » (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 2005) souvent évoquées, nous pensons que ce conflit nécessite d'ouvrir l'analyse sur les rivalités de pouvoir qui se jouent sur le territoire et de recourir aux « outils » de la géopolitique (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014). En ce sens, trois critiques rapides peuvent ici être formulées pour mettre de côté ces interprétations très répandues :

1. D'abord, le phénomène « pas dans ma cour » (Bherer, Dufour et Allison, 2013) est habituellement diagnostiqué a priori et sans analyse concrète des événements. Bien que la réalité que l'on cherche à décrire en utilisant cette expression ne soit pas sans importance pour le conflit qui nous intéresse – loin de là –, elle contribue à stigmatiser les réticences des



riverains – elles seraient d'emblée « illégitimes » – et à brouiller les échelles géographiques impliquées – l'expression réduit tout au « local », alors qu'une des caractéristiques du conflit est précisément de déborder sur plusieurs échelles.

2. D'autre part, la force surprenante du mouvement devient aussi inintelligible si l'on fait fi de l'« intelligence citoyenne » (Hansotte, 2004) qui s'est constituée à partir des savoirs et savoirs-faire des acteurs. Les opposants se sont en effet organisés pour repérer l'information, en produire, faire des synthèses, en discuter, échafauder une stratégie, interpeller les élus et intervenir sur les tribunes (Gagnon-Boudreau, 2013 ; Sauvé et Batelier, 2011). De simples citoyens sont devenus « citoyens-experts » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Fischer, 2000), c'est-à-dire porte-parole, conférenciers, blogueur, etc. De plus, de nombreux intellectuels se sont joints au mouvement, notamment au sein du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et du Collectif juridique (Chailleux, 2016). Dès lors, décrier le manque d'« expertise technique » des opposants constitue une manière d'évacuer certains « savoirs » et « experts » – les savoirs issus du milieu et les scientifiques plus critiques – et de faire l'économie d'une analyse détaillée de la spécificité du conflit – notamment de l'importance des « risques ».
3. Enfin, le discours qui accompagne l'action collective des opposants n'est pas axé sur le rejet de « tout » développement énergétique (Royer, 2014), comme il est possible de l'entendre ou de le lire à l'occasion, mais bien d'un certain « modèle » de développement – l'« extractivisme » (Pineault, 2013) –, jugé délétère et incompatible avec les valeurs et orientations de la société québécoise (Gauthier et Simard, 2009), leader en matière d'énergies « propres » et de « développement durable » (Québec, 2011a, 2014). Il nous faut donc écarter cette idée d'obstruction systématique, puisqu'elle est peu susceptible de nous informer sur la situation qui nous intéresse et sur les représentations en présence.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous sommes tournés vers les travaux théoriques de Philippe Subra, professeur à l'Institut français de géopolitique et membre du comité de rédaction de la revue *Hérodote* – revue phare de la géopolitique française. Quatre raisons justifient ce choix théorique :

1. Premièrement, les travaux de notre auteur s'inscrivent dans la droite ligne des travaux d'Yves Lacoste (1986a, 1986b, 1986c, 1993, 1994, 2006, 2012), éminent géopoliticien et fondateur de l'école géographique et de la revue *Hérodote* ; revue qui lui est associée. Yves Lacoste est connu pour avoir conceptualisé l'approche géopolitique dans les années 1960-1970, l'avoir popularisé en France et surtout pour avoir montré l'importance des « représentations » dans l'analyse des conflits entre les acteurs – thème central de notre mémoire. À titre d'exemple, Subra (2016, p. 3) dédicace son dernier ouvrage à Yves Lacoste. Et il positionne ses travaux (2016, p. 10-11) dans la continuité de « ce grand géographe passionné d'histoire et préoccupé de politique qui a réinventé la géopolitique ».
2. Deuxièmement, les travaux de Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016) sont indissociables de la démarche de l'équipe d'*Hérodote*, qui, depuis la fin des années 1980, a décidé d'élargir son programme de recherche en s'orientant vers la saisie des enjeux « locaux ». Sous cette impulsion, quelques ouvrages pionniers (Lacoste, 1986a, 1986b, 1986c ; Giblin, 1990) sont venus confirmer la fécondité de cette orientation. Depuis, *Hérodote* consacre des dossiers thématiques et des articles à des questions de géopolitique « locale » ; dossiers et articles souvent audacieux, sur des sujets « chauds » et d'actualité : l'écologie, les grandes villes, l'eau, les banlieues, la santé publique, les enjeux territoriaux, etc. De plus, d'autres chercheurs de l'Institut français de géopolitique, dans lequel enseignent des membres du comité de rédaction de la revue *Hérodote*, s'intéressent à cette thématique : Frédéric Douzet et Frédéric Encel. À cette liste, il faut évidemment ajouter Béatrice Giblin, ex-directrice de l'Institut. Depuis une dizaine d'années, une spécialité « géopolitique locale » est même offerte aux étudiants des cycles supérieurs ; spécialité unique en France et rarissime dans le monde. À ce jour, l'Institut français de géopolitique peut revendiquer plus d'une vingtaine de thèses sur des questions de géopolitique « locale », sans parler des mémoires de maîtrise. C'est dire que les travaux de Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016) s'ancrent dans une certaine tradition géopolitique – l'école géographique et la revue *Hérodote* – et dans un contexte universitaire particulier – celui de l'Institut français de géopolitique.
3. Troisièmement, le type de travail qu'effectue Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016) – c'est-à-dire l'élaboration d'une géopolitique des conflits « locaux » – est globalement sans

équivalent dans la littérature anglo-saxonne et encore considéré comme innovant dans le contexte universitaire français, nous indiquent Douzet et Kaplan (2012). À la suite d'une comparaison de la littérature géopolitique anglophone et francophone, ces deux chercheurs nous renseignent sur le fait que, bien que la littérature anglo-saxonne donne lieu à d'importants développements sur des thèmes rapprochés, peu de chercheurs réclament ou mettent en œuvre une démarche véritablement « géopolitique » et « locale », comme il est possible de le retrouver à *Hérodote* : c'est-à-dire multi-échelle, cartographique, faisant une large place aux acteurs, à leurs représentations, aux stratégies et aux moyens mis en œuvre. Ces chercheurs articulent plutôt leur travail à l'aide des approches et méthodes de la géographie urbaine ou électorale. Les autres travaux rencontrés ont la facture de synthèses géohistoriques ou géostratégiques, en parallèle du champ des relations internationales (Fukuyama, 1992 ; Huntington, 1996 ; Mearsheimer, 2001), et n'ont que peu à voir avec l'analyse des rivalités de pouvoir sur les territoires.

4. Quatrièmement, par l'entremise de ses travaux (2008, 2014, 2016), Subra nous offre une lecture originale et féconde des différents types de conflits que nous pouvons rencontrer dans le champ de l'aménagement et du développement – les conflits d'aménagement et de développement « menacés », « convoités » et « rejetés » – ; mais aussi une approche géopolitique « locale », qui prend en compte la question de l'énergie et des gaz de schiste (2012, 2014, 2016). En ce sens, le conflit qui nous intéresse est « local », selon Subra (2012), puisqu'il combine les caractéristiques d'un territoire relativement circonscrit – une série de « points » adjacents sur le territoire – et des acteurs qui, sans nécessairement y être établis, ont indéniablement des intérêts « locaux » – droits de propriétés, accès à la ressource, etc. Suivant ce qui vient d'être dit, le conflit qui nous intéresse est d'abord « local » puisque sa logique antagonique l'est – précisons que cela n'exclut pas que le conflit puisse déborder sur d'autres échelles. Les travaux de Subra ont donc la particularité d'associer une théorisation globale des phénomènes conflictuels dans le champ de l'aménagement et du développement à un traitement intéressant de la filière qui nous intéresse.

Au travers plusieurs articles (2003, 2008, 2012) et deux livres récents (2014, 2016), Subra élabore donc une théorie géopolitique des enjeux qui nous préoccupent. Il offre une typologie claire et

systematique des différents conflits contemporains. De cette manière, pour Subra (2008, 2014), les conflits portent sur des aménagements ou des développements « menacés », « convoités » ou « rejetés ». C'est à partir de cette théorie et des concepts clés qui lui sont liés – « territoire du conflit », « territoire des acteurs », « appropriation du territoire par l'usage », « système d'acteurs », « rapports de forces » et « représentations » – que nous avons construit notre hypothèse de recherche et entendons analyser le cas qui nous intéresse. Au total, Subra est un des rares auteurs, inscrit dans une démarche géopolitique, à nous offrir les « outils » de pensée dont nous avons besoin. Il importe maintenant de préciser ce cadre théorique et de montrer sa pertinence eu égard à notre question de recherche.

Dans ce deuxième chapitre, nous présentons tout d'abord le contexte dans lequel Subra élabore sa théorie géopolitique. Ce faisant, nous explicitons en quoi l'aménagement et le développement constituent des « questions géopolitiques » (Subra, 2008). Puis, nous présentons la typologie de notre auteur et chacun des types de conflits qu'elle contient. Cela nous permet ensuite de mobiliser les concepts élaborés par Subra afin de les reporter au cas des gaz de schiste. En conclusion, nous montrons que sa théorie est utile pour comprendre le conflit qui nous intéresse.

### *2.1 L'aménagement et le développement, des questions géopolitiques ?*

Pour Philippe Subra (2003), il est plus difficile d'aménager et de développer que par le passé. En observant la société française, il constate que l'opposition est plus efficace qu'auparavant, mais qu'elle réussit aussi à obtenir des modifications et l'arrêt de certains projets. Les opposants ont en effet appris, au fil des ans, à maîtriser une palette de moyens, allant des manifestations familiales aux actions commandos. Ces moyens « traditionnels » sont renforcés par l'apparition d'Internet et des médias sociaux. Au point où les maîtres d'ouvrage affirment ne plus véritablement savoir « comment faire ». Ainsi, nombreux sont ceux qui se demandent : comment continuer à aménager et à développer malgré les oppositions de plus en plus nombreuses ?

Dans ce contexte, le « débat public » apparaît, pour plusieurs, comme une « solution » afin d'apaiser les tensions. Or malgré ses effets bénéfiques sur le processus de prise de décision et sur la pratique

des uns et des autres, il demeure le fait d'une « contrainte » initialement imposée. Subra explique (2003, p. 152) :

C'est, au départ, une réponse imposée, une tentative de reprendre la main, au prix éventuellement d'une prise en compte de certaines revendications des opposants, une concession aux contraintes politiques nouvelles qui se sont imposées aux aménageurs, élus, ingénieurs, du fait de l'activisme des riverains et des défenseurs de l'environnement, de leur révolte systématique. La plupart des maîtres d'ouvrage ne s'y engagent d'ailleurs qu'avec une certaine réticence [...]

Dès lors, les tentatives de gestion des conflits par le biais des mécanismes institutionnalisés, comme le BAPE, par exemple, doivent être comprises comme une « réponse » à la montée en puissance des citoyens et des groupes organisés, nous dit Subra (2003). Il s'agit de rendre « acceptable » l'asymétrie de pouvoir entre les acteurs, tout en gardant masqué le fait qu'ils n'ont pas les mêmes moyens, ni les mêmes capacités d'initiative. Ce qui s'exprime alors dans ces instances, selon notre auteur, ce sont des intérêts antagoniques ainsi que des projets concurrents.

Quatre facteurs expliquent la multiplication des conflits, d'après Subra (2003, 2014), et la plus difficile « acceptabilité des projets » (Subra, 2016) : la prégnance du discours écologiste, la crise de légitimité de l'appareil étatique, la montée en puissance des nouvelles classes moyennes et la transformation du rapport au territoire. Ces facteurs correspondent à des évolutions profondes de la société française qu'il observe ; mais peuvent aisément s'appliquer à d'autres sociétés, dont la société québécoise, cadre de notre recherche. Présentons brièvement ces facteurs :

1. Le discours écologiste crée d'abord une rupture avec la manière que nous avons de concevoir notre rapport à l'environnement. Il conduit à une remise en question de notre « modèle » de développement. Des projets antérieurement réalisés sans anicroche peuvent aujourd'hui se voir dénoncés, avec l'effet de choc que cela peut avoir sur certains acteurs.
2. Les crises sanitaire et environnementale renforcent par ailleurs le sentiment de doute dans la population quant à la volonté des autorités à juguler les risques et à opérer le passage à un développement plus « durable ». Dans ce contexte, afin de conserver une légitimité déjà

ébranlée, les acteurs dominants opèrent le passage à une culture de la négociation de l'« utilité publique ».

3. Il faut aussi dire que l'augmentation du niveau de vie de la population ainsi que sa plus grande scolarisation ne laissent pas vraiment le choix. De plus en plus d'individus, issus des nouvelles classes moyennes, sont maintenant capables de mener des « combats » efficaces contre des projets jugés « indésirables ».
4. Plus mobiles et dispersés que par le passé, des individus situés à plusieurs kilomètres du « site » d'un projet peuvent en outre se sentir concernés et vouloir faire valoir leur point de vue. La généralisation de la voiture, la rurbanisation ainsi que le développement concomitant d'une identité « néorurale » sont largement responsables de cet état de fait.

**Tableau synthèse 1. Quatre facteurs expliquant la multiplication des conflits, selon Subra**

Facteurs	Points importants
Prégnance du discours écologiste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rupture dans la manière de concevoir le rapport à l'environnement</li> <li>- Critique du modèle de développement</li> <li>- Contestation accrue des projets</li> </ul>
Crise de légitimité de l'appareil étatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crises sanitaires et environnementales</li> <li>- Doute dans la population</li> <li>- Risques semblent se multiplier</li> <li>- Frilosité des autorités dans la mise en œuvre du « développement durable »</li> <li>- Négociation publique</li> </ul>
Montée en puissance des nouvelles classes moyennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du niveau de vie</li> <li>- Plus grande scolarisation</li> <li>- Capacité de contestation</li> </ul>
Transformation du rapport au territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisation de la voiture</li> <li>- Mobilité sur le territoire</li> <li>- Dispersion de l'habitat</li> <li>- Rurbanisation</li> <li>- Identité « néorurale »</li> <li>- Appartenances territoriales multiples</li> </ul>

Ces quatre facteurs portent les citoyens à être plus attentifs aux transformations territoriales, aux justifications données pour les réaliser, de même qu'aux intérêts qu'elles servent en premier lieu. Incidemment, l'aménagement et le développement se « politisent », note Subra (2003, 2014).

Largement considérés comme des domaines de « spécialistes », l'aménagement et le développement sont rarement considérés comme recelant des enjeux géopolitiques. Pourtant, comme nous le rappelle Subra (2008, p. 222), l'aménagement et le développement sont des « affaires de pouvoir », c'est-à-dire « de rapports de forces, de rivalités entre responsables et forces politiques, d'affrontement entre projets concurrents, entre groupes de pression, où s'expriment les intérêts divergents d'acteurs multiples ; enfin une affaire de citoyens, un objet de débats dans les médias comme sur la place publique. » Or une telle approche de l'aménagement et du développement, par l'entremise de la géopolitique, comme le fait Subra, ne va pas de soi. Elle est peu utilisée par les chercheurs, autant dans le monde académique francophone qu'anglophone, et relativement nouvelle. L'adopter suppose de se heurter aux conceptions dominantes de la géopolitique et de l'aménagement et du développement (Subra, 2012, p. 48) :

Pour la plupart de ceux qui l'utilisent, journalistes, diplomates ou responsables politiques, le terme géopolitique renvoie de manière évidente à deux types de conflits. D'abord les conflits, diplomatiques ou armés, qui opposent deux ou plusieurs États entre eux, souvent sur des questions de frontières, terrestres ou maritimes, et qui relèvent de ce qu'on appelle la géopolitique externe. « Externe » étant synonyme d'« international ». Ensuite un certain nombre de conflits, guerres civiles, guérillas, luttes politiques, ethniques ou religieuses, qui se déroulent à l'intérieur des frontières d'un État et qui pour cette raison relèvent de la géopolitique interne de cet État.

Comme nous le voyons, dans cette conception de la géopolitique, les conflits d'aménagement et de développement n'occupent pas une place de premier plan. Subra observe (2012, p. 50) :

Les conflits auxquels s'intéresse la géopolitique locale, eux, ne font pas de morts, sans parler de massacres, pas de blessés ou alors sans gravité. Les parties prenantes n'usent pas d'armes, mais de leurs réseaux d'influence, de manifestations en général non-violentes ou de recours en justice. Ils s'affrontent dans des débats publics, des campagnes électorales ou des campagnes de presse, des négociations discrètes. Et en guise de couverture médiatique : pas d'envoyés spéciaux de CNN ou de grandes chaînes de télévision, mais des articles [...].

Or cette séparation entre géopolitique « externe » et « interne » tend à perdre de sa pertinence, puisque les conflits sont aujourd'hui de plus en plus imbriqués à plusieurs échelles territoriales, nous dit notre auteur – échelle internationale, nationale, régionale et locale. Cette interaction entre échelles justifie le dépassement du cadre étroit des relations internationales pour aborder les enjeux géopolitiques. À cet égard, la géopolitique devient une « discipline passerelle », une « science de synthèse » des observations politiques, soutient Subra (2012, p. 52). Dès lors, elle permet aux

chercheurs non-géographes – historiens, politologues, urbanistes, etc. – de mieux percevoir la teneur des enjeux territoriaux qui les préoccupent ainsi que les « images » que les acteurs s'en construisent. Similairement, note Subra (2008, p. 229-230), l'aménagement :

[...] a longtemps été réduit à sa seule réalité technique, tandis que sa dimension politique et géopolitique était systématiquement occultée. C'est encore ainsi qu'il est enseigné dans la plupart des formations universitaires et c'est ainsi qu'il est défini dans la quasi-totalité des dictionnaires de géographie ou d'aménagement. L'aménagement y est présenté comme un ensemble de théories (savoirs ou savoirs-penser) et de techniques (savoirs-faire), au service d'objectifs éminemment consensuels : « l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations », le « développement économique » et « la mise en valeur du territoire », son « rééquilibrage », « l'agencement », « l'organisation de l'espace », « une meilleure distribution des activités et des populations ». Il est censé être mis en œuvre par un acteur général, global ou englobant, toujours défini de manière indifférenciée : « un groupe humain », « les sociétés qui produisent et occupent ces territoires », « une collectivité », « les pouvoirs publics ». Des contradictions d'intérêts, des conflits qui peuvent traverser cet acteur prétendument unifié, des désaccords qui peuvent l'opposer à d'autres acteurs (entreprises, populations, élus, associations) : pas un mot !

Force est cependant d'admettre, avec Subra (2008), que ces définitions ne reflètent pas la réalité de la pratique dans le champ de l'aménagement et du développement. Dans les faits, les praticiens tiennent compte des oppositions, des acteurs et des stratégies. Ils font, quoi qu'on en dise, de la géopolitique « inconsciemment ». Politiques, l'aménagement et le développement ne sont donc pas spontanément analysés par l'entremise de la géopolitique. Cette approche peut pourtant nous permettre de mieux saisir les conflits auxquels nous sommes confrontés.

## *2.2 Unité et diversité des conflits d'aménagement et de développement*

Dans ses travaux, Subra avance (2008, 2014) que la prise en compte des conflits est devenue incontournable dans le champ de l'aménagement et du développement. Afin d'appuyer son argumentation, il utilise et détaille trois types de conflits que nous pouvons retrouver dans l'actualité : les conflits d'aménagement et de développement « menacés » (type 1), « convoités » (type 2) et « rejetés » (type 3). Chaque type de conflits renvoie à des situations bien concrètes : défense d'un territoire contre des décisions de restructuration industrielle ou organisationnelle prises à l'extérieur de celui-ci (type 1), concurrence entre territoires pour l'obtention d'événements, d'investissements ou de statuts particuliers (type 2), enfin protestation contre des nuisances ou des dangers associés à la



présence d'équipements, d'aménagements ou de grands projets de développement (type 3). Ces situations peuvent se décliner de différentes manières, selon l'auteur. Elles forment néanmoins de « grandes familles de conflits » utiles pour démêler la pluralité des situations géopolitiques à laquelle nous sommes confrontés.

**Schéma 1. Trois figures de conflits, selon Philippe Subra**

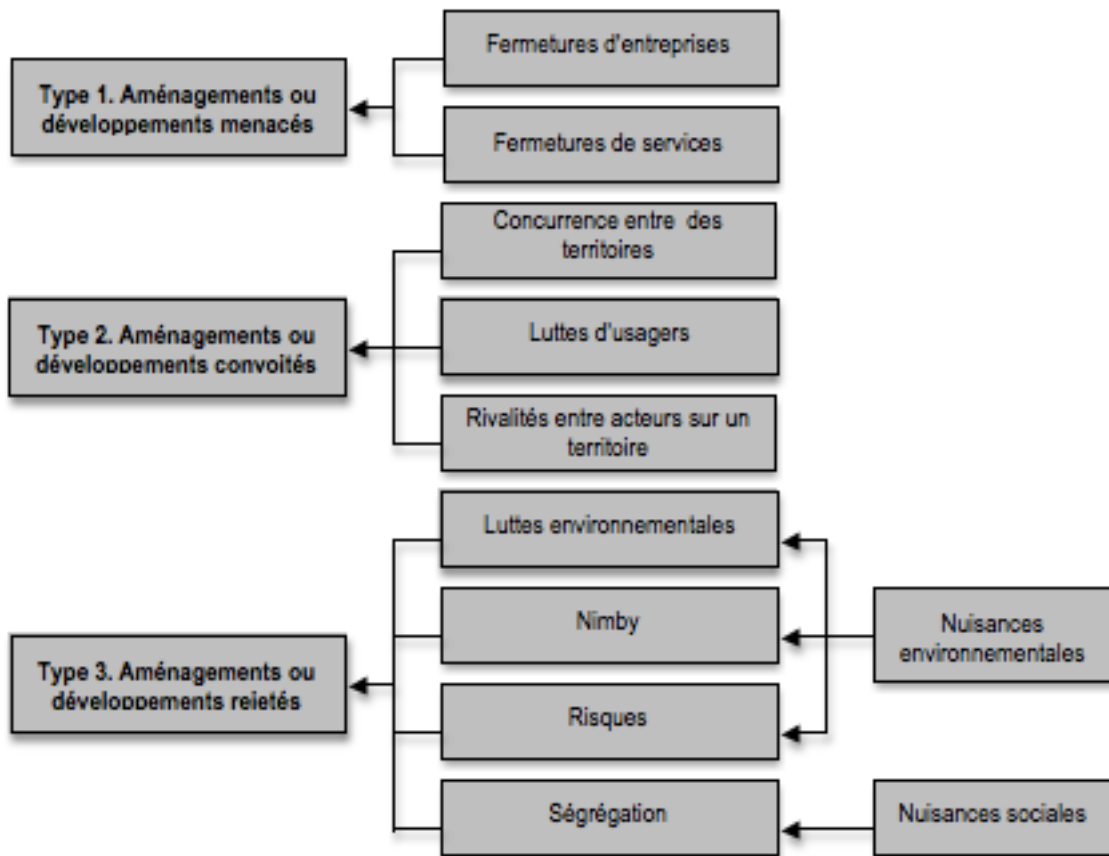


Schéma tiré et adapté de Subra (2014, p. 49).

Ainsi, en faisant ressortir les caractéristiques communes entre les conflits spécifiques qui ont marqué la société française dans les dernières années, Subra construit une typologie compréhensive des conflits d'aménagement et de développement. Subra explique sa démarche (2014, p. 45-46) :

Analyser les conflits territoriaux qui se multiplient depuis trente ans autour des questions d'aménagement, c'est d'abord être frappé par leur grande diversité. La lutte de riverains contre un projet d'aéroport ou d'incinérateur, la rivalité qui oppose deux villes pour

l'accueil d'un grand équipement, la colère qui jette dans la rue des milliers de personnes contre un projet de fermeture d'entreprise ou d'hôpital relèvent certes d'une même problématique, celle du territoire, de son aménagement, de son usage et finalement de son appropriation. Mais elles diffèrent sur toute une série de points essentiels : les enjeux qui les expliquent et les structurent ; le rapport à l'aménagement et au territoire qu'elles traduisent ; le rapport à l'État qu'elles induisent ; les types d'acteurs qui en sont parties prenantes et le positionnement, les relations et les rapports de force qu'entretiennent entre eux ces acteurs, leur degré d'implication dans le conflit, les logiques qui sous-tendent et expliquent leur intervention ; les outils et les modes d'action qu'ils utilisent et en particulier les représentations auxquelles ils font appel ; enfin l'impact qu'ils ont, en retour, sur les territoires concernés et sur les systèmes locaux d'acteurs qui caractérisent ces territoires. Comprendre ces situations, les gérer ou les prévenir, implique donc en préalable d'élaborer une typologie des conflits [...]

Comme nous pouvons le constater, l'analyse typologique a pour fonction, chez Subra, l'identification des types de conflits auxquels nous sommes confrontés ainsi que la saisie de leurs grandes spécificités. Cette typologie présentée, nous allons maintenant nous employer à la détailler.

### *2.2.1 Type 1 – Les conflits d'aménagement et de développement « menacés »*

Le premier type de conflits identifié par Subra (2008, 2014) regroupe l'ensemble des conflits portant sur des aménagements ou des développements « menacés ». Il est caractérisé par le fait que les populations locales sont durement touchées. À chaque fermeture d'usine, de bureau de poste, de ligne de train, ce sont les repères symboliques des populations qui sont atteints, nous dit-il. Compte tenu des impacts associés aux décisions de restructuration industrielle ou organisationnelle, nombreuses en Europe et en Amérique depuis quelques années, le dilemme est de savoir s'il convient de reconverter les territoires touchés, selon les principes de marché, ou s'il vaut mieux faire pression sur les autorités pour maintenir les activités en place. Dans la plupart des cas, l'émotion collective impose la coopération et la crise fédère les acteurs. N'empêche, les décisions des entreprises ou des organisations sont interprétées comme des formes de « trahisons », de « désertions », cela alors même que les conséquences sont renvoyées dans le champ des responsabilités collectives. Le choc devient « à gérer ». À chaque fois, l'État est confronté, à travers le processus de prise de décision, à la nécessité de mettre en adéquation des considérations multiples : des intérêts locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Ce type de conflits active donc, chez les acteurs, deux « représentations » : le territoire « désertifié » et l'« intérêt général ».

### *2.2.2 Type 2 – Les conflits d'aménagement et de développement « convoités »*

Le deuxième type de conflits identifié par Subra (2008, 2014) regroupe, lui, l'ensemble des conflits portant sur des aménagements ou des développements « convoités ». Il montre à quel point, en cette ère de mondialisation et de concurrence internationale, l'accueil de grands événements, de sièges sociaux ou encore d'équipements scientifiques est devenu « stratégique » pour les villes et les régions, de par le monde. Chacune de ces « cibles » justifie d'ailleurs des dépenses importantes de la part des administrations locales et régionales ainsi que la formulation d'orientations en matière de planification du territoire et de développement économique. L'enjeu, nous dit Subra : le « positionnement international ». Afin d'obtenir les Jeux olympiques, attirer certaines PME ou encore batailler pour recevoir « chez soi » la construction d'une nouvelle université, par exemple, les gouvernants consentent régulièrement à moderniser des équipements, entreprendre des projets de rénovation urbaine ou encore augmenter l'offre en transport. Bien que les retombées économiques de ces efforts consacrés à l'« attractivité » soient débattues, leur impact en termes d'« image » ou de « notoriété » fait consensus. Toutefois, à la différence des deux autres types de conflits (type 1 et 3), celui-ci n'est à peu près jamais marqué par de fortes mobilisations. Au contraire, ce sont les acteurs institutionnels qui donnent vie à ces antagonismes, loin des yeux du public. Malgré des batailles entre « camps », ce type de conflits doit être compris comme se déroulant sur fond d'accord général : maximiser les gains possibles pour les populations et les territoires. On comprend alors mieux pourquoi l'État tend à se faire « arbitre » de ces rivalités lorsqu'elles se déploient entre villes ou régions d'un même cadre national et « assistant » de ces rivalités lorsqu'elles se déploient au-delà. Ce type de conflits active, de son côté, une représentation bien précise : « rester dans la course ».

### *2.2.3 Type 3 – Les conflits d'aménagement et de développement « rejetés »*

Le troisième type de conflits identifié par Subra (2008, 2014) regroupe l'ensemble des conflits portant sur des aménagements ou des développements « rejetés ». En suivant la typologie de notre auteur, c'est ce type de conflits qui s'avère le plus pertinent pour notre propos. Nous retrouvons dans cette catégorie, les différents conflits entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste, mais également tous les conflits associés au « syndrome NIMBY » ainsi qu'aux luttes environnementales : carrières, cimenteries, autoroutes, sites d'enfouissement, éoliennes, etc. En raison des nuisances et

des risques qu'ils entraînent, les projets d'implantation, d'agrandissement, de prolongement se voient souvent contestés. Entrent en ligne de compte de nouveaux principes – la lutte contre les changements climatiques et le développement durable –, mais aussi des enjeux de localisation – la proximité des zones habitées ou cultivées, par exemple. Le résultat en est que ces conflits ont la particularité de polariser les acteurs et de susciter la mobilisation. En schématisant, nous retrouvons, d'un côté, les partisans du développement économique – maîtres d'ouvrage, organisations patronales et élus – et, de l'autre, les partisans d'un « autre développement » – écologistes et riverains. Ce type de conflits active deux représentations : celle d'un espace économique dans lequel le projet peut venir « renforcer le territoire et créer des emplois » – représentation « opportunité » – et celle d'un milieu où il est essentiel de rechercher « l'authenticité, l'équilibre et la justice territoriale » – représentation « menace ». Dans la prochaine section, nous allons préciser les « étapes » et les « outils » qu'il nous faut déployer pour « faire de la géopolitique ».

**Tableau synthèse 2. Typologie des conflits de Philippe Subra.**

Types	Caractéristiques
Type 1. Les conflits d'aménagement et de développement « menacés »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations locales touchées</li> <li>- Fermetures diverses</li> <li>- Repères symboliques atteints</li> <li>- Reconvertir les territoires ou maintenir les activités en place ?</li> <li>- Émotion collective impose la coopération et la fédération des acteurs</li> <li>- Considérations multiples</li> <li>- Représentations : territoire « désertifié » et « intérêt général »</li> </ul>
Type 2. Les conflits d'aménagement et de développement « convoités »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte de mondialisation</li> <li>- Concurrence internationale pour l'accueil des grands événements, des sièges sociaux et des équipements scientifiques</li> <li>- Recherche du « positionnement »</li> <li>- L'« attractivité » passe par les équipements, les programmes de rénovation, la bonification ou l'amélioration de l'offre en transport</li> <li>- Pas de mobilisations, mais des tractations entre acteurs institutionnels</li> <li>- Maximiser les gains pour les populations et les territoires</li> <li>- État arbitre des rivalités « internes » et acteur des rivalités « externes »</li> <li>- Représentation : « rester dans la course »</li> </ul>
Type 3. Les conflits d'aménagement et de développement « rejetés »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Type le plus pertinent pour notre propos</li> <li>- Gaz de schiste, NIMBY, luttes environnementales</li> <li>- Nuisances et risques</li> <li>- Nouveaux principes : lutte contre les changements climatiques et développement durable</li> <li>- Enjeux de localisation</li> <li>- Contestations et polarisation des acteurs</li> <li>- Représentations : « opportunité » et « menace »</li> </ul>

### *2.3 Les concepts clés de la géopolitique, chez Philippe Subra*

La géopolitique est un discours structuré par des observations, issues du « terrain », dont l'objectif est d'explicitier les enjeux de pouvoir qui se jouent sur le territoire (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014). Dans cette optique, plusieurs concepts sont développés par Philippe Subra (2008, 2012, 2014, 2016) pour rendre opératoire sa théorie. Ces concepts clés sont : le « territoire du conflit », le « territoire des acteurs » et l'« appropriation du territoire par l'usage ». Ils correspondent à autant de « moments » de l'analyse géopolitique – bien que Subra n'utilise pas lui-même cette expression. Ils sont complétés par un dernier concept : le « système d'acteurs », dans lequel peuvent se développer des « stratégies » et des « rapports de forces ». Pour notre propos, la valeur de ces concepts réside dans leur capacité à rendre compte de la complexité de la situation qui nous intéresse, c'est-à-dire le conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste.

Il est à noter que chacun des « moments » de l'analyse géopolitique correspond à la réalisation de « gestes pratiques ». Pour certains de ces « moments », notons que Subra utilise (2008, 2014, 2016) des « outils » de schématisation particuliers. Il s'agit de ce qu'il nomme sa « boîte à outils géopolitiques ». Pour le moment, l'essentiel est de mentionner que ces « gestes » et ces « outils » accompagnent l'effort théorique de notre auteur – bien que leur ordonnancement manque quelquefois de systématisme. Il est entendu que Subra élabore présentement son appareillage géopolitique et que sa pensée est en évolution. Quoi qu'il en soit, nous retrouverons ces « gestes » et ces « outils » ultérieurement dans notre mémoire – dans nos trois chapitres de présentation des données et dans notre chapitre d'analyse. Ils correspondent au fond à la proposition d'une « démarche » pour aider à penser l'espace sous tension ; démarche que nous détaillons ici.

#### *2.3.1 Moment 1 – Le territoire du conflit*

Dans un premier temps (moment 1), l'analyse géopolitique requiert d'identifier le « territoire du conflit ». Il s'agit, nous dit Subra (2008, p. 239), de « la traduction spatiale de ce phénomène social et politique qu'est le conflit [...] ». En identifiant ce territoire, en le replaçant dans un contexte multiéchelles, en détaillant sa dimension concrète et ses caractéristiques spécifiques – sous-

territoires, lignes de continuité/discontinuité, réseaux, pôles, maillage socioéconomique, dynamiques territoriales, enjeux, symboles –, il devient plus aisé d'identifier un premier ordre de raisons qui font advenir le conflit. Car un conflit ne surgit pas n'importe où et n'importe quand, nous dit notre auteur. Au contraire, il résulte des dynamiques d'échelles ainsi que de la rencontre entre un projet controversé et un territoire donné. Comme le dit Subra (2008, p. 239) : « Un même projet d'infrastructures ou un même équipement industriel produiront du conflit dans un certain espace et n'en produiront pas ailleurs ou d'intensité bien plus faible. » C'est pourquoi la compréhension de l'espace d'insertion du projet est une habileté particulièrement précieuse pour les porteurs de projet. Car ceux-ci entendent effectuer des investissements stratégiques, et, par le fait même, concrétiser certaines de leurs visées. Subra explique (2008, p. 239) : « Les maîtres d'ouvrage l'ont très bien compris qui font réaliser de plus en plus souvent des “ études de contexte ” territorial par des cabinets spécialisés pour essayer d'estimer le plus en amont possible le risque de conflit [...] » C'est aussi ce que Subra appelle le « risque-projet ». Notre auteur ajoute également (2008, p. 239) que l'issue du conflit dépend des caractéristiques du territoire :

Chaque camp s'efforcera donc d'étendre le conflit à l'échelle géographique qui lui permettra de l'emporter, en trouvant ailleurs des alliés qui lui manquent sur place – élus, habitants, institutions des grandes villes voisines, Conseil régional, services de l'État, Commission européenne –, ou au contraire essaiera de contenir le conflit au niveau local, parce que celui-ci lui est plus favorable. L'échelle géographique du conflit en déterminant *qui est dans le conflit*, produit des rapports de forces.

Dès lors, nous pouvons convenir que plus les acteurs sont habiles pour « lire » et « utiliser » le territoire à leur avantage – sa population, ses enjeux, son histoire, sa culture, etc. –, plus leurs chances sont élevées de sortir « vainqueurs » d'un conflit.

Nous le voyons, la connaissance de l'espace-temps du conflit a une valeur « géostratégique ». Pour accéder à cette connaissance, Subra (2014, 2016), ainsi que d'autres géopoliticiens avant lui (Lacoste, 2006, 2012), propose des « outils » d'observation particuliers. Ces « outils », présentés ci-bas, correspondent au « moment 1 » de l'analyse géopolitique et viennent appuyer le travail de « terrain ». Voyons-les un à un :

1. Le premier schéma utilisé par Subra est le diatope lacostien. Ce schéma, créé par Yves Lacoste (2012), date des années 1970, et est largement utilisé par ses successeurs. Il est considéré, à *Hérodote*, comme la pierre angulaire du raisonnement « multiscalaire ». Dès lors, il se retrouve lié à la plupart des études géopolitiques françaises. Son fonctionnement est simple : il s'agit de distinguer les différents ordres de grandeur impliqués par le cas étudié ainsi que les ensembles géographiques qu'ils recourent afin de tenir compte des articulations en présence. À ce jour, cette manière d'articuler le local au planétaire reste inégalée pour « penser l'espace » géopolitique. Elle se retrouve aussi – explicitement ou implicitement – dans la plupart des grands travaux de notre auteur (Subra, 2014, 2016).

**Schéma 2. Diatope lacostien – Schéma d'analyse des ensembles spatiaux à différents niveaux**

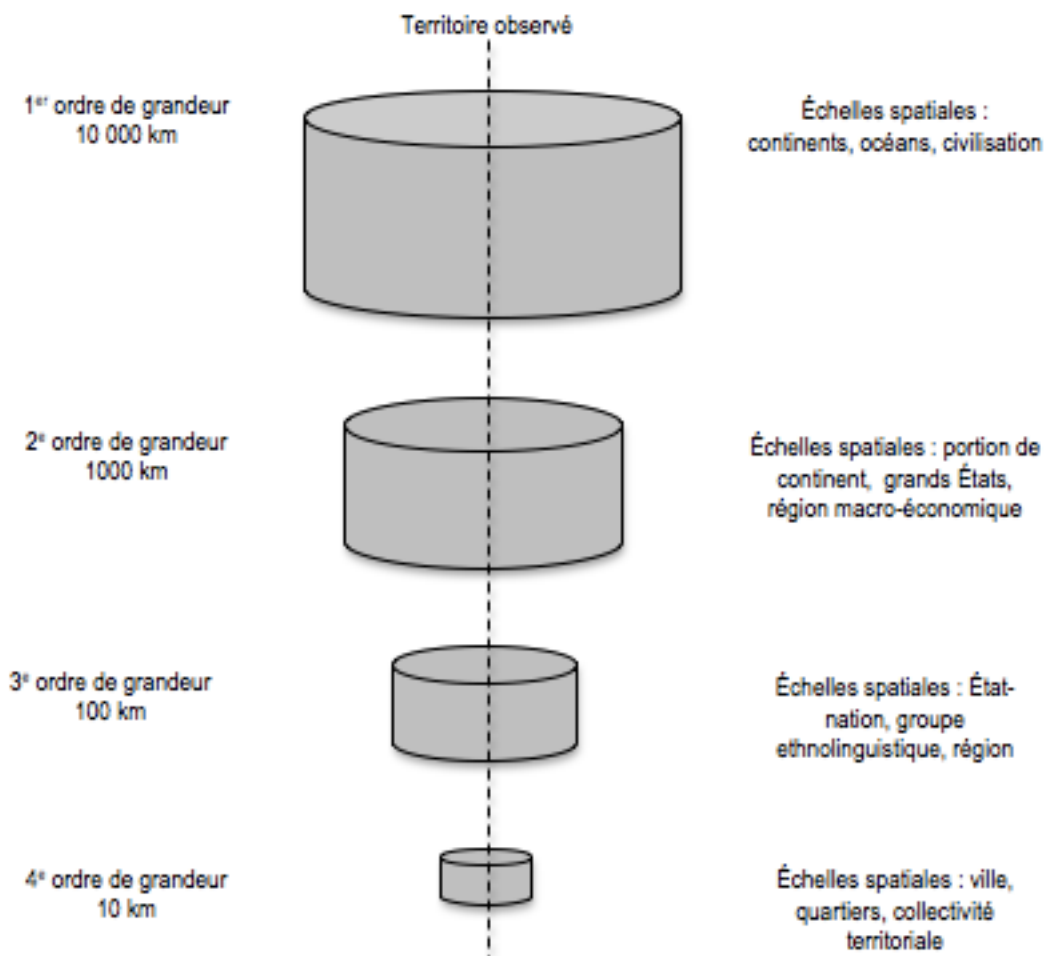


Schéma tiré et adapté de Lacoste (2012, p. 234-236).

2. Le deuxième schéma utilisé par Subra (2016) est une frise chronologique du conflit. Le géopoliticien est ici appelé à retracer ses grands événements.

**Schéma 3. Frise chronologique du conflit**

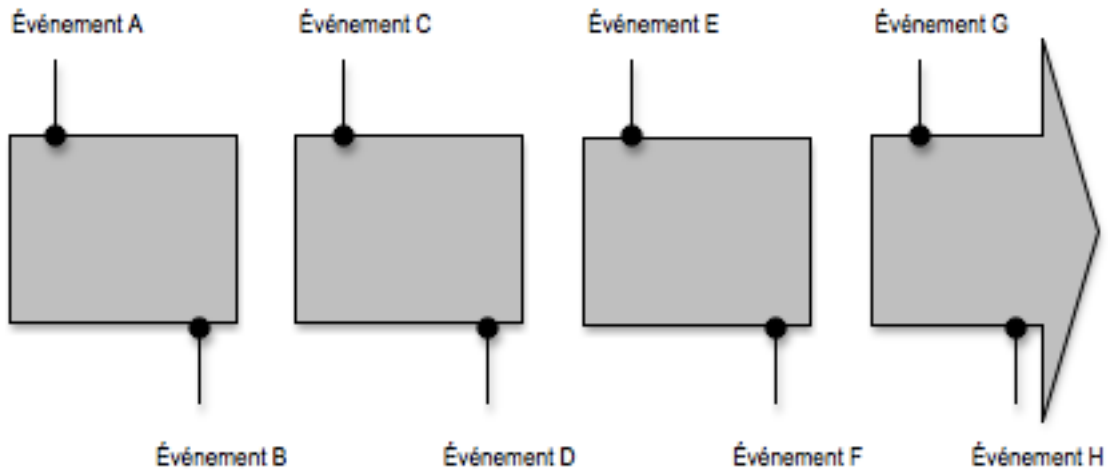


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 94).

3. Le troisième schéma utilisé par Subra (2016) est le schéma du continuum du conflit. Ce schéma permet de relativiser la situation abordée et de considérer l'intensité du conflit.

**Schéma 4. Continuum – Des rivalités au conflit**

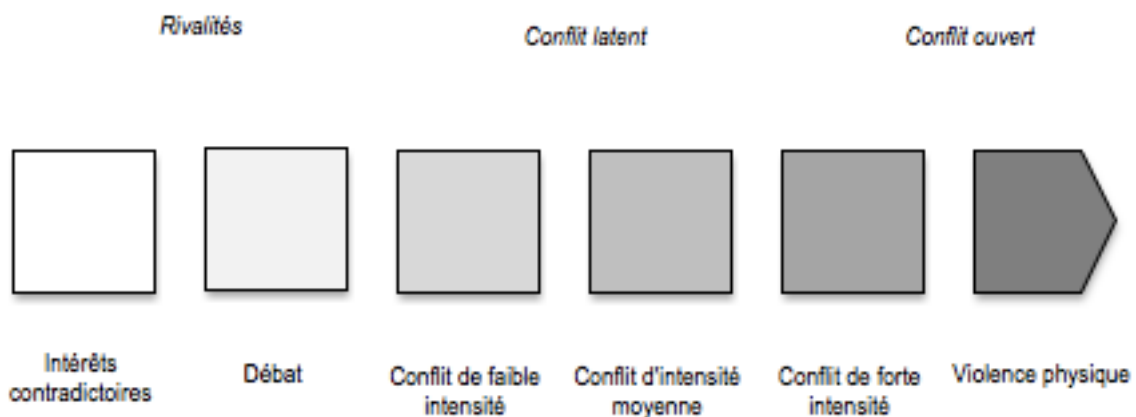


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 33).



### 2.3.2 Moment 2 – Le territoire des acteurs

Accéder aux points de vue des acteurs est également essentiel à l'analyse géopolitique (moment 2), selon Subra, puisqu'ils déterminent les modalités de leur participation au conflit. Par suite, il convient, selon notre auteur, de faire apparaître le « territoire des acteurs », c'est-à-dire le territoire auquel ils se rapportent. Un acteur possède en effet toujours une « logique d'action » (Subra, 2008, 2016) particulière : économique, politique, résidentielle ou environnementale – la liste n'est pas exclusive – ; « logique d'action » qui teinte la manière dont il se réfère au territoire. Conséquemment, ces « logiques d'action » sont décisives pour comprendre un antagonisme. En fait, elles sont indissociables de la « culture » des acteurs et plus spécifiquement de leurs « représentations ». C'est donc à partir de ces « logiques d'action », repérables dans les différentes prises de parole, qu'il est possible d'identifier le « rapport au territoire » des protagonistes, mais également, et de manière plus ciblée, leurs « intérêts » et leurs « objectifs ». Comprendre cela, c'est se placer dans une situation propice à la saisie des « positions » des uns et des autres, ou si l'on veut des différentes « lectures d'enjeux ». Au fond, si l'identification des différents « territoires de référence » (Subra, 2008, 2016) constitue une étape importante de l'analyse géopolitique, c'est puisqu'elle permet de saisir un deuxième ordre de raisons qui poussent les acteurs à entrer en conflit.

Cela dit, parmi l'ensemble des acteurs pouvant être impliqués dans un conflit d'aménagement et de développement – riverains, groupes « de base », syndicats, partis, élus, fonctionnaires, villes, ministères, entreprises, universitaires, consultants, etc. –, l'État occupe une place particulière, aux yeux de notre auteur (Subra, 2008, p. 241) :

Il est dans toute une série de cas en situation d'arbitrage, parce qu'il contrôle la définition des priorités [...] ou une part importante des financements ou encore parce qu'il définit une grande partie du cadre juridique des politiques d'aménagement [...]. Mais il intervient aussi comme un acteur parmi d'autres, porteur d'un projet précis, élaboré par ses services, face à d'autres acteurs porteur de leur propre projet pour le territoire. Enfin il lui arrive d'être purement et simplement absent, ou en position de très net retrait, dans des conflits opposants d'autres acteurs. Autre différence capitale : bien souvent l'État n'intervient pas comme un acteur unique, unifié, cohérent. [...] Car l'État est traversé par des logiques diverses [...].

Si l'État est important, comme nous le verrons dans la suite de cette étude, c'est en dernière analyse puisqu'il incarne une conception de l'« intérêt général » (Subra, 2016).

Nous le voyons, la connaissance des acteurs a aussi une valeur « géostratégique ». Pour produire cette connaissance, Subra (2016) suggère d'autres « outils » et « gestes pratiques ». Ceux-ci correspondent au « moment 2 » de l'analyse géopolitique et visent une saisie des paramètres en présence, par-delà la somme de données à prendre en compte. Présentons-les :

1. Le premier « outil » présenté par Subra (2016) est le schéma des logiques concurrentes. Il s'agit d'identifier les « logiques » en présence ainsi que les acteurs qui les supportent.

**Schéma 5. Le local soumis à des logiques concurrentes**

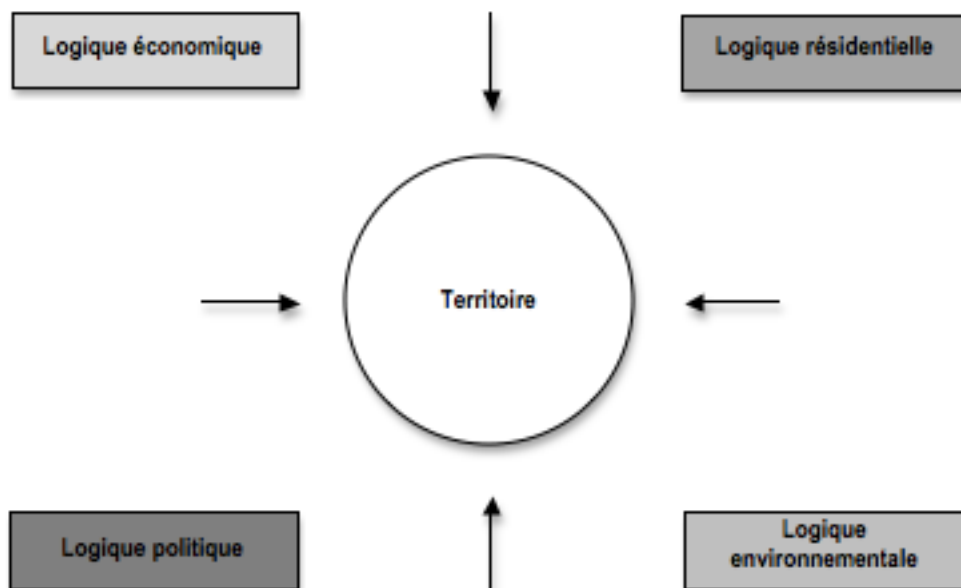


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 19).

2. Le deuxième « outil » utilisé par Subra est le tableau des logiques d'acteurs et des rapports au territoire. Ce tableau reprend les quatre grandes « logiques d'action » préalablement identifiées (Subra, 2008, 2016) – économique, politique, résidentielle ou environnementale – et suppose l'association de celles-ci aux acteurs concernés ainsi qu'aux « rapports au territoire » développés.

### Tableau synthèse 3. Les logiques d'acteurs et les rapports au territoire

Logiques d'action	Acteurs concernés	Rapports au territoire
Économique	---	---
Politique	---	---
Résidentielle	---	---
Environnementale	---	---

Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 20).

3. Le troisième « outil » suggéré par Subra (2016) est le schéma de l'histoire de l'acteur. Un peu plus complexe que les deux précédents, ce schéma a pour but de faciliter la mise en relation des antécédents culturels de l'acteur avec sa manière de concevoir les choses ainsi qu'avec sa capacité politique réelle. Ainsi, l'objectif de Subra est de montrer, dans un premier temps, que les « représentations » d'un acteur dépendent de sa « culture » et de son « histoire » ; mais surtout, dans un deuxième temps, qu'elles influencent à la fois sa « lecture des enjeux » et sa plus ou moins grande capacité à orienter l'« opinion publique ». Dès lors, le géopoliticien doit reconstruire l'histoire de chacun des acteurs, en identifiant, bloc par bloc, les éléments d'information importants. Au final, pour notre auteur, ce sont bien les « choix stratégiques » de l'acteur, sa capacité à influencer l'« opinion publique » et à rassembler les « ressources » et les « appuis » nécessaires qui influencent la teneur du « rapport de force ». Observons que ce sont ici les « représentations » des acteurs qui déterminent leur manière de « lire les enjeux » – comme nous le soutenons dans notre hypothèse de recherche. Comme tel, ce schéma est particulièrement important pour notre propos, en ce qu'il permet d'identifier la manière d'argumenter notre hypothèse de recherche et d'en opérationnaliser les différentes constituantes. Rappelons que nous nous questionnons, pour ce qui est du cas des gaz de schiste au Québec, sur l'influence des représentations des risques sur le positionnement des acteurs.

## Schéma 6. De l'acteur au rapport de forces

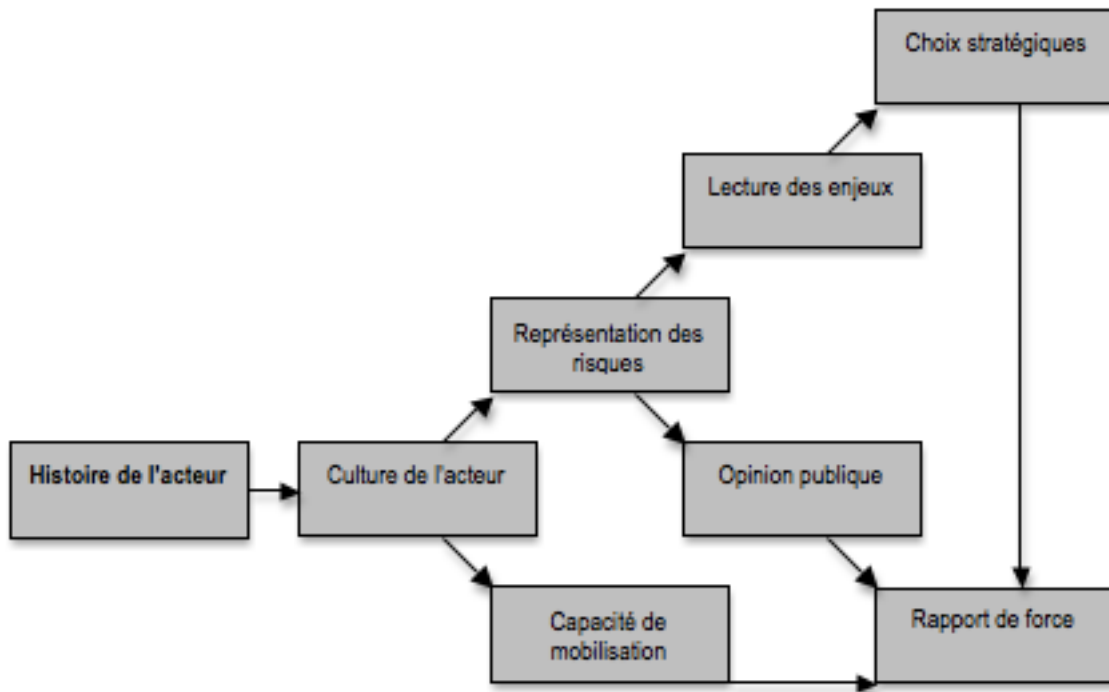


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 18).

4. Subra (2016) présente ensuite deux « gestes pratiques ». Le premier consiste en une double distinction, au niveau du matériel discursif, entre « représentations banales » et « géopolitiques », d'une part, et entre « représentations conscientes » et « inconscientes », d'autre part. Cette distinction est présentée par notre auteur (Subra, 2016, p. 30-31) afin de discriminer, parmi l'ensemble des représentations en présence lors d'un conflit, uniquement celles qu'il s'agit d'analyser. Suivant ce qui vient d'être dit, le géopoliticien doit repérer, dans les prises de parole, les « représentations significatives » sur le plan géopolitique – cela suppose que certaines ne le sont pas – ; mais il doit aussi prendre pour repères celles qui pèsent lourd dans la balance, c'est-à-dire celles qui donnent lieu à l'articulation de « stratégies » – et ne pas avoir peur de laisser de côté celles qui sont « sans poids » géopolitiques.

5. Le deuxième « geste pratique » proposé par Subra (2016) est la distinction, chez les acteurs, entre « représentations », « discours », « appareil argumentaire » et « raisons d'agir ». Bien que ces réalités soient connectées – et qu'il puisse être difficile de les isoler a priori –, il ne fait aucun doute, pour notre auteur, qu'elles possèdent des caractéristiques bien distinctes qu'il s'agit de repérer. Ainsi, une « représentation » est une idée de la réalité donnée à voir ; un « discours » est une communication tactique ; un « appareil argumentaire » est une série de composantes émotionnelles et intellectuelles utilisées afin d'emporter l'adhésion ; et une « raison d'agir » un prétexte pour défendre des intérêts (Subra, 2016, p. 30-32).

### *2.3.3 Moment 3 – L'appropriation du territoire par l'usage*

L'analyse géopolitique suppose, en dernier lieu (moment 3), d'identifier les velléités d'« appropriation du territoire », nous dit Subra. Le territoire est en effet toujours un espace qui est approprié par les acteurs. Subra explique (2008, p. 242) : « [...] il y a appropriation lorsqu'un acteur peut user de l'espace en fonction de ses besoins et de ses intérêts. Le contrôle permet l'usage de l'espace et l'usage permet en retour de déterminer qui exerce un contrôle sur l'espace. » L'idée est la suivante : « [...] l'espace n'est pas seulement le cadre dans lequel se déroule la vie des sociétés humaines, et qui par ses caractéristiques (climat, relief, hydrographie, type de végétation, ressources du sous-sol) influence leurs modes de vie ; il est aussi (et pour ces mêmes raisons) une ressource, une richesse, et donc l'objet d'appétits, de convoitises [...] » (Subra, 2012, p. 58). De fait, les acteurs sont à la recherche d'avantages, d'aménités, de ressources, et se disputent l'espace pour y arriver. Subra pose la question suivante (2012, p. 59) : « À partir du moment où les activités humaines ont besoin du territoire, de ses ressources (terres agricoles, forêts, eau, minerais, hydrocarbures, terrains) et où, circonstance aggravante, ces ressources deviennent rares ou sont désormais perçues comme limitées, comment pourrait-il ne pas y avoir concurrence pour leur contrôle ? » La question est pertinente. Conséquemment, identifier les différents « projets d'appropriation » (Subra, 2016) des acteurs, notamment par le recours à l'analyse des cartes, c'est nous permettre de cerner l'objet des rivalités de pouvoir qui se jouent sur le territoire. L'analyse géopolitique nécessite donc d'identifier les différents projets portés par les acteurs et les grandes lignes de leur incompatibilité.

Nous le voyons, la connaissance des projets concurrents, pour un même espace, a également une valeur « géostratégique ». Pour discerner ces différents projets – la plupart du temps implicites –, Subra indique la nécessité d'effectuer deux « gestes pratiques » supplémentaires. Ceux-ci correspondent au « moment 3 » de l'analyse géopolitique. Détaillons-les :

1. Le premier « geste pratique » consiste à repérer l'appropriation effective de l'espace par les acteurs. Qui use de l'espace ?
2. En deuxième lieu, le géopoliticien doit dynamiser son approche en considérant les « intérêts » des uns et des autres et l'objet sur lequel convergent les convoitises. En gros : que veulent les acteurs ? Quels sont leurs « objectifs » ?

#### *2.3.4 Moment synthèse – Système d'acteurs, rapports de forces et représentations*

Ces trois concepts – « territoire du conflit », « territoire des acteurs » et « appropriation du territoire par l'usage » – sont ensuite utilisés par Subra (2008) afin de parfaire sa théorie géopolitique (moment synthèse). Non seulement ils permettent d'outiller le géopoliticien (moment 1, 2 et 3), mais aussi de faire entrevoir la dynamique du « rapport de forces » et les « représentations » qui le supportent. Une démarche de reconstruction et d'éclaircissement du conflit devient ensuite possible, par l'explicitation des « stratégies » et des « ensembles formés par les acteurs » (Subra, 2008).

Toutefois, cerner l'influence des représentations est chose difficile, puisque les « représentations » sont à la fois (Subra, 2008), des « visions du territoire » et des « figures de style », des « réflexes de pensée » et des « effets calculés ». Pour y arriver, il est donc impératif, nous dit notre auteur (Subra, 2008, p. 244-245), de les concevoir comme formes d'« expressions de la vérité » relevant de l'évidence – ce que devrait être le territoire –, mais aussi comme « instruments rhétoriques » mobilisés dans un certain cadre idéologique – une formule. Chose certaine (Subra, 2014, p. 185) : « Il faut souligner le rôle absolument essentiel des représentations dans les stratégies de chaque camp et dans le rapport de force [...] »

Subra (2016) présente ici deux derniers « outils » pour compléter sa théorie. Ceux-ci correspondent au « moment synthèse » de l'analyse géopolitique. Voyons-les :

1. Le premier « outil » présenté par Subra (2016) est le schéma des composantes de la stratégie d'un acteur. Ce schéma nous permet de constater que les « représentations », la « logique de l'acteur » ainsi que son « territoire de référence » agissent comme « filtres » de ses « intérêts » et influencent ses « objectifs » et ses « moyens d'action ».

**Schéma 7. Les composantes de la stratégie d'un acteur**

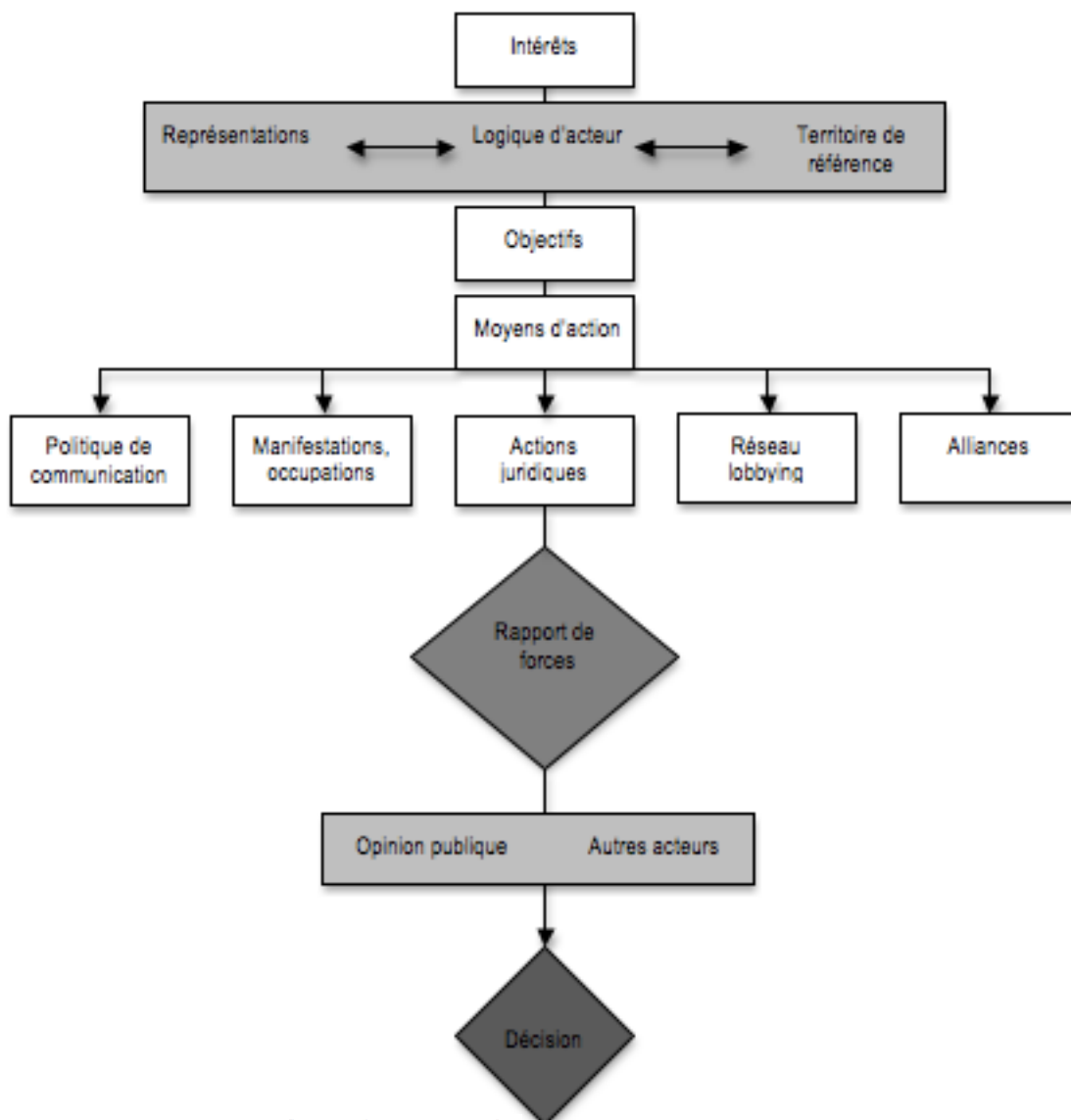


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 24).

2. Le dernier « outil » présenté par Subra (2016) est le schéma d'acteurs. Il vise la création d'une image claire de la composition des « camps » en présence – les « pour » et les « contre » – ; mais aussi du classement des acteurs selon leur échelle d'intervention – internationale, nationale, régionale ou locale. Subséquemment, par la mise en relation des différents acteurs – identification de la présence d'un lien conflictuel, de soutien ou encore d'alliance –, ce schéma permet l'évaluation du « rapport de force ».

### Schéma 8. Le schéma d'acteurs

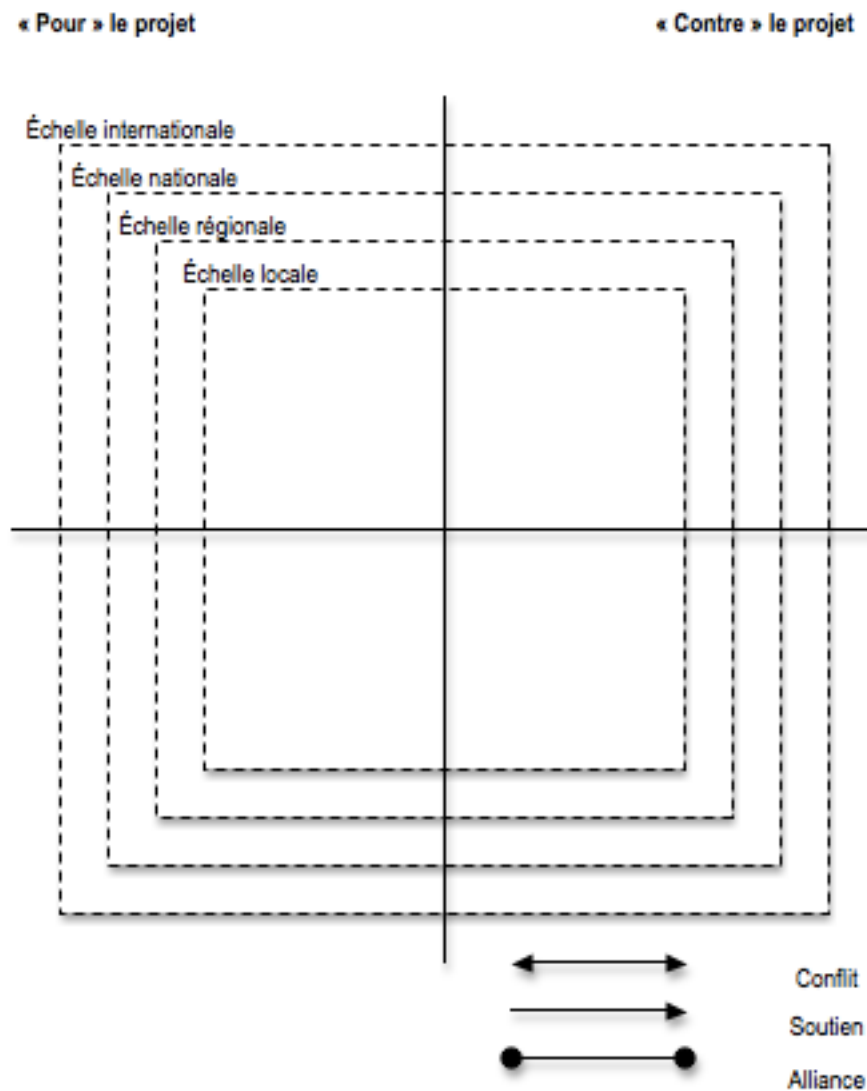


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 25)



**Tableau synthèse 4. Faire de la géopolitique – Démarche et concepts de Philippe Subra**

Concepts et références	Éléments de définition	Gestes et outils associés
<b>Moment 1 – Le territoire du conflit</b>		
Territoire du conflit (2008, 2014, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction spatiale</li> <li>- Dimension concrète et caractéristiques spécifiques</li> <li>- Par l'observation</li> <li>- Dynamiques d'échelles, rencontre entre un projet controversé et un territoire</li> <li>- « Risque-projet »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diatope lacostien</li> <li>- Schéma du continuum du conflit</li> <li>- Frise chronologique du conflit</li> </ul>
<b>Moment 2 – Le territoire des acteurs</b>		
Territoire des acteurs (2008, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire auquel se rapportent les acteurs, selon leur « logique »</li> <li>- « Culture » et « représentations »</li> <li>- Par les entretiens</li> <li>- « Intérêts », « objectifs », « lectures d'enjeux »</li> <li>- Résulte de l'existence de « références » distinctes pour un même espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma des logiques concurrentes</li> <li>- Tableau des logiques d'acteurs et des rapports au territoire</li> <li>- Schéma de l'histoire de l'acteur</li> <li>- Représentations « banales » et « géopolitiques », « conscientes » et « inconscientes »</li> <li>- Distinction « représentations », « discours », « appareils argumentaires », « raisons d'agir »</li> </ul>
<b>Moment 3 – L'appropriation du territoire par l'usage</b>		
Appropriation du territoire par l'usage (2008, 2012, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un acteur use de l'espace selon ses « besoins » et « intérêts »</li> <li>- Recherche d'avantages, de ressources et dispute pour y arriver</li> <li>- Repérable par l'analyse des cartes</li> <li>- Incompatibilité des projets portés par les acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer l'appropriation effective du territoire</li> <li>- Identification des « intérêts » et de l'objet des convoitises</li> </ul>
<b>Moment synthèse – Système d'acteurs, rapports de forces et représentations</b>		
Système d'acteurs (2008, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formé par les acteurs</li> <li>- Des « camps »</li> <li>- Sur plusieurs échelles</li> <li>- Conflit, soutien, alliance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma d'acteurs</li> </ul>
Rapport de forces (2008, 2012, 2014, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résulte des rivalités de pouvoir sur le territoire</li> <li>- Se configure selon « stratégies » et « moyens »</li> <li>- Réactions le modifie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma des composantes de la stratégie d'un acteur</li> </ul>
Représentations (2008, 2014, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visions du territoire</li> <li>- Figures de style</li> <li>- Expressions de la vérité</li> <li>- Instruments rhétoriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de l'histoire de l'acteur</li> <li>- Représentations « banales », « géopolitiques », « conscientes », « inconscientes »</li> <li>- « Représentations », « discours », « appareils argumentaires » et « raisons d'agir »</li> <li>- Schéma des composantes de la stratégie d'un acteur</li> </ul>

## *Conclusion*

En suivant Subra, il apparaît donc que sa théorie peut nous aider à éclairer le cas des gaz de schiste au Québec. Non seulement elle permet d'identifier le type de conflit auquel nous sommes confrontés – un conflit d'aménagement et de développement « rejeté » –, mais elle permet aussi de nous outiller conceptuellement – « territoire du conflit », « territoire des acteurs », « appropriation du territoire par l'usage », « système d'acteurs », « rapports de forces » et « représentations » – afin d'offrir une lecture géopolitique de la controverse.

En définitive, si cette théorie retient notre attention, dans ce mémoire, c'est en raison de sa portée « compréhensive » (Gingras et Côté, 2009) en regard à notre question de recherche. C'est d'ailleurs, selon Gumuchian et Marois (2000), la principale fonction d'un cadre théorique : de formuler le plus explicitement possible les relations entre les concepts. Et ici il semble que le travail théorique de Philippe Subra – toujours en progression –, avec son ensemble de suggestions d'« outils » et de « gestes pratiques », soit particulièrement utile.

Chose certaine, comme il a été vu, l'analyse géopolitique peut servir à se « préparer au conflit » – apprendre à le « gérer », à y « communiquer », à y effectuer des « concessions » – ; mais elle peut aussi permettre de se « préparer à résister » – apprendre à « créer un rapport de forces », à « obtenir l'abandon d'un projet » ou encore des « mesures compensatoires » (Subra, 2008, p. 248). Au final, sa pertinence est donc tout autant scientifique qu'opérationnelle et politique (Subra, 2014).

Dans le prochain chapitre, nous détaillons notre démarche méthodologique.

### **3. Méthodologie : une démarche en trois moments suivis d'une synthèse**

#### *Introduction*

La démarche géopolitique est un « raisonnement géographique d'avant-garde », nous dit Giblin (2012). Elle se fonde sur le pari que les conflits répondent d'une « raison », même s'il n'est pas toujours facile de l'identifier. Elle suppose de partir d'indices, de symptômes et de reconstituer le squelette des conflits. En ce sens, la « méthode géopolitique » (Gonon et Lasserre, 2001 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996) est « heuristique », puisqu'elle permet de pénétrer « ce qui est caché » (Thual, 1996) par l'« éducation de l'oeil » (Thual, 1993). Cependant, elle n'a pas à légitimer ou à condamner le point de vue des acteurs, mais bien à en décoder la logique profonde. C'est ce à quoi nous nous employons dans cette étude.

Dans ce troisième chapitre, nous présentons notre démarche de recherche ainsi que nos instruments de collecte de l'information. Puis, nous précisons les moyens retenus pour assurer la validité du volet empirique de notre recherche. Les choix ayant présidé à la constitution de notre échantillon sont ensuite expliqués. Des indications sont enfin données, en fin de chapitre, sur la préparation et le contexte de réalisation de notre « terrain ».

#### *3.1 Une étude de cas qualitative et multiméthodologique*

Dans ce mémoire, nous étudions un cas géographique délimité : celui du conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. À l'aide des données rassemblées, nous mettons en perspective ce cas à plusieurs niveaux (Douzet, 2001 ; Fournis et Fortin, 2013 ; Klein *et al.*, 2003 ; Giblin, 2010 ; Gonon et Lasserre, 2001 ; Gumuchian et Marois, 2000 ; Subra, 2012). C'est ce que les géographes appellent l'approche « multiscalaire » (Buzenot, 2007 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012). De cette façon, nous présentons notre cas en le situant par rapport aux tendances internationales, nationales, régionales et locales. Bref, nous le « contextualisons », nous le replaçons dans son « environnement phénoménal » (Paillé et Mucchielli, 2016).

Considérée comme une démarche de recherche empirique féconde par notre auteur (Subra, 2012), l'étude de cas en géopolitique convient pour aborder des phénomènes nouveaux et passablement complexes. Elle permet de vérifier la valeur d'une théorie, comme celle que nous employons dans cette étude (Bonnet, 2010 ; Colletette, 2016 ; Gagnon, 2005 ; Gauthier, 2009 ; Roy, 2009 ; Subra, 2008, 2012, 2016 ; Yin, 1997). Par la flexibilité qu'elle offre dans la combinaison des sources d'information – journalistiques, scientifiques, de terrain, etc. –, elle permet de structurer la preuve et surtout de donner sens aux phénomènes étudiés (Creswell, 2013). En raison de son ancrage dans une tendance « descriptive-interprétative », de l'attention portée à la subjectivité des acteurs dans le développement d'une « lecture » de la situation, du caractère « non reproductible » de la démarche et de l'utilisation de plusieurs méthodes pour contrebalancer les conclusions obtenues, notre étude peut être qualifiée de « qualitative » (Anadon, 2006 ; Mucchielli, 2016b ; Paillé, 2016 ; Paillé et Mucchielli, 2016 ; Rossman et Rallis, 2016), mais aussi de « multiméthodologique » (Apostolidis, 2007).

### *3.2 Collecte et analyse des données : une démarche en trois « moments » suivis d'une « synthèse »*

Comme nous l'avons précédemment expliqué dans notre cadre théorique, l'approche géopolitique de Philippe Subra (2008, 2012) suppose une démarche en trois « moments » suivis d'une « synthèse » : la détermination de l'inscription spatiale (moment 1 – identification du « territoire du conflit »), le décryptage des discours (moment 2 – identification du « territoire des acteurs ») et l'analyse des cartes (moment 3 – identification des différents projets d'« appropriation par l'usage »). Cette démarche méthodologique recroise la séparation opérée par Rosière (2007) entre « géographie politique » et « géopolitique » dans sa « grammaire de l'espace politique », mais aussi les différentes « étapes » que nous présentent Gonon et Lasserre (2001, 2012) dans leurs deux manuels de géopolitique. Elle consiste à séparer la présentation des données (moment 1, 2 et 3) de leur analyse à proprement parler (moment synthèse – reconstitution du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations » en présence).

Afin de suivre cette démarche, nous utilisons, dans ce mémoire, trois instruments de collecte de l'information : l'observation territoriale, l'entretien avec les acteurs et la cartographie mentale. Le choix de ces instruments n'est pas hasardeux. Il tient à l'analyse rigoureuse des travaux de notre

auteur (Subra, 2003, 2008, 2012, 2014, 2016), mais aussi de certains de ses collègues de l'Institut français de géopolitiques et de la revue *Hérodote* (Douzet, 2001 ; Giblin, 1985, 2012). Notre démarche repose donc sur des choix compatibles avec ceux de l'école géographique.

**Tableau synthèse 5. Vue d'ensemble de la démarche méthodologique**

Moments	Objectifs	Fonctions	Chapitres
Moment 1 – identification du « territoire du conflit »	Détermination de l'inscription spatiale et temporelle	Présentation des données	Chapitre 4
Moment 2 – identification du « territoire des acteurs »	Décryptage des discours	Présentation des données	Chapitre 5
Moment 3 – identification des différents projets d'« appropriation par l'usage »	Examen des cartes	Présentation des données	Chapitre 6
Moment synthèse – reconstitution du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations » en présence	Analyse géopolitique de la controverse	Analyse des données	Chapitre 7

### 3.2.1 Moment 1 – La détermination de l'inscription spatiale et temporelle

Le premier instrument de collecte de l'information que nous retenons est l'observation territoriale (moment 1). L'observation territoriale peut être définie comme une forme de confrontation avec une « situation géographique » donnée (Massonnat, 1987). Intégrée à notre démarche d'ensemble, elle a pour but de contextualiser dans le temps et l'espace le cas étudié (Douzet, 2001 ; Grawitz, 2001 ; Quivy et Campenhoudt, 2006). Plus « organisée » que la simple « pratique sociale » de l'observation (Arborio et Fournier, 2012 ; Gumuchian et Marois, 2000), sa fonction est d'identifier le « territoire du conflit » (Subra 2008), c'est-à-dire les propriétés « objectives » du territoire étudié.

Utilisée dans le cadre d'une recherche en géopolitique, l'observation territoriale implique à la fois des travaux de « terrain » – observations du paysage, du peuplement, des infrastructures, des ressources, des relations – et de « laboratoire » – observation des textes, des cartes, des statistiques (Pena, 1986). L'observation territoriale est ainsi une condition de description synthétique des

composantes d'un territoire, de sa géographie physique, mais aussi humaine, économique, politique et historique (Arborio et Fournier, 2012 ; Bailly et Béguin, 2003 ; Douzet, 2001 ; Mercier, 2010).

Par la distanciation qu'elle permet avec le terrain d'étude, l'observation territoriale facilite la restitution des grands traits d'une situation donnée (Becker, 2002 ; Pena, 1986 ; Laperrière, 2009). Pour y arriver, le chercheur doit articuler son observation autour de questions clés (Bailly, 2004 ; Bailly et Béguin, 2003) : qui fait quoi, quand, où, pourquoi et comment ? Or puisque les phénomènes ne se donnent jamais aisément à voir au chercheur, l'observation territoriale doit être guidée par une « grille » d'analyse (Gumuchian et Marois, 2000 ; Quivy et Campenhoudt, 2006). Celle-ci permet la restitution des propriétés « objectives » (Douzet, 2001 ; Peretz, 2004) du conflit étudié, mais aussi le contrôle serré des possibles omissions.

Pièce importante du « dispositif d'observation » (Massonnat, 1987), la « grille » est créée graduellement. Nous pouvons ici distinguer deux « étapes » essentielles à sa constitution, soit lors de la préparation du « terrain » – le chercheur doit savoir ce qu'il désire observer – et ensuite immédiatement après sa réalisation – le chercheur doit modifier sa « grille » à l'aide de ses notes de « terrain ». D'abord constituée intuitivement et par la suite bonifiée de manière immanente, la « grille », gérée dans Excel, doit permettre l'accumulation et le classement des observations. En ce sens, son caractère pratico-pratique est important, puisqu'il s'agit d'utiliser plusieurs « filtres » d'observation pour en arriver à créer des « catégories » formant autant d'unités de sens particulières (Laperrière, 2009). Étant donné que le chercheur est son propre « instrument d'observation » (Grawitz, 2001) et qu'au même moment où il observe il fait déjà de l'« analyse-en-action » (Paillée et Mucchielli, 2016), la « grille » vient contrôler les effets déformants de sa subjectivité.

Concrètement, notre « grille » est constituée, à la verticale, des « moyens d'observation » utilisés dans nos travaux de « terrain » et de « laboratoire » et, à l'horizontale, des « catégories » de sens dégagées par l'agrégation des différentes informations (voir annexe 2). Nous retrouvons donc, d'un côté, les lieux et les sources à partir desquelles a été effectuée l'observation territoriale et, de l'autre, les éléments d'information essentiels dégagés des données d'observation collectées.

**Tableau synthèse 6. L'observation territoriale**

Lien cadre théorique	Explications	Moyens utilisés	Étapes franchies
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moment 1 de la démarche géopolitique identifié par Philippe Subra (2008) : identifier le « territoire du conflit »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cerner une situation géographique</li> <li>- La contextualiser dans le temps et l'espace</li> <li>- Définir ses propriétés</li> <li>- Décrire les composantes du « territoire du conflit »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le « terrain » : observation du paysage, du peuplement, des infrastructures, des ressources, des relations</li> <li>- Travaux de « laboratoire » : observation des textes, des cartes, des statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- # 1 : qui fait quoi, quand, où, pourquoi, comment ?</li> <li>- # 2 : « grille » gérée dans Excel : a) définir ce qu'il s'agit d'observer (premières « catégories ») ; b) modifier en fonction du « terrain » (redéfinition des « catégories »)</li> <li>- # 3 : organiser l'information (logique, progressive, multiscale)</li> <li>- # 4 : extraire les informations clés</li> </ul>

### 3.2.2 Moment 2 – Le décryptage des discours

L'entretien semi-dirigé est notre deuxième instrument de collecte de l'information (moment 2). Il peut être décrit comme une forme d'interaction verbale visant la compréhension de l'univers de l'autre et la « coconstruction du sens » (Ghiglione, 1987 ; Savoie-Zajc, 2009). Par le biais de rencontres avec les acteurs, il s'agit de décrypter les discours en présence (Blanchet, 1987 ; Douzet, 2001 ; Mayer, 1993) et d'entrevoir le « territoire des acteurs » (Subra, 2008, 2012), c'est-à-dire la manière dont les acteurs se réfèrent au territoire, le perçoivent et l'investissent.

Conduit de manière souple, en se laissant guider par l'échange, mais en gardant en tête la finalité de l'interaction, l'entretien semi-dirigé permet de créer du « référentiel commun » (Blanchet et Gotman, 2001) et de « dépasser » (Pena, 1986) la simple conversation. L'entretien favorise l'approfondissement de certains thèmes et provoque des prises de conscience. Rencontrer un acteur est en effet toujours l'accompagner dans une plongée en « réflexivité ». Pour peu que le chercheur sache créer du lien, nombreux sont les acteurs qui lui feront des aveux importants. À cet égard, les encouragements, les demandes d'explications, les questions de relance constituent autant d'outils pour l'intervieweur. Cependant, l'ajustement de sa tenue et de son niveau de langage peuvent faire partie de la mise en condition. Si le chercheur peut sembler jouer au « caméléon » (Blanchet et

Gotman, 2001), il n'est toutefois guidé que par l'impératif du « faire dire », par la recherche de la bonne « attitude questionnante » et par le « goût de l'entretien » (Bellenger et Couchaere, 2012).

Malgré tout, l'expérience montre qu'il n'est pas facile de questionner les acteurs. La structure, la planification, la capacité d'adaptation ne sont rien sans l'écoute, la patience, le charme, l'humour et l'audace (Bellenger et Couchaere, 2012 ; Blanchet et Gotman, 2001). Car il se noue toujours dans l'interaction une dialectique complexe entre le répondant et le chercheur faite de recentrements, de stimulations, d'ajustements à la « compétence linguistique » (Bourdieu, 1979, 2001) de l'un et de l'autre. L'entretien met donc à l'épreuve le chercheur et l'oblige à rester « en éveil » (Blanchet, 1985 ; Quivy et Campenhoudt, 2006 ; Savoie-Zajc, 2009). Mais le défi le plus important est sans doute l'élaboration d'un « schéma d'entretien » (Gumuchian et Marois, 2000) qui soit à la fois clair et précis. En effet, poser de bonnes questions est un « art » (Savoie-Zajc, 2009) qui suppose une problématique de recherche définie, une bonne connaissance de la littérature et du cadre de l'énonciation. Du café de quartier au bureau du chef d'entreprise, les questions ne sonnent pas de la même manière, bien entendu. C'est dire que poser de bonnes questions suppose tout un travail antérieur. Armé de son schéma d'entretien, le chercheur doit oser poser ses questions, et cela, même si certaines d'entre elles peuvent être dérangeantes (Bradburn, Sudman et Wansink, 2004).

Si on le considère dans ses détails, notre schéma d'entretien est constitué de sept blocs de questions (voir annexe 3), en plus des formalités d'introduction et de conclusion : soit un premier bloc portant sur les positions, un deuxième sur les risques, un troisième sur les représentations, un quatrième sur le conflit, un cinquième mixte, un sixième sur les enjeux environnementaux et enfin un dernier portant sur les perspectives de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Oscillant entre deux et dix questions, ces blocs couvrent les thèmes traités dans notre problématique et dans notre cadre théorique et sont conçus pour nous permettre de répondre à notre question de recherche, c'est-à-dire : quelle est l'influence des représentations des risques sur le positionnement des acteurs ?

Malgré les atouts indéniables de cet instrument – l'entretien semi-dirigé –, son utilisation s'avère énergivore. En plus des déplacements à effectuer, chaque heure d'entretien suppose deux à trois heures de retranscription. Une fois les verbatims complétés, le travail n'est pas terminé ; il reste à anonymiser les données, à les codifier, à les purifier et à faire l'analyse thématique. L'analyse



thématique (Mucchielli, 2016a, 2016c ; Paillé et Mucchielli, 2016) doit être comprise comme une variante « non quantitative » et « manuelle » de l'analyse de contenu (Abric, 1994b ; Bardin, 1993, 2003 ; Blanchet, 1987 ; Grawitz, 2001 ; Quivy et Campenhoudt, 2006 ; Sabourin, 2009). Son but est de déboucher sur une synthèse du contenu analysé. Ici, un « tableau synthèse » (Gilbert, 1986), géré dans Excel, permet d'organiser les données, de « faire voir » (Kaufmann, 2011 ; Robert et Bouillaguet, 1997) le sens dissimulé ainsi que les éléments d'illustration essentiels à l'argumentation. Pour ce faire, il importe de faire ressortir les « thèmes » récurrents à la lecture du matériau, de discriminer les passages clés pour chaque entretien, de mettre en relation les discours et finalement d'intégrer les données afin de faciliter leur interprétation. Considérée comme une des formes les plus « simples » à mettre en œuvre des différentes déclinaisons de l'analyse de contenu (Mucchielli, 2016c), l'analyse thématique intervient, dans cette recherche, comme une opération de « réduction » du corpus initial et de « catégorisation » des données textuelles issues des verbatims.

Maintenant, si on le regarde attentivement, notre « tableau » est organisé, à la verticale, pour qu'il soit facile d'identifier les catégories d'acteurs et, à l'horizontale, pour repérer les questions (voir annexe 4). Afin de faciliter les opérations à effectuer pour le chercheur, sont ainsi ordonnés les différents verbatims par catégorie d'acteurs et les questions issues du schéma d'entretien.

**Tableau synthèse 7. L'entretien semi-dirigé**

<b>Lien cadre théorique</b>	<b>Explications</b>	<b>Moyens utilisés</b>	<b>Étapes franchies</b>
- Moment 2 de la démarche géopolitique identifié par Philippe Subra (2008, 2012) : identifier le « territoire des acteurs »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interaction visant la compréhension de l'autre</li> <li>- Souple et finalisée</li> <li>- Approfondissement de « thèmes »</li> <li>- Décrypter les discours</li> <li>- Accéder aux représentations et aux positions défendues</li> <li>- Récolter les données nécessaires à l'opérationnalisation de la théorie de notre auteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements</li> <li>- Rencontres</li> <li>- Enregistrement des séances</li> <li>- Susciter des aveux</li> <li>- Encourager, demander des explications, relancer, etc.</li> <li>- Ajustement de sa tenue ou de son niveau de langage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- # 1 : courriel formalisé</li> <li>- # 2 : « schéma »</li> <li>- # 3 : recrutement</li> <li>- # 4 : relance et planification</li> <li>- # 5 : entretiens et retranscription</li> <li>- # 6 : anonymisation, codification et purification</li> <li>- # 7 : « tableau » géré dans Excel : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) catégories ;</li> <li>b) questions</li> </ul> </li> <li>- # 8 : analyse thématique : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) « thèmes » ;</li> <li>b) discriminer ; c) mise en relation</li> </ul> </li> </ul>

### 3.2.3 Moment 3 – L'examen des cartes

La carte mentale est notre troisième instrument de collecte de l'information (moment 3). Elle consiste à demander aux acteurs de dessiner sur une feuille blanche l'« image » qu'ils se font du territoire, et cela, sans égard à leur talent artistique ou encore à leur compétence technique (André, 1989, 1998 ; Breux et Reuchamps, 2011 ; Breux, Reuchamps et Loiseau, 2010 ; Denis, 1989 ; Downs et Stea, 1973 ; Gould et White, 1974 ; Kitchin, 1994 ; Paulet, 2002 ; Saarinen, 1976, 1989 ; Staszak, 2003). Plus la carte est « communicative » (Evans, 1980), plus elle est riche en éléments d'information, plus sa valeur explicative est importante pour le chercheur.

Intériorisée par les acteurs, la carte mentale est en quelque sorte dans un rapport d'« objectivation/subjectivation » (André, 1998 ; Bailly *et al.*, 1995 ; Loiseau, 2011 ; Saarinen, 1989) avec le monde. Sa réalisation est un moment d'activation de la représentation où interviennent des souvenirs, des choix conscients et inconscients, l'imaginaire des acteurs (André, 1989 ; Kitchin et Dodge, 2007 ; Lee, 1976 ; Papin, 2010). La production de la carte, tout en permettant la manipulation de l'information, opère une « coupe » dans le « réel » (Downs et Stea, 1973). De fait, lorsque les acteurs dessinent leur carte, à partir de leurs propres « filtres » (André, 1989, 1998 ; Gould et White, 1974 ; Lascoumes, 2007 ; Paulet, 2002), de leur propre « projet d'appropriation du territoire » (Subra, 2008, 2012), ils lient entre eux, accentuent et masquent certains éléments de la « réalité ». L'a priori du chercheur utilisant la carte mentale en géopolitique est donc que ces éléments revêtent une signification qu'il s'agit de découvrir et qui expriment une certaine « rationalité » située (Lévy-Leboyer, 1980 ; Morval, 1981).

Considérée en tant qu'outil de collecte de l'information, la carte mentale permet de révéler les « projets d'appropriation du territoire » (Subra, 2008, 2012) et leur signification géopolitique (Douzet, 2001 ; Gumuchian et Marois, 2000 ; Lecourt et Faburel, 2008). En ce sens, nous ne souhaitons pas identifier des « aires de sensibilité », comme l'ont fait d'autres chercheurs auparavant, comme Gagnon *et al.* (2013), mais bien des manières différentes de concevoir l'aménagement et le développement en regard des risques que peut impliquer l'industrie des gaz de schiste au Québec. En d'autres termes, nous souhaitons comprendre une situation à l'aide de la « méthode géopolitique » (Gonon et Lasserre, 2001 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996).

Bien que la qualité du dessin soit inégale entre les acteurs, la carte mentale possède plusieurs atouts. Elle est flexible et peut s'adapter à des populations variées. Une fois combinée à d'autres méthodes, elle permet la « triangulation » des données (Breux, Reuchamps et Loiseau, 2010 ; Loiseau, 2011 ; Loiseau et Brunet, 2011). Cependant, dans le cadre de notre recherche, le recours à la carte mentale permet surtout de « matérialiser » (Bailly *et al.*, 1995 ; Casti, 2002 ; Douzet, 2001 ; November, Viot et Penelas, 2011) des rapports au territoire et par le fait même des représentations.

Une fois les cartes réalisées, il s'agit d'en faire le dépouillement (André, 1998 ; Bardin, 1993, 2003). L'analyse thématique, dont il a été question plus haut, permet l'organisation de l'observation en guidant le processus d'objectivation des données (Canto-Klein et Ramognino, 1974). Ce processus implique une « grille » (Loiseau et Brunet, 2011) dont les catégories de recueil sont formées à partir d'une lecture « flottante » des cartes. Lors de cette lecture, des rapprochements sont effectués, des tendances sont observées (André, 1989). Puis, les cartes sont comparées et classées (Lévy-Leboyer, 1980 ; Paulet, 2002 ; Vigour, 2005).

Plus précisément, notre « grille » est structurée, à la verticale, par les catégories d'acteurs en présence et, à l'horizontale, par les catégories de recueil dégagées (voir annexe 5). Nous retrouvons, d'un côté, les cartes anonymisées et, de l'autre, les dimensions des projets révélés.

**Tableau synthèse 8. La carte mentale**

<b>Lien cadre théorique</b>	<b>Explications</b>	<b>Moyens utilisés</b>	<b>Étapes franchies</b>
- Moment 3 de la démarche géopolitique identifié par Philippe Subra (2008, 2012) : identifier les projets d'« appropriation par l'usage »	- Dessiner sur une feuille blanche l'« image » du territoire en regard des risques - Un moment d'activation de la représentation où interviennent des choix, l'imaginaire des acteurs - Mots et symboles - Permet la manipulation de l'information - Révèle des « projets d'appropriation » divergents	- À l'occasion des rencontres avec les acteurs - Sur la base des enregistrements - Feuilles 8 ½ par 11 - Crayons noirs pour lisibilité - Encourager, demander des explications	- # 1 : suite aux entretiens - # 2 : anonymisation, codification et purification - # 3 : « grille » gérée dans Excel : a) catégories d'acteurs ; b) catégories de recueil à partir d'une lecture « flottante » - # 4 : analyse thématique : a) « thèmes » ; b) tendances ; c) classement

### 3.2.4 Moment synthèse – L'analyse géopolitique de la controverse

Comme il a été dit, après les trois « moments » de présentation des données, la démarche géopolitique de Philippe Subra (2008, 2012) culmine dans un « moment synthèse », qui consiste en l'élaboration d'une analyse géopolitique de la controverse. Cette analyse est synthétique et procède de l'accumulation des données antérieurement présentées. Comme telle, elle est une interprétation des résultats. Elle vise la « confirmation » ou l'« infirmation » (Gauthier, 2009) de l'hypothèse de recherche, mais aussi la reconstitution du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations » en présence.

**Tableau synthèse 9. L'analyse et l'interprétation**

Lien cadre théorique	Explications	Moyens utilisés	Étapes franchies
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moment synthèse de la démarche géopolitique de Philippe Subra (2008, 2012) : reconstituer le « système d'acteurs », les « rapports de forces » et les « représentations » en présence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'une analyse géopolitique de la controverse</li> <li>- Synthèse à partir de l'accumulation des données présentées</li> <li>- Permet la vérification de l'hypothèse de recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des données présentées au moment 1, 2 et 3</li> <li>- L'ensemble des « gestes » et des « outils » préalablement effectués ou utilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- # 1 : relecture des chapitres 4, 5 et 6</li> <li>- # 2 : « grilles » et « tableaux », « gestes » et « outils » pour effectuer le schéma d'acteurs et le schéma des composantes de la stratégie d'un acteur</li> <li>- # 3 : production d'une interprétation tenant compte du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations »</li> </ul>

Rappelons que tout au long du processus de présentation des données – chapitre 4, 5 et 6 –, des « gestes » et des « outils » sont introduits afin de préparer l'analyse géopolitique. Ceux-ci proviennent de l'analyse des travaux de Subra (2008, 2014, 2016) et ont pour objectif de nous aider à « penser géopolitiquement » (Giblin, 1985, 2012). Il n'est pas inutile de rappeler ici la liste des « gestes » et des « outils » pour procéder à l'analyse des données – le chapitre 7.

**Tableau synthèse 10. Liste des gestes et des outils – Répartition par chapitre et par page**

« Gestes »/« outils » utilisés	Chapitre et page
Diatope lacostien	Chapitre 4, p. 74
Frise chronologique du conflit	Chapitre 4, p. 78, 89, 96, 102
Schéma du continuum du conflit	Chapitre 4, p. 103
Schéma des logiques concurrentes	Chapitre 5, p. 145
Tableau des logiques d'acteurs et des rapports au territoire	Chapitre 5, p. 147
Schéma de l'histoire de l'acteur	Chapitre 5, p. 148-159
Distinction entre « représentations banales » et « géopolitiques » et entre « représentations conscientes » et « inconscientes »	Chapitre 5, p. 160-162
Distinction entre « représentations », « discours », « appareils argumentaires » et « raisons d'agir »	Chapitre 5, p. 162-163
Repérer l'appropriation effective du territoire	Chapitre 6, p. 178-179
Identification des « intérêts » et de l'objet des convoitises	Chapitre 6, p. 179-182
Schéma des composantes de la stratégie d'un acteur	Chapitre 7, p. 219-230
Schéma d'acteurs	Chapitre 7, p. 231-324

Plus « interprétative » (Grawitz, 2004e ; Rossman et Rallis, 2016) que les précédentes, cette partie de notre mémoire – le « moment synthèse » – vise à recomposer le cas étudié à l'aune de la théorie géopolitique de Philippe Subra. Cette théorie induit un certain découpage de la réalité – comme d'ailleurs toute théorie (Gingras et Côté, 2009) – ; mais nous pensons qu'elle est particulièrement susceptible d'éclairer le cas qui nous intéresse. En tenant compte des données présentées, il s'agit, à cette dernière étape, d'offrir une « lecture » de la controverse qui puisse en révéler la signification latente. C'est le moment où nous lions entre eux les différents éléments, cela en tenant compte des autres parties de notre mémoire et de notre hypothèse de recherche. L'enjeu : oser la « vérification » (Crête et Imbeau, 1994), c'est-à-dire la démonstration de l'existence des liens logiques postulés. Oser, puisqu'en matière d'analyse de situations, il est toujours possible de se « tromper », comme l'explique Giblin (1985). Bref, il s'agit du « grand moment » de notre recherche, du moment le plus « créatif » (Paillé et Mucchielli, 2016).

En nous appuyant sur les travaux de notre auteur (Subra, 2003, 2008, 2012, 2014, 2016), cette relation représentations-positions peut être exprimée comme suit : d'une part, a) histoire de l'acteur ⇒ b) culture de l'acteur ⇒ c) représentations des risques de l'acteur (cause) ; d'autre part, d) lecture des enjeux de l'acteur ⇒ e) interprétation de l'orientation de l'opinion publique par l'acteur f) choix stratégiques d'un positionnement par l'acteur (effet). En somme, nous pensons, tout d'abord, que a +

$b = c$  ; mais aussi que  $d + e = f$  ; étant entendu que le premier terme de la relation est indissociable du second. Nous avons donc une hypothèse à deux variables : une « indépendante » et une « dépendante ».

### *3.3 Moyens utilisés pour assurer la validité du volet empirique de notre recherche*

Précisons maintenant que la validité de notre recherche repose sur cinq « critères » (Savoie-Zajc, 2014a, 2014b, 2014c, 2014d, 2014e, 2014f, 2014g, 2014h) communément admis par la communauté scientifique : l'« acceptation interne », la « cohérence interne », la « confirmation externe », la « complétude » et la « saturation ». Ces critères supposent un haut niveau d'assentiment entre le sens de la recherche et sa plausibilité perçue, une argumentation logique et vraisemblable, le traitement systématique des matériaux et la production d'une interprétation riche et signifiante s'appuyant sur l'utilisation d'une diversité d'informations. Chacun de ces critères est associé à des implications méthodologiques, au rang desquelles nous pouvons nommer : la nécessité de se confronter au terrain, d'être en mesure de retracer l'histoire de sa recherche, d'avoir une démarche identifiable, d'utiliser le moins de concepts possible et d'atteindre le point où l'ajout de données ne vient améliorer que de manière marginale l'interprétation. On peut donc penser que, puisque notre recherche répond à ces « conditions qualitatives » – ce que nous démontrons à la suite –, la démonstration est faite que nous employons les moyens à notre disposition pour assurer la validité du volet empirique de notre recherche.

Cinq séries d'explications peuvent ici être invoquées afin d'appuyer cette affirmation :

1. Dans un premier temps, afin de nous assurer que nos données soient « fidèles » (Gagnon, 2005), nous avons privilégié le recours à des informateurs du milieu. De plus, nous avons fait l'emploi d'une enregistreuse et sélectionné des lieux de rencontres permettant de minimiser les interférences. Lors de la retranscription des entretiens, la description des comportements, le mot à mot et la schématisation ont permis de rester au plus près des situations de communication rencontrées. Interviewer les acteurs a par ailleurs exigé un contrôle serré de

nos présupposés, de nos réactions et du contenu de nos questions de relance (Blanchet et Gotman, 2001 ; Quivy et Campenhoudt, 2006 ; Savoie-Zajc, 2009).

2. L'« autoanalyse » (Bourdieu, 2004), par l'entremise d'un petit « journal de bord » (Savoie-Zajc, 2014), dans lequel nous avons consigné nos pensées et réactions, nous a en outre permis de constituer une « mémoire vive » des étapes de notre recherche, des choix effectués et surtout d'adopter l'« attitude qui convienne » avec les différentes catégories d'acteurs. Car, bien sûr – et au risque de se le faire rappeler dans l'interaction –, on ne peut aborder similairement une citoyenne non affiliée, une militante opposée aux gaz de schiste, un conseiller en gestion stratégique, un directeur de MRC ou un PDG de gazière. De cette manière, nous avons, au mieux de nos capacités, cherché à respecter les codes explicites et implicites des acteurs rencontrés. Notre souci a été d'assembler les conditions permettant le bon déroulement des entretiens et, plus globalement, la collecte de données la plus exhaustive possible.
3. Aussi, nous avons pensé que les « grilles » et les « tableaux » associés à la démarche géopolitique devaient être disponibles (voir annexes), pour qui pouvait souhaiter jeter un œil du côté de la « cuisine » ou de l'« atelier du chercheur » (Paillé et Mucchielli, 2016). Même chose pour ce qui est de notre courriel formalisé, de notre schéma d'entretien, de nos verbatims et de nos cartes mentales. Bien que ces documents ne sont pas « élégants », ils constituent des « témoignages » du chemin parcouru. Au surplus, ils donnent une bonne idée de la démarche à effectuer pour procéder à l'analyse d'un cas similaire.
4. Il nous a également importé que chacun des concepts présentés soit associé à des « catégories de recueil » ainsi qu'à une certaine « densité thématique » (Savoie-Zajc, 2014c). En effet, considérant notre inscription dans un cadre théorique – celui de Philippe Subra –, il est impératif de nous ancrer dans des données empiriques permettant de soutenir notre hypothèse de recherche. Ici, le mot « hypothèse » (Paillé et Mucchielli, 2014) doit être entendu, en droite ligne avec l'orientation d'Yves Lacoste et de la revue *Hérodote* (Giblin, 1985) – revue à laquelle est lié Philippe Subra –, comme une « conjecture vraisemblable »,

une « réponse précoce » à une question, qui doit ensuite être confrontée au réel – ce que nous faisons dans cette étude.

5. Enfin, l'usage de trois instruments de collecte de l'information – observation territoriale, entretien semi-dirigé et carte mentale – nous aide à atteindre le cinquième et dernier critère de validité : la « saturation ». Riches et variées, nos données « triangulées » nous permettent d'offrir une représentation « fidèle » du cas étudié (Savoie-Zajc, 2014f).

**Tableau synthèse 11. Les critères de validité**

<b>Critères</b>	<b>Implications méthodologiques</b>	<b>Moyens</b>
1 – Acceptation interne	Le chercheur doit se confronter au terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informateurs du milieu</li> <li>- Enregistreuse</li> <li>- Minimiser les interférences</li> <li>- Description des comportements, mots à mot, schématisation</li> <li>- Contrôle des présupposés, des réactions et des relances</li> </ul>
2 – Cohérence interne	Le chercheur doit être en mesure de retracer l'histoire de sa recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoanalyse</li> <li>- Journal de bord</li> </ul>
3 – Confirmation externe	Le chercheur doit avoir une démarche identifiable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grilles, tableaux et courriel formalisé disponibles, schémas, verbatims, cartes mentales</li> </ul>
4 – Complétude	Le chercheur doit utiliser le moins de concepts possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégories de recueil</li> <li>- Densité thématique</li> <li>- Ancrage dans l'empirie</li> </ul>
5 – Saturation	Le chercheur doit atteindre le point où l'ajout de données ne vient plus améliorer l'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage de trois instruments de collecte de l'information</li> </ul>

### *3.4 Un échantillon non probabiliste constitué à partir des audiences du BAPE*

Constitué à partir des audiences du BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, notre échantillon, de nature « non probabiliste » (Apostolidis, 2007 ; Gagnon, 2005 ; Gumuchian et Marois, 2000 ; Quivy et Campenhoudt, 2006), permet de reconstituer les points de vue en présence et d'obtenir des données « parlantes » (Kaufmann, 2011). Le choix du BAPE comme instance d'observation s'est imposé de lui-même, dans la mesure où il a été convoqué à deux reprises dans le dossier, soit en 2010 et en 2014, qu'il est au cœur de la dynamique d'opposition et qu'il est important aux yeux des Québécois. Le BAPE est en effet perçu comme un



outil de promotion du développement durable et de la démocratie participative (Baril, 2006 ; Gariépy, 2012 ; Gauthier et Simard, 2009 ; Lepage, 2005 ; Yergeau, 2005). Pour ces raisons, nous avons pris comme « donné » le découpage spatial du conflit effectué par l'institution et uniquement retenu des acteurs qui ont participé à ses activités – bien qu'évidemment d'autres choix se sont présentés comme « possibles » en cours de route. Il est à noter que le territoire à l'étude est présenté plus loin dans ce mémoire – dans notre premier chapitre de présentation des données.

Afin de faciliter l'analyse des données, et en suivant les indications données par Subra (2014, 2016), notre population a été décomposée en cinq sous-ensembles recoupant les catégories d'acteurs en présence : acteurs citoyens, acteurs de la société civile, acteurs économiques, acteurs politiques et administratifs et acteurs scientifiques et techniques. Des subdivisions similaires sont retenues par d'autres chercheurs qui se sont intéressés au conflit (Bherer, Dufour et Allison, 2013 ; Devault et Fortin, 2013). Pour faire état de cette « diversité » (Apostolidis, 2007 ; Becker, 2002 ; Gagnon, 2005), nous avons retenu trois acteurs par catégorie, pour un total de 15 acteurs, 15 heures d'entretiens et 15 cartes – la pertinence de chaque acteur fut évaluée en fonction de sa représentativité d'un point de vue. Soulignons qu'une seule de ces 15 entrevues n'a pu être réalisée – portant le nombre d'acteurs rencontrés à 14 – et que trois acteurs ont refusé ou n'ont pu réaliser une carte mentale – affectant par là l'homogénéité de nos données pour chaque catégorie d'acteurs.

**Tableau synthèse 12. L'échantillon**

<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Profil des répondants</b>
Acteurs citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Artiste</li> <li>- Retraité de l'enseignement</li> <li>- Fermier</li> </ul>
Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Militante d'un groupe opposé aux gaz de schiste</li> <li>- Conseillère syndicale spécialisée en environnement</li> <li>- Bénévole d'un groupe écologiste</li> </ul>
Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDG de gazière</li> <li>- Représentante de la division environnement d'un réseau de distribution de gaz</li> </ul>
Acteurs politiques et administratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller d'un regroupement de municipalités</li> <li>- Directeur de MRC touchée</li> <li>- Second directeur de MRC touchée</li> </ul>
Acteurs scientifiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultant en gestion stratégique</li> <li>- Urbaniste-conseil</li> <li>- Professeur d'université en sciences biologiques</li> </ul>

Bien évidemment, la constitution de notre échantillon a impliqué de trouver des acteurs intéressés à collaborer avec nous, et ce, gratuitement — nous n’offrions aucune forme de rétribution ou de compensation (voir annexe 6). Pour ce faire, il nous a fallu expliquer les objectifs de notre recherche, obtenir le consentement libre et éclairé des acteurs et faire signer des formulaires à cet effet (voir annexe 7). À notre grande surprise – et en décalage avec les difficultés vécues par d’autres chercheurs, comme Bherer, Dufour et Allison (2013) –, les acteurs se sont montrés très réceptifs à participer à notre étude – plusieurs y voyant une occasion de participer à la compréhension du conflit. La place accordée à la confiance et la préparation soignée des acteurs expliquent que nos entretiens, initialement fixés à une durée de 60 minutes, se soient poursuivis bien au-delà.

### *3.5 Le terrain et sa préparation*

Moment fort de notre démarche de recherche, la réalisation de notre « terrain » a nécessité de nombreux déplacements dans la vallée du Saint-Laurent, de mai à juin 2014. Si la majorité de nos entrevues se sont déroulées à Montréal ou à Québec, dans des bureaux ou des cafés de quartier, nous avons également rencontré d’autres acteurs à Saint-Hyacinthe et à Nicolet, quelques fois dans des champs de maïs ou à proximité de puits d’exploration. Bien que les rencontres avec les acteurs ont exigé du temps, de l’organisation et le défraiement de certains coûts, elles ont nourri notre questionnement en plus d’offrir des matériaux riches et variés pour l’analyse (Gumuchian et Marois, 2000). En tout, l’« entrée sur le terrain » (Arborio et Fournier, 2012) a été précédée par plus de deux ans de recherche documentaire, de repérage des lieux, de lectures des retranscriptions ou de visionnement des audiences du BAPE. C’est dire que la préparation de notre « terrain » et sa réalisation ont constitué un travail de « longue haleine » (Peretz, 2004).

Cela dit, antérieurement à ces déplacements, la prise de contact avec les acteurs a été « cruciale » (Gagnon, 2005) ; le contact direct ou par téléphone s’avérant un meilleur moyen pour rejoindre les acteurs que le courriel formalisé. Ainsi, notre habileté à nous « présenter » (Arborio et Fournier, 2012) et à convaincre les acteurs de « coopérer » (Blanchet, 1987) a grandement été sollicitée. Afin de ne laisser aucune ambiguïté sur nos intentions et témoigner de notre bonne foi, notre schéma d’entretien a été fourni aux acteurs qui le demandaient. Pour certains, la participation à notre

recherche s'est en effet couplée d'une réflexion stratégique sur les « pour » et les « contre » ; réflexion qu'il nous a fallu soutenir et comprendre.

### *Conclusion*

Au terme de ce chapitre consacré à notre méthodologie, nous disposons maintenant d'une vision d'ensemble de la méthode déployée dans cette étude, en concordance avec les travaux de notre auteur (Subra, 2003, 2008, 2012, 2014, 2016). Présentée de manière « réflexive » (Habermas, 1987), cette démarche peut maintenant être résumée comme une étude de cas en géopolitique, à la fois qualitative et multiméthodologique, procédant en trois séquences suivies d'une synthèse, soit la description de l'espace touché (moment 1), le décodage des discours (moment 2) et l'identification des différents projets territoriaux (moment 3). Rappelons qu'il s'agit pour nous de développer une perspective géopolitique de la controverse qui puisse rendre compte de l'impact des représentations des risques sur le positionnement des acteurs.

Dans le prochain chapitre, nous présentons le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012) à partir de son inscription spatiale et temporelle à différentes échelles.

#### **4. Présentation des données : moment 1 – Identification du territoire du conflit**

##### *Introduction*

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste porte à controverse au Québec. Des acteurs considèrent qu'il représente une « opportunité économique », alors que d'autres y voient une menace sérieuse à la « qualité de vie » et à la « protection de l'environnement » (Bherer, Dufour et Allison, 2013 ; Foisy et McEvoy, 2011 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Gélinas, 2010 ; Montpetit et Lachapelle, 2013 ; Mousseau, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011). Au-delà de ces lectures fort divergentes, nous avançons, dans ce mémoire, à l'instar d'autres chercheurs (Bherer, Dufour et Allison, 2013 ; Gagnon *et al.*, 2013 ; Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c ; Montpetit et Lachapelle, 2013 ; Royer, Fortin et Fournis, 2013), que la pluralité des représentations porte à conséquence dans ce conflit, qu'elle est au centre d'une vaste problématique géopolitique (Subra, 2012, 2014).

Comme nous l'avons détaillé – dans notre cadre théorique et dans notre méthodologie –, il nous faut maintenant exposer nos données selon les trois « moments » identifiés par Subra (2008, 2012) – identification du « territoire du conflit » (moment 1), identification du « territoire des acteurs » (moment 2) et identification des différents « projets d'appropriation par l'usage » (moment 3). Notre démarche doit donc ici s'amorcer par l'identification du « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012), c'est-à-dire de son cadre spatial et temporel de déploiement. Les acteurs se disputent en effet un territoire qu'il s'agit de « montrer », de faire « voir », en l'appréhendant à plusieurs « échelles » (Douzet, 2001 ; Giblin, 1985, 2012 ; Giblin, 2010 ; Gonon et Lasserre, 2001 ; Gumuchian et Marois, 2000 ; Klein *et al.*, 2003 ; Subra, 2012). Rappelons que, pour Subra (2014), il importe de situer le conflit afin de mieux comprendre sa dimension géographique.

Dans ce chapitre consacré à la détermination de l'inscription spatiale et temporelle du conflit, nous commençons tout d'abord par offrir des indications quant à l'approche multiscalaire appliquée dans ce chapitre. Puis, nous présentons le contexte international dans lequel s'inscrit l'émergence de l'industrie des gaz de schiste. Nous reportons ensuite ce contexte au cas spécifique du Québec. Nous retraçons par la suite l'arrivée de l'industrie sur le territoire et l'importance de la protection des

activités agricoles dans la construction du rapport de force. Nous détaillons enfin le processus d'organisation des opposants et leur investissement de la scène locale. Sur cette base, nous cernons enfin le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012).

#### *4.1 La détermination de l'inscription spatiale et temporelle du conflit : comprendre l'approche multiscalaire*

L'entreprise géopolitique peut être décrite comme un vaste « projet intellectuel » (Venier, 2010), qui nécessite la mobilisation d'une foule de savoirs (Avioutskaa, 2006 ; Douzet et Kaplan, 2012 ; Rosières, 2001). Faire de la géopolitique, c'est en réalité tenter de faire œuvre de culture, en pensant les relations existants entre une pluralité d'acteurs et un espace donné (Grondin, 2008). Loin d'être facile, « raisonner géopolitiquement » (Encel, 2009) est un véritable « défi » ; « défi » qui suppose une méthode précise afin d'élucider la situation géographique considérée. Antérieurement détaillée – dans notre chapitre de méthodologie –, cette méthode repose sur une phase de présentation des données, où est mis en perspective le cas à plusieurs « niveaux » (Douzet, 2001 ; Fournis et Fortin, 2013 ; Klein *et al.*, 2003 ; Gonon et Lasserre, 2001 ; Gumuchian et Marois, 2000 ; Subra, 2012).

Communément identifiée par les géopoliticiens comme étant l'approche « multiscalaire » (Buzenot, 2007 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012), cette étape initiale d'observation, dans la phase de présentation des données (moment 1 – identification du « territoire du conflit »), vise à présenter, de manière schématique mais néanmoins rigoureuse (Moreau Defarges, 2009), les grandes tendances territoriales à chacune des échelles considérées. Le pari du géopoliticien est que ces grandes tendances permettent d'y voir plus clair afin d'identifier le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012). Mais puisqu'il s'agit de réduire la complexité entourant la situation conflictuelle analysée, ce processus d'abstraction conduit inévitablement à la sélection d'un certain nombre de caractéristiques données (Giblin, 2010) ; ce qui est perdu en quantité est gagné en qualité. Possédant un fort caractère « prospectif » (Douzet et Kaplan, 2012 ; Newman, 1998), cette phase de la « méthode géopolitique » (Gonon et Lasserre, 2001 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996) mêle articulation des échelles, recours à la cartographie, aux photos et à la schématisation. Souvent « inédite » (Kristof, 1960), la connaissance ainsi produite constitue le socle des étapes ultérieures de

présentation et d'analyse des données. Créée par Yves Lacoste (2012), cette approche nous aide à articuler le local au planétaire.

Dès lors, l'identification du « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012) est importante, puisqu'elle permet de mieux comprendre l'inscription spatiale et temporelle de l'antagonisme que nous étudions. Liées aux échelles considérées, à la dimension tangible du territoire aussi bien qu'à ses particularités spécifiques, les raisons qui font advenir le conflit peuvent de cette manière être mises au jour.

Ainsi, le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012) est issu de la rencontre entre un projet controversé et un territoire donné. S'il y a bel et bien conflit, c'est qu'un projet produit du désaccord à un endroit donné. Ce même projet pourrait très bien ne pas en susciter ailleurs ou encore d'intensité fort différente. Le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012) peut être appréhendé par l'entremise de l'observation du territoire où se situe la dispute : la vallée du Saint-Laurent. Dans cette étude, il correspond à l'espace circonscrit par le BAPE – bien que chaque catégorie d'acteurs ait une manière souvent spécifique de se référer au territoire, comme nous le verrons ultérieurement, lors du moment 3 – identification des différents « projets d'appropriation par l'usage ». Aisé à identifier dans la controverse – ce qui n'est pas toujours le cas, dépendamment des conflits étudiés –, ce territoire est défini comme « conflictuel » par les différents acteurs que nous avons rencontrés. Aucun des acteurs rencontrés ne remet en question le découpage utilisé. Ces acteurs ont tous participé aux activités du BAPE et se réfèrent aux deux rapports produits par l'institution pour articuler leur point de vue. En d'autres termes, nous considérons comme « donné » le découpage spatial du conflit retenu par l'institution bapienne.

Utilisée comme démarche de « contextualisation » (Grawitz, 2001 ; Quivy et Campenhoudt, 2006), l'observation intervient, dans notre recherche, comme un moment d'exposition des propriétés « objectives » du territoire étudié (Arborio et Fournier, 2012 ; Bailly et Béguin, 2003 ; Mercier, 2010). Notre objectif est ici d'identifier les propriétés géopolitiquement pertinentes et non de faire un inventaire complet des dimensions du territoire observé (Douzet, 2001 ; Giblin, 1985 ; Gonon et Lasserre, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Subra, 2008, 2012, 2014, 2016 ; Thual, 1996). Par suite, ne sont présentées que les données nécessaires à notre propos.

## Schéma 9. Diatope lacostien – Les gaz de schiste au Québec, de l'international au local

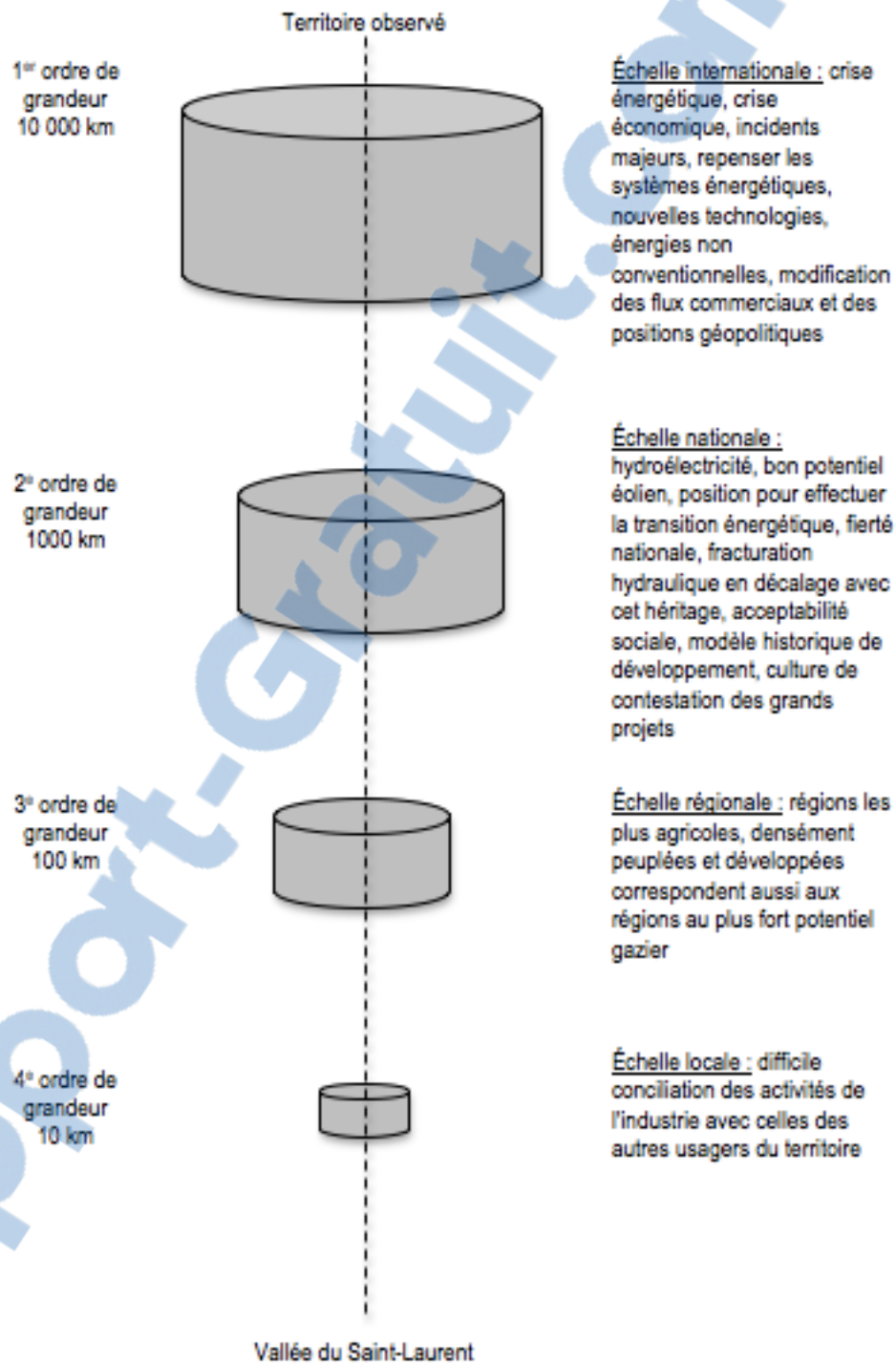


Schéma tiré et adapté de Lacoste (2012, p. 234-236).

#### 4.1.1 L'échelle internationale : le secteur de l'énergie en pleine mutation

Nous faisons face à une crise énergétique d'ampleur. Dans ce contexte, le gaz de schiste apparaît comme une ressource « incontournable ». De fait, les ressources énergétiques dites « traditionnelles » pourraient bien s'épuiser d'ici quelques décennies. Au même moment, l'Amérique du Nord peine à modifier son mode de vie, alors que la Chine et l'Inde accèdent à des niveaux de consommation sans précédent. Comme en témoignent les débats sur le *peakoil* et la transition énergétique, une course contre la montre semble s'être enclenchée où l'énergie devient un secteur d'innovation stratégique, une « nouvelle frontière » (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012). Qu'il s'agisse de l'accident à la plateforme BP, de la catastrophe de Fukushima ou encore de l'instabilité régnant dans les pays arabes, nombreux sont les événements qui ébranlent les anciennes certitudes et forcent à repenser les systèmes énergétiques. De plus, la rareté énergétique n'est pas sans inquiéter, alors que la croissance économique se fait toujours chancelante (Browne, 2006). Aussi « systémique » que le secteur financier avec ses banques *too big to fail*, le secteur énergétique peut lui aussi ébranler la « marche du monde » (Hyafil, 2009). Essentielle à la sortie de crise, la stabilité énergétique exige de trouver des alternatives au pétrole. Cette situation explique l'attention soudainement portée au gaz de schiste (Jobert et Veillerette, 2011 ; Mousseau, 2008, 2009, 2010).

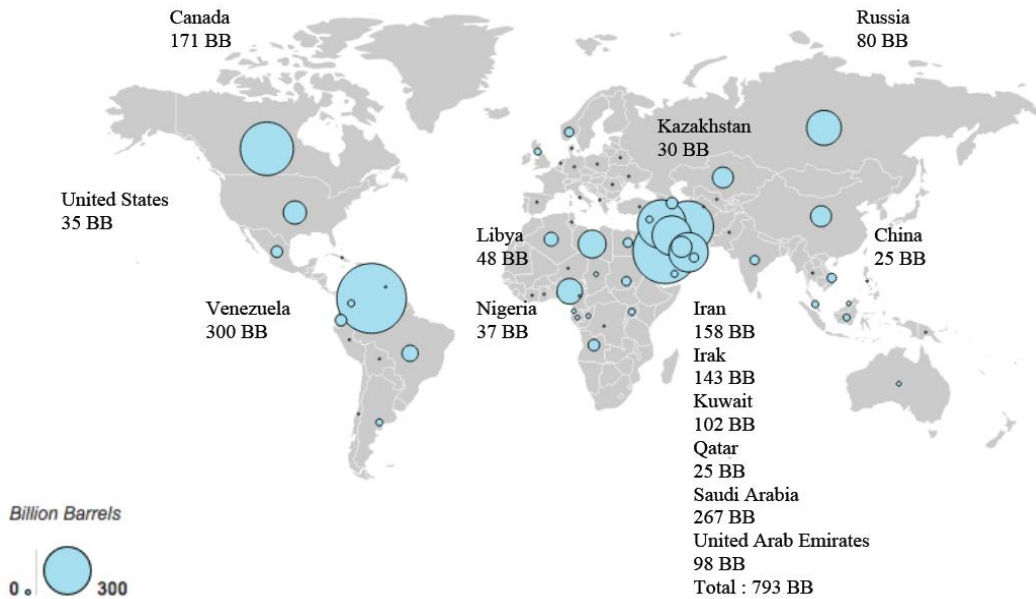
Or pendant longtemps, le gaz de schiste a été inaccessible. Emprisonné sous des structures géologiques imposantes, il était impossible de l'exploiter à des coûts concurrentiels sur le marché. Mais la technologie est maintenant au rendez-vous – forage horizontal et fracturation hydraulique – et il est possible d'exploiter les gisements qu'hier encore nous considérions inaccessibles (Zuckerman, 2013). Cette donne transforme les perspectives dans le secteur de l'énergie et favorise ce que Mousseau (2010) appelle la « révolution des gaz de schiste ». Cette révolution est mondiale, comme l'ont souligné les principaux dirigeants réunis à Davos, en 2013 (Nodé-Langlois, 2013).

De fait, les gisements de gaz de schiste sont mieux répartis, à l'échelle du globe, que ne le sont ceux de pétrole ou de gaz « conventionnels », concentrés au Moyen-Orient (Aoun, 2007 ; Avioutskii, 2006 ; Dalby, 2008 ; Gauthier, 2009a ; Paillard, 2011b, Tétart, 2010). Il en découle de nouvelles associations entre ressources et puissances dans le système international (Huntzinger, 1987), mais aussi de nouvelles rivalités, prenant la forme d'une compétition globale pour les ressources



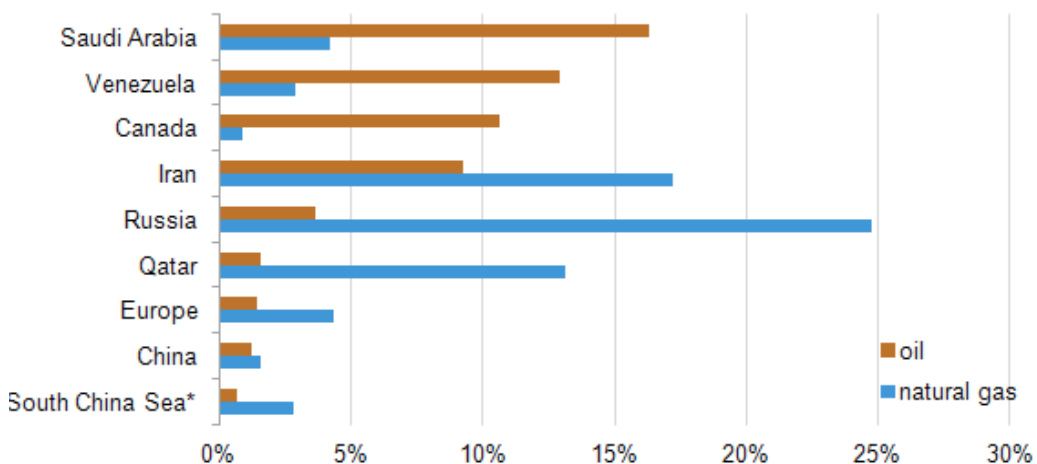
(Anderson, 2003 ; Le Billon, 2004 ; Le Billon et El Khatib, 2004). Car, dans un monde de ressources « limitées » (Le Cercle des économistes et Orsenna, 2007 ; Gauthier, 2009b ; Paillard, 2011a), qui possède les ressources « stratégiques » garantit son développement (Klare, 2009).

**Carte 1. Localisation des principales réserves de pétrole dans le monde**



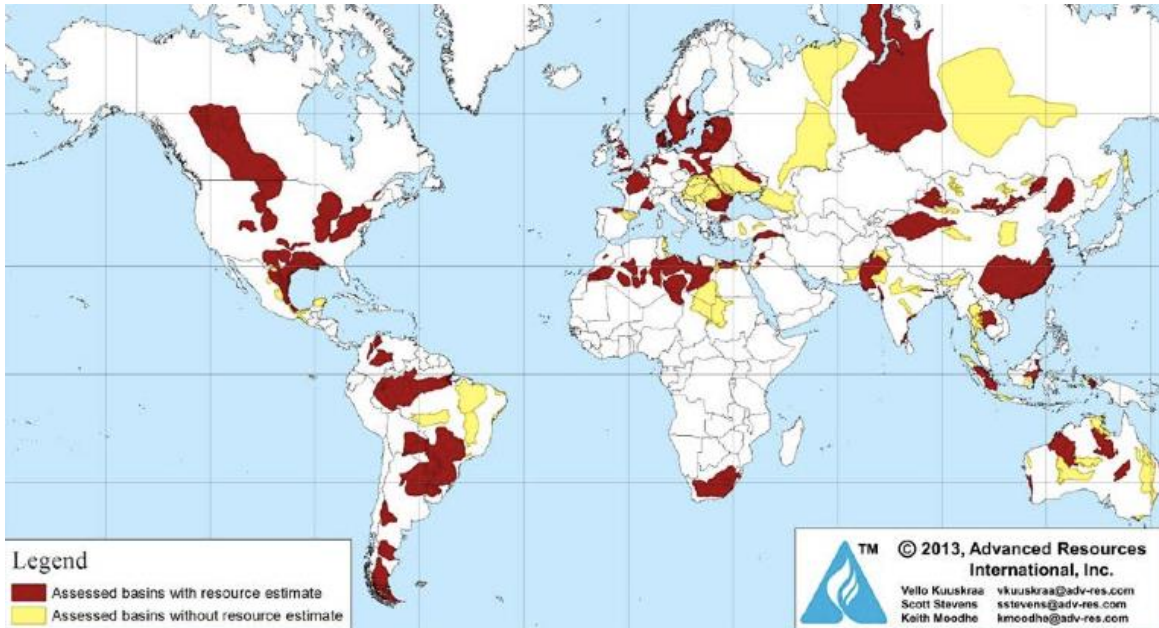
(Carte tirée et adaptée de U.S Energy Information Administration, 2016)

**Figure 1. Diagramme des réserves de pétrole et de gaz naturel par zone stratégique**



(U.S Energy Information Administration, 2013a)

## Carte 2. Localisation des principaux gisements de gaz de schiste



(U.S Energy Information Administration, 2013b)

Ainsi, les gaz de schiste sont devenus un « nouvel Eldorado » (Jobert et Veillerette, 2011). Pour certains pays, pour certaines provinces, il s'agit d'utiliser le *boom* des gaz de schiste pour modifier les flux commerciaux et incidemment leur position géopolitique dans l'échiquier énergétique mondial ; pour d'autres, il s'agit de réduire et de repousser à plus tard les impacts de la crise énergétique appréhendée (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Gold, 2014 ; Laferrère, 2012 ; Roger-Machart *et al.*, 2013 ; Yergin, 2012). Soumis à des pressions intérieures et extérieures pour développer la filière de ce gaz naturel « non traditionnel », le Québec se questionne sur l'opportunité d'aller de l'avant avec l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

D'un côté, la technologie employée est nouvelle et présente des risques qui demeurent encore à évaluer de manière longitudinale ; de l'autre, une série d'événements majeurs vient jeter un doute sur la sécurité des grands projets énergétiques dans un contexte géopolitique instable (Council of Canadian Academies, 2014). Il n'en faut alors pas plus pour déclencher de vifs débats, dans l'espace public-médiatique québécois, sur la pertinence d'aller de l'avant avec le développement de cette filière.

Schéma 10. Frise chronologique du conflit – Échelle internationale

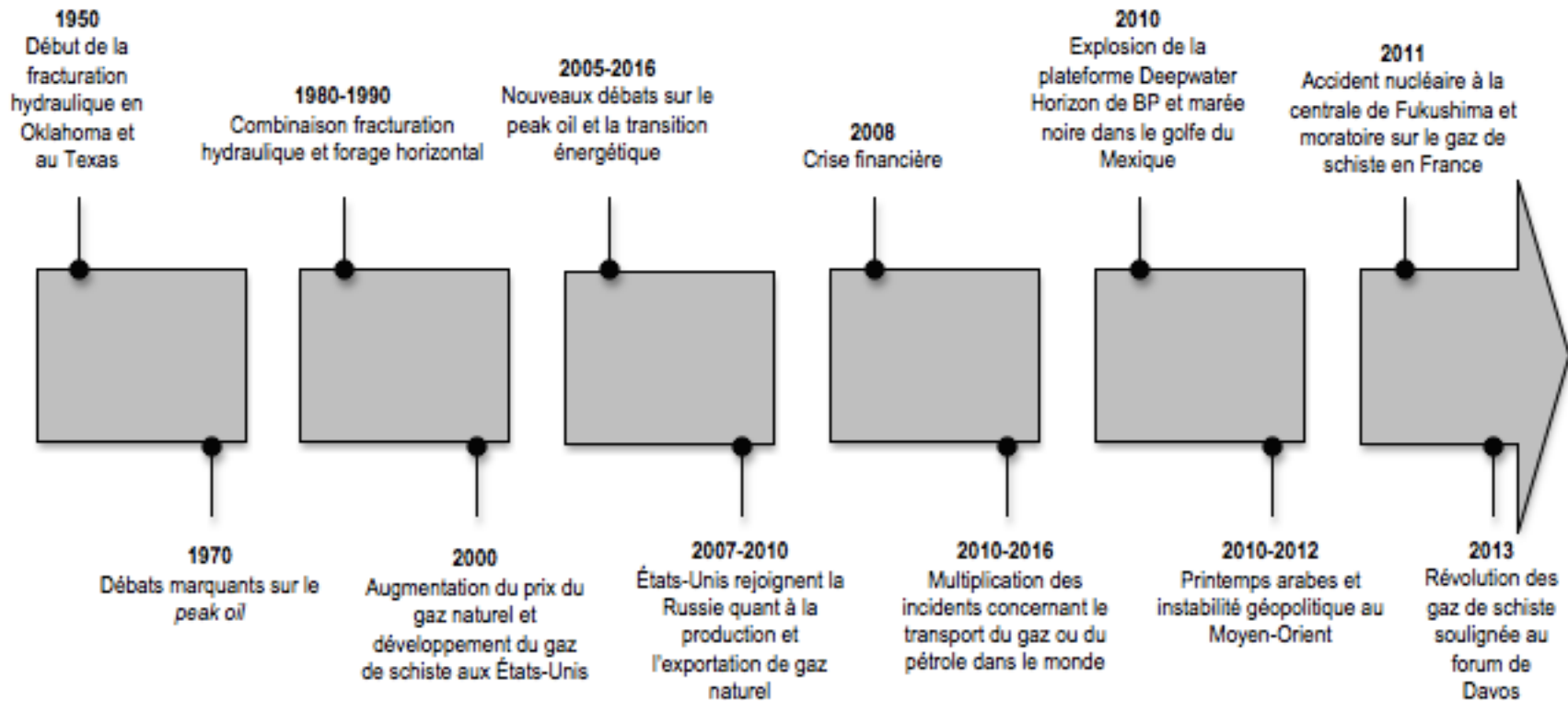


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 94).

#### 4.1.2 L'échelle nationale : la ruée vers les gaz de schiste au Québec

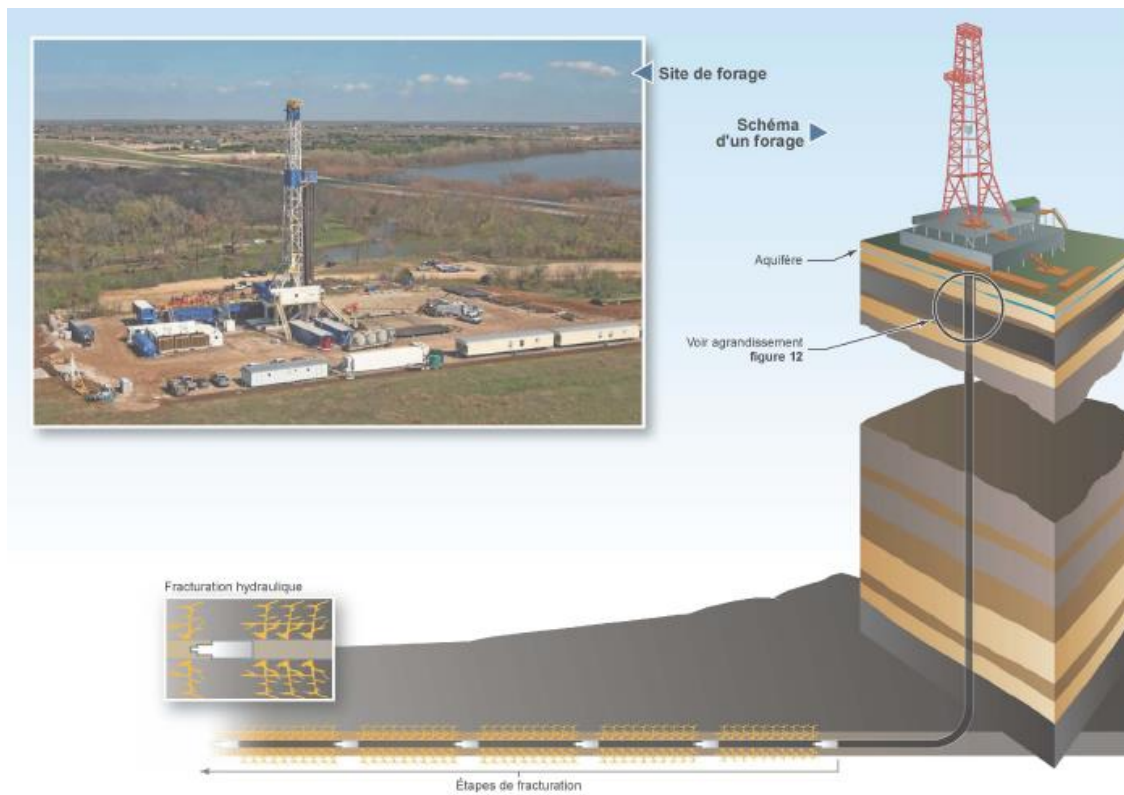
Bien pourvu en hydroélectricité et jouissant d'un bon potentiel éolien, le Québec est considéré comme en position « stratégique » sur le plan énergétique. Moins dépendant que la plupart des régions du monde à l'égard des hydrocarbures, il jouit d'une position enviable pour effectuer la « transition énergétique » (Mousseau, 2009). Au sein de la fédération canadienne, grande productrice de pétrole, avec les sables bitumineux de l'Alberta, le Québec est reconnu pour être une des provinces les moins polluantes et les plus à même d'entamer la longue marche vers la diminution de l'utilisation des hydrocarbures fossiles (Mousseau, 2008). À l'heure où la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) s'impose comme un impératif environnemental incontournable ; à l'heure où une hausse des prix du pétrole semble aussi inexorable, cette situation lui permet d'aborder plus sereinement que d'autres provinces et États la redéfinition du « paysage énergétique » (Québec, 2011b ; Québec, 2014b).

Mais, puisqu'il s'agit de composer, pour quelques décennies encore, avec les hydrocarbures fossiles, la question est de savoir quelle est la bonne formule permettant d'allier les promesses des énergies renouvelables, les innovations dans le secteur des énergies « conventionnelles » et les mesures d'économie d'énergie (Québec, 2011b ; Québec, 2014b). Bien sûr, de nouvelles options énergétiques sont incontournables afin de faire face à la crise énergétique, mais également toute une série de mesures allant dans le sens de la « maîtrise de l'énergie » (Mousseau, 2008, 2009). Sur cette base, certains avancent que le gaz de schiste entre dans une stratégie globale de « substitution » énergétique, alors que d'autres y voient la possibilité d'une « rupture » avec notre modèle traditionnel en matière d'énergie (Québec, 2011a, 2014a).

Au Québec, l'énergie est un enjeu de « fierté nationale » (Québec, 2014b ; Mousseau, 2009 ; Perron, 2003 ; Savard, 2010). Les grands barrages hydroélectriques logent dans l'imaginaire collectif comme étant autant de « réussites » d'envergure. Or la technologie qui est nécessaire à l'extraction du gaz de schiste est relativement nouvelle ; si l'on prend en compte la combinaison de la fracturation hydraulique avec le forage horizontal. Pratiquée depuis plus d'un siècle, la fracturation hydraulique n'est utilisée, pour la production commerciale, que depuis les années 1950, dans les régions de l'Oklahoma et du Texas. Cependant, le recours à la combinaison fracturation hydraulique et forage

horizontal, à grande échelle, n'est une réalité que depuis les années 2000, en raison de l'augmentation du prix du gaz naturel et par le fait même de la rentabilité de l'exploitation. Considérée par les opposants comme « extrême » (Sauvé, 2010), cette technologie est en net décalage avec cet héritage consensuel. De fait, elle nécessite d'injecter de l'eau et des additifs chimiques à haute pression dans les schistes argileux pour en faire sortir le gaz qui y est logé (Boersma et Johnson, 2012 ; Boudet *et al.*, 2013 ; Clark *et al.*, 2012 ; Davis, 2012 ; Finkel et Law, 2011 ; Howarth, Ingraffea et Engelder, 2011 ; Mousseau, 2010 ; Rabe et Borick, 2013 ; Rahm, 2011 ; Rogers, 2011). Ainsi, même si la filière des gaz de schiste représente une option de plus pour faire face aux défis de l'énergie, il n'est pas tout à fait certain qu'elle soit « acceptable » pour les populations locales et régionales. D'autant plus que, contrairement aux États américains ou canadiens mentionnés, le Québec ne peut être associé à un État pétrolier ou gazier (Fortin, Fournis et Royer, 2016).

**Figure 2. Image explicitant le processus de fracturation hydraulique**



(Québec, 2011a)

En ce sens, le bilan énergétique du Québec est marqué par la consommation d'hydroélectricité (Canada, 2015, 2016 ; Québec, 2011a, 2011b, 2014a, 2014b, 2014c). Reconnu pour l'harnachement des grandes rivières et la construction de mégabarrages, le Québec jouit des bénéfices de l'hydroélectricité. En tout, son système énergétique se distingue (Withmore et Pineau, 2014) par sa large utilisation des énergies renouvelables (42 % de la consommation totale de la province), alors que ses autres besoins énergétiques sont comblés par les hydrocarbures fossiles (55 %), l'uranium (moins de 3 %) et le charbon (moins de 1 %). De plus, si l'on s'arrête aux sources d'énergie mobilisées, le bilan énergétique du Québec place le gaz naturel en troisième position (13 %), après le pétrole (37 %) et l'électricité (38 %). Il en découle que, bien que le Québec importe la totalité de ses énergies fossiles, on ne peut dire que la mise en place d'une industrie des gaz de schiste constitue une « priorité » (Chailleux, 2016).

De fait, alors qu'il s'agit de développer une approche de politique énergétique orientée vers la « maîtrise de l'énergie » (Québec, 2014b), c'est-à-dire vers une consommation plus responsable et discriminante des sources et des modes d'énergie retenus, l'industrie des gaz de schiste est, au mieux, envisageable dans une perspective de « substitution » énergétique, applicable aux industries aux besoins calorifiques importants, et, au pire, qu'une source d'approvisionnement de plus, pour une énergie fossile déjà accessible, via nos voisins américains et l'Ouest canadien. Dès lors, la question est de savoir quelles sont les industries intéressées à entrer dans un processus de « substitution » énergétique, mais aussi si l'approvisionnement québécois, via les marchés canadiens et américains, est véritablement menacé.

Or dans les deux cas, après les deux rapports du BAPE (Québec, 2011a, 2014c) et celui de l'ÉES (Québec, 2014a), la pertinence des gaz de schiste n'est pas démontrée. En effet, le gaz naturel est consommé dans les secteurs commercial, industriel, institutionnel et résidentiel ; mais, selon les prévisions, son rôle devrait décroître au gré des campagnes d'économie d'énergie et des innovations technologiques (Gonzalez, Criado et Hermann, 2013). D'autre part, le potentiel de substitution est considéré comme « faible » (Québec, 2014c). Dans les faits, seules quelques entreprises québécoises pourraient bénéficier d'une conversion au gaz naturel. Reste maintenant l'option de l'exportation vers l'Europe ou l'Asie, où la demande est croissante, malgré les inflexions du marché

du gaz naturel et les transformations « structurelles » dans le secteur de l'énergie ; mais nous ne sommes décidément plus au niveau des priorités « intérieures ».

En matière énergétique, le « défi » se trouve plutôt du côté des transports (Withmore et Pineau, 2014) : routiers, aériens, maritimes, ferroviaires, hors route et par pipelines. À lui seul, ce secteur consomme l'essentiel des produits pétroliers importés du Québec. Ceux-ci comptent pour 45 % de ses émissions de GES ; émissions en croissance de 26 %, depuis 1990. Mentionnons une augmentation de 100 % des émissions du côté des véhicules utilitaires sport, de 164 % du côté des motocyclettes et de 101 % du côté des véhicules lourds.

Malgré ce qui précède, l'exploitation des ressources naturelles – mines, forêts, énergies – est au cœur des économies québécoise et canadienne (Pineault, 2013). Par-delà une importante diversification industrielle, depuis le milieu du XXe siècle, notre modèle historique de développement reste attaché à l'économie « primaire », avec ses hauts et ses bas (Hodge, 1998 ; Juillard, 1969 ; Tremblay et Van Schendel, 2004). Ce modèle demeure « sensible » aux transformations de la géographie des ressources naturelles ainsi qu'aux poussées productives associées aux besoins en matières premières de l'économie mondiale (Jébrak, 2015). Par le fait même, cette histoire favorise l'implantation d'une industrie des gaz de schiste. Elle pousse également à la construction d'infrastructures de transport et d'exportation nécessaires à une nouvelle vague de projets d'ampleur – les projets de ports méthaniers, d'oléoducs et de gazoducs en sont des exemples (Fortin *et al.*, 2013 ; Royer, Fortin et Fournis, 2013). C'est dire qu'alors même que s'est constituée une économie postindustrielle avancée, les industries d'extraction sont toujours perçues comme « centrales » dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement régional. C'est pourquoi certains auteurs constatent (Brownsey, 2007 ; Brownsey et Howlett, 2008 ; Hessing et Howlett, 1997 ; Howlett et Brownsey, 2007) que la dépendance des « périphéries » régionales eu égard aux « centres » métropolitains et la gestion duale des ressources naturelles État-entreprises demeurent deux faits économique-politiques majeurs, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que le gouvernement du Québec s'est tourné, comme tout naturellement, vers cette nouvelle source d'énergie.

En ce sens, depuis les années 2000 – et plus précisément à partir de 2010 –, les gouvernements successifs – à dominante libérale (PLQ) – font des gaz de schiste une ressource « propre » et « stratégique » (Fortin, Fournis et Royer, 2016). Au niveau du discours, ceux-ci sont associés à la « lutte aux changements climatiques » et à l'« indépendance énergétique ». Présenté comme un « levier » par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), ce gaz naturel « non conventionnel » en vient à s'imposer comme synonyme de « redevances », de « création d'emplois », de « paiement de la dette » et même de « développement durable ». Bien que ces prétentions soient relativisées ou démenties par la suite, un contexte « favorable » est tout de même créé, dans les années 2000, qui mène à la relance de la Société québécoise d'initiatives pétrolière (SOQUIP) et à la création de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ). Un momentum est donc créé, depuis approximativement deux décennies, en faveur de l'industrie des gaz de schiste.

Parallèlement, les gaz de schiste deviennent un *game changer* (Gold, 2014 ; Zuckerman, 2013). Du côté américain, cette industrie est même perçue comme susceptible de repousser l'échéance du *peak oil* et de diminuer l'importance du Moyen-Orient sur le plan de la politique étrangère (Chevalier, 2012 ; Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Laferrère, 2012 ; Mousseau, 2010). Dans ce contexte, il est permis de se demander : le Québec peut-il raisonnablement tourner le dos à cette nouvelle source d'énergie ? D'aucuns en doutent.

Mais la spéculation, l'emballement du marché de l'habitation et la fragilisation des activités établies, dans les *boomtowns*, sont des conséquences concrètes des activités de l'industrie, de l'autre côté de la frontière. Ces conséquences sont présentées, chez nous, comme des raisons justifiant l'opposition à l'industrie, à côté de ses effets potentiels sur la santé et l'environnement (Bélaïr-Cirino, 2010 ; Devault et Fortin, 2013 ; Royer, Fortin et Fournis, 2013 ; Schepper, Handal et Hébert, 2011). Comme il est possible de l'observer aux deux BAPE, les « craintes » de la population concernent (Québec, 2011a, 2014c) : l'accès à l'information, le rythme d'implantation, la protection des sources en eau, la gestion des eaux usées, la qualité de l'air, les émissions de GES, les risques, les nuisances, la protection des paysages, la protection des terres agricoles, les redevances, l'encadrement et la surveillance des activités. Ce faisant, certains émettent des doutes sur la pertinence d'aller de l'avant avec le développement de cette industrie.



**Figure 3. Photographie d'un puits de gaz de schiste à Saint-Barnabé-Sud**



(Bergeron, 2011a)

**Figure 4. Photographie d'un puits de gaz de schiste à Saint-Édouard-de-Lotbinière**



(Larivière, 2017)



**Figure 5. Photographie montrant les effets de l'industrie sur le territoire au Wyoming**



(Cho, 2014)

**Figure 6. Photographie montrant l'industrialisation du milieu rural au Texas**



(Hope, 2014)

Au Québec, la « saga des gaz de schiste » (Mousseau, 2010) s'est aussi couplée d'un problème de « communication » (Bergeron, 2011b ; Bertrand, 2013 ; Cosnard, 2013 ; Lehmann, 2013 ; Millette, 2013). Des mots nouveaux sont apparus dans l'actualité et ont contribué à alimenter les divergences (Huet, 2013) : « acceptabilité sociale », « internalisation des coûts », « principe de précaution », etc. Ce problème a été renforcé par le manque d'information indépendante, le secret industriel, la précipitation des acteurs dominants – en mode « décider-annoncer-défendre » (Gariépy, 2012 ; Lehmann, 2013) – et l'absence de reconnaissance des opposants (Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011). Au fond, la communication entourant ce grand projet a fait partie du « jeu » politique (Motulsky, 2013 ; Subra, 2008, 2014) – avec les conséquences que nous savons.

Après plusieurs passages de membres de l'appareil politique libéral (PLQ) du côté de l'industrie – Stéphane Bertrand, Martin Daraïche, Daniel Gagnier, Stéphane Gosselin, Lisa Lavoie, etc. – le refus du gouvernement de Jean Charest de mandater le BAPE, afin d'évaluer la filière, suscite une vive indignation (Benessaïeh 2010 ; Chouinard, 2010 ; Courtemanche, 2010 ; Francoeur, 2010 ; Marissal, 2010 ; Nadeau, 2011 ; Ouellet, 2010 ; Shields, 2011 ; Tremblay, 2011).

Cependant, ce n'est qu'au printemps 2010 qu'il est possible de faire remonter l'opposition au gaz de schiste (Duhamel, 2011 ; Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011). En reprenant l'expression de Torre (2010), ce moment constitue l'« entrée en conflit ». Il peut être retenu pour quatre raisons :

1. Il coïncide avec la multiplication des interventions sur les réseaux sociaux.
2. Il marque le moment de formation des comités de citoyens dans la vallée du Saint-Laurent.
3. Il coïncide avec la demande de municipalités et de municipalités régionales de comté (MRC) de tenir un BAPE sur la filière.
4. Et il concorde enfin avec l'apparition des pancartes jaunes et rouge « Non aux gaz de schiste – Un moratoire dès maintenant », comme symboles de la contestation.

En 2010, donc, l'APGQ organise des séances d'information – le 14 septembre à Bécancour, le 21 à Saint-Édouard-de-Lotbinière et le 28 à Saint-Hyacinthe. Elle souhaite expliquer les tenants et aboutissants de la filière (Beaudry et Fortin, 2013 ; Sauvé *et al.*, 2010 ; Shields, 2010). Ces séances, suivies par les médias, traduisent le peu d'enthousiasme des Québécois (Lehmann, 2013). Elles entraînent bien vite le départ d'André Caillé, président de l'APGQ, pour des raisons de santé (Nadeau, 2011 ; Noreau, 2011 ; Paillé, 2011). Constatant que la situation échappe alors à l'industrie, le gouvernement consent à tenir un BAPE sur la filière (Sauvé *et al.*, 2010).

Maintenant que la grogne dépasse les limites de l'échelle locale et gagne peu à peu l'échelle nationale, les critiques assénées au gouvernement et à l'industrie s'approfondissent. Le message devient plus difficile à contrôler. Les gens s'expriment sur les tribunes. Des universitaires et d'anciens commissaires du BAPE avancent, dans des lettres ouvertes, que l'on cherche à discréditer le BAPE et à l'utiliser pour apaiser les esprits (Baril, 2010 ; Baril *et al.*, 2010 ; Beauchamp, 2010 ; Foisy et McEvoy, 2011 ; Yergeau, 2010). Ces critiques frappent une corde sensible, car le BAPE jouit d'une réputation enviable aux yeux des Québécois (Gauthier et Simard, 2009). Créé au moment où l'environnement se constitue comme « problème social », il est la réponse de l'État québécois à la demande d'institutionnalisation du droit à l'information et à la participation des citoyens (Baril, 2006, 2009 ; Yergeau, 2005). Malgré la force d'un certain « impératif délibératif », selon l'expression de Blondiaux et Sintomer (2002), son héritage demeure fragile (Baril, 2006, 2009 ; Gariépy, 2012 ; Gauthier et Simard, 2009 ; Journault 2005 ; Yergeau, 2005). Certains y voient une source d'incertitude pour les promoteurs et les décideurs (Francoeur, 2006). Prises dans l'ensemble, ces critiques contribuent à ébranler le duo industrie-gouvernement et à faire passer l'opposition à l'échelle nationale.

Au BAPE, les tensions se révèlent au grand jour. En visionnant les séances, nous observons que les citoyens sont critiques et que l'industrie tente de justifier ses activités. 199 mémoires sont déposés à l'organisme (Baril *et al.*, 2011) ; un nombre significatif en comparaison avec les autres dossiers étudiés par l'institution (Beaudry et Fortin, 2013). L'enjeu : la formulation d'un point de vue qui puisse susciter l'adhésion et faciliter la « reconnaissance » (Honneth, 2013). En somme, les audiences du BAPE constituent le point culminant de la tentative d'inscription sur le territoire de l'industrie.



**Figure 7. Photographie d'une séance d'information de l'APGQ à Bécancour**



(Cliche, 2010)

**Figure 8. Photographie d'une audience du BAPE à Bécancour**



(Richer, 2011)

### Schéma 11. Frise chronologique du conflit – Échelle nationale

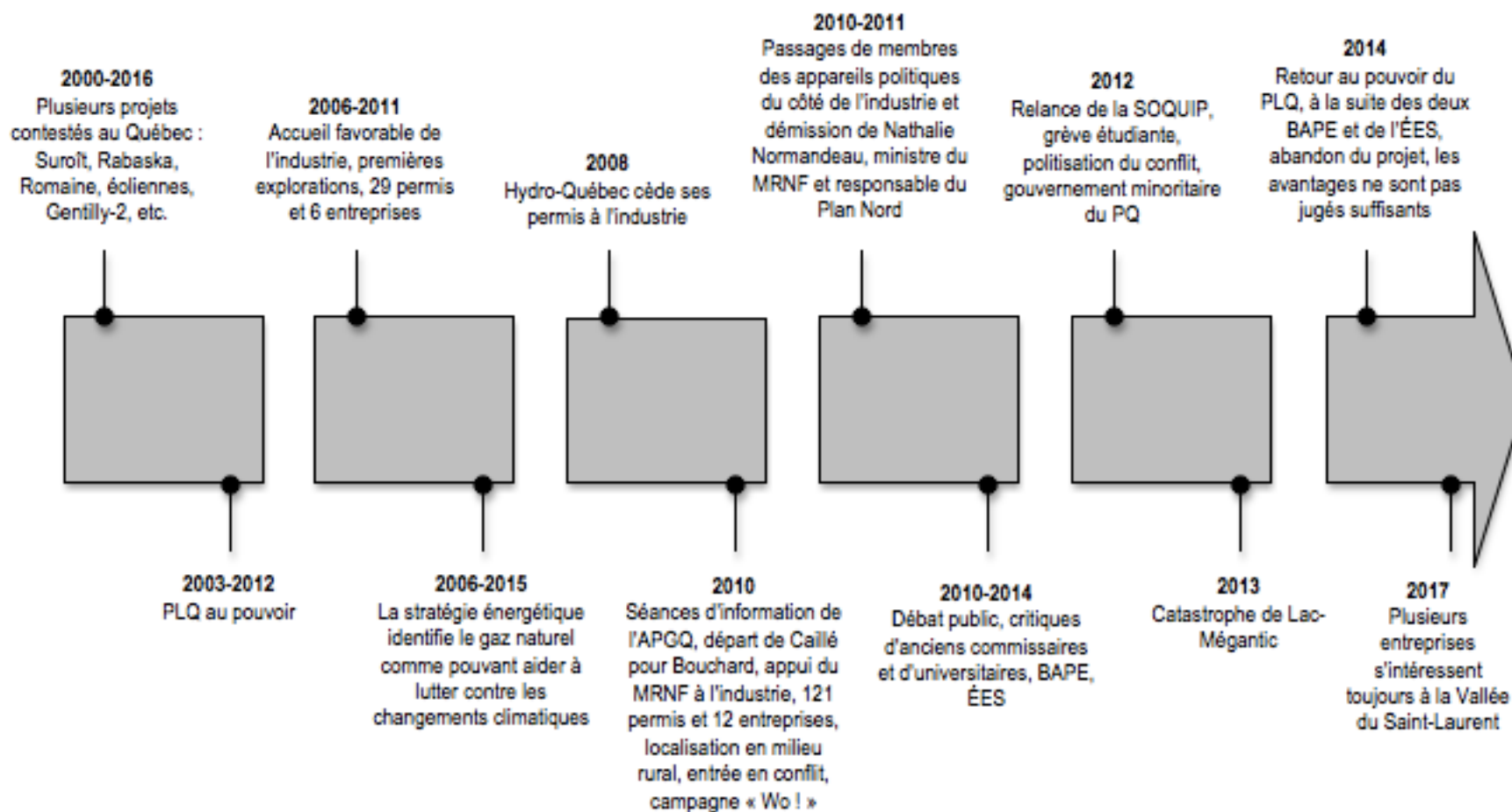


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 94)

#### 4.1.3 L'échelle régionale : des usages antinomiques

L'industrie des gaz de schiste fait son entrée discrètement dans la vallée du Saint-Laurent. Son inscription sur le territoire n'est entamée que lorsque les entreprises obtiennent les permis leur permettant de procéder à leurs opérations. En vertu de la *Loi sur les mines*, les entreprises ont en effet le pouvoir de négocier des baux et des droits de passage avec les propriétaires, et ce, librement. Entre 2006 et 2011, les avis des élus et des représentants de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sont favorables à l'industrie (Beaudry et Fortin, 2013). À vrai dire, on ne distingue pas encore quelles sont les différences entre le gaz naturel et le gaz de schiste (Foisy et McEvoy, 2011). Bien que certains élus suspectent des « dangers », la plupart ne sont pas prêts à refuser des projets qu'ils jugent « prometteurs » sur le plan économique. Il faut dire que l'information arrive au compte-goutte. L'industrie est à la recherche de partenaires d'affaires et elle n'hésite pas à utiliser les techniques de communication-marketing pour convaincre d'aller de l'avant. Pendant cette période, des ententes sont aussi conclues, avec des MRC et des municipalités, pour l'usage et le traitement des eaux usées.

Cependant, cette situation se complique lorsque les représentants régionaux et locaux réalisent les enjeux de sécurité civile posés par l'industrie de même que sa relative incompatibilité avec les usages existants. Puisqu'il est de la responsabilité des élus d'assurer l'équilibre entre aménagement et développement (Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c), via les différents exercices de planification – schéma d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme, etc. –, ceux-ci ont tôt fait de constater, à la suite de pressions citoyennes (Chailleux, 2016 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Sauvé et Batelier, 2011), que l'industrie des gaz de schiste présente des risques « majeurs ». De plus, elle semble incompatible avec l'industrie agroalimentaire, déjà présente sur le territoire.

Au Québec, le territoire agricole ne représente que 2 % du territoire de la province. Malgré cela, la contribution de l'agriculture à l'économie est tout à fait significative (Tremblay et Van Schendel, 2004). Elle représente plus de 10 milliards de \$ du PIB et génère des revenus supplémentaires en taxation de près de 2 milliards de \$ (Mongeau, 2015). Qui plus est, l'agriculture fait partie intégrante du patrimoine, contribue à la qualité des paysages ruraux et à la spécificité des pratiques locales

(Bouchard, 2006). Premiers défenseurs de ce qui est communément nommé le « grenier du Québec » (Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c), les élus ont donc la responsabilité d'assurer la cohérence du « projet-territoire » (Divay, 2002 ; Ingallina, 2010 ; Malézieux, 2002), comme compromis sociopolitique. En certaines circonstances, cela implique de tenir tête aux intérêts privés, qui ne coïncident pas toujours avec ceux des régions concernées (Juillard, 1969). À cet égard, si la planification territoriale est toujours un exercice difficile, et hautement politique, elle suppose une action volontaire et réfléchie permettant de disposer avec ordre les activités et les hommes dans l'espace (Beaudet, 2005, 2007 ; Guay, 2001 ; Hodge, 1998 ; Merlin, 2002, 2010). Une fois alertés, il n'est donc plus question, pour la plupart des élus, de compromettre le développement actuel pour un développement hypothétique (Québec, 2011b). D'ailleurs, à ce sujet, les orientations gouvernementales sont claires (Québec, 1994, 2001) : tout projet non agricole ou incompatible avec la pratique de l'agriculture doit être situé en dehors de la zone agricole et le dézonage ne doit être permis qu'exceptionnellement. Mais, puisque la CPTAQ se retranche dans sa « zone de confort » (Choquette, 2013), et conclut qu'elle ne peut intervenir pour « bloquer » les activités gazières, les élus n'ont d'autre choix que de se tourner vers Québec.

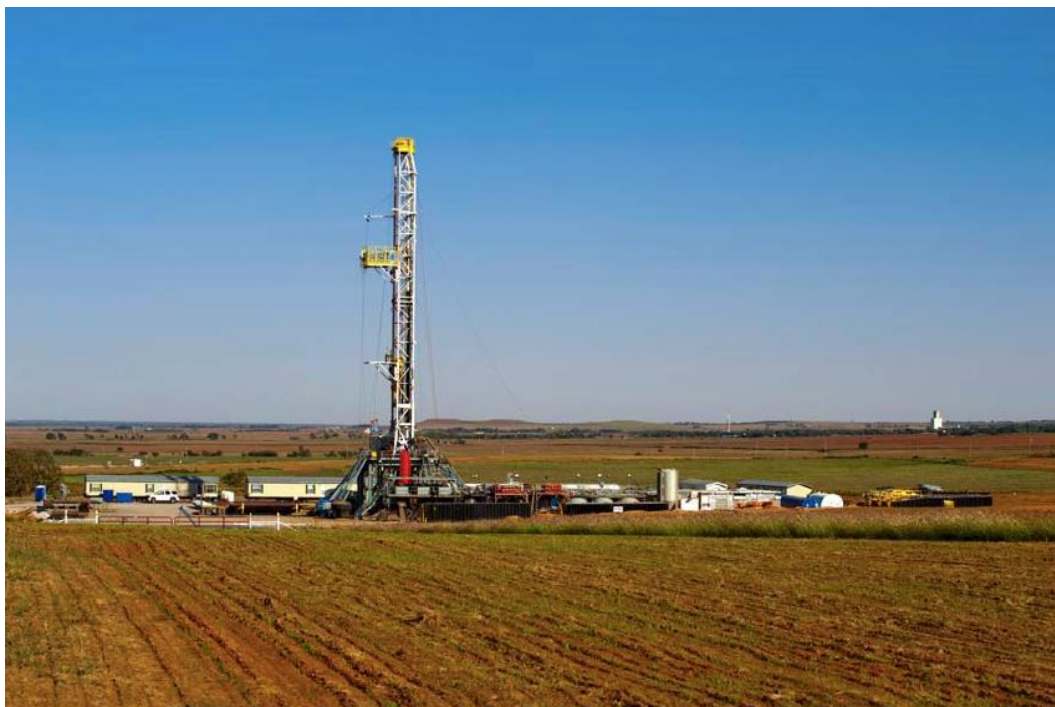
De leur côté, les agriculteurs déplorent le « chantage » effectué par les représentants de l'industrie (Beaudry et Fortin, 2013). Les ententes qu'elle propose sont en effet présentées comme « confidentielles » et « sans possibilité de retour en arrière » (Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c). Cette situation crée des tensions dans le milieu rural. Mais à ce stade-ci, l'Union des producteurs agricoles (UPA) ne s'oppose pas encore à l'industrie. En plus de solliciter le MRNF, l'UPA se questionne sur le caractère d'une démarche qui peut être « acceptable » pour le milieu d'accueil. De cette manière, elle tente d'obtenir une « entente-cadre », avec Gaz Métro, au sujet de l'implantation d'un éventuel gazoduc en zone agricole. Cette démarche frappe deux « obstacles » : d'abord, le MRNF ne veut pas discuter avec l'UPA si les industriels ne sont pas impliqués ; ensuite, les agriculteurs craignent que le projet implique des puits dispersés, des gazoducs et des aires de raccordement en zone agricole. Alors que l'UPA réclame plus de neutralité de la part des autorités, les critiques se multiplient à sa « base ». On lui reproche d'être étrangère aux réalités du « terrain » et d'évacuer le souci de la « pertinence du projet ». Dès lors, l'UPA est placée devant un choix difficile : ou bien discuter avec le duo industrie-gouvernement ou bien défendre le milieu agricole.



À la suite d'une résolution adoptée à sa « base », l'UPA est finalement amenée à s'opposer à l'industrie des gaz de schiste. Les agriculteurs craignent en effet les difficultés de commercialisation des produits issus de l'agriculture et la déstructuration de la zone agricole (Beaudry et Fortin, 2013). Après tout, ce sont des produits chimiques que l'on envisage d'injecter dans le sous-sol du Québec.

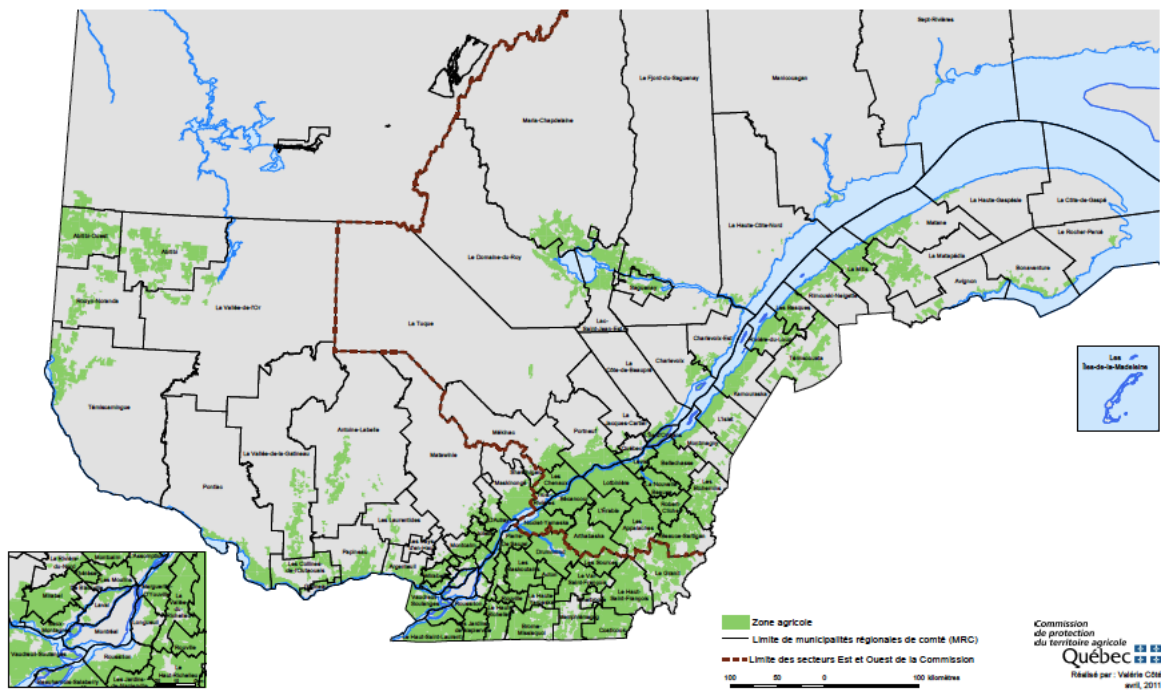
Bien vite, cette position obtient l'appui du milieu municipal. Bien que le milieu rural soit appelé à devenir, dans le futur, un joueur important dans la production d'énergie (Québec, 2011b), les élus n'acceptent pas qu'on remette en question sa vocation agricole. L'agriculture est posée, par le milieu municipal, comme une activité économique de « long terme » ne pouvant être supplantée par une activité économique de « court terme ». D'autant plus que les promoteurs de l'industrie des gaz de schiste ne disposent pas de « plan d'ensemble » (Chailleux, 2016) pour les régions ciblées. Incidemment, les élus voient la situation comme une occasion de réaffirmer le pouvoir régional et local. Pour eux, le gouvernement ne respecte pas le principe de « subsidiarité » (Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c).

**Figure 9. Photographie exemplifiant une opération de forage dans un champ**



(Québec, 2013a)

### Carte 3. Zone agricole



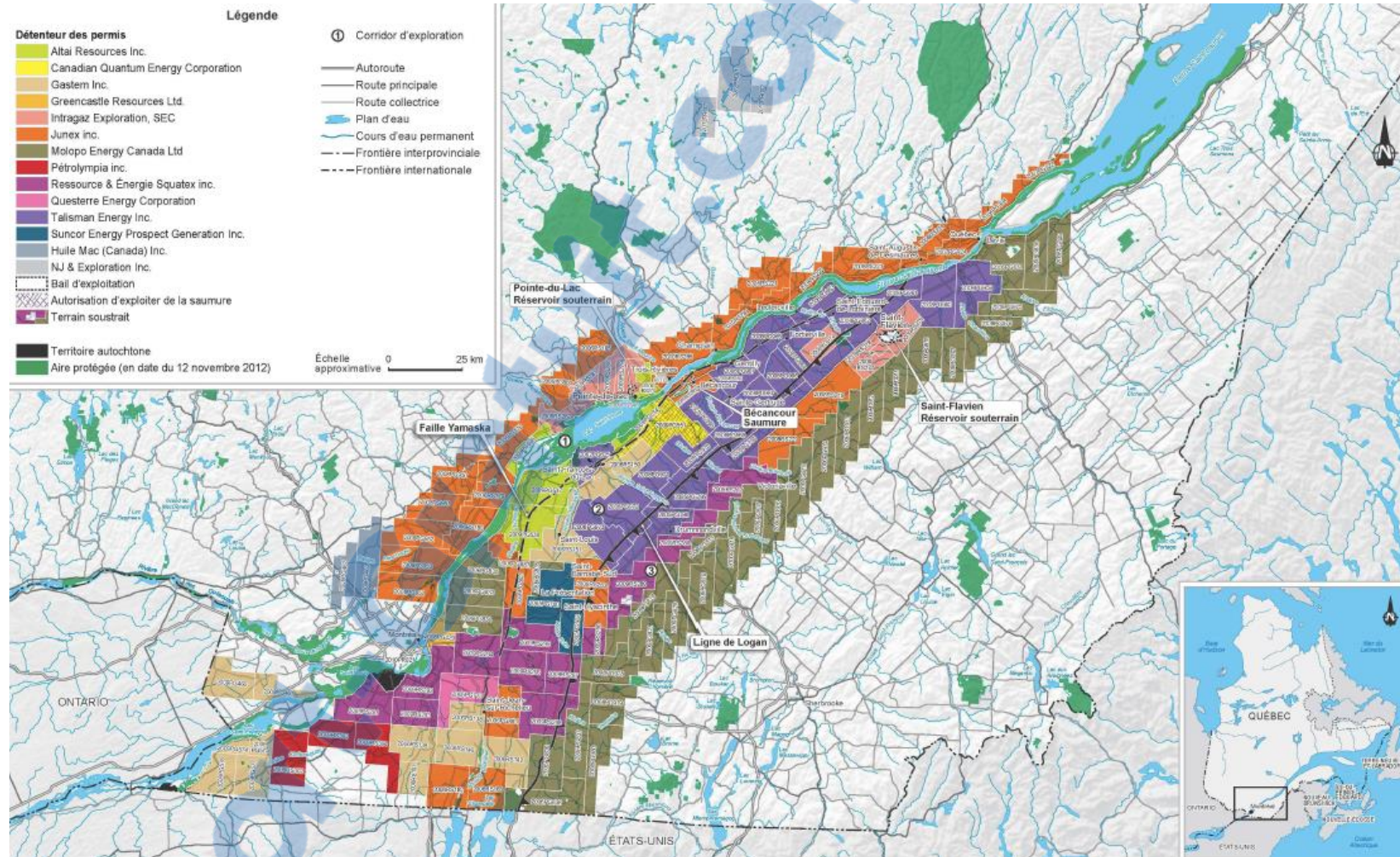
(Québec, 2011a)

En dépit des craintes formulées, le gouvernement persiste à soutenir l'industrie des gaz de schiste. Il avance que la technologie est « maîtrisée » et que les « craintes » sont « infondées » (Foisy et McEvoy, 2011). Il défend les droits de prospecter et de forer – les *claims* – contractés par les gazières (Dutrisac, 2010). En vertu du régime minier en vigueur – le *free mining* –, le territoire québécois est en effet divisé selon le principe du « premier demandeur » (Baril, 2010 ; Desjardins, 2011 ; Gélinas, 2010, 2011, 2013 ; Halley, Baril et Tremblay, 2012 ; Halley et Boutonnet, 2014). L'exploration et l'exploitation des gaz de schiste exigent pourtant des transformations majeures des régions les plus agricoles, densément peuplées et développées.

Or une majorité de Québécois s'oppose à la filière (Shields, 2011) : 55 % des citoyens et 75 % des ingénieurs. Des figures connues – Caillé, Bouchard – travaillent aussi pour l'industrie. L'impopularité se transforme rapidement en problème de relation publique, au centre duquel se trouve l'apparence d'un conflit d'intérêts APGQ/PLQ (Bergeron, 2011b ; Bertrand, 2013 ; Huet, 2013 ; Lehmann, 2013 ; Millette, 2013 ; Motulsky, 2013).



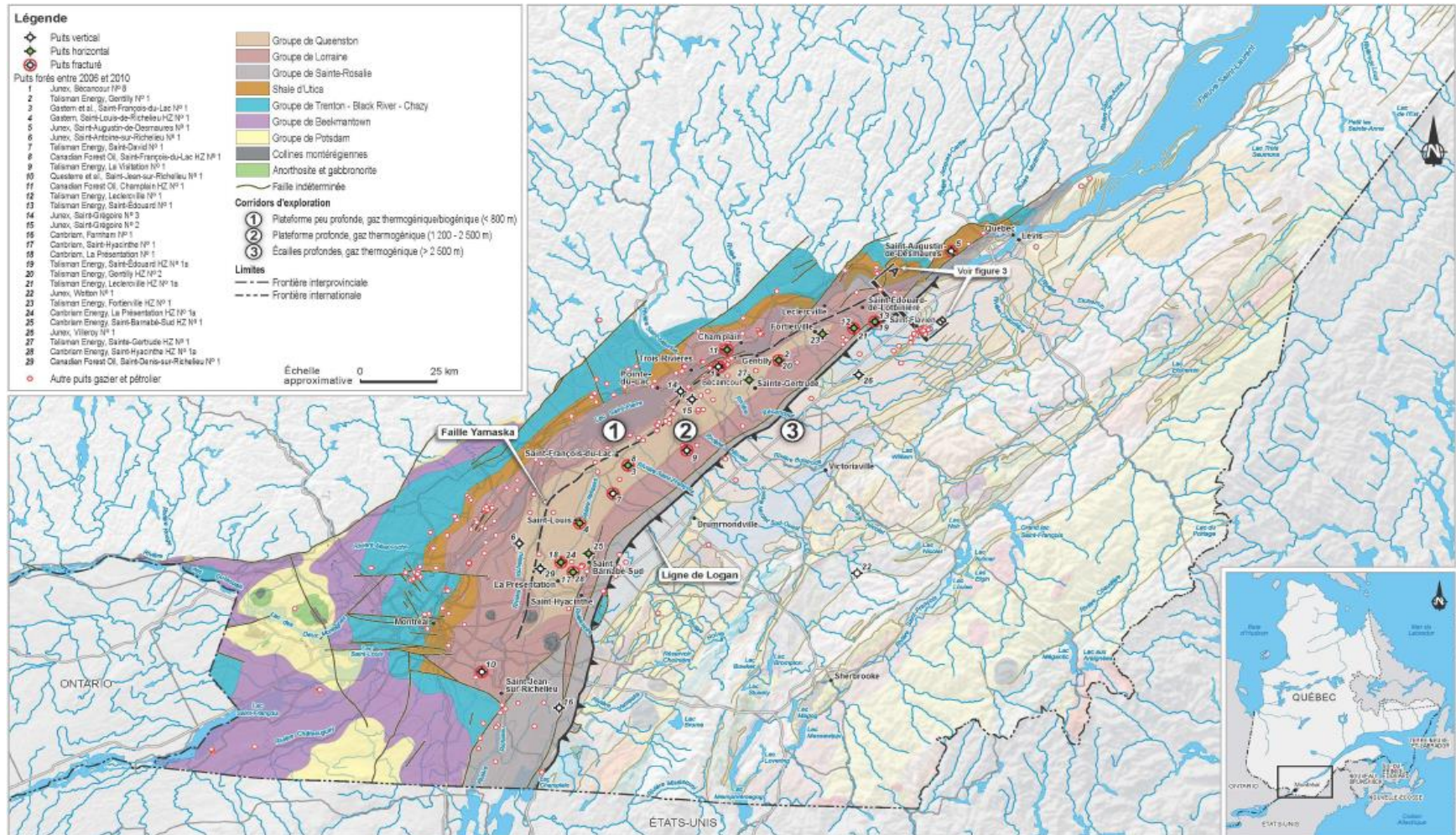
## Carte 4. Permis d'exploration



(Québec, 2014c)



Carte 5. Activités de l'industrie dans les basses-terres du Saint-Laurent



(Québec, 2014c)

## Schéma 12. Frise chronologique du conflit – Échelle régionale

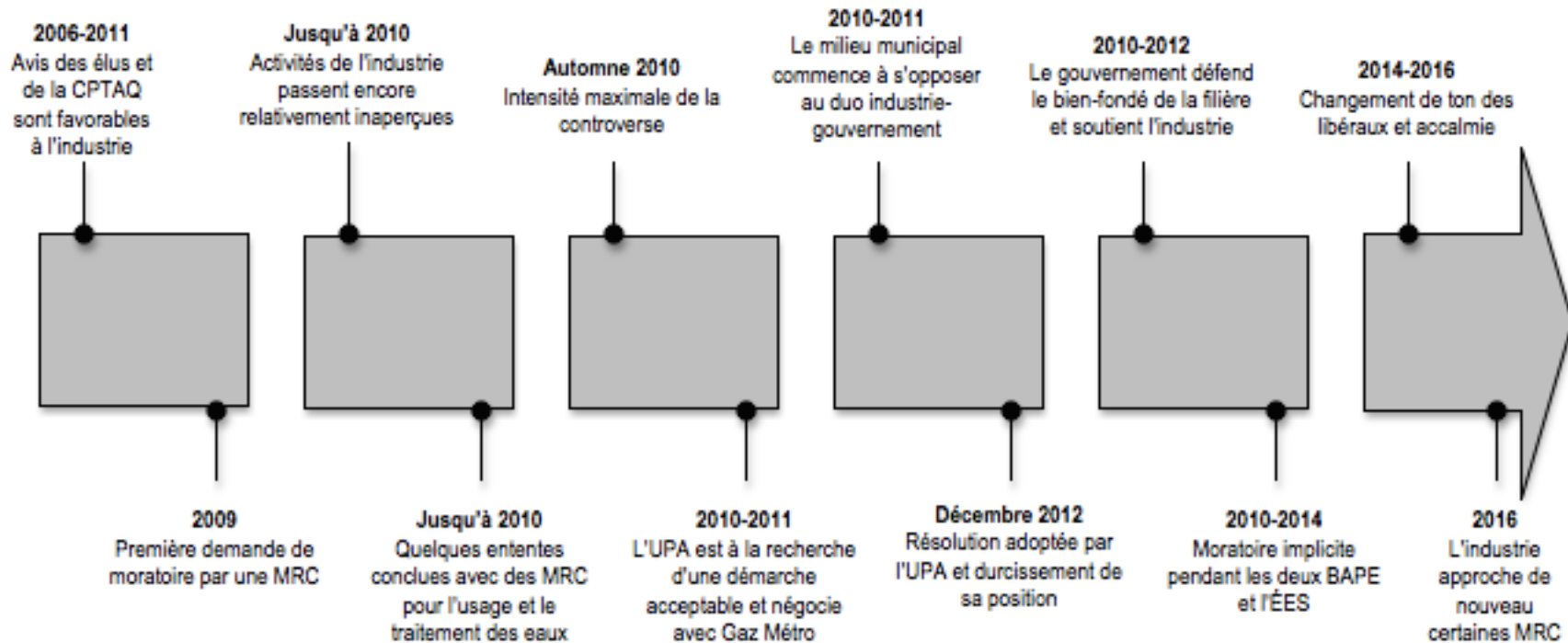


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 94)

#### 4.1.4 L'échelle locale : la résistance des territoires

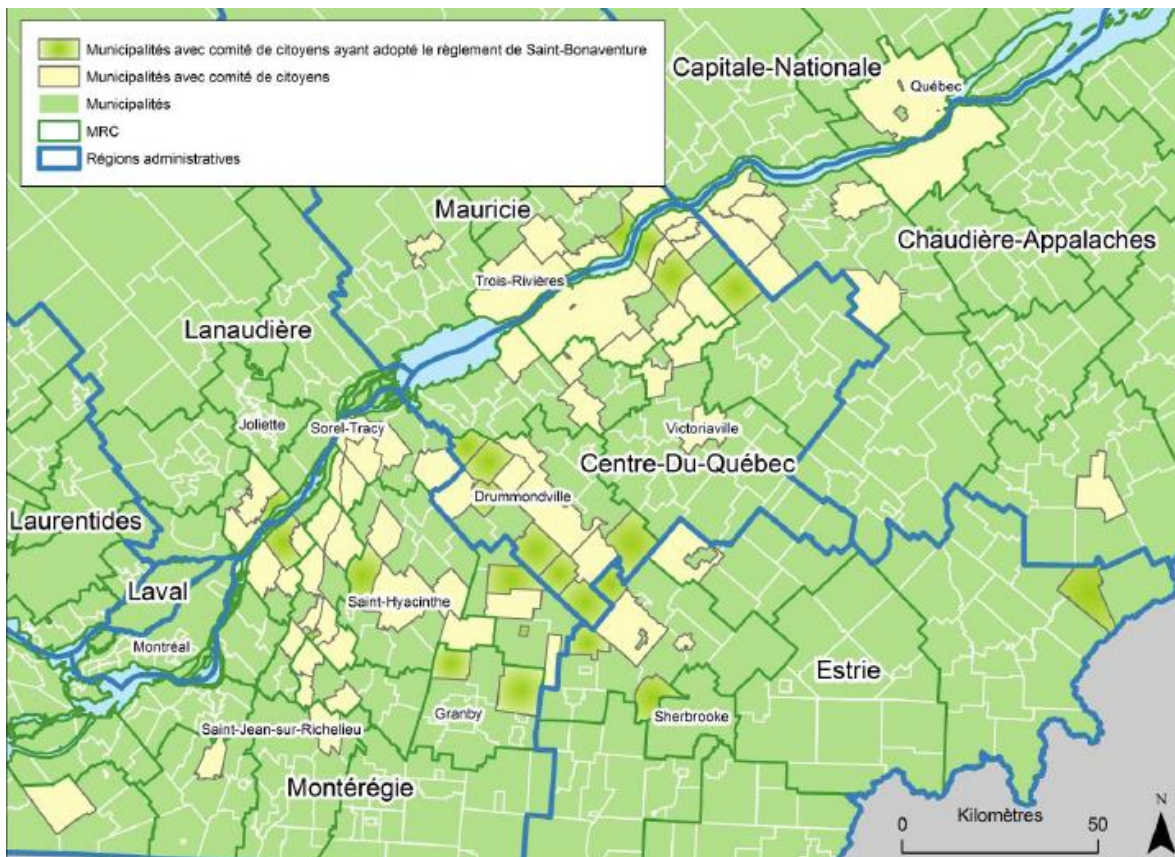
C'est en réaction à la tentative d'implantation de l'industrie que se constitue le mouvement d'opposition au gaz de schiste (Beaudry et Fortin, 2013). Tirant ses racines de comités « autodirigés », le mouvement est formalisé en amont des audiences. D'abord, sur la base de l'appartenance villageoise ou citadine ; puis ensuite, aidés par une série de groupes environnementaux. L'objectif des comités est la formation d'un « pouvoir citoyen », selon l'expression de Dugas (2006), capable de faire face aux « experts ».

Aujourd'hui, il est possible de dénombrer plus d'une centaine de comités, de Montréal à Gaspé, et de composition fort variée (AQLPA, 2016). Investis au départ dans le dossier des gaz de schiste, ils le sont maintenant dans celui du pétrole de schiste et dans l'ensemble du dossier des hydrocarbures fossiles (Chailleux, 2016). Cet élargissement de la fonction des comités mène à la modification de la coalition. Initialement identifié Regroupement interrégional gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent (RIGSVL), le rassemblement se renomme Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ). De mouvement circonscrit, l'opposition devient le point de départ de plusieurs autres luttes socioenvironnementales.

Ces comités permettent le partage et la division du travail militant. Ils supposent du temps, de l'engagement et impliquent des coûts. Ils font des recherches, organisent des rencontres et des manifestations. Certains leaders délaissent leurs occupations pour organiser le mouvement ; d'autres tentent d'assurer la veille informationnelle ; certains autres tentent d'influencer les maires et les élus municipaux. Certains s'épuisent ; d'autres prennent la relève. Ce sont eux qui coordonnent les intervenants et politisent les audiences du BAPE (Beaudry et Fortin, 2013) – du 4 au 7 octobre 2010 à Saint-Hyacinthe, Bécancour et Saint-Édouard-de-Lotbinière. Ce sont également eux qui dénoncent la composition de l'ÉES et qui popularisent, auprès des municipalités, le règlement Saint-Bonaventure (RSB), portant sur la protection des sources en eau (Bherer, Dufour et Allison, 2013 ; Chailleux, 2016).



## Carte 6. Municipalités avec comité de citoyens ayant adopté le règlement Saint-Bonaventure



(Bherer, Dufour et Allison, 2013)

Mais au BAPE, le point de vue des opposants n'est pas « reconnu » (Sauvé et Batelier, 2011). Les citoyens non affiliés et les représentants des groupes de la société civile sont associés à des gens « émotifs » et « irrationnels » par les acteurs économiques et par certains acteurs politiques et administratifs ou scientifiques et techniques. Incidemment, ils sont dépeints comme « peu crédibles », « sans expertise scientifique » et accusés de répandre des « mythes », de « bloquer le développement ». Certes, il est vrai que pour certains acteurs il s'agit d'une première expérience de consultation publique. Cette intervention dans l'espace public peut être « maladroite » ; mais parler, débattre est « intimidant » et peut représenter un « défi » (Rui, 2005 ; Simard, 2005). D'ailleurs, les comités ont pour fonction de rompre l'isolement et de bâtir une certaine confiance ; alors que le BAPE vise, lui, une participation « large » mais néanmoins « efficace » (Journault, 2005 ; Yergeau, 2005) des citoyens. Quoiqu'il en soit, au contact des acteurs, il ressort que ce bris de « reconnaissance » (Honneth, 2013) constitue un élément important du processus de mobilisation.

L'importance des comités tient aussi à leur organisation de « missions » en Pennsylvanie (Beaudry et Fortin, 2013) – octobre 2011, mars et septembre 2012. Ces « missions » ont un impact considérable sur les participants et sur l'opinion publique. En plus de permettre la récolte d'informations et la cristallisation des points de vue, elles donnent lieu à une certaine couverture médiatique (Arsenault, 2012 ; Francoeur, 2011 ; Gauthier, 2012). Coordonnés par le RIGSVSL, ces « missions » permettent de faire voir ce qu'entraîne l'industrie des gaz de schiste, de l'autre côté de la frontière, mais aussi de créer un réseau entre les participants d'un peu partout au Québec. Nombreux sont ceux qui reviennent marqués de leur expérience.

**Figure 10. Photographie d'une réunion du Regroupement interrégional gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent, renommé ensuite Regroupement vigilance hydrocarbures Québec**



(Delainey, 2011)

En mars 2011, le premier rapport du BAPE est rendu public. La commission fait état des « incertitudes » et recommande la tenue d'une ÉES sur la filière (Québec, 2011b), c'est-à-dire d'un processus d'évaluation et d'examen des impacts du projet. Critiquée pour sa composition, l'ÉES vient cependant mettre un frein au développement de la filière (Baril, 2010, 2011 ; Côté, 2011 ; Foisy et McEvoy, 2011 ; Fortin, 2009).



Entre-temps, des comités de citoyens passent en mode « action ». Dans une perspective d'« escalade » (Pruitt et Robin, 1994), des camps de formation en « action directe non violente » (Duhamel, 2011) sont organisés. Des villes et des villages du Québec sont aussi jumelés avec d'autres de France dans le but de rendre transnational l'opposition au gaz de schiste (Jobert et Veillerette, 2011 ; Sauvé et Batelier, 2011 ; Terral, 2012). Des comités lancent également la campagne « Vous n'entrerez pas chez nous ! » ; campagne qui récolte des milliers de signatures et qui annonce le désir d'une résistance « concrète » des territoires (Lecavalier, 2012 ; Richer, 2012 ; St-Arnauld et Fortier, 2012), par-delà le processus bapien et l'ÉES.

L'influence des comités se fait aussi sentir lors de la campagne électorale de 2012. Depuis un moment, des figures du Parti Québécois (PQ) travaillent avec le mouvement – Scott McKay et Martine Ouellet. Le PQ promet notamment un moratoire sur les gaz de schiste. Daniel Breton et Dominic Champagne – deux figures emblématiques du mouvement – sont proches du parti. Ceux-ci appellent à régler le problème dans l'urne. Au pouvoir, certains ministres prennent position contre la filière ; mais cette position est bien vite décrite comme « maladroite » par certains de leurs collègues (Corbeil, 2012 ; Journet, 2012). Elle suscite aussi la réaction de l'APGQ et de son nouveau président, Lucien Bouchard (Shields, 2012), embauché pour ses talents de « rassembleur » et de « leader ». Si bien que l'intervention d'un ex-premier ministre péquiste entraîne bien vite le recul du gouvernement Marois (Nadeau, 2013 ; Shields, 2014).

Le rapport de l'ÉES est finalement rendu public en avril 2014. Le rapport synthétise les travaux et prépare un second BAPE. Tout en confirmant la présence de risques, il laisse non résolue la question du bien-fondé de la filière (Shields, 2014). Malgré tout, à ce stade-ci, l'opposition est suffisamment importante pour que le retour au pouvoir des libéraux, après 18 mois dans l'opposition, ne se traduise pas par une nouvelle « offensive gazière » (Nadeau 2013).

Après une nouvelle ronde d'audiences – du 31 mars au 17 avril et du 2 au 8 juin à Saint-Hyacinthe, Bécancour et Saint-Agapit –, le second rapport du BAPE vient confirmer que les avantages de l'industrie ne sont pas suffisants, si l'on prend en compte les impacts sur la santé et l'environnement (Québec, 2014a). C'est ainsi que prend fin le conflit entourant le projet de développement de

l'industrie des gaz de schiste – du moins pour le moment, puisque des compagnies gazières possèdent toujours des *claims* dans la vallée du Saint-Laurent et que certaines tentent toujours d'approcher des MRC dans le but de relancer leurs activités (Croteau, 2014 ; Filion, 2014 ; Shields, 2014, 2016).

En somme, après la tenue des deux exercices bapiens (Québec, 2011a, 2014c) et de l'ÉES (Québec, 2014a), la ligne de clivage constatée entre les acteurs recoupe pour beaucoup l'opposition entre la « gauche » et la « droite » (Sauvé et Batelier, 2011). Toutefois, certains adoptent aussi une vision plus « neutre » ou plus « confuse » des choses (Bherer, Dufour et Allison, 2013). Dans l'ensemble, nous sommes en présence de trois positions dans le conflit (Québec, 2011a, 2014a) : les « pour », les « contre » et les « en faveur d'un moratoire ». Ce constat, posé par les commissaires, recoupe nos observations effectuées à la suite du visionnement des audiences, mais aussi après nos sorties sur le « terrain ». De la sorte, nous observons que les acteurs ont tendance à se positionner « pour » ou « contre » la filière en fonction de leurs représentations plus ou moins « positive » ou « négative » des risques. En réalité, dans la controverse, même s'il est perceptible que tous les acteurs n'ont pas conscience d'adopter un positionnement eu égard aux risques, il n'en demeure pas moins que leur participation au conflit semble souvent dépendre d'une réaction initiale à l'égard de ceux-ci. Du moins, il semble que cela soit le cas pour la plupart des acteurs rencontrés. En fait, nous notons une inclinaison des acteurs qui considèrent la filière comme étant « peu risquée » à être « pour » son développement, moyennant la présence d'une expertise technique adéquate et l'appui gouvernemental ; une inclinaison des acteurs qui considèrent la filière comme étant « risquée » à être « contre » son développement et à être plus critiques du paradigme à laquelle elle est rattachée ; et enfin, une inclinaison des acteurs qui considèrent la filière comme étant « à risques mais cependant gérable » à être « en faveur d'un moratoire », devant donner lieu à l'établissement d'une régulation politique et institutionnelle éclairée.

Schéma 13. Frise chronologique du conflit – Échelle locale

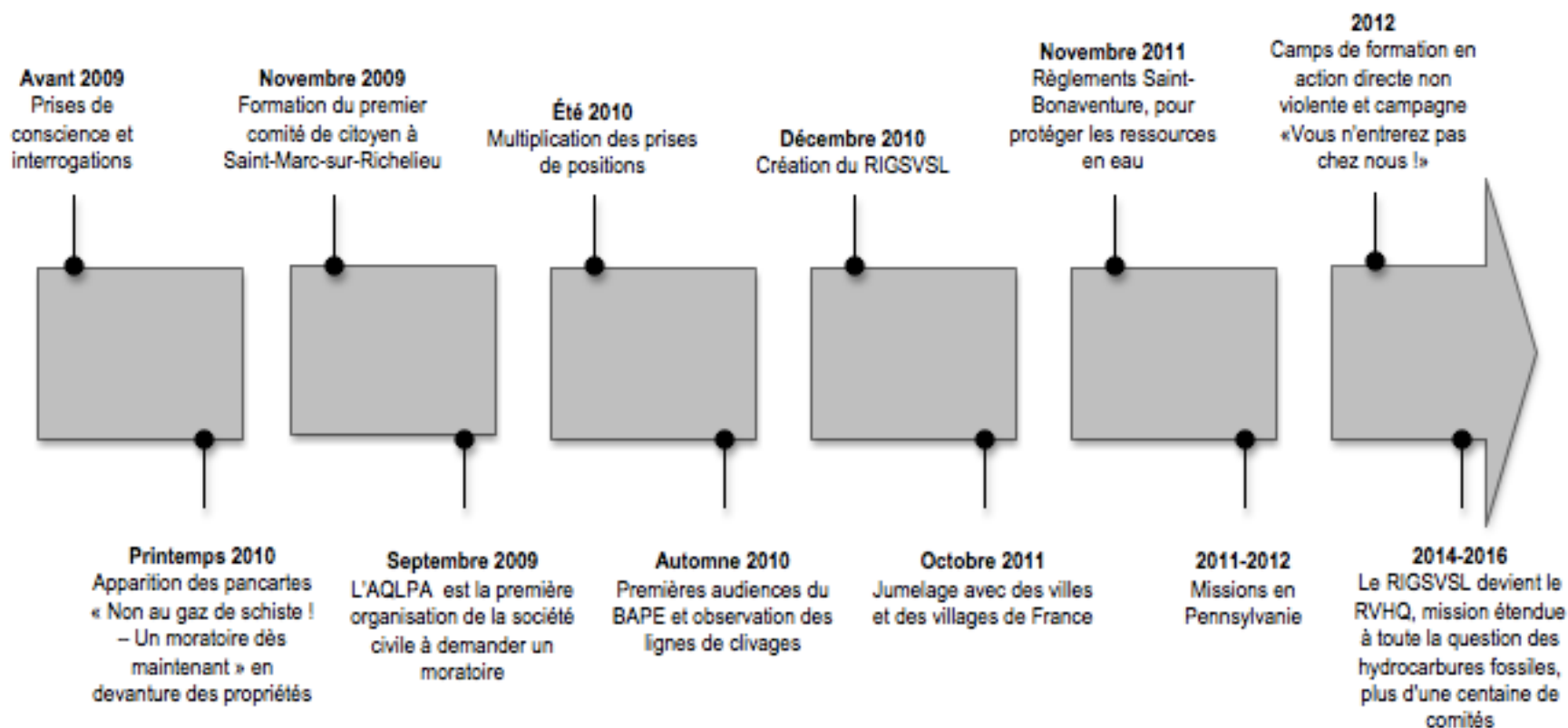


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 94).

## 4.2 Saisir le « territoire du conflit »

Comme nous l'avons vu précédemment, le conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste s'inscrit dans un espace-temps précis et délimité, c'est-à-dire dans la vallée du Saint-Laurent, de 2006 à nos jours. Ce conflit est passé par plusieurs « phases » – « intérêts contradictoires », « débat », « conflit de faible intensité », « conflit d'intensité moyenne » et « conflit de forte intensité » –, allant de la simple « rivalité » entre acteurs au « conflit ouvert » entre ceux-ci (Subra, 2016). De plus, le conflit s'est déroulé par « progression-régression », c'est-à-dire par vagues d'« approfondissement » de l'antagonisme et par vagues de « détente ». Si bien qu'il est difficile d'offrir une chronologie figée de toutes ces étapes. Néanmoins, il est possible d'offrir un résumé de son déroulement en parlant de deux grandes périodes, soit d'une période « chaude », allant de 2009 à 2012, et d'une période « froide », allant de 2012 à 2017.

**Schéma 14. Continuum – Des rivalités sur les territoires au conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

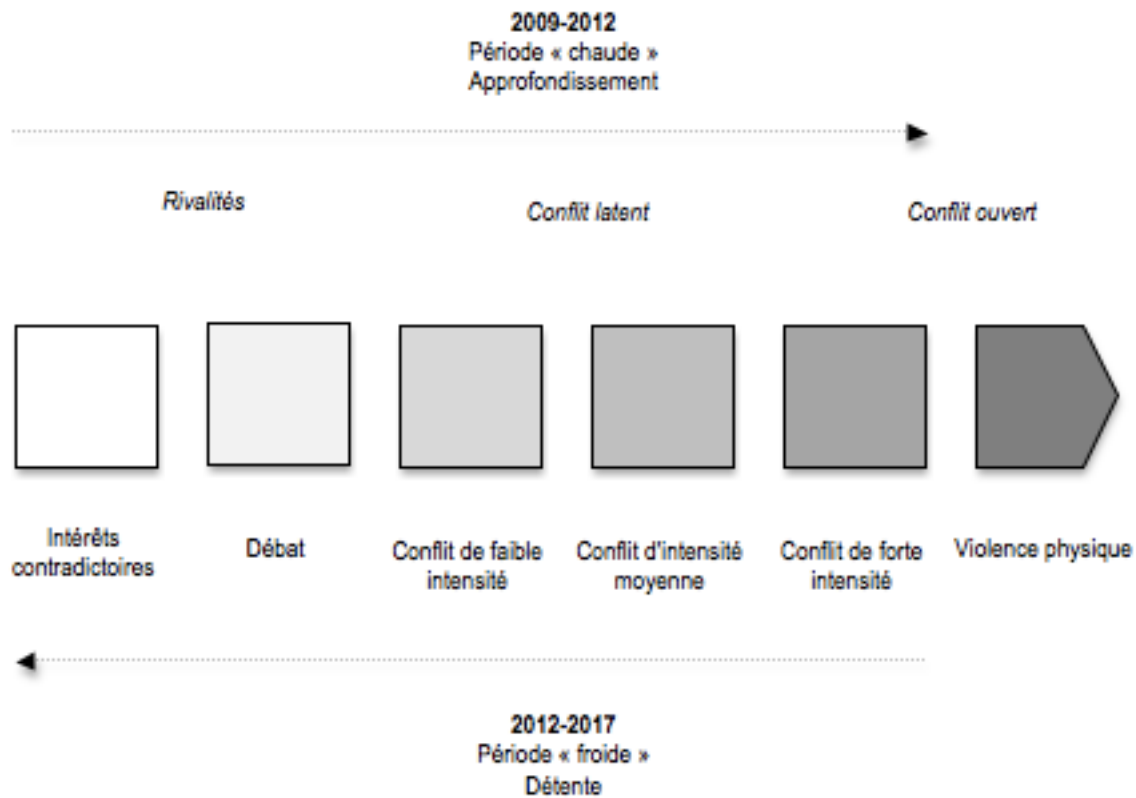


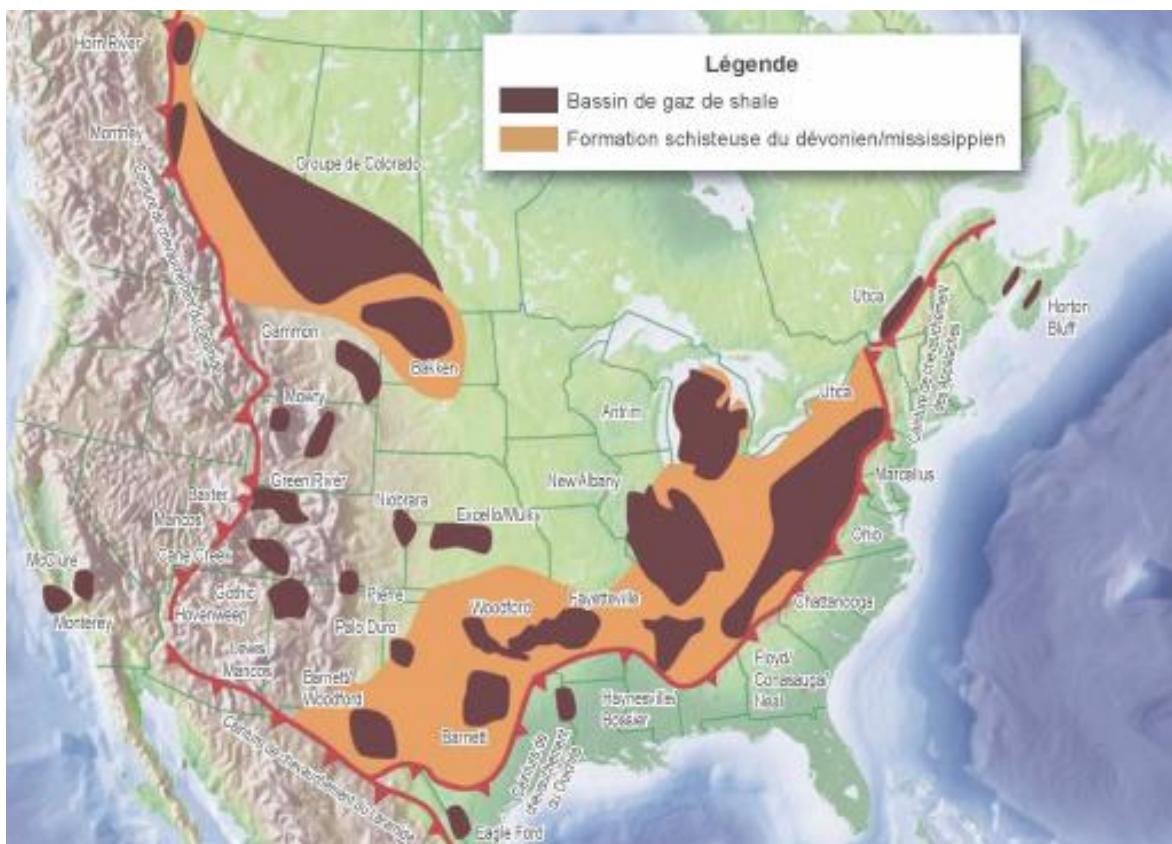
Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 33).

Après avoir retracé l'émergence du conflit et son déploiement, nous allons maintenant nous attarder à en décrire les principales caractéristiques géographiques. Le but ici est de circonscrire le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012), tel qu'identifié par le BAPE, et non d'en remettre en question les contours. De cette façon, ne sont retenus, pour l'exercice, que les traits les plus importants sur le plan géopolitique.

Ainsi, le conflit que nous étudions prend racine autour d'une formation géologique vieille de plus de 450 millions d'années : le shale l'Utica. Cette formation est composée de roche calcaire propice à la fracturation hydraulique. Le gaz que l'on peut y retrouver s'est formé à partir de la matière organique décomposée. À travers le temps, des hydrocarbures se sont ainsi accumulés, au sein de la roche mère, sous l'effet de l'élévation de la température et des pressions sédimentaires (Québec, 2011a, 2014a). Aujourd'hui, c'est ce gaz accumulé au fil des siècles, cette ressource naturelle, que certains souhaitent extraire et exploiter, et qui donne lieu à un conflit d'aménagement et de développement « rejeté » (Subra, 2008, 2014).

Cette situation n'est pas sans précédent au Québec : pensons à la centrale thermique du Suroît, au port méthanier Rabaska, au barrage de la Romaine, aux parcs éoliens ou encore à la rénovation de la centrale nucléaire Gentilly-2 (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Fortin et Fournis, 2011, 2014 ; Fortin et Le Floch, 2010). Toutefois, en raison de l'hydroélectricité, il existe, depuis la Révolution tranquille, un certain consensus entourant le secteur de l'énergie. Ce consensus est rarement remis en question. Cependant, avec les transformations préalablement indiquées à l'échelle internationale, le secteur de l'énergie est en pleine mutation. Les projets se multiplient, des débats se font jour et des conflits apparaissent. Ailleurs dans le monde, il n'est pas rare que la géographie des ressources naturelles donne lieu à de tels débats et conflits (Gabriel-Oyhamburu, 2010). Toutefois, le Québec était jusqu'à maintenant en marge de ces tensions au sujet des hydrocarbures fossiles. Alors que des acteurs économiques et certaines formations politiques souhaitent désormais voir se développer le secteur des énergies « non conventionnelles », le Québec apparaît comme entraîné par cette conjoncture.

## Carte 7. Localisation de la ressource en Amérique du Nord

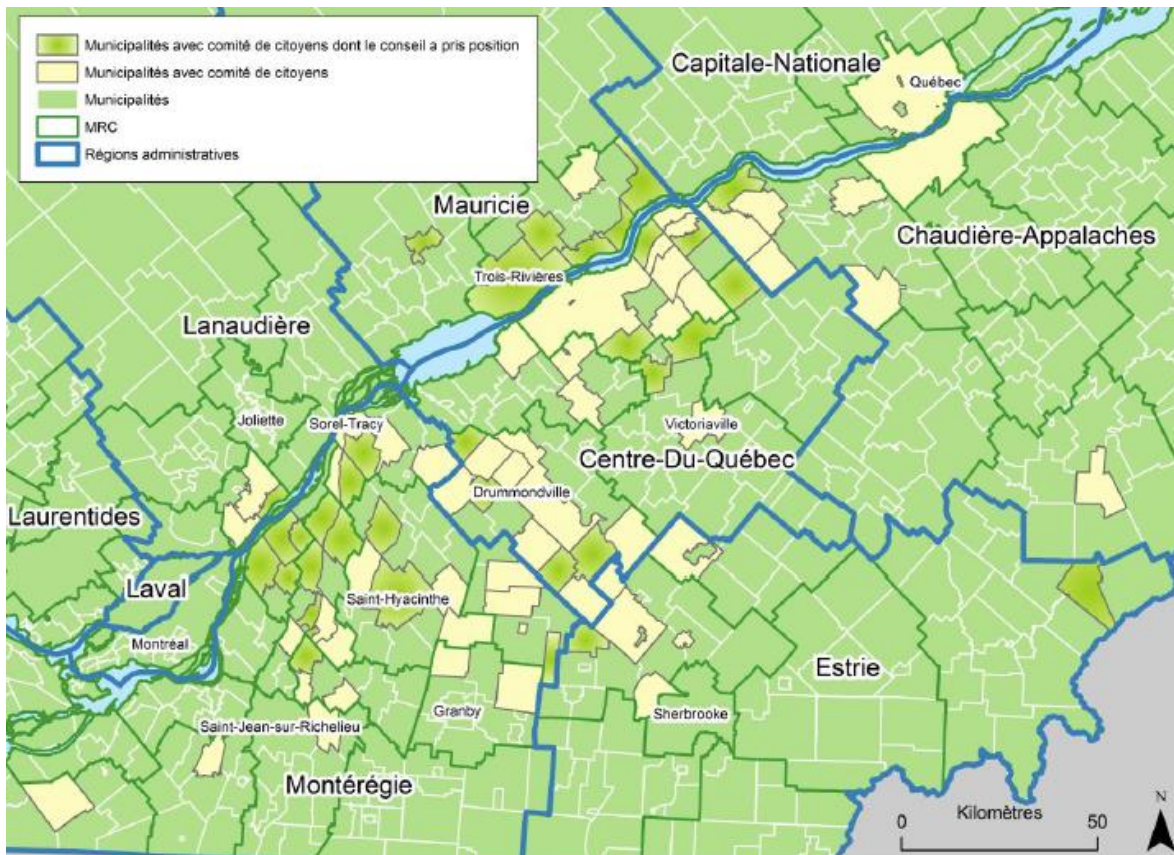


(Québec, 2011a)

Le territoire touché par le développement de l'industrie des gaz de schiste est situé le long du fleuve, entre Québec et Montréal, dans ce qu'il est convenu d'appeler « les basses-terres du Saint-Laurent ». Il correspond au Sud du Québec et est limité à l'Ouest par le fleuve et à l'Est par les Appalaches. Il s'agit d'un territoire densément peuplé de plus 2 millions d'habitants. Ce territoire est investi d'une valeur symbolique aux yeux des Québécois (Québec, 2011a, 2014). Il s'agit du cœur historique de peuplement (Bherer, Dufour et Allison, 2013). Son étendue est de 33 100 km<sup>2</sup>. Nous y retrouvons 30 % de la population du Québec (Fortin *et al.*, 2013 ; Gagnon *et al.*, 2013). Le territoire à l'étude recouvre les régions de Chaudière-Appalache, du Centre-du-Québec et de la Montérégie. Il est subdivisé en 30 MRC et 393 municipalités (Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c ; Québec, 2011a, 2014). Certaines ont adopté ou appuyé une résolution visant à interdire et/ou encadrer l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste (Bherer, Dufour et Allison, 2013). Le territoire que nous analysons est donc convoité et transformé en enjeu politique par les acteurs.



## Carte 8. Municipalités ayant pris position dans le dossier des gaz de schiste

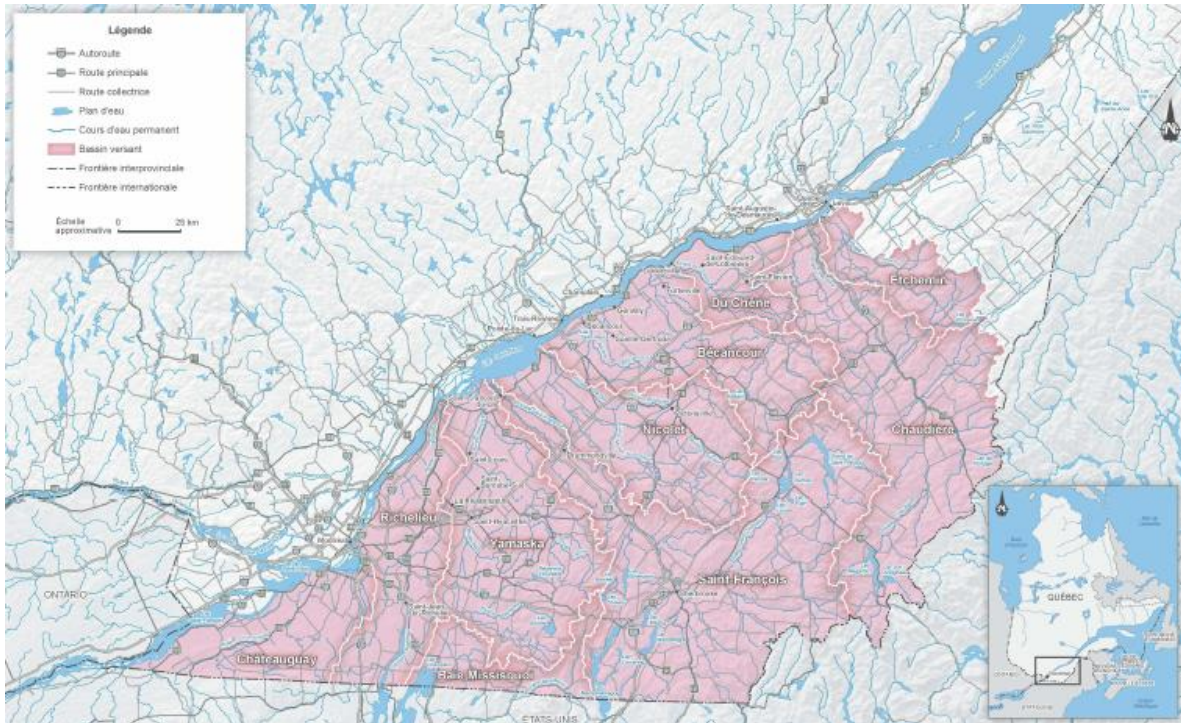


(Bherer, Dufour et Allison, 2013)

Ce territoire est aussi drainé par un important réseau hydrographique constitué du fleuve et de ses affluents. Ce réseau est jalonné, sur ces pourtours, de résidences principales et secondaires, qui sont aussi associées à des lieux de villégiature ou encore à des plans familiaux ou de retraite. De plus, la population concernée s'alimente en eau par l'entremise de réseaux de distribution locaux ou encore de puits. Non seulement les activités de l'industrie promettent donc d'affecter les sources en eau, mais aussi les paysages et la valeur des résidences des citoyens qui y sont établis (Québec, 2011a, 2013, 2014).



## Carte 9. Zones de gestion intégrée par bassin versant

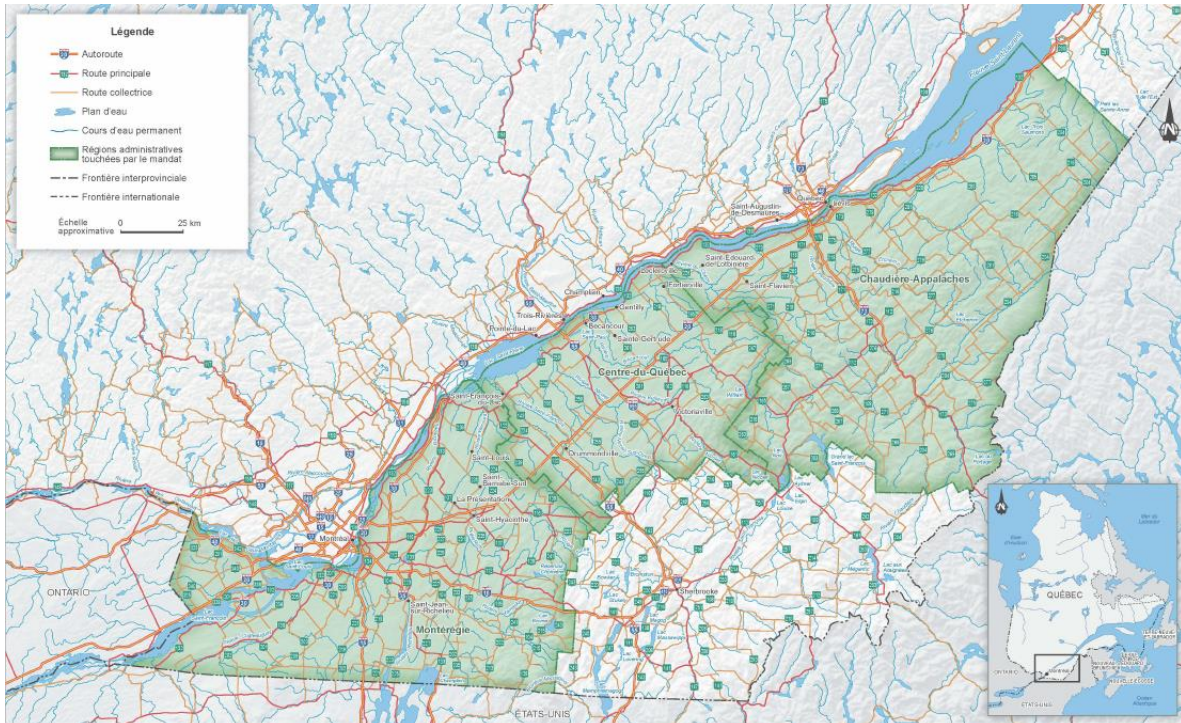


(Québec, 2011a)

De son côté, le réseau routier est constitué d'autoroutes, de routes collectrices et de routes de campagne. La plupart de celles-ci ne sont pas adaptées pour recevoir des camions lourds, comme l'exige le déploiement des activités de l'industrie. Le bruit généré par les allées et venues des équipes d'exploration et d'exploitation et les impacts sur la qualité de l'air d'un tel camionnage entraînent des désagréments pour les populations locales et régionales ; populations qui ne sont pas habituées à une circulation aussi importante dans leurs régions ou leurs municipalités. Le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste équivaut donc, pour eux, à une importante modification de leur « qualité de vie » (Québec, 2011a, 2014) et du contexte d'implantation de leur résidence principale ou secondaire.



## Carte 10. Le réseau routier



(Québec, 2011a)

Bien qu'un réseau de transport et de distribution de gaz naturel soit en place – le réseau de Gaz Métro –, le développement de l'industrie des gaz de schiste nécessite des ajustements, des aires de raccordement en zone agricole et des liens entre les divers sites d'exploitation. Évidemment, le chevauchement entre le réseau de distribution de gaz, la zone agricole et les autres usages de l'espace posent de nombreuses questions en termes d'aménagement et de développement (Québec, 2011a, 2014). En effet, le territoire visé est composé des meilleures terres agricoles du Québec et d'un maillage socioéconomique adapté à cette réalité. On y retrouve plus de 15 000 exploitations agricoles et des économies basées sur l'industrie agroalimentaire (Gagnon *et al.*, 2013). Bien que ce territoire comprenne des régions urbaines et des pôles dynamiques – Longueuil, Lévis, Saint-Hyacinthe, etc. –, c'est bien la concurrence entre les activités de l'industrie et l'agriculture qui retient le plus l'attention. En plus du nombre élevé de puits projetés – un puits à grosso modo tous les 4 km<sup>2</sup> –, des doutes en matière de sécurité publique et la fragilisation des activités établies, les retombées économiques demeurent incertaines (Gonzalez, Criado et Herrmann, 2013 ; Québec, 2011a, 2014).

Sur cette base, la difficile conciliation des activités forme le nœud du problème (Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a, 2013b, 2013c).

Carte 11. Le réseau gazier

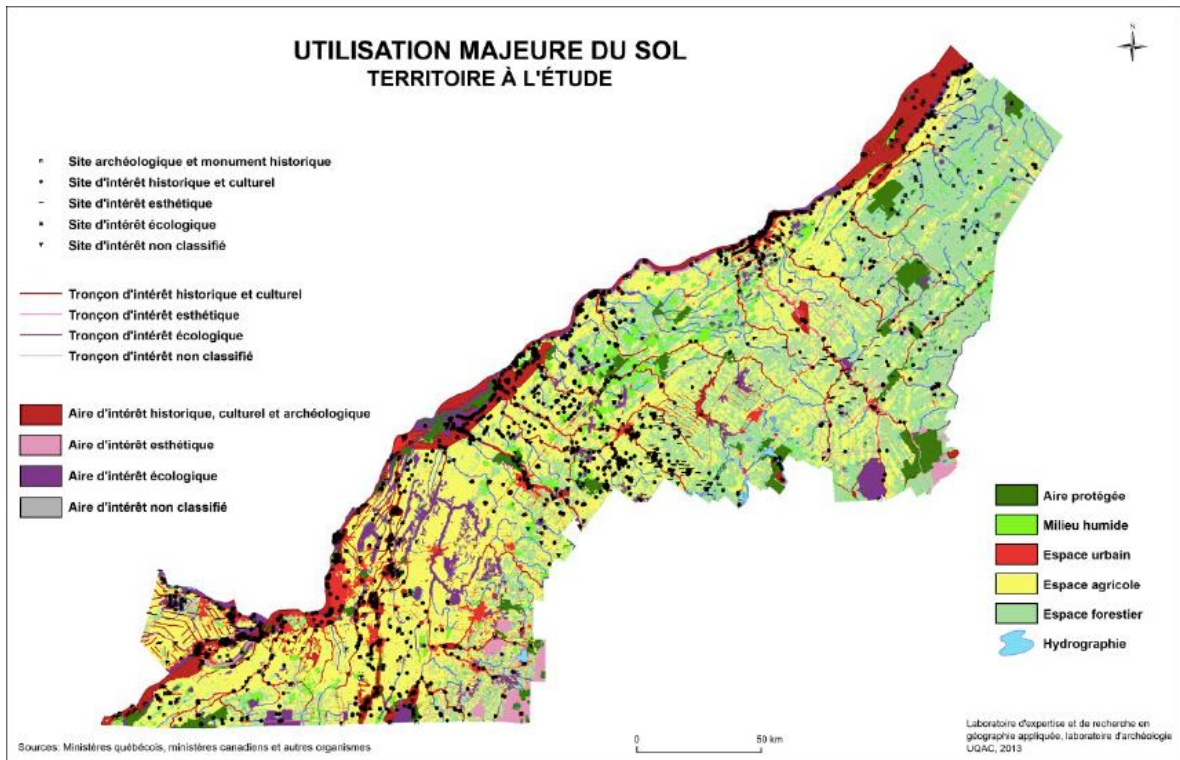


(Gauthier, Chiasson et Robitaille, 2013a)

Si l'on s'attarde maintenant aux usages de l'espace en vigueur, nous observons que le territoire présente de nombreux éléments d'incompatibilité « objectifs ». Le territoire est en effet caractérisé par des usages agricoles, forestiers, historiques, culturels ou archéologiques, des milieux humides et des aires protégées (Gagnon *et al.*, 2013). Dans ce contexte, nous observons que le territoire présente des « enjeux majeurs » qui en font aussi un territoire « à risques » et potentiellement « vulnérable » (D'Ercole et Metzger, 2009). Sachant que cette « sensibilité territoriale » est renforcée par un cadre juridique affirmant la préséance de la *Loi sur les mines* sur les autres droits associés à l'aménagement et au développement (Baril, 2010 ; Desjardins, 2011 ; Gélinas, 2010 ; Halley, Baril et

Tremblay, 2012 ; Halley et Boutonnet, 2014), apparaît immédiatement un « territoire de conflit » (Subra, 2008, 2012) ; un territoire où s'expriment des rivalités entre acteurs.

**Carte 12. Les principaux usages de l'espace**



(Gagnon *et al.*, 2013)

Comme nous le voyons, le cadre juridique est au cœur du conflit que nous étudions. Sans détailler ici l'ensemble des législations pertinentes (voir annexe 8) – ce qui serait trop long considérant l'orientation géopolitique de cette recherche –, mentionnons que plusieurs chercheurs (Baril, 2010 ; Desjardins, 2011 ; Fortin, Fournis et Royer, 2016 ; Gélinas, 2010 ; Halley, Baril et Tremblay, 2012 ; Halley et Boutonnet, 2014) jugent que l'État n'arrive pas à assurer la coordination de chacune de ces législations dans le dossier des gaz de schiste. Ce faisant, de leur avis, l'État donne l'impression de viser des objectifs inconciliables. Après tout, le Québec n'est pas un État pétrolier ou gazier et l'industrie y est peu présente. De cette manière, même si le Québec possède une formation géologique d'un certain intérêt – le shale d'Utica –, celle-ci demeure modeste en comparaison avec les autres formations géologiques qu'il est possible de retrouver en Amérique du Nord. Dans ce

contexte, certains questionnent le fait que le gouvernement québécois se soit autant avancé dans la promotion de la filière, délaissant par le fait même son rôle « d'arbitre » pour privilégier celui de « partie prenante » (Fortin, Fournis et Royer, 2016).

Rappelons, avec Subra (2008, 2014, 2016), qu'en matière d'aménagement et de développement, l'État incarne, via une liste de priorités, le financement ou encore la définition du cadre juridique, une conception de l'« intérêt général ». À ce titre, il tend à se faire « arbitre » des rivalités au sein d'un même cadre national et « assistant » de ces rivalités lorsqu'elles se déploient au-delà. Bien que l'État porte aussi ses propres « projets » face à d'autres acteurs, l'État demeure ordinairement en retrait lorsqu'il est question de projets privés.

### *Conclusion*

Dans ce premier chapitre de présentation des données, nous avons offert des indications quant à l'approche multiscalaire appliquée. Puis, nous avons présenté le contexte international, national, régional et local dans lequel s'inscrit l'industrie des gaz de schiste. De cette manière, nous avons graduellement fait apparaître le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012). Cela nous a permis de noter la présence d'enjeux territoriaux qui « vulnérabilisent » (D'Ercole et Metzger, 2009) le territoire, dans l'hypothèse du développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Dans le chapitre qui suit, nous nous attardons aux « territoires des acteurs » (Subra, 2008, 2012) par l'entremise des différents discours subjectifs.

## 5. Présentation des données : moment 2 – Identification du territoire des acteurs

### *Introduction*

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes attardés à cerner le « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012). Pour ce faire, nous avons décrit le contexte énergétique dans lequel s'inscrit le développement de l'industrie des gaz de schiste. Puis, nous avons porté notre attention sur le cas spécifique du Québec. Nous avons spécifié le processus d'insertion de l'industrie au niveau régional et local. Et, sur cette base, nous avons tracé le portrait des principales composantes physiques et humaines du territoire touché ; bref, du « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012).

Comme nous l'avons détaillé – dans notre cadre théorique et dans notre méthodologie –, il s'agit maintenant d'exposer nos données selon les trois « moments » identifiés par Subra (2008, 2012) – identification du « territoire du conflit » (moment 1), identification du « territoire des acteurs » (moment 2) et identification des différents projets d'« appropriation par l'usage » (moment 3). Notre démarche doit donc se poursuivre, dans cette deuxième partie de notre développement, par l'identification du « territoire des acteurs » (Subra, 2008, 2012), c'est-à-dire du territoire auquel ils se rapportent. Les acteurs se disputent en effet un territoire tangible, mais abordé à partir de leur « logique d'action » (Subra, 2008, 2016) particulière. Dans ce processus, le territoire est surinvesti de significations antagoniques. Rappelons que, pour Subra (2014), il s'agit de les identifier afin de favoriser une meilleure compréhension de la dimension psychosociologique du conflit étudié.

Dans ce chapitre consacré au décryptage des discours, nous commençons par offrir des explications quant à l'intérêt porté à la subjectivité des acteurs. Puis, nous présentons, thème par thème, le fruit de notre analyse thématique des verbatims réalisés à la suite de nos entretiens. Sur cette base, nous identifions les différents leitmotifs des acteurs ainsi que les implications territoriales qui en découlent. Nous montrons que les acteurs entrent en conflit selon un cheminement bien distinct, partant de leur histoire et allant jusqu'au développement d'un rapport de force. En suivant les indications de notre auteur, nous revenons ensuite sur deux « gestes pratiques » (Subra, 2016) effectués dans ce chapitre. Nous ouvrons enfin l'analyse sur les différents « territoires des acteurs » (Subra, 2008, 2012).



### *5.1 Le décryptage des discours : comprendre le discours subjectif des acteurs*

L'entreprise géopolitique repose sur le « projet intellectuel » (Venier, 2010) de mettre à contribution le point de vue des acteurs dans le développement de « lectures » de situations concrètes. Elle implique des savoirs variés (Avioutskaa, 2006 ; Douzet et Kaplan, 2012 ; Rosières, 2001) afin de penser les relations existants entre des acteurs et une situation donnée (Grondin, 2008). Exigeante, la « pensée géopolitique » (Encel, 2009) est un « défi » pour le chercheur ; « défi » qui suppose une méthode pour rendre compte de la situation géographique étudiée. Antérieurement détaillée – dans notre chapitre de méthodologie –, cette méthode implique une phase de présentation des données, où est mis en perspective le cas en fonction des « logiques d'acteurs » (Subra, 2008, 2016).

Dès lors, l'identification des ces « logiques » (Subra, 2008, 2016) est importante, puisqu'elle permet d'éclairer leur participation au conflit. De fait, elles sont indétachables de leurs antécédents et de leurs « représentations » (Subra, 2008, 2016) des risques. Ces « logiques » permettent de saisir les « lectures d'enjeux » et les « choix stratégiques » effectués. Ainsi, le « territoire des acteurs » est un « territoire de référence » (Subra, 2008, 2016) ; territoire qu'il nous est possible d'identifier par les différentes prises de parole. Ce sont à ces territoires que les acteurs renvoient lorsqu'ils poléminent. Communément identifié par les géopoliticiens comme étant le « discours » des acteurs, ce territoire émane de leur mise en « récit » de la situation considérée. Dans ce chapitre, afin d'aborder ces territoires, nous accordons donc une large place à la subjectivité des acteurs.

Compris comme une « pratique sociale » (Doise, 1978 ; Jodelet, 2007 ; Watson, 2003), le « discours » des acteurs permet d'accéder à leur point de vue à un moment particulier et d'entrevoir leur « réalité territoriale » (André, 1998 ; Jodelet, 1991 ; Marin, 2005 ; Moscovici, 2004 ; Moscovici et Hewstone, 2008 ; Vergès, 1989) ; « réalité » toujours singulière qui les motive et les oppose. Le chercheur est ainsi amené à les prélever dans le « réel » afin d'en cerner la signification géopolitique.

Notre souci est ici de permettre d'accéder au « sens » (Ghiglione, 1987 ; Savoie-Zajc, 2009) des réponses obtenues, et non de restituer le déroulement complet de nos entretiens. Pour les besoins de l'exposé, les données rassemblées sont regroupées de manière thématique. De plus, seuls les

passages immédiatement pertinents à notre propos sont présentés. Autrement dit, les données témoignent du fait que nous nous sommes employés à une procédure de « réduction scientifique » (Blanchet, 1987 ; Canto-Klein et Ramogino, 1974 ; Douzet, 2001 ; Mayer, 1993).

### 5.1.1 Premier thème : la reconnaissance d'un conflit

D'entrée de jeu, tous les acteurs ne reconnaissent pas l'existence d'un conflit. Autrement dit, tous les acteurs ne présentent pas une même expérience du désaccord. Cette situation se traduit par une incapacité, chez certains acteurs citoyens, de statuer sur l'existence d'un conflit. Alors que les acteurs de la société civile et que les acteurs politiques et administratifs y arrivent sans difficulté, les acteurs économiques y sont réticents. Enfin, les acteurs scientifiques et techniques expriment un malaise devant les pressions ressenties.

Ainsi, des acteurs citoyens admettent qu'ils ne savent pas s'ils participent à un conflit. En fait, c'est la reconnaissance de la situation qui pose problème (verbatim 1 – acteur citoyen) :

Je ne sais pas si c'est un conflit. Je vois ça comme des positions opposées de ce qu'est la vie sur notre planète. [...] Pour moi, c'est plus important d'avoir de l'eau à boire que de payer mon gaz à un prix raisonnable. C'est ça. C'est comme ça que je vois le conflit, la situation. D'un côté, des *money makers* ; et de l'autre des gens qui veulent vivre une bonne vie. Ils arrivent avec un esprit de colonisateurs, comme les premiers blancs en Amérique du Nord.

D'autres acteurs citoyens nous disent avoir soutenu l'industrie pour ensuite s'y opposer. Cette posture est surtout identifiable chez les propriétaires (verbatim 3 – acteur citoyen) : « Moi, j'ai même participé à l'exploration. J'ai accepté que des compagnies viennent faire des tests sur mes terres. » Souvent à l'origine de ce retournement, nous identifions la manière dont les choses ont été faites (verbatim 3 – acteur citoyen) : « Les *claims* ont été donnés 10 sous l'hectare. Personne ne savait ça. Sauf lorsque les mats des puits sont arrivés sur le territoire. Les choses se sont passées en catimini. » Par contraste, d'autres acteurs arrivent à identifier la présence d'un conflit (verbatim 2 – acteur citoyen) : « Ça fait longtemps que je dis aux militants : “ Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier, parce que c'est une bataille de 10 ans dans laquelle on s'embarque. ” Les gens disent : “ franchement ! ” Or il ne faut pas oublier que nous faisons face à des millionnaires. » Après plusieurs années, certains admettent être las de défendre leurs propriétés (verbatim 2 – acteur

citoyen) : « Après cinq ans, je rêve juste de m'occuper de mon vignoble, de prendre des vacances. » D'ailleurs, la plupart des acteurs citoyens en sont à leurs premiers pas comme contestataires (verbatim 1 – acteur citoyen) : « Avant 2010, je n'avais jamais été militante. Après, en raison de l'inquiétude de mon fils, il y a eu un déclencheur. La première réunion, on était quatre. La semaine suivante, la salle municipale était pleine. » Dans bien des cas, cette difficulté à identifier un conflit tient à une première expérience de contestation, souvent non désirée. Les réponses obtenues témoignent de la difficulté qu'il peut y avoir à prendre part aux débats pour des acteurs non initiés.

C'est plus naturellement que se prononcent les acteurs de la société civile et les acteurs politiques et administratifs. Habitué à prendre part aux débats sur ces questions, c'est aisément qu'ils statuent sur le conflit (verbatim 1 – acteur de la société civile) : « Les entrepreneurs ont présumé que ce serait facile, que ce serait l'apathie, que les gens allaient accepter, comme aux États-Unis, comme dans l'Ouest. Sauf que le degré de cohésion des valeurs environnementales des Québécois est plus élevé qu'aux États-Unis. C'est en même temps unique comme mouvement. Il y a eu plein d'évènements en même temps : gaz de schiste, *Idle no more*, grève étudiante de 2012, etc. » Investis d'une mission allant dans le sens de la promotion d'un développement plus durable ou de la protection des milieux naturels, ces acteurs identifient le conflit comme une composante de la vie politique (verbatim 1 – acteur politique et administratif) : « Dans une société démocratique, c'est normal que les gens se positionnent. » Ces acteurs sont aussi plus disposés à s'opposer aux projets énergétiques (verbatim 1 – acteur politique et administratif) : « Un moment donné... Vous me demandez de planifier le territoire selon les principes de développement durable. Et lorsqu'il s'agit d'un développement gazier, minier, pétrolier, ce n'est pas à moi d'avoir le dernier mot ! » De la sorte, plusieurs développent une « image » négative du projet (verbatim 1 – acteur politique et administratif) : « Un film où l'eau s'enflamme [*Gasland*], où les animaux sont contaminés. » D'autres s'emploient à relativiser la situation (verbatim 2 – acteur politique et administratif) : « Les opposants ne sont pas toute la population. » Toutefois, dans l'ensemble, la plupart des acteurs de la société civile et des acteurs politiques et administratifs notent l'empressement des décideurs.

Différemment, les acteurs économiques ne reconnaissent pas, eux, leur participation à un antagonisme. Ce point colore les réponses collectées (verbatim 2 – acteur économique) :



C'est certain que, pour nous, nous nous identifions ni à l'un ni à l'autre. Nous sommes à l'extérieur de ça. On n'est pas directement impliqué. On ne se sent pas participer au conflit. On n'a jamais pris parti par rapport à ce... Appelle-le conflit ou appelle-le pas conflit. Pour nous, c'est... On n'est pas là-dedans. Donc, je ne peux même pas te le qualifier. Ce n'est pas mon rôle de le faire. Tout le monde note qu'il y a des choses qui se sont passées. On n'est pas... Je ne suis pas en train de te dire qu'on se ferme les yeux là-dessus, mais... Ça n'a pas beaucoup d'impact pour nous.

Le conflit se situe à l'extérieur de leur champ d'activités (verbatim 2 – acteur économique) :

On n'est pas impliqué dans la production. On est un distributeur. Évoluant dans le secteur du gaz, les gens se retournent vers nous, mais à chaque fois on... Nous, on s'approvisionne en gaz naturel. Ce qui risquerait d'arriver en cas d'exploitation du gaz naturel, c'est un nouveau bassin d'approvisionnement [...]. Qu'est-ce qu'on ferait s'il y avait ce nouveau bassin ? Il y a un avantage parce que c'est plus proche [...] Mais, au final, c'est une source d'approvisionnement comme une autre. [...] On s'approvisionne au carrefour en Ontario... [...] Pour nous, c'est de savoir si on peut s'approvisionner ; si l'approvisionnement est sécuritaire ; si c'est intéressant pour nos clients.

À titre d'exemple, un acteur économique nous explique que le conflit est le résultat des citoyens et des groupes d'opposants (verbatim 1 – acteur économique) :

Disons 2005. L'opinion générale était qu'il n'y avait pas de dépôts d'hydrocarbures importants au Québec. J'entends économiques ! Une mise en hibernation de la SOQUIP. [...] Il y a eu une cessation de presque toutes les activités sur le territoire. L'introduction en 2006 de nouvelles technologies théoriques. Des spécialistes en provenance des États-Unis. Nous, on soupçonnait que l'Utica contenait une quantité importante de gaz. Donc, ces jeunes étudiants – trois-quatre – viennent nous dire qu'il y a une nouvelle technologie ; c'est prouvé. [...] Des gens qui avaient surveillé ce qui se faisait au Texas. En 2007, nous avons fait deux trous. Et du gaz, il y en a ! [...] Des gens au gouvernement trouvent ça intéressant. Dans le secteur privé, des grosses compagnies arrivent sur le territoire et ramassent les *claims*. Bon, en 2007, les municipalités nous reçoivent les bras ouverts. Il n'y avait aucun problème. En 2008, plusieurs puits. Jusqu'à 2008, pas de problème. En 2009, automne 2008 et hiver 2009, on commence à se faire tirer dessus. Ça commence avec de la pression auprès du gouvernement par les groupes « verts ». Un risque pour la nappe phréatique ! C'est comme ça que ça a commencé. Nathalie Normandeau venait de prendre la succession de Béchard. Et puis, Nathalie cherchait à nous aider, mais avec difficulté !

De cette façon, malgré la reconnaissance d'« erreurs » commises par l'industrie et le gouvernement, ce sont les revendications des opposants qui sont pointées du doigt (verbatim 1 – acteur économique) : « Ce qui s'est produit, c'est que les groupes environnementaux bien établis soulevaient des points intéressants, mais que les nouveaux groupes avaient une attitude plus

militante. » Déçus par les réactions suscitées, les acteurs économiques limitent leur responsabilité (verbatim 1 – acteur économique) : « Tout était possible. Les choses auraient pu être différentes. » À la recherche de solutions, certains présentent des signes de désarroi.

De leur côté, les acteurs scientifiques et techniques ressentent un malaise dans le conflit. Pour plusieurs, la controverse est associée au dilemme de la prise de position (verbatim 3 – acteur scientifique et technique) : « On demandait aux chercheurs de prendre position. Certains mettaient leur chapeau de chercheur de côté pour prendre une position de militant ; d'autres, souhaitant rester rigoureux, se faisaient blâmer de ne pas se positionner. » Mais cette question est plus complexe qu'il n'apparaît a priori, car certains reconnaissent aussi les vertus de l'engagement (verbatim 3 – acteur scientifique et technique) : « Ce sont souvent les artistes qui sortent. Mes collègues en foresterie – je les taquine –, Desjardins a eu plus d'impact que des dizaines de thèses de doctorat... [...] Les artistes sont souvent plus importants que les scientifiques. » Habités à une posture d'intervention à titre d'universitaire ou encore de professionnel, il n'est pas aisé, pour les acteurs scientifiques et techniques, d'adopter l'approche qui convienne.

Comme nous venons de le voir, les données collectées nous permettent de conclure que malgré le fait que le terme « conflit » semble lourd de sens pour certains acteurs citoyens, la présence d'un « désaccord » est généralement identifiée par tous les acteurs. Si la situation paraît plus complexe du côté des acteurs économiques et des acteurs scientifiques et techniques, ceux-ci identifient malgré tout une « controverse ». Si celle-ci les confronte et les déstabilise, il ne fait pas de doute qu'elle est d'abord le fait d'autres acteurs, jugés moins compréhensifs et plus intransigeants.

### *5.1.2 Deuxième thème : l'évaluation des risques*

Sur cette base, nous avons ensuite questionné les acteurs sur leur évaluation des risques. Les données collectées permettent d'identifier l'existence d'un important désaccord sur cette question. Certains répondants affirment qu'une telle évaluation est possible ; d'autres en doutent sans détour. Globalement, l'évaluation des risques semble possible pour les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile. Mais l'idée de devoir vivre avec les risques ne passe pas. En raison des « biais » des

opposants, cette évaluation est jugée impossible par les acteurs économiques. De leur côté, les acteurs politiques et administratifs tentent de limiter la portée conflictuelle de cette évaluation, alors que les acteurs scientifiques et techniques en reconnaissent l'inévitabilité.

De la sorte, certains acteurs citoyens et de la société civile soutiennent que les risques sont « objectifs » (verbatim 2 – acteur citoyen) :

Ouais, il y a plein d'études très objectives là-dessus. [...] Moi, je suis un biologiste. Tu ne peux pas me faire accroire que d'injecter des millions de litres, avec des produits chimiques dans le sol, c'est inoffensif. [...] Faut être crissement innocent pour dire des affaires de même et culotter pour le dire haut et fort en donnant un coup de poing sur la table, comme j'ai entendu de la part de [le répondant nomme un PDG de gazière]. [...]

D'autres acteurs soutiennent que cette évaluation est rendue difficile en raison des intérêts en jeu (verbatim 1 – acteur de la société civile) : « Personnellement, je pense que c'est possible. Mais puisqu'on est devant des agents politiques et économiques, une évaluation objective, consensuelle et amoral des risques n'est pas possible. » Dans tous les cas, l'horizon temporel sur lequel est fixée l'analyse est déterminant (verbatim 2 – acteur de la société civile) : « Est-ce que les gaz vont migrer ? Certains disent oui ; d'autres non. Mais on va le savoir dans vingt ans, lorsque le risque se sera produit. » Par ailleurs, la politisation des risques est associée aux assemblées de l'APGQ et du BAPE (verbatim 2 et 3 – acteurs citoyens) :

Après André Caillé, les 700 personnes, le *free-for-all*, les gens étaient crinqués. On sentait que les gens nous mentaient en pleine face. Écoute, tu ne fais pas ça devant 700 personnes à moins d'être culotté !

Il est important [le répondant parle ici du BAPE] si les fonctionnaires sont sérieux. [Rires.] C'est incroyable ! [...] J'ai assisté aux audiences à Saint-Hyacinthe au mois de mars-avril... [...] Il y en a un monsieur [le répondant nomme un fonctionnaire] qui disait : « ça devrait », « je pense que », « selon les écritures », « ça ne devrait pas être un problème »... C'était comme ça tout le temps ! [...] Ah ! C'était organisé ! Le seul ministre « contre », c'était le ministère de la Santé. Et il y avait une dame avec des références. Elle a été félicitée par l'assemblée. C'est le seul ministère opposé aux gaz de schiste. [...] Je suis allé parler à [ce] monsieur [...] en tant qu'agriculteur biologique. Il m'a dit : « Ouais, il y en a qui croient à ça ». Ensuite, il y a eu une contestation et les opposants sont sortis de la salle. Je suis retourné et il a dit : « On va finir plus tôt, les gars du Regroupement sont partis. » C'est extraordinaire ! [...] Si j'administrais mon entreprise comme ça, ça ferait longtemps que je serais en faillite. On a des fonctionnaires qui arrivent en Mercedes pour venir raisonner d'même devant le BAPE.

C'est quelqu'un qui est payé grassement pour raisonner sérieusement. Mais le résultat n'est pas là !

Malgré ces divergences, les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile vont dans le même sens : il est possible d'évaluer les risques même si certains acteurs sont intéressés.

Cependant, pour les acteurs économiques, l'évaluation des risques est court-circuitée par les intérêts des opposants. Ainsi, la controverse est source de frustration (verbatim 1 – acteur économique) :

Dans le discours actuel, au Québec, nous sommes dans l'irrationnel et l'hystérie. Les ministères concernés n'ont pas joué leur rôle de leadership. Les groupes « verts » n'ont pas manqué le bateau. Eux, ils sont arrivés et ils se sont mis de l'avant. Des bouffons comme [le répondant nomme une figure importante de la contestation]. Des gens sans connaissance scientifique et qui ne voulaient pas la chercher. La peur. Des rencontres où ils montraient des veaux déformés : « Voici ce qui arrive aux États-Unis avec la fracturation. »

Sceptiques à l'idée de pouvoir convaincre les opposants, les acteurs économiques se questionnent sur la possibilité d'aller de l'avant (verbatim 1 – acteur économique) : « À titre d'exemple, nous voulions faire un puits à Saint-Raymond d'Amqui. Nous avons fait une séance d'information. Il y avait une femme dans la salle avec son enfant et une vétérinaire. Écoute, ils allaient mourir ! Plus d'avenir ! J'ai été désespéré. Je me suis dit que l'impact dans la salle était majeur. Nous n'étions pas prêts à ça. » Au passage, plusieurs notent des contradictions chez les opposants (verbatim 1 – acteur économique) : « Nous avons beau dire qu'aux États-Unis, qu'en Alberta il y a 800 000 puits, et qu'on achète du blé de l'Alberta, que tout fonctionne... Rien à faire ! Il n'y avait plus d'écoute. Les arguments techniques ne passaient plus. Zéro. » A posteriori, l'organisation d'assemblées publiques leur apparaît même trop périlleuse (verbatim 1 – acteur économique) :

Il faut faire attention, parce qu'au Québec, les nouveaux projets ne sont pas bien reçus. Un historique de bons projets contestés. Les gens sont un peu comme ça... On a sous-estimé, au tout début, l'impact des groupes « verts ». T'sais, à Saint-Hyacinthe, la nappe phréatique, il n'y en a pas ; mais c'est précieux ! Tu as beau expliquer ; il n'y a rien à faire. Écoute, les maires se sont fait *blaster*. Ils ont perdu leurs élections. Les gens sont incroyables. Un épisode difficile pour moi, qui en a pourtant vu des mûres et des pas mûres. [...] Du jamais vu, à une échelle... Les assemblées publiques étaient une erreur. Mais la ministre exigeait qu'on lui enlève de la pression. On est allé et on l'a fait. Se présenter devant des assemblées hors contrôle... Des gens avec des bâtons. Les gens ne voulaient rien savoir. [...] Pendant les forages, des bris, du sabotage. On a réalisé qu'il n'y avait rien à faire.

Toutefois, d'autres réitèrent l'importance de tels exercices (verbatim 2 – acteur économique) :

On va approcher un projet en ayant une vision du projet qui s'inscrit dans son milieu en fonction des différents groupes en présence. Nous avons nos propres démarches par rapport à nos propres projets [...]. Dans la mesure où un projet a de l'impact sur le milieu, qu'il y a de la contestation, eh bien oui on va tenir compte de ces représentations-là, parce que, nous, on a une approche dans nos affaires par rapport à consulter la population et prendre en compte ces représentations-là. Après ça, de savoir à quel niveau ; faut voir. On a une approche en amont. Tu sais, avant de déployer un projet. Maintenant, la réponse à la réalité de chacun de ces projets, de ces représentations, va évoluer. Mais on va consulter pis écouter les gens, voir ce qu'ils ont à dire. [...] C'est-à-dire que dans certaines circonstances, certaines représentations ne seront pas jugées pertinentes, vont être évincées. Ça va dépendre. Dans le déploiement d'un projet, toute organisation qui évolue au Québec – certainement depuis les dernières années –, va te confirmer que tu ne peux pas déployer un projet qui va avoir un impact sans nécessairement entamer de démarches/discussions avec le milieu, pour vulgariser qu'est-ce que tu vas aller faire, recueillir le pouls et favoriser une plus grande « acceptabilité sociale ».

Malgré tout, certains dénoncent ce qu'ils appellent le « populisme » des opposants (verbatim 1 – acteur économique) : « La terre appartiendrait au peuple et ils seraient le peuple. Le gouvernement, ce n'est pas eux ; les élus, ce n'est pas eux. C'est très difficile de contrer ça dans une assemblée publique. La peur permet de récolter la gratitude de la salle. [...] » De cette façon, certains en ont contre le « pouvoir citoyen » (Dugas, 2006) qu'ils jugent trop étendu (verbatim 1 – acteur économique) : « Au fond, on dit que le gouvernement ne compte pas, que les règles peuvent être édictées d'en bas. Ce sont des revirements qui font mal. La minute qu'on accepte ces comportements : une élection et c'est terminé. Le risque devient politique. [...] On a plus de stabilité. Nous, on quitte le Québec-là. » Afin d'illustrer son propos, un acteur économique décrit l'interruption d'un processus d'exploration (verbatim 1 – acteur économique) :

On rencontre la municipalité de Ristigouche à titre exploratoire. La municipalité nous appuie. On doit dépenser localement. Pas de problème. On prépare le plan de forage. Tout baigne dans l'huile. On obtient les autorisations. On construit le *pad*. On dépense 1,4 million de \$. Putsch contre la mairesse. Pression sur le conseil municipal. Ils adoptent un règlement fou-fou [le règlement Saint-Bonaventure]. Ça circule en Gaspésie... Et on n'a plus le droit de forer. Faut que la loi s'applique. Le maire disait qu'il voulait protéger l'eau...

En somme, les acteurs économiques jugent que les risques ont un potentiel conflictuel (verbatim 2 – acteur économique) : « C'est une question d'interprétation. » En fait, si des préoccupations

« périphériques » peuvent être adressées, d'autres préoccupations plus « centrales » ne peuvent tout simplement pas l'être (verbatim 2 – acteur économique) :

S'il y a des préoccupations sur le terrain et que les gens nous en font part, ça arrive très fréquemment qu'on va changer le tracé. On va prendre le temps d'aller s'asseoir pour vulgariser. Ces préoccupations vont percoler. Une chose à la base qu'on ne peut pas changer : certains acteurs vont avoir des représentations par rapport à la présence du gaz naturel ou d'un gazoduc. Ça, on ne peut pas convaincre de rien. Il y a un paquet d'autres situations mitoyennes. [...] Pour chacune des représentations, il y a une évaluation spécifique à faire.

Les propos recueillis nous montrent que les acteurs économiques ne croient pas en la possibilité d'une évaluation univoque des risques. Au contraire, ils sont conscients de l'influence des représentations sur la menée des grands projets. Question d'interprétation, les risques sont susceptibles de déclencher des controverses.

Pour leur part, les acteurs politiques et administratifs tentent de limiter la portée du désaccord (verbatim 1 – acteur politique et administratif) : « Pour le milieu municipal, ce qui importe, c'est de savoir s'il y a risque ou pas. C'est ça que nous voulons savoir. [...] » À ce titre, certains soulignent l'importance du BAPE (verbatim 3 – acteur politique et administratif) :

Je pense que c'est utile, que son intervention était nécessaire. Son mandat, au départ, était de dire comment l'exploitation doit se faire. [...] Moi, je pense que le BAPE est incontournable, que les commissaires qui y siègent – je me fie sur leur ouverture et leur clairvoyance – peuvent faire un rapport équilibré. [...] Ça supporte notre démocratie. Les décideurs ont besoin d'une distance en confiant des mandats à des organismes comme le BAPE, la commission municipale. La décision est facilitée par le fait de faire du ménage.

Toutefois, plusieurs rappellent la primauté de la prise de décision politique (verbatim 1, 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs) :

Un moment donné, il faut faire de quoi ! On doit prendre des risques. [...] Il y a un principe de subsidiarité. Chacun doit prendre ses responsabilités en matière de risques. Si on ne prend pas de risques, on ne fait rien.

Le problème, c'est qu'on ne peut pas connaître tous les risques et en appréhender la portée ni l'ampleur. [...] C'est impossible de développer des projets à risque zéro. Un moment donné, il y a le terrain politique [...].

L'« acceptabilité sociale » reste un critère à considérer. Malheureusement, je crois qu'il prend trop de place. Elle ne peut pas être au-dessus de la décision politique. Il y a trop de décideurs qui se laissent aller aux sondages, aux lignes ouvertes... Certains ont la colonne plus solide que d'autres. Ils ont été élus pour ça : pour décider. Les élus ne peuvent pas écouter tout le monde. Les élus ne consultent pas pour nécessairement respecter les avis obtenus. Je consulte pour me faire une idée, puis décider. Si on n'est pas contents, on met les gens dehors aux prochaines élections.

De leur point de vue, s'il ne s'agit pas de nier l'importance des risques, il importe d'en limiter le potentiel antagonique. En ce sens, les options de développement restent toujours des hypothèses à valider (verbatim 1 – acteur politique et administratif) : « Le potentiel gazier est là, mais le choix de la société du type de développement est important. » L'évaluation des risques est donc de la plus haute importance (verbatim 1 et 2 – acteurs politiques et administratifs) :

Nous on dit qu'on n'est pas contre les gaz de schiste. On est pour le développement économique, peu importe d'où il vient, à condition qu'il soit « accepté » par les communautés. Les élus ne peuvent être contre un outil de développement économique des régions. [...] Une chose importante, c'est que nous ne sommes pas des « experts ». C'est une nouvelle filière, un nouveau développement. Est-ce que les différentes fracturations c'est rassurant ? On dit : « non ». Une multitude de questionnements : sécurité publique, « acceptabilité sociale ». On ne peut pas aller plus loin. Comment dirais-je ? On ne fait que lever le drapeau. Dès le début, on a été impliqué dans le dossier. Nous avons envoyé des questions au BAPE. On était dans le noir total. Nos élus étaient inquiets. [...] Les compagnies venaient sur le territoire sans avertir les élus. Aussi, le secret cultivé par ces entreprises. Des quantités énormes d'eau qu'on vient puiser dans nos sources, des additifs chimiques sur lesquels nous n'avons aucune connaissance. Nous avons fait des représentations auprès du gouvernement pour les avertir que nous voulions un moratoire. On n'est pas contre les gaz de schiste, mais on veut que les scientifiques nous disent la « vérité ». Oui, c'est important l'« acceptabilité sociale » ; mais l'élu doit prendre ces responsabilités un moment donné face au développement. Aucune activité n'est parfaitement sécuritaire. En fonction des connaissances, nous pourrions réviser notre position.

Chacun évalue le risque avec sa compréhension des enjeux, sa sensibilité, etc. Je ne pense pas qu'on puisse avoir une décision consensuelle. [...] La meilleure information doit provenir de gens crédibles. [...] Finalement, ce qu'on apprend, c'est que des fuites de gaz, il n'y en a pas un p'tit peu, il y en a tout le temps. [Rires.]

Devant l'absence de consensus, les acteurs politiques et administratifs sont donc portés à s'en remettre à d'autres instances – le BAPE – et à d'autres acteurs – les « spécialistes » reconnus. Pris entre les intérêts des acteurs économiques, avec lesquels ils ont une certaine proximité dans le

dossier, et ceux des acteurs citoyens et de la société civile, en tant que décideurs publics, ils constatent les risques posés par l'industrie des gaz de schiste.

Du côté des acteurs scientifiques et techniques, c'est la présence de données antithétiques qui retient l'attention (verbatim 1 – acteur scientifique et technique) : « Dans l'évaluation des risques, il y a de l'irréconciliable. » En ce sens, la politisation des risques leur semble inévitable (verbatim 2 – acteur scientifique et technique) : « Les gens sont éduqués maintenant. Les groupes sont vraiment plus organisés que dans les années 1970. Les gens trouvent des données pour appuyer leur position. » Cette situation se traduit notamment, selon eux, par l'instrumentalisation des mécanismes de participation publique (verbatim 3 – acteur scientifique et technique) : « C'est politisé ; mais c'est mieux que rien. » N'empêche, ces mécanismes sont aussi présentés comme incontournables pour mettre au jour les incertitudes (verbatim 2 – acteur scientifique et technique) : « Je pense que l'absence de connaissance nous a alertés sur le fait que les décideurs étaient prêts à prendre le risque, mais sans savoir de quoi ils parlaient. [...] S'ils avaient préparé leur affaire, probablement qu'on aurait déjà des puits. » Il est donc difficile d'échapper, de leur point de vue, à la part d'interprétation qui entourent les risques (verbatim 3 – acteur scientifique et technique) : « Le risque est toujours un peu relatif. Ça dépend de ce qu'on assume. » Placés devant l'impossibilité d'en arriver à un accord, les acteurs scientifiques et techniques en concluent aux limites de la science et de la technique devant l'emprise des « passions politiques » (Marcus, 2008).

À tout prendre, les données récoltées nous montrent que les acteurs n'évaluent pas les risques de la même manière. Au contraire, leurs antécédents interviennent continuellement dans le processus et les mènent à évaluer les risques selon leur point de vue.

### *5.1.3 Troisième thème : les lectures divergentes*

Ceci nous mène maintenant à remarquer que les acteurs effectuent leur lecture du projet en tenant compte de ses impacts présumés sur le territoire. De cette manière, les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs politiques et administratifs situent leur discours sur le plan de la compatibilité avec les enjeux agricoles, environnementaux et d'aménagement et de développement,



alors que les acteurs économiques et les acteurs scientifiques et techniques adoptent, eux, une perspective orientée vers la réalisation de leur projet ou encore le diagnostic de la situation.

Du point de vue des acteurs citoyens, le projet n'est pas souhaité par les populations locales et les agriculteurs (verbatim 3 – acteur citoyen) : « C'est plus que leur terre. Leur terre nourrit du monde en pas pour rire. L'idée, c'est d'avoir un produit sans contamination. » Ces acteurs jugent les risques trop importants (verbatim 3 – acteur citoyen) :

Quand on a appris la méthode, on a fait de la recherche, on s'est regroupé. Le gars dit : « Moé, je consomme tant de gallons par jour avec mon troupeau. Je ne veux pas que l'eau soit contaminée, parce que la viande va être contaminée et les récoltes. » Ce n'est pas du 100 %, mais... [...] Ce sont des gens qui vivent avec la nature. Ils sont plus sensibles que la moyenne, que les urbains, à la nature. Ils sont ben conscients qu'ils nourrissent du monde. Un pays peut être pauvre, mais s'il peut manger...

De leur point de vue, il ne fait pas de sens de mettre de l'avant un discours pro-environnement, au Québec, et de souhaiter voir s'implanter, simultanément, une industrie des gaz de schiste (verbatim 2 – acteur citoyen) : « Surtout avec ce qu'on sait du GIEC [Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat] aujourd'hui. » Dès lors, l'opposition aux gaz de schiste est perçue comme un mouvement particulier d'une « lutte » socioenvironnementale plus large ou prime la question du « bien commun » (verbatim 2 – acteur citoyen) :

Je vais te donner un exemple, la ligne THT d'Hérouxville. Il s'agissait de créer une ligne de contournement pour alimenter Montréal. L'intérêt public était en cause. Pour faire ça, il fallait piler sur des terres agricoles, des montagnes, des lieux de villégiatures. Il y a eu beaucoup d'opposition. Mais le grand enjeu du bien collectif a primé le bien individuel. Ce n'est pas bête. Il faut y aller pour la majorité. Mais dans le cas des gaz de schiste, qui utilise du gaz naturel ? Les industries.

Plus que le simple fait de l'« incompréhension » ou de l'« égoïsme », l'opposition des citoyens au gaz de schiste se fonde sur tout un argumentaire dont il faut tenir compte.

Similairement, il est impensable pour les acteurs de la société civile de voir se développer une telle industrie (verbatim 3 – acteur de la société civile) :

C'est quoi le plan de match de l'industrie ? Combien de puits ? Quel serait le portrait de la vallée du Saint-Laurent ? Personne ne veut présenter ça. Mais le jour où ils oseront

présenter une carte, je pense que ça va en remuer plus d'un. Le beau chalet, la résidence secondaire, ça va être terminé ! En termes d'aménagement du territoire, ça va tellement hypothéquer le territoire que je me demande comment les techniciens vont accommoder les autres usages.

Il est donc difficile, pour ces acteurs, de suivre le duo industrie-gouvernement lorsqu'il présente le gaz de schiste comme une énergie « propre » (verbatim 3 – acteur de la société civile) : « En 2014, le doute n'est plus permis. J'ai vu *Gasland 2* cet hiver. Je n'ai plus aucun doute quant aux effets sur les populations avoisinantes et sur le réchauffement climatique. » D'autres se font plus critiques (verbatim 1 – acteur de la société civile) : « On s'aperçoit qu'on est des dépossédés quand les gens réalisent qu'ils peuvent se faire exproprier, qu'un de leur voisin peut accepter la fracturation et que les conséquences sont pour tout le monde. » La référence à *Loi sur les mines* est récurrente (verbatim 1 – acteur de la société civile) :

Au départ, il y a la vieille *Loi sur les mines*. On est propriétaire de la surface, mais pas du sous-sol. Les municipalités n'ont pas de droit de véto. [...] On pense que c'est notre terre, mais on peut être dépossédés pour des raisons purement capitalistes. C'est comme s'il y avait deux ordres de grandeur. Les citoyens ont une jouissance limitée de la propriété ; alors que les grands capitalistes ont une jouissance illimitée de la propriété. Ce n'est pas surprenant, avec les lois sur le commerce et tout ; mais c'est comme si c'était la première fois qu'on l'expérimentait sur notre territoire.

Des acteurs soulignent l'existence d'un problème dans la manière d'aménager et de développer au Québec (verbatim 2 – acteur de la société civile) : « Il n'y a pas de planification globale du milieu. Là, il y a un champ ; là, il y a un lac ; ici, il va y avoir un puits. On ne se questionne jamais sur la globalité. [...] Les projets sont pris un à la fois et les impacts séparément. On n'analyse pas les effets cumulatifs. » À ce titre, le principal enjeu est la localisation des sites industriels à proximité des zones habitées ou cultivées. De plus, la zone visée est investie d'un imaginaire : celui de la nation québécoise. Une autre localisation, une autre géographie de la ressource, aurait entraîné une moins forte mobilisation (verbatim 2 et 3 – acteurs de la société civile) :

Si les gaz de schiste pouvaient être localisés en zone industrielle, il n'y aurait pas de problème. En ce moment, les puits sont en campagne, dans le grenier du Québec, avec des routes inadaptées. [...] Ce n'est pas juste ça. C'est mon choix, c'est ma cour, c'est ma propriété. C'est partout. Ce n'est pas localisé.

Donc, on a des projets territoriaux qui s'opposent, des projets individuels, basés sur les trajectoires de vie des uns et des autres, puis on a des grands projets initiés par de grandes compagnies et des promoteurs. Au Québec, il faudrait en creuser entre 35 000

et 40 000 [puits]. Mais c'est une industrie qui bouffe le territoire. Elle s'étend, elle dévore le territoire. Ce n'est pas une centrale nucléaire, un barrage. On ne peut pas la circonscrire. [...] C'est le cœur historique de la vallée du Saint-Laurent !

Ces réponses indiquent que la controverse implique des enjeux plus larges que la simple exploration et exploitation. Si le phénomène NIMBY n'est pas sans importance pour comprendre la controverse, il n'est pas le seul facteur d'opposition. Il est un facteur parmi d'autres.

Des enjeux plus étendus expliquent aussi le fait que les acteurs politiques et administratifs soient simultanément enclins à soutenir le projet, pour favoriser le développement économique, et réticents à le faire, pour assurer la cohérence d'ensemble de l'aménagement du territoire dont ils ont la charge. Il existe, en fait, dans leur discours, une tension entre aménagement et développement ; tension qui indique l'ambivalence de leur situation, pris entre plusieurs catégories d'acteurs à satisfaire (verbatim 1 et 3 – acteurs politiques et administratifs) :

Nous travaillons sur l'aménagement du territoire, les outils de planification. Nous cherchons à identifier, avec les citoyens, quelle est la meilleure utilisation du territoire. Mais on n'est pas là pour stopper le développement !

On n'est pas sans ignorer qu'on est des importateurs de gaz et de pétrole. Sur le plan économique, si on n'était un peu plus indépendants, si on produisait davantage notre énergie – car on va encore en avoir besoin pour un temps –, si on avait une filière chez nous, ce point de vue est valable. Il faut rechercher dans tout ça l'équilibre et ne pas compromettre d'autres champs. [...] Ce serait dommage de vouloir compétitionner l'Alberta. Ça ne serait pas un modèle à suivre. [...] C'est le rôle de l'État de faire la part des choses au nom de l'intérêt public.

La position qu'ils occupent est donc centrale (verbatim 1 et 3 – acteurs politiques et administratifs) :

C'est la même chose pour tous les projets d'aménagement et de développement. Le milieu municipal planifie le territoire, reçoit des orientations gouvernementales. Le gouvernement met en place pour que le dernier mot lui revienne. Une préséance du développement minier sur la planification municipale. Ça devient politique à ce niveau-là. [...] La façon dont le gouvernement concrétise ses orientations a un impact sur la planification municipale. [...] Concernant le développement minier, nous n'avons aucun pouvoir. L'art. 246 de la LAU [*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*]. Je ne peux pas mettre mon veto. Le ministre décide. C'est la préséance des minières et des gazières sur les communautés. C'est vécu durement. [...] Malgré les modifications à la *Loi sur les mines*, les pouvoirs demeurent intacts. [...] Le 246 est conservé en raison des pressions et pour rassurer les investisseurs. Ce qui fait peur aux investisseurs, c'est que d'une MRC à une autre il y ait différentes manières de développer, différentes règles.

La décision ne nous revient pas. Les municipalités sont des créations du gouvernement provincial. La compétence au niveau législatif et réglementaire ne nous permet pas d'interdire. L'autonomie municipale, oui oui, mais on ne changera pas le fait qu'on est sous tutelle administrative. Le gouvernement provincial nous donne des champs d'intervention et il donne des orientations [...].

Liés aux sphères d'influence, à l'univers de la prise de décision et du risque calculé, les acteurs politiques et administratifs sont redevables aux citoyens des territoires dont ils ont la charge. Cette situation entraîne un paradoxe : une double allégeance. Cette difficulté se dénoue par l'acceptation du rapport de force (verbatim 1 et 2 – acteurs politiques et administratifs) :

Moi je dirais, par rapport à ce dossier, que le rapport de force est légitime. La prémisse, c'est que nous n'avons pas beaucoup d'information. Le projet est près des communautés. La société n'accepte pas, parce qu'elle n'est pas rassurée. Elle est prête à sacrifier une richesse pour son bien-être. Le dossier n'est pas mûr pour le faire passer. C'est important lorsque l'opposition est généralisée. Le gouvernement doit se dire : « Le dossier n'est pas mûr, on met ça sur la glace. »

Nous, on a toujours tenté de parler d'une seule voix. Un maire, décédé depuis peu, au moment de quitter la vie politique, a dit que ce dont il était le plus fier, c'est de la position de la MRC de tenir tête à ça et de s'en tenir à son plan de match et d'exiger des études. C'était extraordinaire ce moment-là.

En réalité, malgré leur réticence à s'opposer à l'industrie, les acteurs politiques et administratifs sont réticents à aller de l'avant (verbatim 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs) :

L'ampleur de l'industrie qui allait s'installer. C'était diffus. C'est épeurant ça. T'sais, si tu mets une usine à une place, mettons dans le parc industriel, tu peux arriver à convaincre le monde que même si elle explosait, ça ne toucherait personne, les maisons sont à 4 km. Mais le gaz de schiste, c'est chez vous, dans ta cour, c'est sous tes pieds, c'est l'eau que tu bois. Moi, je pense que c'est le gros facteur. Le fait que ce soit souterrain joue aussi. [...] Ce qu'on ne voit pas est encore plus épeurant d'une certaine façon. Enfouir des produits chimiques et ne pas savoir ce qui se passe...

La localisation des activités doit tenir compte du tissu social et de l'habitat. Il ne faut pas compromettre l'habitat par les méthodes, l'approvisionnement en eau, etc. L'État ne peut pas laisser le privé s'autoréglementer. Ces ressources appartiennent et doivent être sur le contrôle de l'État, comme l'eau des rivières, comme toutes ces choses-là. [...] Je ne dis pas qu'il faut nationaliser. Je dirais que l'exploitation doit se faire par le privé. Mais les règles doivent être précises, notamment sur la remise en état à la fin de l'exploitation. Il faut des garanties financières.

Cette réflexion les mène à réaffirmer leur champ de compétences (verbatim 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs) :

Le palier municipal est le plus près des citoyens. [...] On doit pouvoir faire de l'aménagement en fonction de nos sensibilités, de notre connaissance fine du territoire, des conflits d'usage potentiels. Ce n'est pas à Québec que ces choses doivent se décider. Ils n'ont aucune idée de ce qui se passe sur le terrain à Québec.

C'est bien certain que le monde, au local et au régional, la responsabilité, notre mandat, c'est d'abord l'aménagement du territoire et la question du développement durable. [...] On ne peut pas permettre l'exploration et l'exploitation dans la cour d'une résidence ! Et on ne peut pas permettre non plus dans des territoires qui compromettraient des activités qui doivent être maintenues. Ça, ce n'est pas écrit dans aucun livre d'université. Cet équilibre-là, on le retrouve dans la vraie vie. Et c'est du projet par projet.

Ces réflexions montrent que, malgré le potentiel économique, les gaz de schiste posent problème en matière de planification territoriale (verbatim 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs) :

L'éolienne, il peut y avoir des doutes sur les risques ; mais il n'y a pas de produit chimique là-dedans. Il peut y avoir du bruit, du mouvement ; mais il y a des éoliennes partout dans le monde ! Un moment donné, on sait que les risques sont faibles. Quand on a une industrie qui joue avec du chimique, qui transporte du chimique, qui l'injecte dans le sol, et qu'on ne sait pas ce que ça peut donner, alors que les études ne sont pas concluantes... C'est sûr qu'on n'est pas à la même place. T'sais le nucléaire – parce qu'on est proche [il est question de la centrale Gentilly-2] –, il y a l'occurrence du risque et l'étendue du risque. Dans ce cas, il y a peu de chance qu'il y ait un risque ; mais s'il devait y avoir un risque... C'est dramatique. Avec le gaz de schiste, nous sommes à ce niveau. À long terme, il y a la possibilité de mettre en péril une partie de l'occupation du territoire, sans parler des coûts générés.

Je dirais qu'un des éléments – contrairement aux éoliennes avec les paysages –, c'est les éléments environnementaux dans le sous-sol, les impacts sur l'eau [...]. Ceux qui parlent le plus fort, ce n'est pas nécessairement du « pas dans ma cour », c'est qu'ils craignent pour les éléments environnementaux, qui sont importants dans ce cas-ci. Ils peuvent être fondés, en bonne partie, je pense. L'autre élément, c'est l'autre orientation qu'on veut donner au Québec. Est-ce qu'on doit tendre vers cette filière ou d'autres ?

De leur point de vue, la question de la planification territoriale ne peut être escamotée (verbatim 3 – acteur politique et administratif) : « Quand on est interpellé dans ces débats-là, faut avoir une vision du développement et la vision doit se projeter sur qu'est-ce qui est bon pour nous. Les gaz de schiste, ça ne marche pas avec notre vision des choses. » Le déclenchement d'un BAPE force leur positionnement (verbatim 3 – acteur politique et administratif) : « Lorsqu'on a présenté notre position

au BAPE, récemment, peu importe les réponses qu'on allait nous donner, nous, on disait que, pour notre réalité, l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, ça ne marche pas. » Mais tenir cette position n'est pas aisé ; il s'agit de trancher entre groupes polarisés (verbatim 3 – acteur politique et administratif) : « On ne peut pas s'imaginer que nos terres, qui doivent être réservées à l'agriculture, soient agrémentées de 50-100-500 puits, avec le transport, les gazoducs, etc. Ça ne correspond pas avec notre mission qui est l'agroalimentaire. » Dès lors, certains se justifient : leur position est concordante avec le bien de leur région, mais aussi avec celui du Québec (verbatim 3 – acteur politique et administratif) : « On ne dit pas qu'il ne doit pas y avoir d'exploitation au Québec ; on dit qu'il ne peut y en avoir sur nos terres, pour l'avantage du Québec. » À la lumière de ce qui précède, ces acteurs sont visiblement pris à arbitrer différentes conceptions de l'avenir territorial.

À la différence des trois premières catégories d'acteurs – les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs politiques et administratifs –, les acteurs économiques ne voient pas d'incompatibilité entre l'industrie et l'agriculture, l'environnement ou encore l'aménagement et le développement (verbatim 1 – acteur économique) : « Non. C'est conciliable. Dans l'État de New York, il y a 27 000 puits. Des puits dans les structures supérieures. C'est agricole en plus ! » En fait, les acteurs économiques sont plus pragmatiques que les autres catégories d'acteurs. Leur regard se porte sur le court terme. Pour eux, il s'agit d'étendre le réseau gazier et de favoriser la substitution énergétique (verbatim 2 – acteur économique) :

En fonction des objectifs de réduction des GES qu'on a, il y aurait quelque chose de vraiment intéressant à avoir accès, autant d'un point de vue environnemental qu'économique, au gaz naturel de chez-nous. On pense que le Québec pourrait en bénéficier. Pas juste de l'exploitation comme telle, mais aussi au niveau de l'impact. Ça n'a pas de sens que les entreprises de la Côte-Nord – des grosses entreprises d'industrie lourde – se chauffent encore et leurs procédés fonctionnent encore au mazout lourd. En termes d'impacts environnementaux, c'est majeur. Or ces entreprises pourraient être converties au gaz naturel, mais n'y ont pas accès à l'heure actuelle. Le gaz naturel est la dernière source d'énergie capable de répondre au point de vue calorifique au niveau d'intensité souhaitée. La distance et l'accès des sources d'approvisionnement jouent. Dans ce carrefour-là, il y a du gaz des États-Unis, et c'est de l'exploitation qui vient du schiste. Au final, il est très probable qu'il y ait déjà dans notre réseau du gaz de schiste. Donc, d'y avoir accès permettrait à toutes les entreprises du Québec de payer moins cher et d'y avoir accès.

Autrement dit, il s'agit, pour ces acteurs, d'envisager le chemin le plus court entre leur projet et sa réalisation. Toutefois, ils sont aussi habitués aux « contextes-projets » (Ingallina, 2010) et aux tractations souvent nécessaires pour en arriver à des compromis (verbatim 2 – acteur économique) :

Chaque cas est associé à des arbitrages, si nécessaire. Des interventions peuvent être faites auprès des autorités pour obtenir des modifications. Évidemment, ça peut être long. Si nécessaire, on a des équipes qui travaillent au niveau de la planification des projets, des affaires municipales, gouvernementales, etc. On ne fait pas changer la réglementation juste pour le fun. [...] C'est quoi les objectifs de ce projet-là ? Pourquoi tu le fais ? Quels besoins ? En général, nos projets ne sont jamais dans un vase clos. C'est dispendieux. [...] Ces coûts doivent se justifier. Et donc, à partir du moment où tu as ton argumentaire, qui justifie pourquoi tu veux aller de l'avant, après ça, comment atteindre la réalisation de ce projet-là ? Comment est-ce que tu y arrives ? C'est de voir dans ton coffre à outils quels sont les moyens.

Les acteurs économiques tiennent donc un discours différent des acteurs précédents. Ils désirent réaliser leur projet avec le moins de contraintes possible. La façon d'y arriver : le contrôle de leur environnement entrepreneurial et la négociation avec les communautés.

De leur côté, les acteurs scientifiques et techniques observent la situation de manière plus détachée que les autres catégories d'acteurs. En ce sens, certains soulignent l'importance de l'atteinte au droit de propriété (verbatim 1 – acteur scientifique et technique) : « On avait acheté l'espace en dessous du territoire de l'autre. En terme de chicane, il n'y a rien de meilleur. On a en quelque sorte exproprié les gens. Ça, c'est une règle qu'on ne connaissait pas : le sous-sol et le sol sont deux choses. Personne ne savait que le Québec était acheté en *claims*. » D'autres soulignent l'importance de l'indépendance énergétique (verbatim 2 – acteur scientifique et technique) :

Dans un monde idéal, j'aimerais qu'on exploite nos ressources pétrolières et gazières. Ça nous aiderait sur le plan de notre indépendance énergétique. Il y a certaines choses qu'on doit assumer nous-mêmes. Je dis ça dans la mesure où le contrôle serait serré, la réglementation stricte. Mais je ne fais pas confiance. On ne surveille pas. Je pense que ce n'est pas conciliable. Pas pour le moment. On vit dans un monde qui fonctionne avec les aléas des prix du marché. Rabaska n'était plus rentable deux ans plus tard ! Si on était allé de l'avant, on aurait eu un éléphant blanc en plein milieu du fleuve. Les prix sont volatiles. Le prix du gaz n'augmentera pas exceptionnellement. Il y en a beaucoup aux États-Unis. Qu'est-ce qui arriverait ? Tout ça pour ça ? Les infrastructures, les puits... Ça resterait ! Ce n'est pas un développement durable. Ce n'est même pas un développement économique durable.

D'autres encore soulignent la difficile conciliation des usages (verbatim 3 – acteur scientifique et technique) : « Dans certains endroits, nous pourrions faire cela convenablement, loin des zones habitées, des nappes phréatiques, etc. » Plusieurs notent l'étendue du projet (verbatim 2 – acteur scientifique et technique) : « Un puits gazier n'arrive jamais seul. Il y en a plusieurs. » Enfin, quelques-uns s'arrêtent à la dimension patrimoniale du territoire visé (verbatim 2 – acteur scientifique et technique) : « Ça touche le premier territoire d'occupation en Amérique du Nord. C'est là que les Français se sont installés. C'est un territoire névralgique dans l'imaginaire collectif. » Avec les acteurs économiques, les acteurs scientifiques et techniques soulignent aussi l'importance des représentations (verbatim 1, 2 et 3 – acteurs scientifiques et techniques) :

Ils prenaient l'Alberta en exemple. [...] Ils n'ont pas compris qui étaient les gens au Québec.

En tant que planificateur, il faut avoir en tête ces représentations.

Bien sûr, les gens sont allés voir ce qui se passait en Pennsylvanie, le film *Gasland*, etc. [...] C'est certain que si tu ouvres ton robinet et que tu peux mettre l'eau en feu, ça devient une représentation forte. Probablement que c'était exagéré, mais l'image est forte.

Les acteurs scientifiques et techniques soulignent donc l'importance des lectures divergentes. Même si certains sont en faveur de la filière, la manière de faire les choses les laisse perplexes.

En somme, les extraits présentés illustrent le fait que les acteurs envisagent le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste selon leur propre point de vue. Au fond, ils sont cohérents avec eux-mêmes. Et cette propension tend à les isoler les uns des autres.

#### *5.1.4 Quatrième thème : la cristallisation des points de vue*

Les acteurs tendent aussi à exagérer ou à minimiser les risques. Bien qu'il s'agisse de réactions prévisibles lorsqu'il est question de risques, nous constatons que les acteurs sont entraînés à mettre en œuvre des « rhétoriques du risque » (Bohman, 1995 ; Melé, 2003 ; Nosedo et Racine, 2001) dont ils n'échappent pas.



À ce titre, les acteurs qui ont avantage à exagérer les risques les exagèrent en effet et ceux qui ont avantage à minimiser les risques les nient également (verbatim 1 – acteur de la société civile et verbatim 2 – acteur politique et administratif) :

L'entrepreneur va minimiser, parce que sinon il risque l'« inacceptabilité sociale » ; le receveur de risque va aller dans le pire, parce qu'il n'en veut pas.

Une énorme mauvaise foi ! Les gens partent d'abord avec un point de vue et cherchent à le défendre. C'est aussi simple que ça. L'industrie, son but, c'est de faire des affaires. Elle ne présentera jamais son mauvais côté. Pour bien connaître des citoyens « contre », des voisins, il y a beaucoup de choses avancées qui ne font aucun sens. Moi, je me réclame de l'environnementalisme – ça n'implique pas la MRC. Ils veulent d'abord montrer que ça ne marche pas. Ils vont s'asseoir sur les études lorsque ça fait leur affaire ; ils vont au contraire les ignorer lorsque ça ne fera pas leur affaire. C'est très tendancieux. Ils sont aussi « contre » que l'industrie est « pour ».

Suivant les réponses qui précèdent, les acteurs tendent à imposer leur point de vue. Les uns exagèrent les risques, alors que les autres les minimisent. S'il est difficile de faire reculer la partie adverse ou d'en obtenir des concessions, c'est parce que les acteurs sont fermés à la négociation (verbatim 2 – acteur de la société civile) : « Présentement, les acteurs sont tellement cristallisés dans leur position qu'un environnementaliste ne peut pas convaincre une gazière et inversement. » Bien que les acteurs commencent par se forger une représentation des risques cohérente avec leur histoire et leur culture, ils cheminent graduellement vers le choix stratégique d'une position dans la « lutte », en concordance avec leur lecture des enjeux, les moyens à leur disposition et leur rapport à l'opinion publique. Tôt ou tard, donc, ils se referment sur leur position.

Cette situation où les acteurs exagèrent ou minimisent les risques indique l'existence d'un certain clivage au sujet de l'« intérêt général » (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Jobert, 1998 ; Lascoumes et Le Bourhis, 1998 ; Subra, 2014 ; Van der Horst, 2007). Ou bien les acteurs minimisent les risques, les considèrent comme résiduels et nécessaires au progrès socioéconomique du Québec, ou bien ils affirment qu'ils sont démesurés et incompatibles avec le bien des régions visées, l'impératif du développement durable et les changements climatiques. Dans les deux cas, la cristallisation des points de vue tend à empêcher le dialogue.

### 5.1.5 Cinquième thème : l'incompatibilité des perspectives

Cette situation est décrite différemment par les interviewés. Certains invoquent le rejet des arguments de raison par les opposants ; d'autres, une opposition de parcours et de références culturelles. Mais, dans l'ensemble, les acteurs rencontrés perçoivent l'incompatibilité de leurs perspectives et sont soucieux des difficultés éprouvées.

À ce propos, un acteur économique observe qu'il est difficile de contrer les arguments des opposants, étant donné le contexte de multiplication des catastrophes à l'échelle internationale (verbatim 1 – acteur économique) : « J'ai essayé autant comme autant. L'hydrogéologue disait qu'il n'y avait pas de risque. Les gens voulaient sa tête ! Tu ne peux pas compétitionner avec les images de BP dans le golfe du Mexique [il est question de l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon, de British Petroleum, et de la marée noire qui s'en est suivie]. » De plus, le BAPE accentuerait l'écart existant entre les acteurs et les difficultés ressenties (verbatim 1 – acteur économique) :

Un moyen d'apaiser les tensions, un outil de participation ; mais ça change la manière de faire. Le revers, c'est que le BAPE est un appendice du ministère de l'Environnement. C'est un produit toxique. Le BAPE exécute la pensée du MDDEP [Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs]. Il ne joue pas contre le ministère. Son mandat vient du ministère. [...] Si tu es dans une position non conflictuelle avec le ministère, il n'y a pas de problème ; si tu es dans une position conflictuelle, tu es dans la merde. [...] Aujourd'hui, au BAPE, on laisse rentrer de la vermine. Par exemple, [mention d'un commissaire]. Quelle horreur ! Lorsque le dossier est complexe, scientifique, et que les commissaires sont des tarlas... Le BAPE devrait être en dehors du ministère de l'Environnement. Il y a actuellement conflit d'intérêts.

De leur avis, malgré les tentatives d'infléchir les perceptions, le contexte international n'aide pas. De plus, le BAPE semble nuire au développement en en complexifiant le processus.

Cela dit, d'autres catégories d'acteurs vivent aussi certaines difficultés, à commencer, au moins pour une portion du conflit, par les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile dans leur rapport aux acteurs politiques et administratifs (verbatim 2 – acteur citoyen) : « À partir du moment où les élus s'aperçoivent que les citoyens ne viennent pas les chahuter, mais avoir une protection de leur part, et qu'ils peuvent le faire dans le cadre légal et leur fonction, ça va très bien. [...] » Cet état de fait se comprend par l'approche plus militante des acteurs citoyens et des acteurs de la société civile ;

approche jugée déstabilisante par les élus. D'autre part, la complexité du dossier n'aide pas (verbatim 1 – acteur politique et administratif) : « Certains projets dépassent les capacités des élus. Certaines municipalités n'ont pas des maires très instruits [...] » Quoi qu'il en soit, la plupart des acteurs s'entendent pour dire que l'antagonisme avec les acteurs économiques est incontournable (verbatim 3 – acteur de la société civile) :

On est face à deux camps qui ne parlent pas du tout dans les mêmes termes. Les « pour » sont aveuglés par le profit, les jobs, les retombées ; de l'autre côté, on a des gens qui disent : à quel prix ? Est-ce que vous avez évalué toutes les externalités ? Quand l'eau sera souillée, quand l'air sera pollué, qu'est-ce que vous allez faire ? Quand la planète sera morte, vous allez aller où ? [...] Je n'ai rien contre le profit ; mais la cupidité l'emporte ! On perd la boule en ce moment.

Les réponses obtenues nous permettent d'observer que les acteurs sont bel et bien conscients de l'existence d'un blocage au sujet du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste ainsi que des difficultés qui en découlent sur le plan de leur interaction.

Dans l'ensemble, le conflit que nous étudions doit être compris comme le fait de perspectives opposées. Toutefois, ces perspectives ne deviennent « géopolitiques » qu'à partir du moment où elles influencent les « intérêts » et les « objectifs » des acteurs.

#### *5.1.6 Sixième thème : les intérêts et les objectifs des acteurs*

En interrogeant les acteurs sur la prise de risques, il apparaît que seuls les acteurs économiques souhaitent véritablement prendre des risques. Bien qu'au quotidien tout le monde risque, il existe une nette séparation, chez nos répondants, quant à la capacité et la volonté d'aller en ce sens.

Ainsi, nous observons que les acteurs citoyens et que les acteurs de la société civile associent la possibilité de prendre des risques et l'envie de le faire à des intérêts et à des objectifs contradictoires (verbatim 1 – acteur scientifique et technique) : « Ceux qui doivent assumer les risques ne sont pas ceux qui les prennent. BP dans le golfe du Mexique a mis des gens dans le trou. Regarde ce qui s'est passé avec MMA [il est question de la Montreal, Maine and Atlantic Railway, responsable de l'explosion au centre-ville de Lac-Mégantic]. » De plus, nombreux sont ceux qui associent le désir de

prendre des risques à l'éloignement des zones visées (verbatim 2 – acteur citoyen) : « Honnêtement, je te dirais que les seules personnes qui peuvent risquer, c'est les gens qui n'ont rien à perdre : pas de puits, pas de rivière, pas de production agricole. » Même les commissaires du BAPE sont pris à partie (verbatim 2 – acteur citoyen) : « J'ai posé la question aux commissaires : est-ce qu'un d'entre vous habite dans la vallée du Saint-Laurent ? Est-ce que vos enfants habitent dans la vallée du Saint-Laurent ? Est-ce que vous réalisez que vous, des citoyens externes à ma région, vous décidez pour l'avenir de ma région ? » Dès lors, le conflit est compris comme le fait d'acteurs aux « intérêts » et « objectifs » divergents (verbatim 1 – acteur de la société civile) : « Le problème, c'est que c'est gens-là habitent à des endroits où il n'y a pas de fracturation. » Dans ces conditions, il est difficile de faire admettre les risques aux populations avoisinantes.

Toutefois, pour les acteurs économiques, c'est plutôt la marge de manœuvre dégagée par le législateur qui importe en matière de prise de risques (verbatim 2 – acteur économique) : « L'organisation évolue dans un milieu, dans un cadre réglementaire. Donc, elle va évaluer les risques dans ce cadre-là, dans ce milieu-là. » Il reste que les acteurs économiques sont placés en position de force par la *Loi sur les mines*. Dans les faits, tous les acteurs n'ont pas la même capacité ni le même désir de prendre des risques.

C'est du moins ce que confirment nos entretiens avec les acteurs politiques et administratifs (verbatim 2 – acteur politique et administratif) : « C'est important d'être vigilants. Et je pense que l'action citoyenne a été extrêmement déterminante et positive ; mais le moyen, la façon... Dans sa forme organisée, les citoyens et l'industrie sont excessifs. Dans le débat public, les gens n'acceptent pas d'avoir tort. » Toutefois, comme nous le voyons, ceux-ci montrent des signes de contrariété (verbatim 1 et 2 – acteur politique et administratif) :

Il faut aussi penser aux êtres humains ! Le problème avec les environnementalistes, c'est qu'un moment donné je ne peux pas juste penser environnement-environnement. Si je crève de faim, je m'en fous de l'environnement !

Ils se réunissent et ils ont des experts parmi eux, des profs d'université ou d'anciens profs d'université. On leur donne toutes les vertus, parce qu'ils ont étudié ces gens-là. Leur crédibilité est garante de leur point de vue. Ils proposent des règlements [il est question du règlement Saint-Bonaventure]. Ce sont des règlements que nos juristes nous disent de ne jamais adopter. Mais c'est un éminent juriste de leur gang par

exemple... [...] Pis là, ils ne veulent pas qu'aucun camion ne circule sur le territoire. C'est ça le règlement qu'ils proposaient. Mais là, faut se rendre compte qu'il y a en tabarouette des camions qui se promènent sur le chemin avec des produits dangereux, quelques fois plus dangereux que ce qu'ils vont mettre dans les puits de gaz de schiste. Mais ça ce n'est pas questionné... [Rire.] [...] Un moment donné, il faut être raisonnable. On consomme du gaz et même du gaz de schiste... Parmi les opposants, il y a du monde qui ont des cuisinières au gaz. Ce serait légitime d'aller exploiter. Tant qu'à acheter du voisin, faisons ça chez nous. Mais... [...] C'est toujours le même monde dans ces groupes de citoyens-là. Après le gaz de schiste, le pétrole. C'est grisant, c'est excitant la lutte. Moi, j'ai un voisin qui, à toutes les semaines, fait quelque chose sur ces questions-là.

Malgré leurs critiques, les acteurs politiques et administratifs sont réticents à envisager la prise de risques (verbatim 2 – acteur politique et administratif) : « J'ai montré le Texas du haut des airs à mes patrons à la MRC. Tu ne veux pas de ça chez vous. C'est épouvantable ! » Ce contraste entre leurs critiques et leur volonté réelle d'aller de l'avant indique que c'est au fond la présence d'un antagonisme qui dérange les acteurs politiques et administratifs.

Dans l'ensemble, les réponses obtenues nous indiquent que les acteurs plus enclins à vouloir prendre des risques ne sont pas ceux qui sont susceptibles d'en subir les contrecoups. D'un côté, les acteurs économiques sont enclins à risquer, mais ceux-ci n'habitent pas le territoire en cause ; de l'autre, les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs politiques et administratifs dénoncent les risques, alors que leur ancrage territorial est plus fort. Il s'agit là, en résumé, de toute la « dialectique » (De Koninck, 2004) qui prévaut entre les acteurs.

#### *5.1.7 Septième thème : des acteurs inégaux*

Les acteurs sont aussi inégaux dans la controverse. Certains possèdent de vastes moyens, des connaissances et des savoir-faire qui leur donnent une longueur d'avance sur les autres acteurs ; d'autres ont des moyens plus limités, une faible capacité de prévoir le projet et par conséquent de s'y préparer. Cette situation est au centre du conflit que nous étudions.

À ce titre, les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile considèrent que le projet n'est pas effectué dans des termes gagnants-gagnants (verbatim 2 – acteur citoyen) : « Ici, ce ne sont que les

actionnaires qui sont gagnants. Même les fermiers déchantent. [...] Un rapport inégal, pas équitable, c'est certain. Un gagne ; alors que l'autre perd. » En fait, l'écart dans les moyens des uns et des autres est disproportionné (verbatim 3 – acteur citoyen et 3 – acteurs de la société civile) : « Les moyens financiers et professionnels pour les compagnies ; pour les citoyens, c'est la présence et l'implication. C'est bénévole. » En effet, les opposants ne disposent pas des mêmes moyens que les promoteurs (verbatim 3 – acteurs de la société civile) : « On va à la base, avec les médias sociaux, etc. [...] Ce n'est pas le même jeu. [...] Les gens se sont rassemblés, posés des pancartes. Les gens se sont informés. La communauté qui connaît son terrain, qui est aux aguets, qui forme des comités de vigilance. C'est bénévole ! Les gens sont dévoués. Ils veulent défendre leur milieu. » Selon les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile, les promoteurs de la filière ont une conception exclusivement économique des choses (verbatim 1 – acteur de la société civile) :

On a une culture entrepreneuriale qui prime. L'aménagement, la démocratie, etc., ce n'est pas valorisé. Comment en est-on venu à considérer des choses si abstraites ? Le preneur de risques fait des choses abstraites. Il fait des transactions financières. Il monte des projets. Ça ne touche pas sa personne. Les gens qui sont sur le territoire vivent la pollution. [...] Nous avons d'un côté des pertes monétaires ; de l'autre des pertes concrètes. Ta maison, ta santé, ce sont des choses vraies.

Au cœur de la controverse, cet écart dans les moyens devient rapidement un écart dans la capacité à faire valoir son point de vue. Cette situation n'échappe pas aux acteurs citoyens et aux acteurs de la société civile, qui considèrent que le projet n'est pas fondé sur des bases équitables.

Les acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques vont dans le même sens (verbatim 2 – acteur politique et administratif et verbatim 2 – acteur scientifique et technique) :

D'un côté, tu as l'industrie qui prétend qu'il n'y a pas de problème ; de l'autre, tu as les citoyens [...]. Ces gens-là ne se parlent pas, ne se font pas confiance. L'industrie va au-devant parce qu'elle veut convaincre. Les citoyens ne veulent pas les entendre. Ils sont certains que ce n'est que de la *bullshit*. Et on est obligé de leur donner raison. On peut difficilement faire confiance à l'industrie. Et nous l'avons encore une fois confirmé avec le BAPE. Ils ont des intérêts tellement forts, il y a tellement d'argent en jeu.

Il y a définitivement des acteurs qui ont plus de moyens que d'autres. L'APGQ et le gouvernement avaient toute la machine gouvernementale à leur service. [...] Les moyens de la société civile sont limités.

Les réponses obtenues pointent dans le sens de l'existence d'un rapport inégal entre les acteurs. Elles indiquent aussi une certaine exaspération quant au rapport de force qui prévaut entre les acteurs (verbatim 1 – acteur politique et administratif) :

À mon avis, ce sont des gens qui débarquent avec leurs grands sabots. Ils ne consultent même pas. Ils n'informent pas la municipalité, la MRC. Ils arrivent avec un papier. Ils font ce qu'ils veulent et ils partent. Les nuisances pour les citoyens, la non-information de l'élu, le fait qu'ils sont protégés, qu'ils ont la préséance sur les autres types d'usages sur le territoire ; tout cela engendre que les gens se braquent.

Similairement, les acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques constatent l'existence d'une inégalité prévalant entre les acteurs. De leur point de vue, cette inégalité est d'abord sociale, économique et technico-scientifique, en cela que les acteurs occupent des situations qui les avantagent ou les désavantagent aux premiers balbutiements du conflit, mais elle est aussi politico-législative, en cela qu'elle témoigne de leur capacité plus ou moins grande à influencer la conjoncture ainsi que le cadre juridique en vigueur avant, pendant et après le conflit.

Ne disposant pas des mêmes moyens, des mêmes réseaux, de la même capacité d'entreprendre, des mêmes connaissances ou encore de la même capacité d'influence, les acteurs abordent les risques différemment. Dans les faits, il semble que les acteurs soient inégaux dans la controverse.

#### *5.1.8 Huitième thème : l'identification des positions en présence*

L'identification des positions en présence ne pose pas problème pour les acteurs rencontrés. Au contraire, alors que certains des acteurs présentent une certaine difficulté à identifier l'existence d'un conflit, il en va différemment lorsqu'il est question de décrire les positions rencontrées.

Les réponses proposées sont ici concordantes (verbatim 1 – acteur citoyen) : « D'un côté, tu as des gens d'affaires, là pour faire de l'argent [...] ; de l'autre côté, tu as des gens qui veulent protéger leur acquis, leur propriété, leur bien-être, leur façon de vivre. » Cette observation est reprise par d'autres acteurs, mais avec des variantes (verbatim 3 – acteur citoyen) : « Regarde Anticosti, regarde Gaspé, regarde Ristigouche. C'est extraordinaire ! Il n'y a pas de terrain neutre possible. Nous, on a un camp ; et eux, ils ont un autre camp. » Les acteurs constatent donc le caractère partisan de la controverse.

Ils tissent parallèlement des liens avec leur histoire, leur culture, leur représentation des risques, leur lecture d'enjeux et le choix d'une position dans le conflit (verbatim 1 – acteur de la société civile) :

Moi, je suis de « gauche », donc j'ai une lecture en termes de bien commun. Une personne de « droite » pourrait dire qu'il faut valoriser l'initiative personnelle. On est dans la représentation. Ça influence la lecture des projets à risques. Ça renvoie à l'éducation. Les choix géographiques sont liés à la volonté de s'offrir un type de vie. Je viens de la campagne et je voulais que mon fils vive à la campagne. Mes valeurs, mes choix personnels influencent mon rapport au territoire. Lorsque les choix effectués perdent leur pertinence, sont confisqués... Un projet industriel qui vient s'établir à côté de chez moi, ça vient me dénier mon choix. Je dois aller m'installer ailleurs. Je me fais avoir dans cette histoire-là.

Il ressort de ces prises de parole une présence plus ou moins latente du facteur idéologique. Il constitue l'arrière-plan du conflit. Ce facteur est relié à l'histoire des acteurs et à leur façonnement culturel. Il influence par le fait même le processus de formation des représentations et la lecture des enjeux. Les acteurs sont donc conscients de leur cheminement ainsi que de celui des autres protagonistes, même si cela peut ébranler leurs références (verbatim 3 – acteur citoyen) :

Moi, quand j'ai commencé avec les gaz de schiste, c'était le PLQ. J'ai voté PQ, parce que madame Marois venait marcher avec nous à Montréal. On était 250 000. C'était un gouvernement d'avenir. Puis ensuite Anticosti. Il reste qui ? Québec solidaire [QS]. Mais il n'est pas prêt à exercer le pouvoir demain matin.

À ce titre, les acteurs précités expriment les dilemmes qui traversent le mouvement d'opposition au gaz de schiste. Ce mouvement possède sa propre historicité et son propre ancrage culturel ; deux choses qui influencent son déploiement (verbatim 1 – acteur citoyen) :

Dans les premières années, on a été fortement instrumentalisé par le PQ. Le PQ voyait le mouvement et la force que nous avions. Il nous a équipés. J'ai apprécié l'aide du PQ pour l'achat de formulaires de la campagne « Vous n'entrerez pas chez nous », pour l'achat de pancartes « Non aux gaz de schiste » à plusieurs endroits, pour la collaboration lors du dépôt des signatures à l'Assemblée nationale. Mais lorsque le PQ a pris le pouvoir et qu'il ne fallait plus critiquer le parti au pouvoir, que ça n'aboutissait pas tabarnak, que le règlement que Blanche-Neige – excuse Blanchette – nous avait soumis était pire que celui d'Arcand, on s'est dit : « C'est quoi cette affaire-là. » Lors du projet de loi sur la *Loi sur les mines*, ce parti s'est écrasé. On s'est dit : « Ce parti n'est pas meilleur qu'un autre. » [...] Les gens se mettent à douter de la motivation du PQ. Les gens y voient du pur électoralisme cette affaire-là. Il venait chercher des votes. C'est là que les dirigeants du mouvement, qui étaient à l'époque tous membres du PQ et dans l'organisation, ont quitté le Regroupement. [...] Les gens se sont sentis manipulés. Ils ont dit : « On n'aime pas ça ! On va garder notre liberté et notre



indépendance. On va étendre notre mandat à toute la province. » Là, les gens au coco on dit : « Non non non. Ça va être trop compliqué, on va perdre notre intérêt. » [...] Après, nous avons eu une période de trois mois sans direction du mouvement. Nous avons vu la force citoyenne, la force des comités, du local. Pendant trois mois, il n'y a pas eu d'actions provinciales. [...] Le regroupement s'est ensuite mieux structuré : comité réplique, comité de communication, exécutif, etc. Des choses qui n'existaient pas auparavant, alors que tout se passait en catimini entre 4-5 personnes. Quand on se rencontre, une personne prend des notes, on émet un pv, dument signé, adopté à la réunion suivante. Les petites manigances sont donc évacuées. Nous sommes limpides !

Il en est de même de l'organisation des comités. Les acteurs perçoivent, dans les dilemmes rencontrés, l'expression des différents parcours. Mais ils y voient aussi différentes conceptions du leadership (verbatim 1 – acteur de la société civile) :

T'sais, les groupes environnementaux, ils ont toujours un porte-parole identifié. Dans le cas des gaz de schiste, ce sont vraiment les citoyens. Les gens n'ont pas tous la même habileté. Les gens peuvent se chicaner. L'identification du leader et l'organisation portent au conflit. Tranquillement on a tenté de se structurer. La première structure, c'est le « régional » qu'on a appelé ça. C'était des groupes : le groupe du Mont-Saint-Hilaire, de la Vallée des Patriotes, de Saint-Marc, de Saint-Denis, etc. On s'est regroupé en « régional ». On s'est aperçu qu'il y avait des problèmes dans l'Est. On est arrivé avec l'« interrégional ». Certaines personnes plus habituées ont souhaité organiser ça de manière pyramidale et structurée. Et là il y a eu des tensions entre personnes à tendances horizontales – décisions locales, pas d'ordre, etc. – et des personnes qui veulent un chef. Ça correspond aux lignes de partis entre le PQ et QS grosso modo. Le PQ veut mettre la main là-dessus. C'est un dossier qu'ils ont utilisé pour gagner des votes. Les gens résistaient à ça. L'AG était l'instance souveraine. Une tension entre indépendance et alliance avec un parti politique. Certains voulaient mettre ce dossier au service du PQ – Martine Ouellet, Scott McKay, etc. Une certaine méfiance. « Si on ne nous donne pas ce que l'on souhaite, nous n'aurons plus de levier. » Les groupes se sont séparés en deux. Une deuxième zone de tension : « Est-ce que le pétrole c'est grave ? » À partir du moment où il y a fracturation hydraulique, il y a danger. Il faut donc bannir sur tout le territoire. Yves-François Blanchet avait protégé la vallée du Saint-Laurent contre les gaz de schiste, mais non le pétrole de schiste. Or ce qu'on a compris, c'est que dans les zones où il y a gaz de schiste, il y a souvent aussi pétrole de schiste.

Ce double processus d'autonomisation et d'organisation du mouvement va aussi de pair avec une plus grande scientification. Cela est dû à la création d'un collectif d'intervention sur les questions scientifiques et de son équivalent sur les questions juridiques. Ces deux comités sont constitués d'universitaires et de professionnels spécialisés (verbatim 1 – acteur citoyen) :

Début 2010, c'était n'importe quoi, tout était désorganisé, tout le monde écrivait sur Internet. C'est à partir de ce moment-là qu'un début de coalition des comités de citoyens

s'est formé. Plus ça va dans le temps, plus on s'organise. Il y a eu la fondation du Collectif scientifique. Après ça, il y a eu le Collectif juridique. Là, il y a eu le changement de vocation du Regroupement. De manière très spontanée. Un regroupement amène plus de force, une richesse incroyable dans les regroupements, les mouvements citoyens. Écoute, quand on a besoin d'un avis juridique, ce sont des docteurs en droit, des titulaires de Chaires, qui, gratuitement, nous aident, font des analyses, etc. Dans tous les domaines, de manière spontanée et gratuite. Quelquefois, si j'ai besoin d'une réponse, je fais un courriel et hop ! En 24 h j'ai ma réponse.

Mais, au-delà de ce processus, et en plus des positionnements « pour » ou « contre » le projet, les acteurs interviewés révèlent aussi la présence d'un troisième positionnement (verbatim 3 – acteur de la société civile) : « On a aussi les indécis. » En ce sens, certains acteurs n'hésitent pas à reconnaître l'évolution de leur positionnement (verbatim 3 – acteur scientifique et technique) : « Au début, je trouvais ça bien le gaz de schiste ; après, avec la littérature, ce n'était pas ce que je pensais. » Ces réponses donnent une idée plus adéquate de la composition des « camps » en présence. D'autant plus que certains acteurs sont entraînés dans la controverse sans véritablement vouloir y prendre part (verbatim 1 – acteur politique et administratif) :

Ce qui nous intéresse, c'est l'intérêt public. Un gars de l'industrie gazière, ce n'est pas vrai qu'on va me dire que son premier choix c'est l'intérêt du public, c'est ses actionnaires. [...] L'expertise gazière, la volonté de développer, c'est légitime. Mais il ne faut pas oublier qu'on parle du territoire public, non privé. [...] L'industrie fait des menaces. Elle dit pouvoir aller ailleurs. Eh bien, qu'elle y aille ailleurs ! [...] Je veux créer de la richesse, mais pas à n'importe quel prix.

Certains de ces acteurs remarquent en outre l'existence d'une certaine proximité entre l'industrie et le gouvernement (verbatim 1 et 2 – acteur politique et administratif) :

Au niveau du gouvernement, malheureusement, des fois – il se peut que ce soit moi –, j'ai l'impression [silence]... Comment dire ? Moi j'ai senti l'industrie derrière. [...] La pression de la population a fait reculer le gouvernement. C'est important qu'il y ait ce poids de la société pour que ce genre de projet ne puisse pas aller de l'avant. Le gouvernement va vite dans la besogne. C'est l'industrie quelquefois qui tient le crayon. [...] Les conseillers politiques près de l'industrie. Pour moi, ils ne sont pas crédibles. [...] Le monde municipal a fait contrepoids. Nous avons fait reculer Normandeau. Notre inquiétude a joué un rôle majeur. La crédibilité des opposants est décisive. Normandeau voulait l'accord du milieu municipal et agricole. Elle ne l'a pas eu.

Tout s'est joué lorsque l'ancienne ministre Normandeau s'est mise à travailler le dossier. L'idée c'était : « Vous ne comprenez pas. Nous, on sait ce qu'on veut. C'est sûr que c'est bon. Vous ne comprenez pas. On va vous montrer. » Non. Ce n'est pas ça. Il y avait des craintes légitimes de la population. [...] Le gars de l'industrie est arrivé avec un

haut fonctionnaire comme un larron en foire à la rencontre avec les municipalités : « Bon, les municipalités, on va faire un comité de liaison. On va vous tenir au courant. Vous allez être dans le bain. » C'était de la relation publique de base. Ils nous prenaient pour des cons. [...] Le gouvernement avait une stratégie à l'époque, un agenda. Il tentait de mettre les MRC partenaires. Les élus se sentaient piégés. On n'est pas naïf. Le préfet, lorsqu'il allait au comité de liaison, avait l'impression de se faire abuser. [...] Nous on a fait des rencontres avec d'autres MRC inquiètes. On voulait des études. [...] Mais le rôle des MRC est méconnu. Notre pression sur le ministre a été très importante.

Cela dit, les acteurs scientifiques et techniques remarquent qu'il aurait sans doute été plus adéquat de marquer une pause après les signes de polarisation (verbatim 1 – acteur scientifique et technique) : « De bons conseillers stratégiques auraient fait une pause. » Dans l'ensemble, les réponses obtenues nous indiquent une certaine unité de point de vue lorsqu'il s'agit d'envisager les positions. D'un côté, nous avons l'identification des « pour » – les promoteurs et le gouvernement – ; de l'autre, nous avons l'indication des « contre » – les habitants et les groupes d'opposants – ; et, entre les deux, nous avons une frange d'« indécis » – provenant d'ancrages multiples. Ces positions recoupent celles identifiées par les commissaires du BAPE et sont confirmées par nos observations de « terrain » – voir le chapitre précédent. Comme nous l'avons vu, leur incompatibilité se traduit par des discours distincts, mais aussi par des manières différentes de concevoir les choses.

Dans l'ensemble, les uns tentent d'« accéder » à la ressource ; les autres de protéger leur « chez-eux ». Dès lors, il s'agit d'une « bataille de l'énergie », en reprenant l'expression de Chevalier (2012), où nous avons les « pour », les « contre » et les « partagés »

#### *5.1.9 Neuvième thème : le futur de l'industrie des gaz de schiste au Québec*

Nos dernières observations concernent le futur de l'industrie des gaz de schiste. Alors que des acteurs ne souhaitent pas que l'industrie se développe, d'autres avancent qu'un meilleur contexte de rentabilité ainsi qu'une approche socioterritoriale modifiée pourraient rendre la filière intéressante.

Ainsi, même si la plupart de nos répondants ne souhaitent pas voir se développer l'industrie, rares sont ceux qui croient que le dossier est clos (verbatim 1 – acteur citoyen) : « Ils risquent de nous revenir avec ça. [...] Ils y tiennent toujours, quoi. » Certains soulignent l'importance du moratoire

actuel (verbatim 3 – acteur citoyen) : « Le moratoire doit perdurer. [...] Il doit exister jusqu'à ce qu'une méthode respectueuse soit trouvée. » Mais, englobé par les ententes commerciales canadiennes, des acteurs mentionnent que le Québec ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre (verbatim 2 – acteur de la société civile) : « Ils savent aussi que si tu fermes un territoire, ils vont recourir à l'ALÉNA [Accord de libre-échange nord-américain]. » Toutefois, plus le temps s'écoule, plus l'opportunité est compromise (verbatim 1 et 2 – acteurs de la société civile) :

Tous les opposants se fédèrent : les Amérindiens, les opposants aux pipelines, Cacouna, Alternatives, Greenpeace, etc. [...] Dès qu'ils vont débarquer sur le terrain, ils vont se faire avoir : les gens vont s'attacher à la machinerie. Ça ne marchera pas ! Des cours de désobéissance civile ont été donnés...

Ce débat va revenir avec la valeur du gaz. On va peut-être être juste ailleurs aussi. À ce moment-là, peut-être qu'on va se dire que développer des énergies renouvelables, c'est aussi payant que développer du gaz. Je ne crois pas que ça va se faire au Québec.

Mais ces réponses doivent être relativisées, puisque le temps peut simultanément jouer en défaveur des opposants (verbatim 1 – acteur citoyen et verbatim 1 – acteur de la société civile) :

Je pense qu'une de leur tactique est de faire durer le conflit le plus longtemps possible. Les citoyens vont commencer à s'épuiser. Moi, je le perçois dans certaines régions.

Là, la technique consiste à endormir. De toute façon, ce n'était pas rentable d'exploiter du gaz de schiste. L'exploitation se serait faite à perte. Ils attendent que le marché se rétablisse et que les gens aient oublié. Pour les très très militants, le processus de consultation sans fin est enclenché et ça épuise. Beaucoup de gens veulent abandonner. Pour l'industrie, le travail est en continu. Elle a des lobbyistes.

En ce sens, plusieurs acteurs doutent que les opposants aient stoppé l'industrie des gaz de schiste (verbatim 2 – acteur de la société civile et verbatims 1 et 2 – acteurs scientifiques et techniques) :

Les gazières voulaient y aller rapidement en fonction du marché. Présentement, le marché n'est pas bon. Les gazières sont ailleurs. C'est le pétrole qui suscite l'intérêt. Tout le monde va rester sur sa position à partir de maintenant. Les gazières vont où il y a de l'argent à faire. Une stratégie d'affaires.

Ils vont tabler encore plus fort sur la peur. Austérité, rigueur et développement. Coupures et argent supplémentaire. À partir de là, ça va jouer très dur. Ils risquent de réussir en disant : vous savez la dette s'accumule et nos techniques se sont améliorées...

Maintenant que les gazières savent que les gens sont mobilisés, elles vont agir différemment. Ils vont avoir une autre approche du territoire. Ils savent que les gens n'accueilleront pas ce projet de développement économique à bras ouvert.

Sur le fond, malgré le conflit, l'avenir de cette industrie n'est pas totalement compromis (verbatim 2 – acteur politique et administratif et verbatim 2 – acteur scientifique et technique) :

Plus on regarde loin, plus il y a un avenir. Plus on attend, plus ça risque d'être profitable, compte tenu des risques. Actuellement, les gens qui exploitent, c'est à rabais. Le prix du gaz est déprécié. Plus on est prudent, plus on laisse aux autres l'initiative, les risques – ce n'est pas très vertueux tout ça, mais... –, nos travaux pourront dans le futur être plus respectueux avec des rendements supérieurs. C'est une ressource non renouvelable. Un moment donné, il va arrêter d'y en avoir. Laisse-moi te dire que celle qui va être dans le sous-sol du Québec va valoir cher ; ou bien, elle ne vaudra plus rien parce que nous allons avoir développé des énergies « alternatives ». Et on pourra se féliciter d'avoir été, comme société, un rempart contre ça, d'avoir accoté notre réflexion sur les changements climatiques.

Le gaz ne bougera pas. Attendons ! Si les compagnies veulent revenir dans vingt ans, on verra... Mais ceux qui sont contre sont vraiment contre actuellement.

Enfin, au sortir de ce conflit, certains notent que la crédibilité de l'industrie est entachée (verbatim 2 – acteur politique et administratif) : « Le président de Gastem a fait un blogue et s'est moqué de tout le monde. Si on reprenait ses écrits et qu'on regardait l'étude environnementale stratégique, c'est pas mal lui qui aurait l'air imbécile. » En somme, si certains pensent que le temps joue en défaveur de l'industrie, d'autres pensent qu'il la favorise au contraire. Dans tous les cas, les conséquences du conflit sont interprétées différemment. Si la « victoire » des opposants ne fait pas de doute pour nos répondants, les raisons l'expliquant sont moins claires et peuvent être redevables autant au contexte international qu'à la dynamique de mobilisation à proprement parler.

Au final, les réponses obtenues nous montrent que les acteurs de la controverse envisagent diversement l'avenir de l'industrie des gaz de schiste. Pour les uns, cette industrie est nuisible à l'avenir du Québec ; pour les autres, l'industrie peut jouir, dans le futur, d'une conjoncture favorable et redevenir une option intéressante, moyennant des ajustements.

## 5.2 Logiques concurrentes et implications territoriales

L'analyse thématique qui précède nous permet maintenant d'identifier cinq « logiques d'action » (Subra, 2008, 2016) : une logique « résidentielle » (acteurs citoyens), une logique « alternative » (acteurs de la société civile), une logique « d'affaires » (acteurs économiques), une logique « responsabilité » (acteurs politiques et administratifs) et une logique « expertise » (acteurs scientifiques et techniques). Ces « logiques d'action » (Subra, 2008, 2016) correspondent à des manières d'envisager le territoire. Identifiées à l'aide de nos entretiens, elles permettent de mieux comprendre les protagonistes. Même si des acteurs peuvent partager momentanément le même point de vue, il reste que chacune des catégories aborde le conflit avec sa propre perspective.

**Schéma 15. Le local soumis à des logiques concurrentes – Cinq logiques en présence**

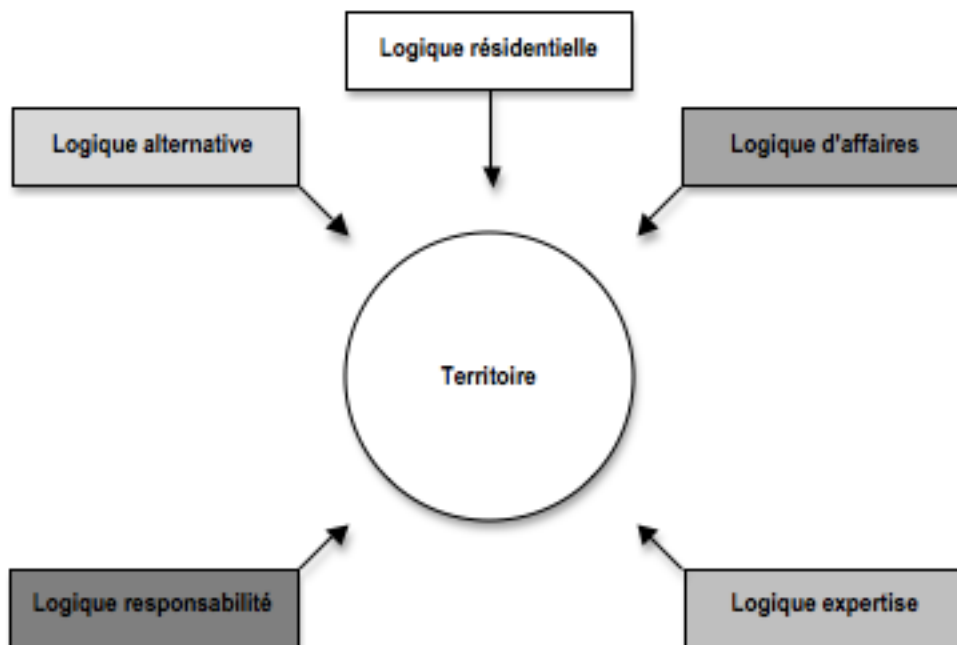


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 19).

Les « logiques d'action » (Subra, 2008, 2016) identifiées ont des implications territoriales dont il importe de rendre compte. Ces implications découlent du caractère intéressé des protagonistes, mais aussi du fait que ceux-ci ont des buts à atteindre dans la controverse.

Ainsi, les acteurs citoyens partent de leur résidence pour remonter vers l'échelle internationale. Ils invoquent leurs ancêtres, leur famille, la planète. Ils défendent une conception du développement durable où prédominent les éléments sociaux et environnementaux sur les éléments économiques. Ces acteurs partagent une orientation tournée vers les énergies « renouvelables ». Si le projet est « inacceptable socialement », selon eux, c'est en raison de sa proximité avec leur « chez-eux ». Trop ample, menaçant le patrimoine et les droits de propriété, le projet de développement suscite la suspicion. Ces acteurs souhaitent être rassurés. C'est pourquoi ils se regroupent et interpellent.

De leur côté, les acteurs de la société civile sont sollicités par les acteurs citoyens. En raison du fait qu'ils considèrent qu'il existe des « alternatives » à la filière, ils viennent prêter main-forte aux résidents. Facilitée par la grande proximité de perspective entre les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile, leur collaboration représente le fer de l'anse du mouvement de contestation.

Différemment, les acteurs économiques sont portés par leur sensibilité d'« affaires ». C'est naturellement qu'ils s'intéressent aux tendances en matière d'exploration et d'exploitation. À la suite d'avancées technologiques et d'essais fructueux, ils en viennent à projeter l'implantation d'une industrie des gaz de schiste au Québec. Guidés par leur désir d'exploiter la ressource, ils mettent en œuvre une conception économique du développement durable ainsi qu'une démarche de « substitution » énergétique. Pour eux, le projet a le potentiel d'être « acceptable socialement », et cela, tout en favorisant l'« indépendance énergétique ».

Les acteurs politiques et administratifs s'intéressent à la controverse parce que les citoyens et les acteurs de la société civile réclament la protection des élus, mais aussi parce que le duo industrie-gouvernement cherche l'accord du milieu municipal. En réalité, c'est la dynamique de polarisation qui les force à se pencher sur le dossier. Il est en effet de leur « responsabilité » d'évaluer la compatibilité du projet avec les grands documents d'orientation collective. À ce titre, ces acteurs sont en recherche d'équilibre. De plus, bien qu'ils privilégient les énergies « renouvelables », ils sont sensibles à la question de la « substitution » énergétique. Dans l'ensemble, ils sont conscients que ce projet est mal situé, de grande ampleur, polarisant et en rupture avec notre modèle énergétique.

Les acteurs scientifiques et techniques sont interpellés pour leur « expertise » alors que la controverse possède déjà des proportions nationales. Ils partagent la même conception du développement durable que les acteurs politiques et administratifs, alors qu'ils s'en distinguent sur la question des changements climatiques pour rejoindre les acteurs économiques et la perspective de « substitution » énergétique. Enfin, si l'« acceptabilité sociale » leur apparaît une considération importante, leur manière d'étayer leur point de vue est tout à fait spécifique.

**Tableau synthèse 13. Les logiques d'acteurs et les rapports au territoire**

Logiques d'action	Acteurs concernés	Rapports au territoire
Résidentielle	Acteurs citoyens	<u>Du local vers l'international</u> : ancêtres, famille, planète, développement durable (prédominance des préoccupations socioenvironnementales), changements climatiques (« renouvelables »), « inacceptabilité sociale » (localisation du projet, ampleur, patrimoine, droit de propriété, suspicion, recherche d'informations, création de comités, préséance des usages miniers)
Alternative	Acteurs société civile	<u>Du national vers le local</u> : développement durable (prédominance des préoccupations socioenvironnementales), changements climatiques (« renouvelables »), « inacceptabilité sociale » (localisation du projet, ampleur, patrimoine, droit de propriété, soutien des comités de citoyens, dénonciation de la préséance des usages miniers)
D'affaires	Acteurs économiques	<u>De l'international et du national vers le local</u> : exploration et exploitation, développement durable (prédominance de l'économique), changements climatiques (« substitution »), « acceptabilité sociale » (projet conciliable avec les autres usages de l'espace, exemples des États-Unis et de l'Alberta, indépendance énergétique, assemblées publiques, contrôle de l'environnement entrepreneurial)
Responsabilité	Acteurs politiques et administratifs	<u>Du national et du régional vers le local</u> : représenter les citoyens, compétences, planification, développement durable (recherche d'équilibre entre le social, l'économique et l'environnemental), changements climatiques (« renouvelables » et « substitution »), soucieux d'« acceptabilité sociale » (localisation du projet, ampleur, constat d'une absence de consensus, modèle de développement, dénonciation de la préséance des usages miniers, rôle politique des élus en situation d'incertitude)
Expertise	Acteurs scientifiques et techniques	<u>Du national vers le local</u> : les effets, développement durable (recherche d'équilibre entre le social, l'économique et l'environnemental), changements climatiques (« substitution »), soucieux d'« acceptabilité sociale » (localisation du projet, ampleur, patrimoine, droit de propriété, indépendance énergétique, constat d'une absence de consensus chez les acteurs)

Tableau tiré et adapté de Subra (2016, p. 20).



### *5.3 De l'histoire des acteurs au développement d'un rapport de force*

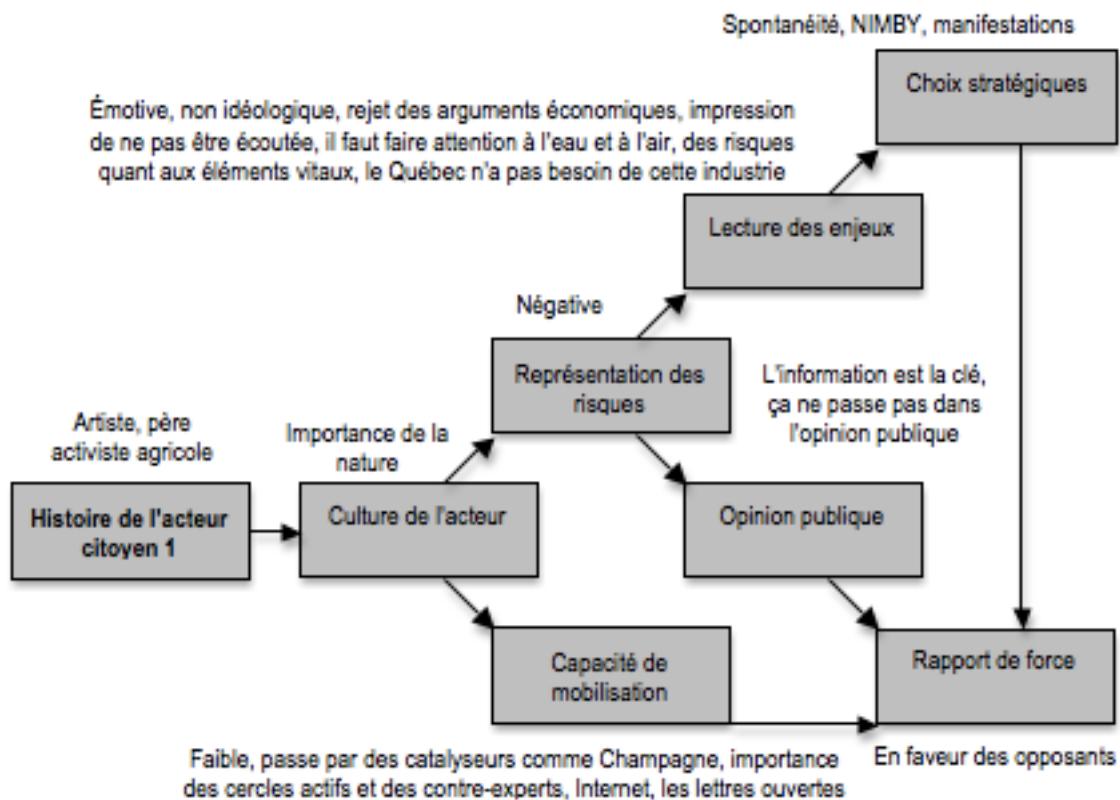
Nous pouvons maintenant considérer le cheminement des acteurs. Ces cheminements, présentés ci-bas, nous permettent de considérer les différents parcours et d'en résumer les traits essentiels. Rappelons que, pour Subra (2016), les acteurs partent de leur « histoire », puis interprètent les situations à partir de leur « culture », cela avant de développer des « représentations » et une « capacité de mobilisation ». Les acteurs cheminent ensuite de leurs « représentations » vers le développement d'une « lecture des enjeux » et l'effectuation de « choix stratégiques », cela au seuil du « rapport de force », et en rapport avec l'évolution de l'« opinion publique ». Si bien que, pour nous, dans cette étude, le « positionnement » des acteurs découle des « choix stratégiques » et intervient après le processus de formation des « représentations ». De cette manière, cet exercice de schématisation nous prépare à l'argumentation de notre hypothèse de recherche – voir moment « synthèse » – reconstitution du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations » en présence.

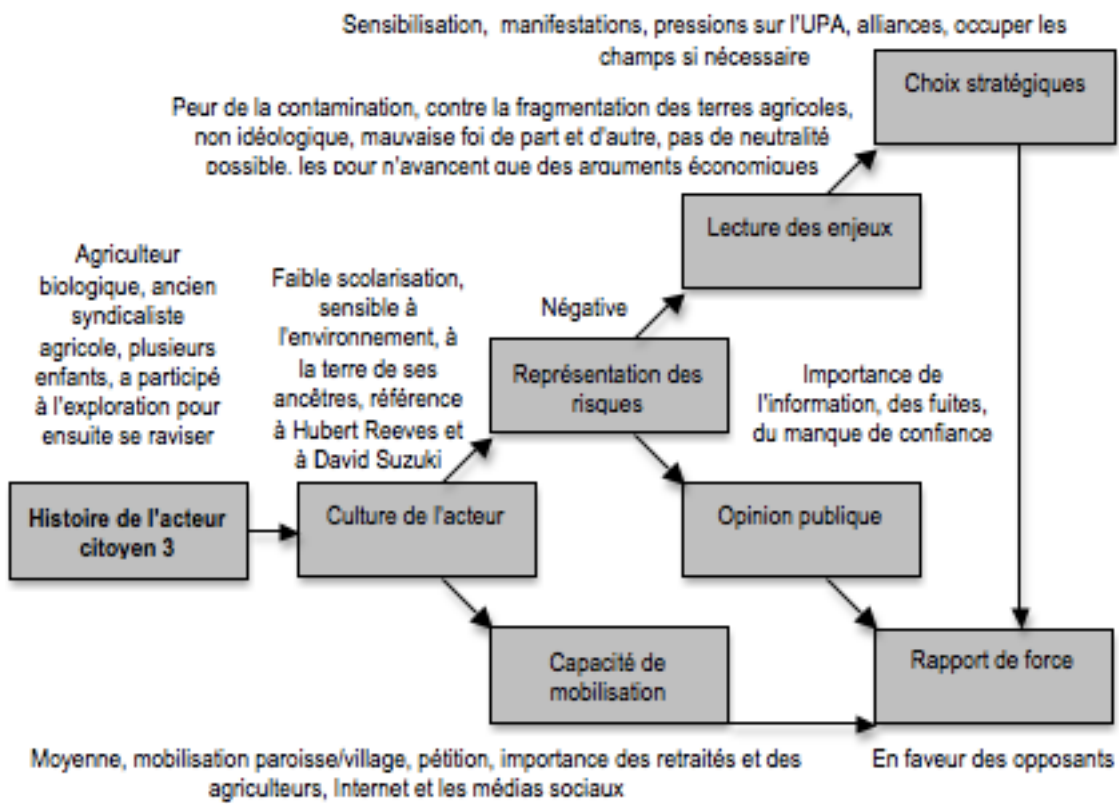
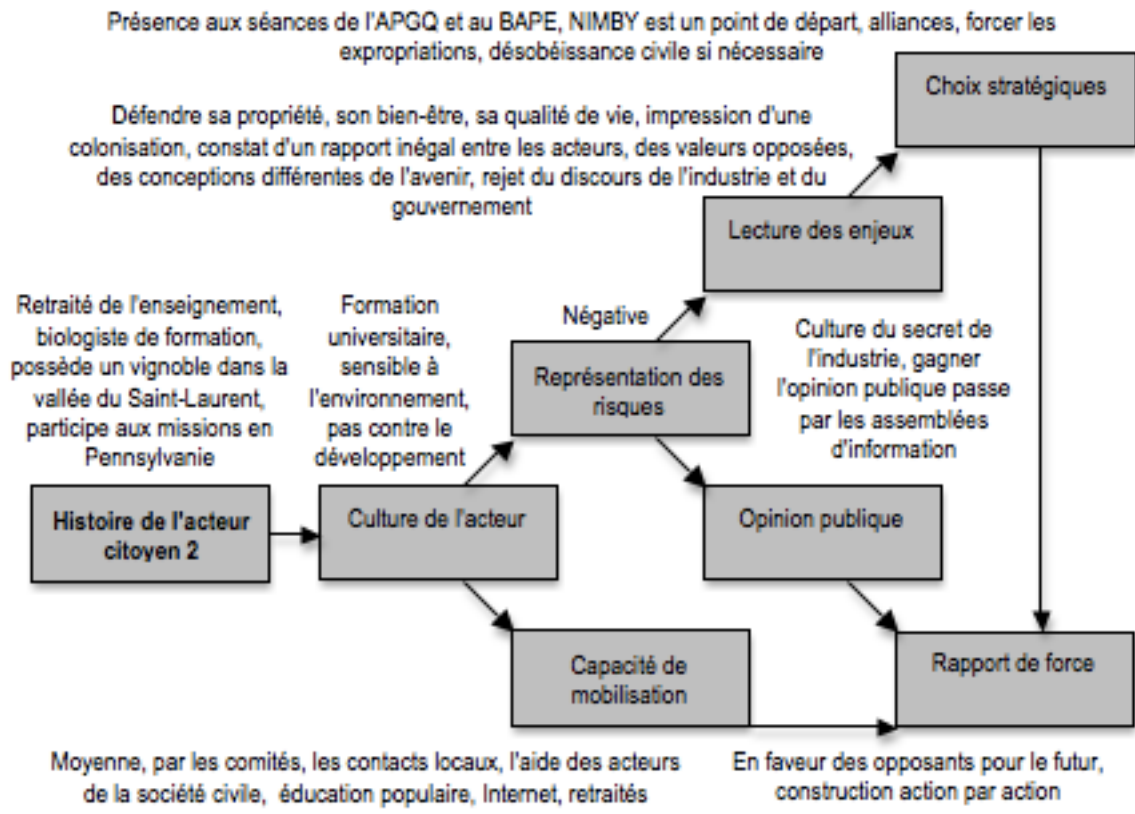
#### *5.3.1 Le cheminement des acteurs citoyens*

Le cheminement des acteurs citoyens est marqué par une « histoire » empreinte d'un certain attachement à l'agriculture. Fille d'agriculteur, propriétaire d'un vignoble ou agriculteur, les trois acteurs rencontrés entrent dans la controverse par le biais de cette entremise. En ce sens, leur « culture » est empreinte de leur intérêt pour la nature. Nullement opposés au développement, les acteurs rencontrés dénoncent surtout la manière dont les choses sont faites. Conséquemment, ils développent une représentation « négative » des risques. Bien que leur « capacité de mobilisation » soit limitée, leur impact sur le projet est indéniable. En se regroupant, en bénéficiant de l'aide de personnalités publiques et de « contre-experts », les acteurs citoyens en arrivent à infléchir le rapport de force. Plus émotive que celle des autres catégories d'acteurs, leur « lecture des enjeux » les porte à rejeter les arguments des acteurs économiques. La protection du « chez-soi », de l'air, des sources en eau et la possibilité d'une fragmentation de la zone agricole forment l'essentiel de leurs récriminations. Pour eux, la question du besoin de cette industrie reste entière. C'est pourquoi l'« opinion publique » leur est si importante. C'est par son entremise qu'ils réalisent le bris de confiance en présence. C'est aussi par les médias qu'ils sont informés des risques liés à l'industrie.

Plus spontanés dans leurs réactions que les autres catégories d'acteurs, les acteurs citoyens sont d'abord portés à mettre de l'avant une approche « nimbyste ». Ce n'est qu'ensuite qu'ils se regroupent et agissent en comités. Si tous les acteurs citoyens ne font pas à proprement parler des « choix stratégiques », il n'en demeure pas moins que certains présentent leur investissement dans le dossier comme le fait d'une décision mûrement réfléchie. C'est du moins ce qu'attestent leur présence aux séances d'information de l'APGQ, au BAPE, les pressions exercées sur l'UPA, sur le milieu municipal, les alliances forgées avec d'autres catégories d'acteurs, de même que les formations à la désobéissance civile. Dans l'ensemble, donc, les acteurs citoyens semblent partir de leur « histoire » et de leur « culture » pour aborder le dossier, et puis passer d'une « représentation » négative des risques à une « lecture d'enjeux » défavorable, pour ensuite seulement effectuer le « choix stratégique » d'un positionnement contre le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste.

**Schéma 16. Des acteurs au rapport de force – Acteurs citoyens 1, 2 et 3**





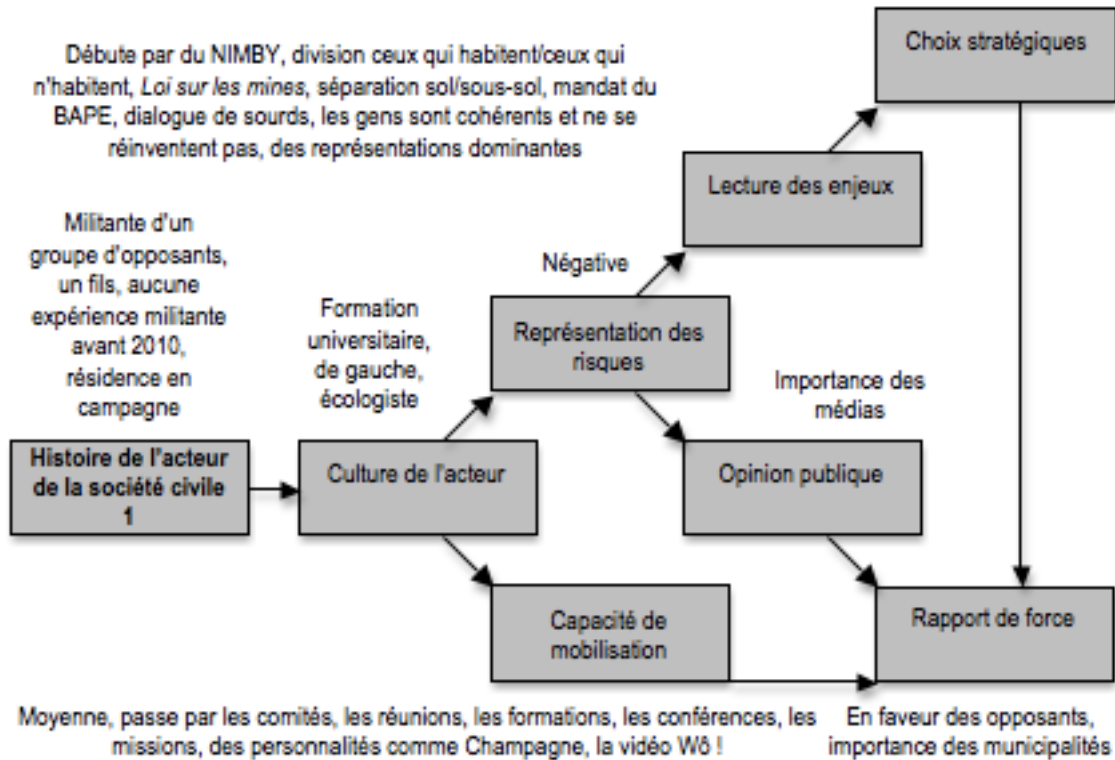
Schémas tirés et adaptés de Subra (2016, p. 18).

### 5.3.2 Le cheminement des acteurs de la société civile

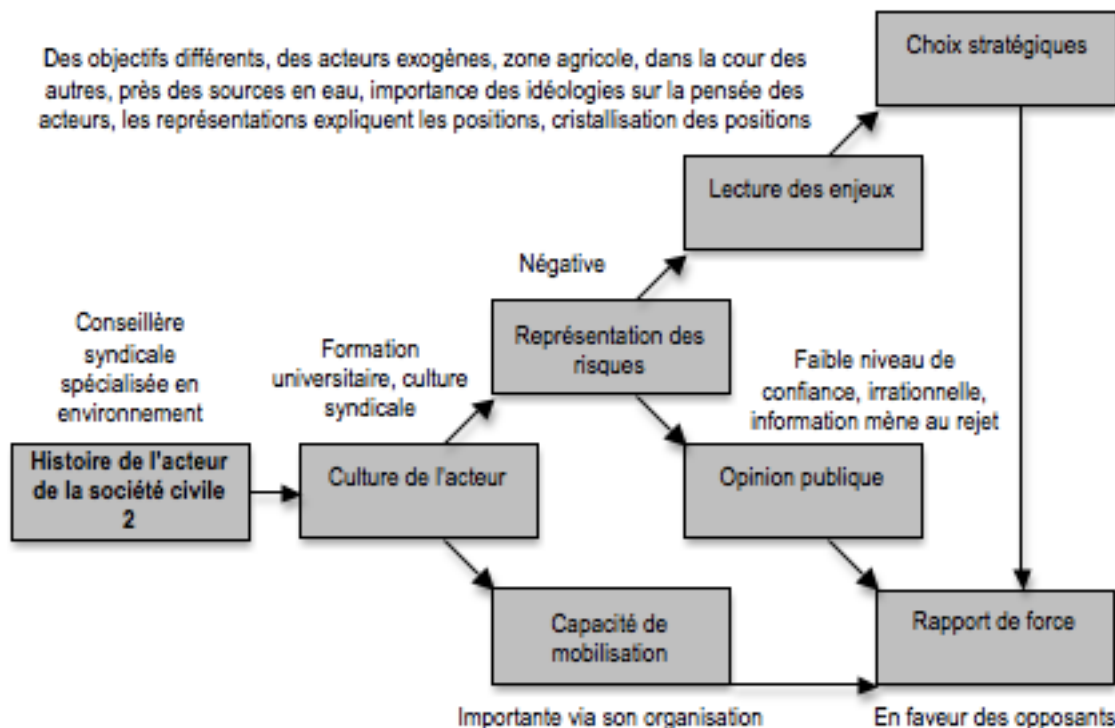
Le cheminement des acteurs de la société civile débute par une « histoire » marquée par l'engagement. Militante d'un groupe opposé aux gaz de schiste, employée d'un syndicat ou bénévole d'un groupe écologiste, deux des trois acteurs rencontrés entrent en contact avec le dossier par le biais de leur emploi ou encore de leur implication. Seul un acteur est directement concerné par les travaux de l'industrie. Hormis une plus forte scolarisation, les acteurs de la société civile partagent une même « culture » orientée à gauche et écologiste. Tous les trois possèdent une « représentation » négative des risques. Plus outillés que les acteurs citoyens, ils disposent d'une meilleure « capacité de mobilisation » et d'intervention auprès de l'« opinion publique ». Dès lors, leur présence est structurante pour les opposants. Rejoints par certains acteurs politiques et administratifs et certains acteurs scientifiques et techniques, les opposants gagnent en crédibilité et en force à la suite de l'implication des acteurs de la société civile. Plus déterminée que celle des acteurs citoyens, leur « lecture d'enjeux » les porte à poser le conflit en termes dichotomiques et à s'opposer plus franchement au duo industrie-gouvernement. La présence d'acteurs « exogènes », la *Loi sur les mines*, la fragilité de la zone agricole, l'étendue du projet visé, l'eau, le mandat écourté du BAPE de même que l'impression de ne pas être écoutés forment l'essentiel des reproches formulés par les acteurs de la société civile. Leurs « choix stratégiques » les plus importants sont de rester en marge des partis politiques, de chercher à forger des alliances et d'encourager le principe de la « diversité des tactiques ». À la lumière de ce qui précède, les acteurs de la société civile semblent partir d'un « bagage » idéologique antérieur à la controverse, puis de leur « histoire » et de leur « culture » d'acteurs, pour enfin passer à une « représentation » négative des risques, à une « lecture d'enjeux » critique et à des « choix stratégiques » orientés contre le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste.

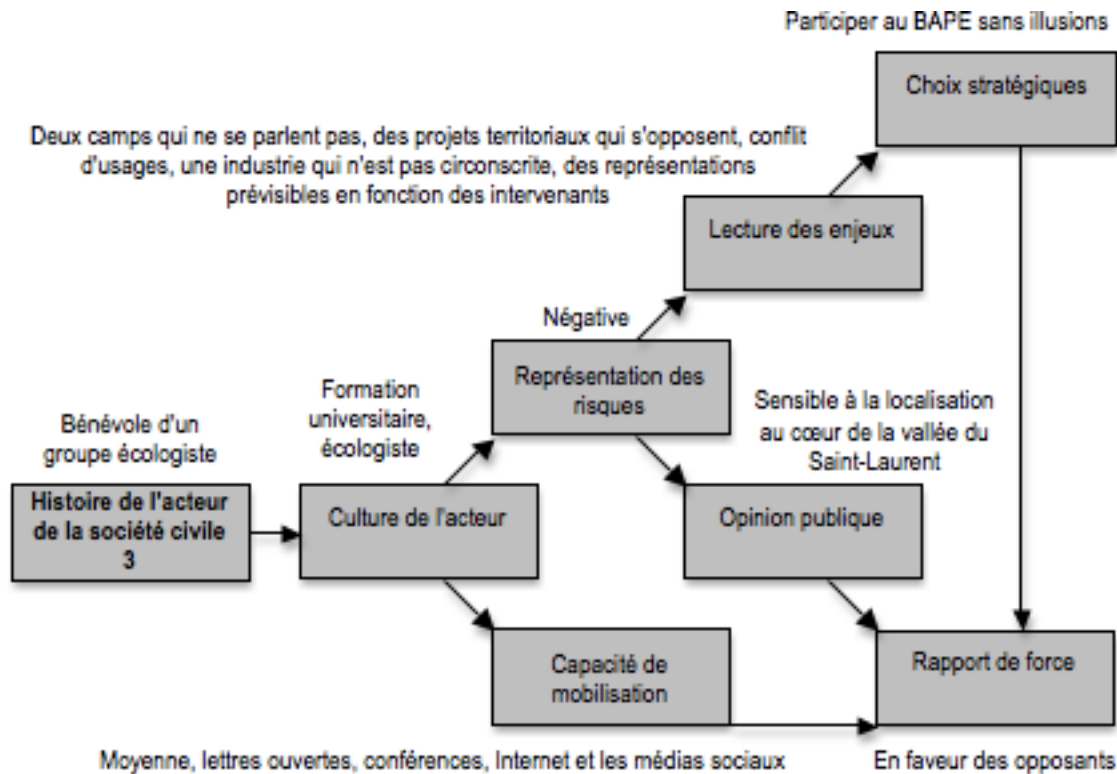
## Schéma 17. Des acteurs au rapport de force – Acteurs de la société civile 1, 2 et 3

Empirer les risques, pancartes, manifestations, alliances, indépendance face aux partis, action directe si nécessaire



Participer au BAPE, attendre le rapport de l'ÉES, alliances





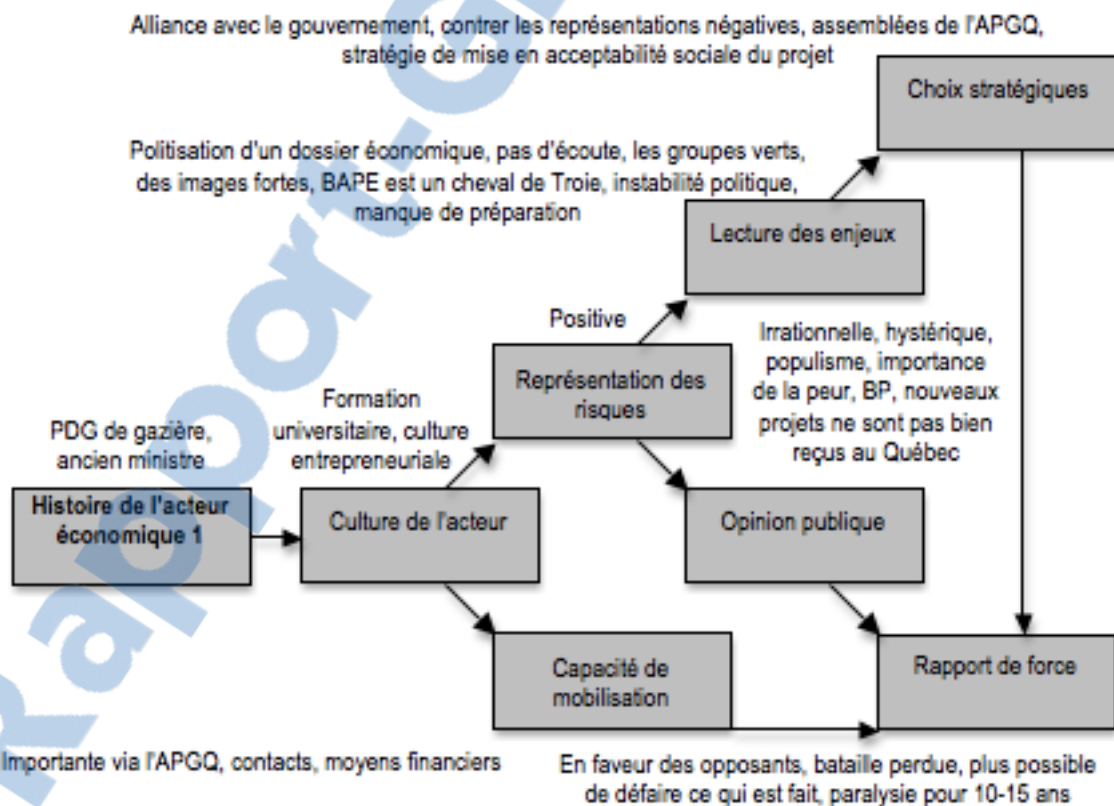
Schémas tirés et adaptés de Subra (2016, p. 18).

### 5.3.3 Le cheminement des acteurs économiques

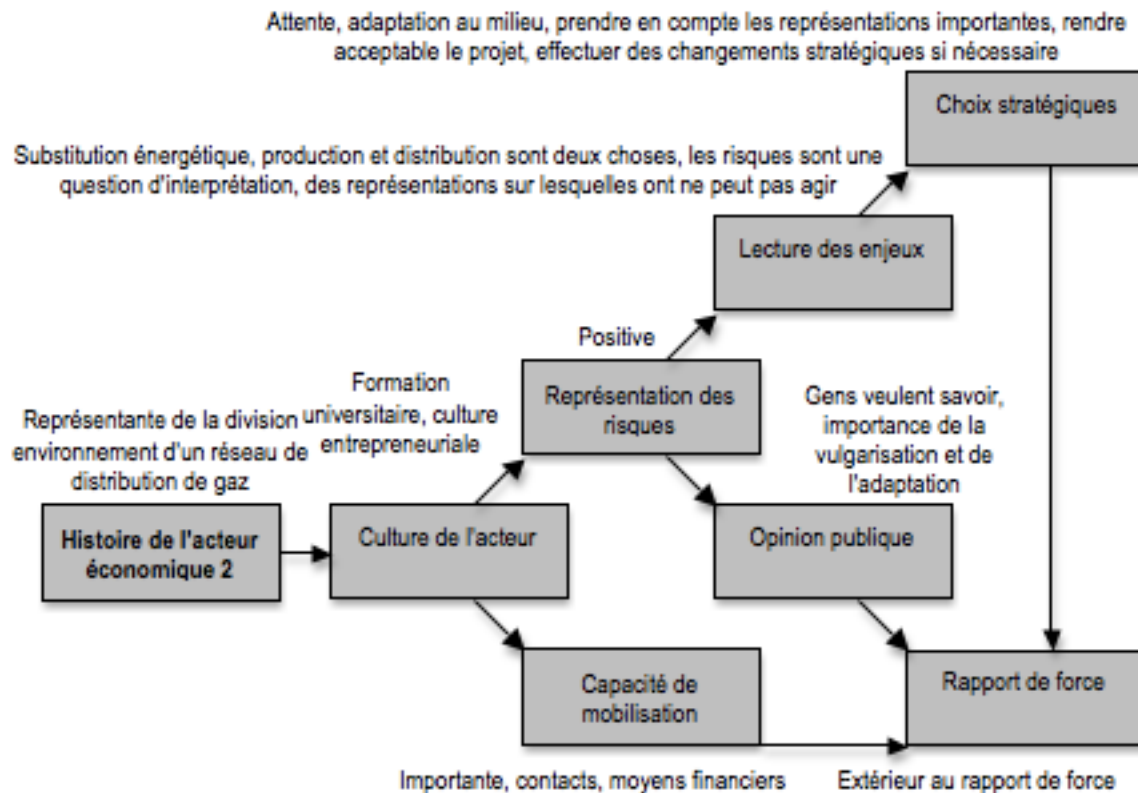
Le cheminement des acteurs économiques reflète leur participation au monde des affaires. Dirigeant d'entreprise ou représentante d'un réseau de distribution de gaz, c'est très tôt que les acteurs rencontrés entrent en contact avec le dossier. À vrai dire, avant tous les acteurs, ils sont au fait des nouvelles tendances de l'autre côté de la frontière. Par le fait même, ils sont en mesure de juger les tenants et aboutissants de la filière et d'évaluer l'opportunité de son déploiement au Québec. Cependant, même s'ils partagent une même « culture » entrepreneuriale, les acteurs économiques n'ont pas tous la même vision des choses. Bien que les acteurs rencontrés aient une même « représentation » positive des risques, il y a divergence sur leur manière d'envisager leur « capacité de mobilisation » et d'effectuer leur « lecture des enjeux ». Sans toutefois représenter un écart considérable entre ceux-ci, ces divergences montrent que les acteurs économiques ne sont pas un « bloc » homogène. À titre de promoteurs, certains des acteurs rencontrés ont évidemment un impact important sur le projet. Mais ils disposent aussi de contacts – via l'APGQ – et de leviers financiers – via leurs actionnaires et les institutions financières – qui en font des acteurs en position

de force. Ces acteurs considèrent qu'il y a politisation d'un dossier économique et regrettent la rupture de dialogue avec les opposants. Bien que certains perçoivent ces derniers passablement négativement, tous ne partagent pas cette vision des choses. Dans l'ensemble, les acteurs économiques s'entendent pour dire que les « représentations » sont importantes dans le conflit et qu'il est difficile d'infléchir les « images » véhiculées par les médias. Sur le plan des « choix stratégiques », ils font alliance avec le gouvernement et tentent de contrer les représentations « négatives » des risques par des assemblées d'information. Le but souhaité : l'« acceptation » du projet. Si certains évoquent une bataille « perdue », il ne fait pas de doute à leur esprit que la filière, bien que paralysée pour les prochaines années, est promise à un bel avenir au Québec. Sur le fond, l'« histoire » et la « culture » des acteurs économiques viennent influencer sur leur « représentation » des risques et leur « lecture d'enjeux ».

**Schéma 18. Des acteurs au rapport de force – Acteurs économiques 1 et 2**







Schémas tirés et adaptés de Subra (2016, p. 18).

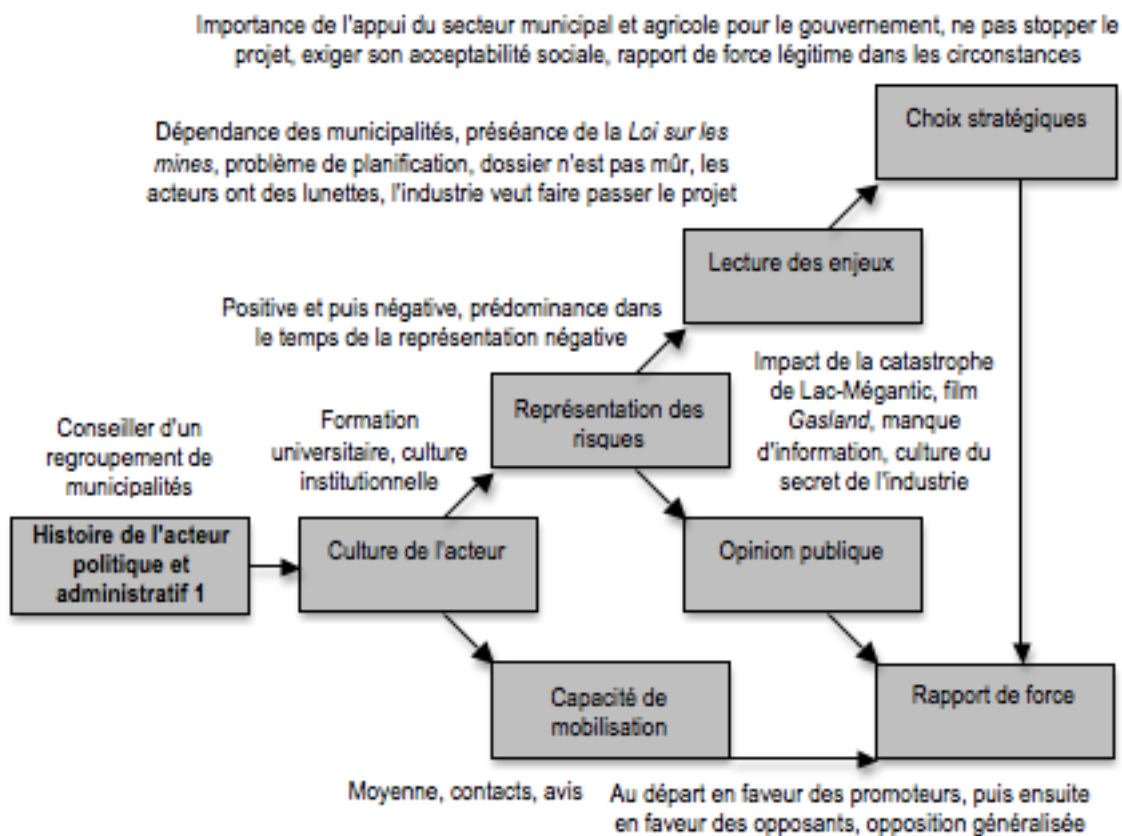
### 5.3.4 Le cheminement des acteurs politiques et administratifs

Le cheminement des acteurs politiques et administratifs est plus singulier que les précédents. Il est marqué par deux phases divergentes : une de collaboration avec le duo industrie-gouvernement et une d'opposition. Conseiller d'un regroupement de municipalités ou directeurs de MRC, les trois répondants rencontrés prennent connaissance du dossier par l'entremise de leur emploi dans le secteur municipal. Possédant un parcours équivalent, ces acteurs partagent aussi une même « culture » institutionnelle. Leur « histoire » les mène tous à devoir s'investir dans la controverse. Chacun développe aussi une « représentation » ambivalente des risques ; « représentation » qui les pousse d'abord à voir d'un bon œil la filière pour ensuite les convaincre de réclamer plus de transparence de la part du duo industrie-gouvernement. En rédigeant des mémoires, en utilisant leurs contacts et en faisant preuve de leadership local et régional, ils s'imposent comme des points pivots du rapport de force. Dotés d'une bonne « capacité de mobilisation » et d'influence de l'« opinion publique », ces acteurs représentent un atout indéniable pour les opposants. Sensibles aux arguments des acteurs économiques, ils le sont ensuite aux arguments des adversaires de

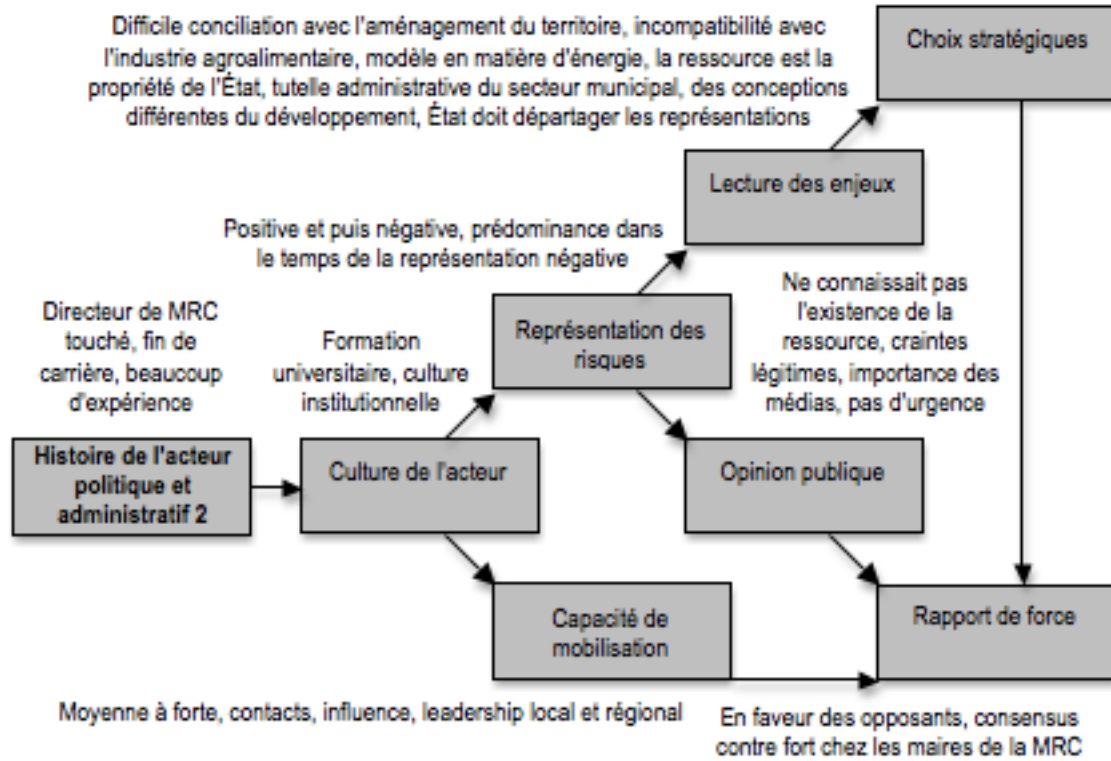


l'industrie. Leur « lecture d'enjeux » est marquée par le constat d'une certaine dépendance du milieu municipal à l'égard du gouvernement provincial, la dénonciation de la *Loi sur les mines*, la reconnaissance de nombreux problèmes de planification territoriale posés par le projet ainsi que l'éloignement de notre modèle traditionnel en matière d'énergie. Sur le plan de leur « choix stratégique », il n'y a donc pas d'obligation à aller de l'avant. Il incombe plutôt de faire preuve de discernement et d'accumuler les éléments d'information essentiels à la prise de décision éclairée. En s'appuyant sur leurs commettants, ils exercent une pression décisive sur le duo industrie-gouvernement, en exigeant l'« acceptabilité sociale » du projet mis de l'avant. Dans l'ensemble, les acteurs politiques et administratifs semblent partir de leur « histoire » et de leur « culture » d'acteurs, marquées par leur évolution dans le secteur municipal, pour ensuite cheminer vers le développement d'une « représentation » ambivalente des risques et d'une « lecture d'enjeux » moins favorable à l'industrie.

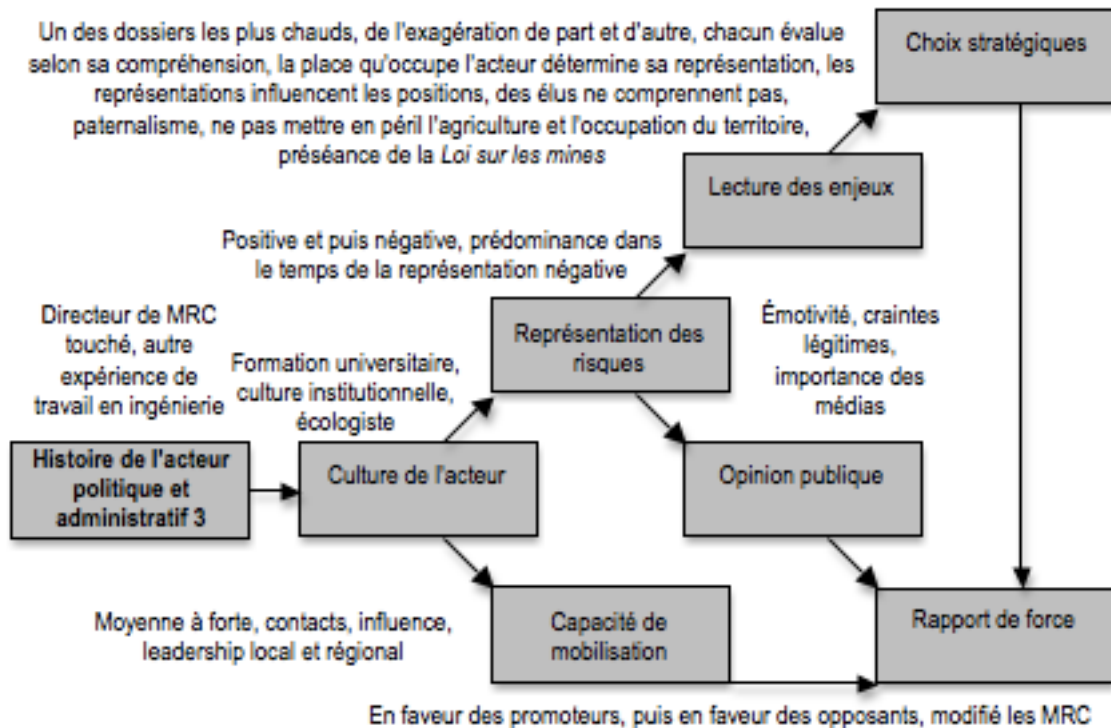
**Schéma 19. Des acteurs au rapport de force – Acteurs politiques et administratifs 1, 2 et 3**



Intérêt public, trouver l'équilibre, unir les maires, pression sur le CLD et l'UPA, alliances, moratoire, stratégie d'interpellation, pas de négociation sur ce qui distingue la MRC



Dialogue avec la population, être au centre du rapport de force

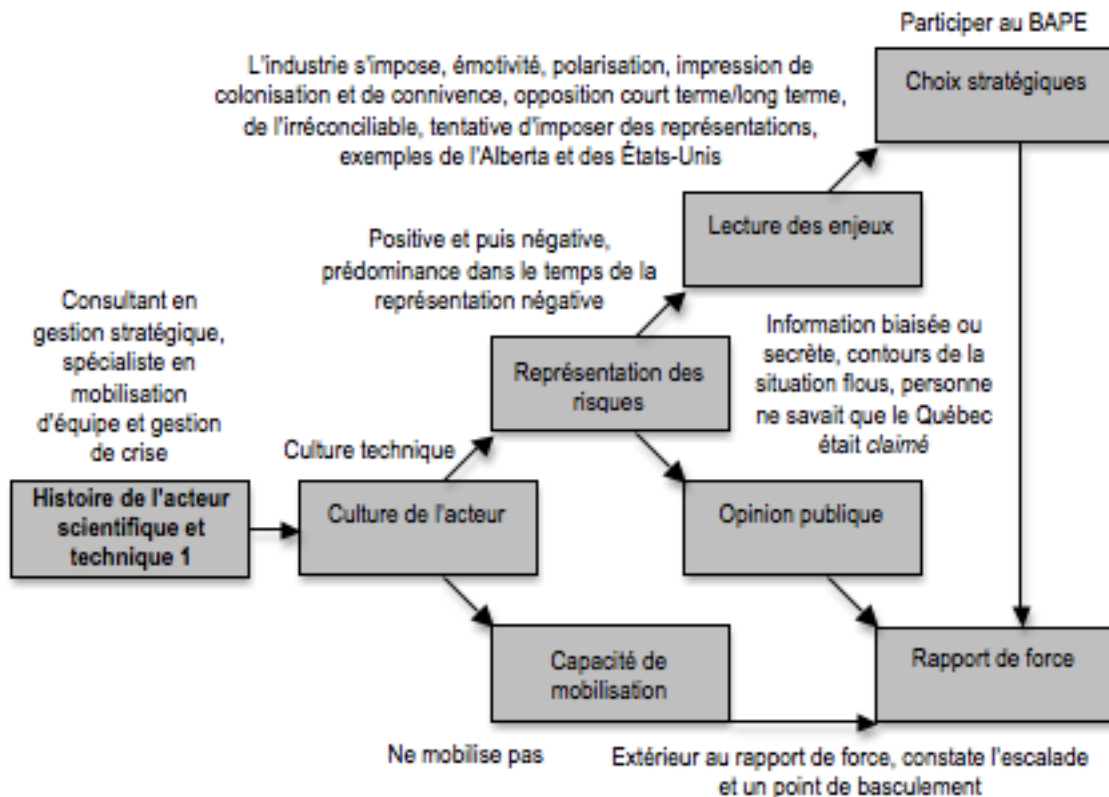


Schémas tirés et adaptés de Subra (2016, p. 18).

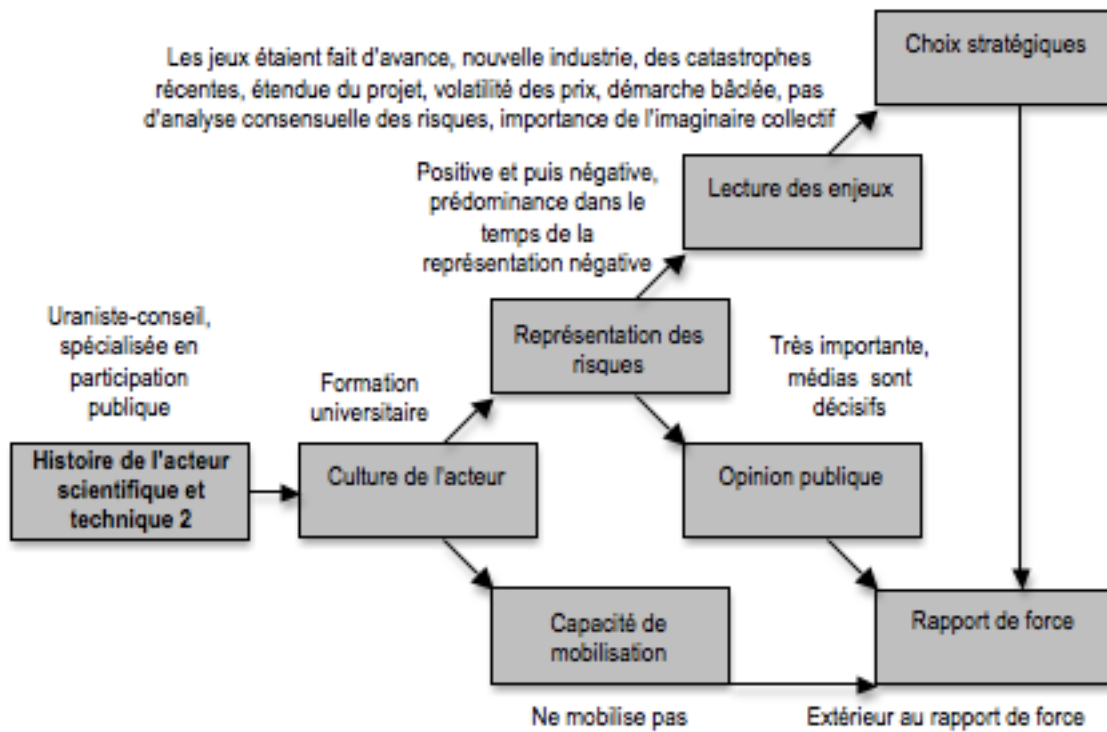
### 5.3.5 Le cheminement des acteurs scientifiques et techniques

L'« histoire » des acteurs scientifique et techniques les porte à entrer tardivement dans le dossier par le biais de leur « expertise ». Consultant en gestion stratégique, urbaniste-conseil ou professeur d'université, un seul des répondants a un puits près de chez lui. Partageant une même « culture » scientifico-technique, ces répondants ont aussi une « représentation » ambivalente des risques. Malgré le fait qu'un acteur s'investisse dans la contestation, tous préfèrent agir à titre d'analystes. Ainsi, leur « lecture d'enjeux » les porte à remarquer la polarisation et la présence d'« images » qui désavantagent l'industrie. Les acteurs scientifiques et techniques font face au dilemme de leur positionnement. À ce titre, leur principal « choix stratégique » est de participer aux deux BAPE. En somme, les acteurs scientifiques et techniques cheminent de leur « histoire » et de leur « culture » d'acteurs vers le développement d'une « représentation » ambivalente des risques, puis vers une « lecture d'enjeux » défavorable, sans toutefois vouloir prendre part au « rapport de force ».

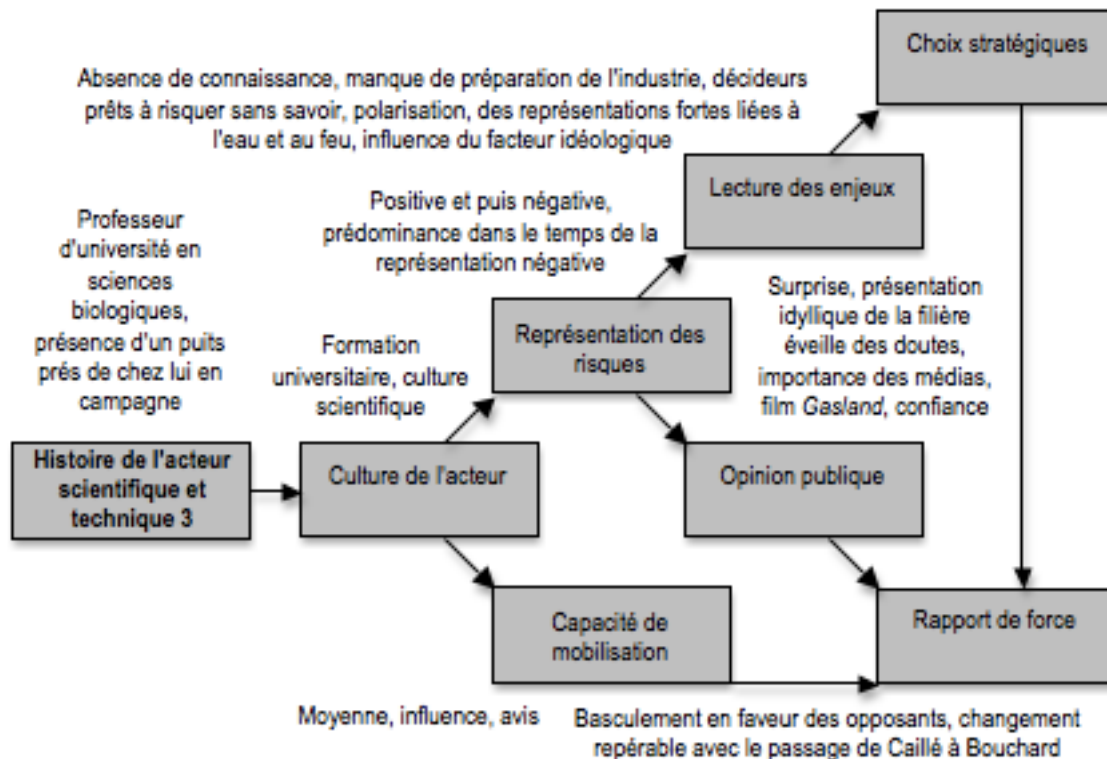
**Schéma 20. Des acteurs au rapport de force – Acteurs scientifiques et techniques 1, 2 et 3**



Analysé de l'extérieur, participer aux deux BAPE



Dilemme sur la prise de position, trouver des données fiables, participation au BAPE



Schémas tirés et adaptés de Subra (2016, p. 18).

#### 5.4 Distinction entre « représentations banales » et « représentations géopolitiques » et entre « représentations conscientes » et « représentations inconscientes »

Avant de porter notre attention sur le « territoire des acteurs », il nous faut quelque peu revenir sur l'importance que nous accordons aux représentations des risques. En effet, cet intérêt ne va pas de soi et demande à être expliqué avant de clore notre chapitre. D'une part, comme nous l'entrevoions par le biais des extraits d'entretiens présentés, d'autres représentations interviennent aussi dans le conflit ; d'autre part, cette attention que nous accordons aux représentations des risques n'est pas gratuite et tient à la particularité de l'antagonisme que nous étudions. En suivant les réflexions de Philippe Subra (2016), nous pouvons donc distinguer entre des « représentations banales » et des « représentations géopolitiques » et entre des « représentations conscientes » et des « représentations inconscientes ».

Comme nous venons de le dire, certaines représentations peuvent être qualifiées de « banales », selon notre auteur. Ces représentations constituent des éléments que le chercheur peut laisser sans examen, puisque son intérêt est d'offrir une « lecture » géopolitique d'une controverse donnée. Au contraire, son intérêt doit plutôt s'arrêter, dans les prises de parole, aux représentations « significatives », c'est-à-dire aux représentations qu'il s'agit justement d'analyser pour éclairer le conflit en question. Ces dernières représentations sont qualifiées de « géopolitiques » par Philippe Subra (2016), puisqu'elles pèsent lourd dans la balance et donnent lieu à l'articulation de « stratégies » multiples. En nous limitant à quelques exemples, nous pouvons dès lors affirmer que les représentations que les acteurs se font des autres acteurs sont en quelque sorte plus « banales » que les représentations des risques. Il en est de même pour les représentations que les acteurs se font du territoire, de l'environnement, du futur, de la démocratie, de l'acceptabilité sociale, des exemples des États-Unis, de l'Alberta ou encore de la France. Toutes ces représentations – et d'autres encore – interviennent indubitablement, d'une manière ou d'une autre, dans la controverse que nous étudions. Mais elles ne constituent pas pour autant le « cœur » du conflit qui nous intéresse. En un sens, dans le discours des acteurs, ces représentations peuvent être associées à des représentations plus « discrètes » et « périphériques », par opposition aux représentations des risques qui sont, elles, plus « perceptibles » et plus « centrales » dans les discours analysés. En réalité, l'élément « risques » est transversal dans nos entretiens et rejoint, relie et oppose tous les

acteurs rencontrés ; ce qui n'est pas le cas de tous les éléments représentationnels mentionnés. C'est pourquoi nous laissons de côté ces représentations au poids géopolitique plus relatif et nous nous concentrons, dans ce mémoire, sur les représentations des risques.

Certaines représentations peuvent aussi être qualifiées d'« inconscientes », selon notre auteur. Ces représentations peuvent encore une fois être laissées sans examen par le chercheur, puisqu'elles ne représentent pas, règle générale, des représentations « abouties » sur le plan géopolitique, et donc susceptibles d'orienter le déroulement de la controverse par leur incorporation dans le comportement stratégique des acteurs. Le chercheur bénéficie plutôt d'une forme de discrimination des représentations, favorisant les représentations « conscientes » aux représentations « inconscientes », puisque ces dernières ont la caractéristique de demeurer à l'état latent ou sous-jacent, générant par là des difficultés au niveau de la collecte des données, de la présentation de celles-ci et évidemment de l'analyse. En ne prenant qu'un seul exemple, nous pouvons donc montrer que si les représentations que les acteurs ont les uns des autres constituent bel et bien des formes de représentations « banales », parce que plus « discrètes » et « périphériques » que les représentations des risques, elles constituent toutefois des représentations tout à fait « conscientes », au sens où les acteurs savent très bien qu'ils ont une représentation x ou y de tel ou tel acteur, par opposition aux représentations que les acteurs peuvent avoir d'eux-mêmes, et qui sont ici beaucoup plus « inconscientes » que les précédentes. Certes, représentations « conscientes » et « inconscientes » peuvent se croiser au cœur d'un conflit. Cela dit, les représentations « inconscientes » ne constituent pas des représentations sur lesquelles il est possible de statuer, précisément parce qu'elles sont « inconscientes » et souvent « non verbalisées ». Il incombe plutôt de s'arrêter aux représentations immédiatement « accessibles » et qui ne posent pas de problème d'identification trop prononcé. Évidemment, un autre design de recherche aurait pu permettre certaines « prises de conscience » ou encore de plus « grandes verbalisations » en ce qui a trait à certaines représentations. Mais il demeure que le conflit qui nous intéresse est incompréhensible sans l'examen attentif des représentations des risques. D'ailleurs, comme il a été avancé, ces représentations sont « perceptibles » et « centrales » dans les discours analysés, mais elles sont aussi « conscientes » et « verbalisées », comme nous venons de l'indiquer à l'instant. C'est pourquoi nous écartons également les représentations « inconscientes » des acteurs.

Ces deux distinctions effectuées, nous comprenons donc mieux pourquoi nous accordons une importance particulière aux représentations des risques dans ce mémoire et dans ce chapitre.

##### *5.5. Distinction entre « représentations », « discours », « appareil argumentaire » et « raisons d’agir »*

Avant d’utiliser les données ci-haut présentées, dans ce chapitre, pour distinguer les différents « territoires des acteurs », nous pouvons maintenant aborder un autre « geste pratique » proposé par Philippe Subra (2016) : soit la distinction entre « représentations », « discours », « appareil argumentaire » et « raisons d’agir ». Cette seconde distinction est jugée importante par notre auteur, mais mérite quelques explications. En effet, les « représentations », les « discours », les « appareils argumentaires » et les « raisons d’agir » ne sont pas des réalités similaires, bien qu’elles soient des réalités apparentées. D’une part, notre recherche place en son centre la question des « représentations » ; d’autre part, elle implique, de ce fait, de s’arrêter aux « discours ». Toutefois, les « discours » sont difficilement séparables des « appareils argumentaires » mobilisés par les acteurs et des « raisons d’agir » qu’ils invoquent dans la controverse. En suivant les indications de Philippe Subra (2016), nous venons ici clarifier la manière dont nous avons distingué ces différentes réalités dans notre recherche avant d’entamer ce chapitre en particulier.

Les « représentations » ont tout d’abord été abordées comme des réalités données à voir par les acteurs. Elles ont été dépeintes comme « positives », « négatives » ou « ambivalentes », selon les acteurs rencontrés. Les « représentations » ont ainsi été tirées des prises de parole des acteurs. Souvent identifiées par l’entremise des entreprises de caractérisation ou par les termes qualificatifs utilisés pour les décrire, elles se sont révélées relativement faciles à identifier, tant les acteurs étaient réactifs à ce sujet.

Initialement, les « représentations » se sont retrouvées mêlées aux différents « discours » des acteurs. Présentées avec d’autres informations, leur extraction a été nécessaire, comme objet de recherche en soi. Il faut comprendre que les « discours » sont apparentés à des communications tactiques où il devient souvent facile de perdre de vue l’objet de recherche au profit de l’ensemble de la prise de parole proposée. Les acteurs cherchent en effet toujours à faire passer leur message et

répondent aux questions du chercheur avec leur propre cohérence. Notre souci a donc été de rester au plus près des situations de communication données, cela tout en tentant d'identifier des éléments communs de dénomination de ces représentations. Bien que certaines réponses étaient très colorées, il s'agissait, pour nous, de ramener nos données à des classifications manipulables sur le plan scientifique. Par-delà la nécessaire exemplification propre à notre démarche de recherche qualitative, l'accent n'avait pas besoin d'être mis sur le fait qu'un acteur considère les risques comme étant « absents » ou au contraire « extraordinaires » ; car il est en effet plus intéressant, sur le plan géopolitique, de savoir si ces manières de « voir » les risques sont globalement « positives » ou « négatives » et si surtout elles sont antagoniques et susceptibles d'être mobilisées par différentes catégories d'acteurs présentant une certaine homogénéité de groupes.

Une fois nos entretiens effectués, il a également été impératif de diviser ces « discours » afin d'en cerner les différents « arguments ». À l'aide de notre analyse thématique, il nous a été possible de reporter l'« appareil argumentaire » des acteurs à chacun des thèmes identifiés. De cette manière, nous avons été en mesure d'isoler les composantes émotionnelles et intellectuelles utilisées par les acteurs afin d'emporter l'adhésion, et dès lors de mieux saisir ce qui se jouait dans leurs différentes prises de parole. L'essentiel de l'« appareil argumentaire » des acteurs a été présenté thématiquement et ultérieurement schématisé lors de la description des différents cheminements des acteurs. Dans ces schémas, la catégorie « lecture d'enjeux » résume, à notre avis, ces différents « appareils argumentaires », et peut être utilisée pour les restituer rapidement.

Les « raisons d'agir » constituent le dernier élément que Philippe Subra nous invite à distinguer des « représentations » des acteurs. Elles sont en lien étroit avec les différentes « logiques d'action » préalablement identifiées dans ce chapitre. Comme nous l'avons montré, ces « logiques » se couplent de « rapports au territoire » souvent antagoniques. Bien qu'elles soient multiples, l'essentiel est cependant qu'elles ne peuvent être assimilées aux « représentations ». Elles en constituent plutôt des prolongements cohérents.

Ces précisions apportées, il nous est maintenant possible d'aborder la question du « territoire des acteurs ».



## 5.6 Saisir le « territoire des acteurs »

Comme nous l'avons vu, le conflit que nous étudions oppose une pluralité d'acteurs aux « logiques d'action » (Subra, 2008, 2016) différentes. Même si les acteurs se disputent un même territoire, ceux-ci l'abordent avec leur propre subjectivité. Ces « territoires de références » (Subra, 2008, 2016) indiquent qu'il existe des « territoires d'acteurs » (Subra, 2008, 2012). Il s'agit ici de les circonscrire, à la suite, à l'aide des prises de parole, en ne retenant que les traits jugés pertinents sur le plan géopolitique.

À l'aide des données collectées, nous distinguons donc cinq « territoires d'acteurs » (Subra, 2008, 2012) : un « territoire de proximité » (acteurs citoyens), un « territoire menacé » (acteurs de la société civile), un « territoire ressources » (acteurs économiques), un « territoire à diriger » (acteurs politiques et administratifs) et un « territoire à prescrire » (acteurs scientifiques et techniques). Ces territoires reflètent le cheminement des acteurs et sont, comme tels, indissociables de leur entrée en conflit. En effet, les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile souhaitent protéger un territoire (« territoire de proximité », « territoire menacé ») ; les acteurs économiques souhaitent l'explorer ou l'exploiter (« territoire ressources ») ; les acteurs politiques et administratifs en sont imputables (« territoire à diriger ») ; alors enfin que les acteurs scientifiques et techniques possèdent des connaissances scientifiques ou des compétences techniques permettant d'en orienter la trajectoire (« territoire à prescrire »). De plus, ces différents territoires semblent favoriser des liens d'« alliance » ou de « soutien » entre certaines catégories d'acteurs et au contraire des rapports « conflictuels » entre d'autres catégories d'acteurs.

**Tableau synthèse 14. Le territoire des acteurs**

Catégories d'acteurs	Territoires des acteurs
Acteurs citoyens	Territoire de proximité
Acteurs de la société civile	Territoire menacé
Acteurs économiques	Territoire ressources
Acteurs politiques et administratifs	Territoire à diriger
Acteurs scientifiques et techniques	Territoire à prescrire

## *Conclusion*

Dans ce deuxième chapitre de présentation des données, nous nous sommes arrêtés à la subjectivité des acteurs. Nous avons rendu compte de notre analyse thématique. Sur cette base, nous avons identifié les différents leitmotifs et les implications territoriales qui en découlent. Nous avons ensuite identifié les cheminements des acteurs. Finalement, nous avons circonscrit les différents « territoire des acteurs » (2008, 2012).

Dans le chapitre qui suit, nous nous penchons sur les différents « projets d'appropriation » (Subra, 2016) des acteurs à partir des « images » qu'ils se font du territoire.

## 6. Présentation des données : moment 3 – Identification des différents projets d'appropriation par l'usage

### *Introduction*

Dans le chapitre antérieur, nous nous sommes employés à cerner le « territoire des acteurs » (Subra, 2008, 2012). Pour y arriver, nous avons expliqué l'intérêt que nous portons à la subjectivité des acteurs. Puis, nous avons présenté les résultats issus de notre analyse thématique. Dans ce prolongement, nous avons spécifié les leitmotivs des acteurs ainsi que les implications territoriales qui en découlent. Sur cette base, nous avons montré que les acteurs entrent en conflit selon un cheminement spécifique. Nous avons enfin tracé les différents « territoires des acteurs » (Subra, 2008, 2012).

Comme nous l'avons détaillé – dans notre cadre théorique et notre méthodologie –, il nous faut maintenant exposer nos données selon les trois « moments » identifiés par Subra (2008, 2012) – identification du « territoire du conflit » (moment 1), identification du « territoire des acteurs » (moment 2) et identification des différents « projets d'appropriation par l'usage » (moment 3). Notre démarche doit donc ici se poursuivre, dans cette troisième partie de notre développement, par l'identification des différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012), c'est-à-dire des différents projets territoriaux portés par les acteurs. Les acteurs tentent en effet de s'approprier un espace, par l'usage, en fonction de leurs « intérêts » et « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016). Ainsi, le territoire n'est pas seulement le cadre de déroulement, effectif ou potentiel, de leurs activités ; il est aussi et surtout une ressource convoitée. Rappelons que, pour Subra (2014), il importe de cerner l'objet des rivalités de pouvoir qui se jouent sur le territoire afin de mieux comprendre la dimension polémologique du conflit étudié.

Dans ce chapitre consacré à l'examen des cartes, nous commençons tout d'abord par offrir des explications quant à l'intérêt porté aux « images » que se font les acteurs. Puis, nous présentons, thème par thème, le fruit de notre analyse thématique des cartes mentales réalisées par les protagonistes. À l'aide de celles-ci, nous confrontons nos données à l'appropriation effective du territoire, identifions les « besoins » et les « intérêts » et par le fait même les ressources territoriales

qu'ils cherchent à défendre ou qu'ils convoitent. Nous montrons que les acteurs accentuent ou masquent certains éléments de la « réalité ». Nous présentons finalement les différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) et leur importance motrice dans la dynamique conflictuelle.

### *6.1 L'examen des cartes : comprendre les « images » du territoire que se font les acteurs*

Après l'observation du territoire et le décryptage des discours, la démarche géopolitique implique de mettre au service d'une entreprise de compréhension dépassionnée la manière de « voir » le territoire des acteurs (Gonon et Lasserre, 2001). Impliqués dans des rivalités de pouvoir qui se jouent sur le territoire (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014), les acteurs confèrent en effet une signification « géopolitique » (Rosière, 2001) au territoire étudié ; signification qu'il s'agit précisément de décoder (Kristof, 1960). En ce sens, l'entreprise géopolitique vise l'élucidation de ces points de vue, à l'aide de savoirs de provenances multiples (Avioutskaa, 2006 ; Douzet et Kaplan, 2012 ; Grondin, 2008). Cette ambition oriente le « projet » (Venier, 2010) des géopoliticiens, et suppose de recourir à un appareil cartographique plus ou moins inédit, mais dans tous les cas efficacement intégré au raisonnement géographique (Douzet, 2001 ; Giblin, 2012). Dès lors, puisque l'ambition des géopoliticiens est de développer des « lectures » de situations « concrètes » (Giblin, 1985), ceux-ci doivent inclure, dans l'entreprise cartographique, le « mouvement contradictoire » (Murphy, Bassin, Newman, Reuber et Agnew, 2004) qui prévaut. Afin de rendre compte du cas étudié, mais aussi afin d'enrichir notre compréhension, l'« œuvre géopolitique » (Encel, 2009) a pour rôle d'organiser ces « contradictions » (Bailly et Béguin, 2003 ; De Koninck, 2004) et d'en révéler la « dialectique » (Moreau Defarges, 2009) essentielle. Laborieuse, cette démarche représente un « défi » ; « défi » qui suppose une méthode de recherche précise afin de rendre compte de la situation géographique étudiée. Antérieurement détaillée – dans notre chapitre de méthodologie –, la « méthode géopolitique » (Gonon et Lasserre, 2001 ; Lacoste, 2012 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996) repose sur une phase de présentation des données, où est mis en perspective le cas en fonction des « intérêts » et des « objectifs » des acteurs (Subra, 2008, 2012, 2016).

L'identification de ces « intérêts » et « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016) est importante, puisqu'elle permet de mieux comprendre la manière dont les acteurs participent à l'antagonisme. Liés aux ressources territoriales défendues ou convoitées, ces « intérêts » et « objectifs » permettent d'identifier les éléments de la « réalité » qu'accentuent ou masquent les protagonistes, en étroite concordance avec leur « représentation » et leur « projet d'appropriation » (Subra, 2008, 2012).

Ainsi, les « projets d'appropriation » (Subra, 2008, 2012), portés par les acteurs, sont en fait des « projets d'appropriation par l'usage », c'est-à-dire des « images » que se font les acteurs du territoire et de ses usages, actuels ou potentiels. Ce sont à ces projets que les acteurs s'accrochent lorsqu'ils entrent en rivalité, mais aussi lorsqu'ils complètent leur carte mentale, à la suite de nos entretiens. De cette façon, le dessin de la carte mentale intervient, dans notre recherche, comme un moment où se révèle l'« appropriation intellectuelle du territoire » (Casti, 2002) par les acteurs. Du coup, le dessin donne accès, approximativement, à la « structure cognitive de la représentation » (Staszak, 2003) qu'ils se font des risques. Identifiés par l'entremise des « images » (André, 1989, 1998 ; Breux et Reuchamps, 2011 ; Breux, Reuchamps et Loiseau, 2010 ; Denis, 1989 ; Downs et Stea, 1973 ; Gould et White, 1974 ; Kitchin, 1994 ; Paulet, 2002 ; Saarinen, 1976), ces « projets d'appropriation » (Subra, 2008, 2012) émanent de l'effort de spatialisation de la situation considérée, eu égard aux risques que peut impliquer l'industrie des gaz de schiste au Québec. Dit autrement, afin d'accéder à ces projets, nous devons faire surgir les « images » que se font les acteurs – ce que nous effectuons dans ce chapitre.

Entendue comme un « support privilégié » (Douzet, 2001) et un vecteur de « communication » (Evans, 1980) efficace, la carte mentale permet d'accéder à l'« image » que se font les acteurs à un moment particulier, mais aussi d'obtenir toute une série d'informations riches et variées, comme les enjeux, les thèmes récurrents, les plans privilégiés, etc. De cette manière, à l'aide des cartes mentales, il est possible d'entrevoir les « filtres » des acteurs (André, 1989 ; Kitchin et Dodge, 2007 ; Lee, 1976 ; Papin, 2010) ; « filtres » qui les poussent à agir, mais aussi à entrer en conflit, le cas échéant. En ce sens, en encourageant les acteurs à produire des cartes mentales, à la suite de nos entretiens, nous visons la « matérialisation » (Bailly *et al.*, 1995 ; Casti, 2002 ; November, Viot et Penelas, 2011) des idées évoquées, mais aussi la conservation des manières de découper le « réel » (Downs et Stea, 1973) et d'entendre la situation géopolitique étudiée.

Dans ce chapitre, notre objectif est donc d'accéder au « sens » (Lévy-Leboyer, 1980 ; Morval, 1981) des cartes obtenues et non de demeurer au niveau de la qualité du « dessin » rencontré. En réalité, le caractère artistique de certaines cartes ou encore la maîtrise technique de certains acteurs – bien qu'il s'agisse d'aspects descriptifs qu'on ne peut éviter initialement – n'ont que peu à voir avec l'intérêt de recourir à cet instrument de collecte de l'information (André, 1998 ; Breux et Reuchamps, 2011 ; Breux, Reuchamps et Loiseau, 2010 ; Denis, 1989 ; Downs et Stea, 1973 ; Gould et White, 1974 ; Paulet, 2002 ; Saarinen, 1976, 1989 ; Staszak, 2003). Dans les faits, il importe d'aborder les cartes mentales comme des « schémas pertinents du réel » (André, 1989). Nécessairement imparfaites, les cartes produites tirent leur intérêt de leur « forme », des « entités » qu'ont peut y retrouver et des « liens » qui y sont établis (Kitchin, 1994). Pour plus de clarté, les données présentées sont regroupées par « thèmes ». Ne sont évoqués que les éléments jugés les plus révélateurs. Malheureusement, il est facile de se laisser absorber par la « forme » et non par le « contenu » des cartes étudiées et d'ainsi oublier qu'il s'agit de les utiliser afin de mieux comprendre une situation géopolitique donnée. Conséquemment, les données présentées émanent de plusieurs séances d'observation des cartes et d'appréciation critique de celles-ci.

### *6.1.1 Premier thème : la structure des cartes*

Au premier regard, notre analyse thématique nous porte à remarquer que tous les acteurs ne créent pas le même genre de cartes au sujet du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Au contraire, les acteurs produisent des cartes de factures très diverses et n'opérationnalisent pas similairement les consignes obtenues. De cette manière, certains acteurs optent pour des cartes plus « artistiques », d'autres des cartes plus « géographiques », alors enfin que certains adoptent le « schéma » ou encore le « mixte » de ces options.

Ainsi, les acteurs citoyens nous rendent des cartes de facture « artistique », « géographique » ou les deux à la fois, sur lesquelles nous pouvons « lire » des choses bien différentes. À première vue, les cartes de format « géographiques » sont nettement plus « lisibles » que les cartes de format « artistique » ou « mixte ». N'empêche, nous y retrouvons une diversité d'informations impressionnante et surtout une cohérence d'ensemble indéniable. De cette manière, malgré le fait qu'un acteur citoyen (carte 1 – acteur citoyen) ait opté pour la facture « artistique », son dessin

incorpore des éléments textuels – « toxique », « explosions », « l'eau vitale pour tous » – et statistiques – « 100 gros trucks par puits » – qui ne laissent aucun doute sur son opinion négative de la filière. D'autres acteurs (cartes 2 et 3 – acteurs citoyens) nous présentent des cartes aux contours « géographiques » mieux définis, mais n'hésitent pas à ajouter des éléments textuels – des noms, des explications : « Planète sur laquelle humanité en danger », « eau », « intégrité du territoire », « résidentiel et non secteur industriel », « Anticosti », « Ristigouche », « pipeline », « non comestibles », « danger » – et symboliques – des encadrés de la zone agricole ou de la vallée du Saint-Laurent – pour venir compléter l'expression de leur « vision » des choses. Cette diversité de cartes, chez les acteurs citoyens, témoigne de leur cheminement particulier – une artiste, un retraité de l'enseignement, un fermier –, mais aussi de toute la difficulté qu'il peut y avoir à se faire une idée claire d'une situation complexe pour des acteurs non habitués à raisonner en termes géopolitiques.

C'est assez similairement que les acteurs de la société civile nous remettent des cartes de facture « artistique » ou « géographique » ; cartes qui présentent les mêmes qualités de « lecture » que celles des acteurs citoyens. Cela dit, deux des trois cartes en question présentent un haut niveau d'organisation interne ainsi qu'une grande précision dans l'indication des éléments géographiques. De cette manière, un acteur de la société civile (carte 1 – acteur de la société civile) segmente sa carte en cases numérotées – 1 à 4 – et y expriment des réalités géographiques qui s'emboîtent les unes aux autres, à la manière du diatope lacostien, dont nous avons parlé précédemment – dans notre cadre théorique et dans notre moment 1 – identification du « territoire du conflit ». De plus, cet acteur accompagne sa carte d'éléments textuels – « École St-Louis », « Orian et Viviane (mes enfants) », « air », « terres agricoles », « eau », « menace provinciale », « Anticosti », « menace planétaire » –, statistiques – « 250 m à vol d'oiseau », « 4 s pour évacuer », « 500 m » – et symboliques – des flèches pour pointer ou relier, des vagues pour signifier une rivière –, qui en font une carte particulièrement évocatrice et parlante, si l'on considère notre corpus. Il en est de même de la carte d'un autre acteur de la société civile (carte 2 – acteur de la société civile), alors cependant que cette carte présente une rare quantité d'informations textuelles, allant du positionnement de marqueurs géographiques – « rive nord », « fleuve », « rivières », « vallée », « ville » – à des mentions qui concernent davantage le rapport entre le projet et le territoire – « pipeline », « moratoire permanent », « produits chimiques », « maisons dans les rangs », « eaux usées », « chevreuils surtout ». Enfin, une dernière carte (carte 3 – acteur de la société civile), moins

évocatrice que les précédentes, se résume en un « dessin » d'une tête de mort avec la mention « danger » et les mots « air », « eau » et « terre » qui l'accompagnent. Dans l'ensemble, l'observation des cartes des acteurs de la société civile ne permet pas facilement de les distinguer de celles des acteurs politiques et administratifs ou scientifiques et techniques. D'autre part, une de ces cartes pourrait même être confondue avec celles des acteurs citoyens. Ces cartes montrent la grande connaissance du dossier de la plupart des acteurs de la société civile, mais aussi une certaine propension, partagée avec d'autres catégories d'acteurs, à rendre compte de leur « image » du territoire. Par suite, les cartes ne permettent pas vraiment de faire un lien entre le cheminement des acteurs de la société civile – une militante d'un groupe opposé aux gaz de schiste, une conseillère syndicale spécialisée en environnement et une bénévole d'un groupe écologiste – et la spécificité du « dessin » observé. Au contraire, il semble que la structure des cartes rencontrée soit similaire à celle d'autres catégories d'acteurs.

Différemment, les acteurs économiques qui ont accepté de produire des cartes mentales ont, eux, utilisé une structure de carte sous forme de « schéma ». En réalité, un seul acteur a accepté de se prêter à l'exercice sur deux acteurs rencontrés. L'intérêt de ce type de cartes représente aussi son principal défaut : sa concision. Favorisant la clarté des idées exprimées, la carte en « schéma » ne permet pas aussi bien que la carte « géographique » de présenter les éléments territoriaux et par le fait même l'« image » du territoire qu'ont les acteurs. Néanmoins, chez cet acteur économique (carte 1 – acteur économique), l'organisation de la carte en cadrans – quatre cadrans distincts – et la présence d'éléments textuels – « env. (eau, nappe, vie agricole) », « impact social », « conn. géol. », « activité écon. » – viennent contrebalancer le manque de spatialisation. Par son aspect schématique, par les abréviations qui s'y retrouvent et par la présence de données textuelles, cette carte témoigne du cheminement de l'acteur – un PDG de gazière –, mais aussi de toute la difficulté de spatialisation du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste, lorsque vient le temps d'envisager les risques. En effet, les éléments géographiques évoqués entrent tous dans le cadran « environnement » et se résument à des éléments généraux : l'eau, la présence de nappes phréatiques et des terres cultivées. En gros, cette carte, sous forme de « schéma », nous renseigne sur les quatre éléments que jugent importants cet acteur lorsqu'il est question du projet, soit l'environnement, l'impact social, la connaissance géologique et les retombées économiques, mais cela sans faire de lien apparent avec d'autres éléments géographiques plus difficilement conciliables,



comme les zones habitées par exemple. Malgré l'absence de précision associée au cadran « impact social », nous pouvons attester, à l'aide de l'entrevue réalisée, que l'acteur est bien conscient des enjeux qui entourent la localisation de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

De leur côté, les acteurs politiques et administratifs produisent des cartes de format « géographique » ou encore « mixte », mélangeant l'aspect « artistique », « géographique » et « schématique ». Assez similaires aux cartes des acteurs de la société civile et des acteurs scientifiques et techniques, les cartes des acteurs politiques et administratifs sont « lisibles » et « aérées ». Plus économes dans la présentation des éléments d'information que les acteurs citoyens et de la société civile, les acteurs politiques et administratifs ne retiennent que les éléments qu'ils jugent importants ou encore qu'ils peuvent communiquer. D'ailleurs, pendant la réalisation de leur carte, certains acteurs politiques et administratifs (carte 1 – acteur politique et administratif) partagent le même souci que les acteurs économiques : celui de ne pas se compromettre. Ceux-ci s'en tiennent aux éléments factuels et largement connus du public : « plusieurs forages », « la richesse la plus condi. l'eau », « contamination », « Saint-Laurent », « nappe phréatique », « écoulement des eaux », « sans eau (contaminée) pas de vie ». Néanmoins, deux des trois cartes produites sont le résultat de gestes largement spontanés. Ainsi en est-il des deux derniers acteurs rencontrés (cartes 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs). Si la première de ces cartes exprime l'existence d'un certain malaise quant au duo industrie-gouvernement, la deuxième semble éviter l'aspect polémique du dossier. Alors que la première carte est « mixte », il est aussi à noter que la deuxième est purement « géographique ». Ces deux acteurs s'opposent enfin sur le type de données textuelles ou symboliques qu'il est possible de retrouver sur les cartes. Alors que le premier évoque que la ressource n'est peut-être pas « à exploiter » et que le « principe de précaution » devrait s'appliquer, le second mise sur la valeur économique de l'« agriculture » et de l'« élevage », la présence d'une « multitude d'infrastructures » présentes sur le territoire ainsi que sur le caractère incompatible des usages avec la présence de « puits » et de « gazoducs ». Comme nous l'avons dit, les cartes des acteurs politiques et administratifs ont des caractéristiques communes avec celles des acteurs de la société civile et celles des acteurs scientifiques et techniques. Ces cartes indiquent la fine connaissance du dossier des acteurs politiques et administratifs, mais aussi une certaine prise de position exprimant leur « vision » des choses. Puisque des acteurs d'autres catégories présentent

des cartes similaires, il est difficile, ici aussi, d'identifier immédiatement les cartes avec leurs créateurs – un conseiller d'un regroupement de municipalités et deux directeurs de MRC touchées.

Les acteurs scientifiques et techniques créent, de leur côté, des cartes de style « mixte », mélangeant l'aspect « artistique » et « géographique ». Les informations sur les cartes des acteurs scientifiques et techniques sont précises et témoignent d'une cohérence d'ensemble. De cette manière, certains acteurs (carte 2 – acteur scientifique et technique) présentent une division entre deux niveaux de « lecture » de la carte : d'une part, la vallée du Saint-Laurent, présentée comme le « territoire des premiers occupants » et où prévaut une « grande densité d'occupation du territoire », et, d'autre part, l'entrée d'un village typique, à « proximité du fleuve », et où l'on peut retrouver des « terres agricoles » et une « usine traitem. des eaux ». Les éléments textuels supplémentaires mentionnent la présence de « facteurs aggravants », entre « Québec » et « Montréal », tels que l'« étendue du territoire touchée par le projet », le « nombre élevé de puits », mais aussi, au niveau des villages, la proximité avec la « zone habitée », l'« impact sur le paysage » et les « camions ». D'autres acteurs nous présentent des cartes avec moins d'éléments d'information (carte 3 – acteur scientifique et technique), mais cependant avec des tentatives de localisation des puits passablement précises. Ces cartes reprennent les principales routes du territoire et y ajoutent des éléments symboliques – maisons, arbres, pancarte « non au gaz de schiste », nom de l'entreprise à proximité du puits « Junex ». Cette différence dans la manière de faire les cartes dépend de l'angle d'approche des acteurs scientifiques et techniques, mais demeure comparable à celle des acteurs de la société civile et des acteurs politiques et administratifs. Ici aussi, il est difficile de lier le cheminement des acteurs au type de carte produit, car les catégories présentant les acteurs les plus expérimentés et informés du dossier rassemblent aussi des cartes similaires.

Comme nous venons de le voir, tous les acteurs ne créent pas le même genre de cartes au sujet du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Si des acteurs produisent des cartes de facture « artistique », « géographique » ou « schématique », d'autres privilégient des cartes « mixtes ». Dans l'ensemble, ces cartes traduisent des cheminements différents, même si quelques-unes peuvent être associées à plusieurs catégories d'acteurs au même moment.

### 6.1.2 Deuxième thème : les échelles prises en compte

Notre analyse thématique des cartes nous mène aussi à constater que tous les acteurs n'adoptent pas un même traitement en échelles. Alors que certains ne focalisent que sur une seule échelle, d'autres s'arrêtent à deux, trois ou encore à quatre échelles. Globalement, nous observons que le niveau de complexité des cartes est associé à celui du nombre d'échelles.

Le point le plus intéressant à noter est ici que seuls les acteurs politiques et administratifs adoptent un même traitement en échelles (cartes 1, 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs). L'homogénéité de leurs cartes se traduit par le traitement exclusif des échelles régionale et locale. En effet, aucun de ces acteurs ne s'arrête à des éléments géographiques internationaux ou nationaux, si ce n'est pour signifier l'existence, chez un seul acteur politique et administratif (carte 2 – acteur politique et administratif), de pressions sur le secteur municipal en provenance du duo industrie-gouvernement. Cette situation est en lien avec la position qu'occupent les acteurs politiques et administratifs. Différemment, les autres catégories d'acteurs présentent une plus grande variété dans le traitement en échelles. Certains acteurs adoptent une approche à une seule échelle (carte 3 – acteur citoyen et carte 3 – acteurs scientifique et technique), alors que d'autres multiplient les angles de présentation de leur « image » du territoire (carte 2 – acteur citoyen, cartes 1 et 2 – acteurs de la société civile, carte 2 – acteur scientifique et technique). Il en découle des « images » différentes, mais où nous pouvons distinguer relativement facilement les cartes des acteurs citoyens et économiques, comme nous l'avons noté antérieurement.

Un autre constat qu'il est possible d'effectuer est que plusieurs des acteurs qui traitent de l'échelle locale, dans leur carte, ont un contact direct avec l'industrie et ses puits, soit immédiatement sur leur propriété, soit à proximité dans leur village (cartes 2 et 3 – acteurs citoyens, carte 1 – acteur de la société civile et carte 3 – acteur scientifique et technique). Similairement, la plupart des acteurs qui traitent de l'échelle régionale et locale le font, eux, en lien avec leur emploi (carte 2 – acteur de la société civile, cartes 1, 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs, carte 2 – acteur scientifique et technique). De cette façon, il semble que les acteurs qui sont les plus intéressés par la filière – si l'on exclut pour le moment les acteurs économiques – sont aussi ceux qui en sont les plus proches ou concernés. Cet état de fait est important, si l'on rappelle que les acteurs de la société civile, les

acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques sont aussi ceux dont la facture des cartes permet le mieux de traiter les effets de l'implantation de l'industrie.

En somme, ces réponses montrent que tous les acteurs n'adoptent pas une même manière de présenter leur « image ». Au contraire, les cartes observées attestent du fait que nous sommes en présence de différents traitements en échelles. Si le niveau de complexité des cartes est relatif au nombre d'échelles que nous pouvons y retrouver, nous constatons aussi que les acteurs qui traitent de l'échelle locale ont un contact immédiat avec l'industrie, alors précisément que les acteurs qui incluent à l'échelle locale l'échelle régionale le font le plus souvent dans le cadre de leur fonction.

### *6.1.3 Troisième thème : relations à l'espace, objets de rivalité et liens avec les représentations*

Notre analyse thématique nous permet maintenant de considérer les relations à l'espace établies par les acteurs du conflit. Cet aspect est le plus déterminant, et nous permet, après les deux premiers « thèmes » plus descriptifs, d'accéder à la signification des cartes produites. Bien que tous les acteurs rencontrés indiquent des liens, sur leur carte, entre ce qui est précisément en débat et leur manière de concevoir les risques, toutes les catégories d'acteurs ne présentent pas une même manière de le faire. Ainsi, alors que nous pouvons observer un lien direct, chez les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile, entre ce qu'ils considèrent comme étant « menacés » et leur représentation « négative » des risques, il en est différemment du côté des acteurs politiques et administratifs et des acteurs scientifiques et techniques, qui ont tendance à adopter, eux, une représentation plus « ambivalente » des choses. De leur côté, si les cartes mentales des acteurs économiques établissent des liens entre ce qui est disputé et risqué, le manque de spatialisation des enjeux, sur les différentes cartes, entraîne une mise en relation plus ténue des éléments qu'il est possible d'y retrouver.

De cette manière, notre observation des cartes des acteurs citoyens et de la société civile révèle un lien direct entre relations entretenues à l'espace, indication des objets de rivalité et représentations « négatives » des risques. Ce lien est passablement clair sur toutes les cartes obtenues (cartes 1, 2 et 3 – acteurs citoyens, cartes 1, 2 et 3 – acteurs de la société civile), et prend tantôt la forme

d'éléments textuels – « toxique », « interdépendance des vivants », « l'eau vitale pour tous », « danger ! », « intégrité du territoire et de ses utilisations », « santé », « animaux », « cultures », « 4 s pour évacuer », « Orian et Viviane (mes enfants) », « pipeline », etc. – ou symboliques – des têtes de mort, des signes de piastre – dénotant une relation souvent « critique » ou « émotive » à l'espace ainsi qu'une multiplicité d'objets de rivalité, incluant les sources en eau et l'usage du territoire. L'injection de produits chimiques à même les terres agricoles, la proximité des puits avec les zones habitées ou cultivées et les enjeux de sécurité publique reviennent donc, de carte en carte, comme des éléments structurants.

De leur côté, les cartes des acteurs politiques et administratifs et des acteurs scientifiques et techniques présentent un lien moins clair entre relations à l'espace, objets de rivalité et représentations des risques. En effet, si les acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques présentent des relations à l'espace et des objets de rivalité assez similaires à ceux des acteurs citoyens et des acteurs de la société civile, ils ne partagent pas leurs représentations exclusivement « négatives » des risques. Plusieurs des cartes présentées par les acteurs politiques et administratifs laissent croire, de prime abord, à de telles représentations (cartes 1, 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs). Si l'on en juge par les éléments textuels et symboliques qu'il est possible d'y retrouver – « la richesse la plus condi. l'eau », « nappe phréatique », « sans eau (contaminée) pas de vie », « gaz à effet de serre », « peut-être à exploiter mais précaution », « eau », « environnement », « Yamaska », « gazoduc + transport », « multitudes d'infrastructures », « cultures et élevages », une tête de mort, des signes de piastre –, ces acteurs semblent avoir une représentation « négative » des risques, alors cependant que les choses sont un peu plus complexes. En entrevues, les acteurs rencontrés sont plus nuancés sur la filière. Cet écart entre relations à l'espace, objets de rivalité et représentations des risques nous montre que l'aspect « dessiné » des cartes mentales peut entraîner des distorsions ; distorsions qu'il est important de contrôler à l'aide des entretiens semi-directifs. Cette même ambiguïté peut aussi être retrouvée du côté des acteurs scientifiques et techniques (cartes 2 et 3 – acteurs scientifiques et techniques) – « étendue du territoire touché », « nombre élevé de puits », « territoire des premiers occupants », « terre agricole », « proximité zone habitée », une pancarte Non au gaz de schiste. Cette situation, où les acteurs scientifiques et techniques n'expriment pas exactement le même message en entretien que sur les cartes, tient à la fois à la particularité de l'instrument que constitue

la carte mentale et à la tension qui existe, chez ces acteurs, en raison de leur situation bien précise. D'un côté, certains doivent manœuvrer entre le duo industrie-gouvernement et les opposants ; de l'autre, certains doivent faire face aux enjeux qui touchent la politisation de la science.

Il est enfin difficile de tisser des liens entre relations à l'espace, objets de rivalités et représentations des risques du côté des cartes des acteurs économiques. Non seulement un seul de ces acteurs (carte 1 – acteur économique) s'est prêté à l'exercice d'effectuer une carte mentale, mais aussi la structure de carte adoptée – c'est-à-dire, une carte en « schéma » – ne favorise pas la spatialisation des enjeux traités ou encore leur mise en relation. Par conséquent, l'unique carte observée ne permet pas de statuer sur l'existence d'un tel lien. Néanmoins, la présence d'éléments textuels, sur cette carte, permet de constater un rapprochement entre objets de rivalités et représentation « positive » des risques. Ainsi, l'acteur donne une large place à l'élément « environnement » – essentiellement l'« eau », les « nappes » et la « vie agricole » – et conclut, en prenant l'exemple albertain et américain, que malgré un certain dissensus entourant ces ressources territoriales, le projet n'est pas fondamentalement compromis. Pour lui, l'« impact social » découle bel et bien des enjeux environnementaux, mais les risques en cause sont exagérés. Autrement dit, ces enjeux constituent, de son point de vue, le point d'achoppement dans le dossier.

Au total, les cartes assemblées indiquent, pour la plupart des catégories d'acteurs, un lien entre relations à l'espace, objets de rivalités et représentations des risques. Si ce lien est direct chez les acteurs citoyens et de la société civile, il l'est de manière plus ambiguë chez les acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques. Alors cependant qu'il est plus difficile à établir chez les acteurs économiques, il n'est pas pour autant improbable – bien que notre échantillon ne permette pas d'approfondir ce « thème ». À la lumière des cartes observées, seule une poignée d'éléments peuvent être considérés comme véritablement centraux dans la controverse. Ces éléments sont à la base de l'antagonisme que nous connaissons. En prenant pour assises les cartes mentales réalisées, ces éléments sont : la présence de produits chimiques, la proximité de l'industrie avec certaines zones résidentielles et cultivées, les menaces potentielles à la santé et à la sécurité des habitants, la ressource eau, les effets sur le climat, l'étendue du projet d'implantation, le transport de l'énergie, les effets sur les infrastructures publiques et le caractère historico-patrimonial de la vallée du Saint-Laurent. Évidemment, cette lecture des acteurs, repérable dans notre corpus, est

imparfaite et oublieuse d'autres éléments plus ou moins importants dans la dynamique géopolitique que nous connaissons. Ces éléments, évoqués par les deux BAPE (Québec, 2011a, 2014c) et l'ÉES (Québec, 2014a), ont été présentés antérieurement dans ce mémoire – voir le moment 1 – identification du « territoire du conflit ».

## 6.2 Le repérage de l'appropriation effective du territoire

Comme nous l'avons vu antérieurement – voir chapitre 4 –, le territoire que nous étudions, dans ce mémoire, est convoité et transformé en enjeu politique par les acteurs. De ce fait, au gré de la controverse, il devient un « territoire de conflit », selon l'expression de Subra (2008, 2012). Après l'observation territoriale effectuée, nous pouvons dire que ce territoire recouvre trois grandes formes d'appropriation, quelquefois concurrentes :

1. Certains acteurs y ont des résidences principales ou secondaires, des terrains privés ou des terres cultivables. Ils possèdent donc des droits de propriété en lien avec ces possessions. Ils considèrent qu'ils sont affectés par le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste et possiblement perdants, dans l'hypothèse de l'implantation durable de cette filière sur le territoire. Ils sont soucieux de la protection des ressources en eau, mais aussi des paysages et de la valeur des résidences, des terrains et des terres qui s'y retrouvent.
2. D'autres acteurs y gèrent plutôt des biens collectifs, des infrastructures publiques ou encore des terrains municipaux. Ils ne possèdent donc pas, en propre, des droits, mais en sont cependant des dépositaires désignés. À ce titre, ils s'inquiètent des impacts de l'industrie sur les routes, les milieux, la zone agricole, la sécurité publique : augmentation du camionnage en milieu rural, bruit, vieillissement prématuré des infrastructures routières, chevauchement du réseau gazier et des terrains cultivés, proximité des zones habitées.
3. Enfin, d'autres acteurs y possèdent aussi des *claims*. Ils possèdent alors, en vertu du régime minier en vigueur, l'exclusivité d'exploration et d'éventuelle exploitation de la ressource schisteuse. Ces acteurs peuvent être plus ou moins « actifs » ou « passifs » sur le territoire.

Dans tous les cas, ils possèdent les droits leur permettant d'y agir afin de sonder ou d'éventuellement valoriser la ressource.

Cette appropriation effective du territoire – voir chapitre 4 pour l'appareil cartographique associé –, fait évidemment naître des « intérêts » et des « objectifs » en regard des ressources territoriales défendues ou convoitées. De plus, ces « intérêts » et ces « objectifs » sont possiblement incompatibles, en regard des usages de l'espace en vigueur, puisque le territoire est caractérisé par des usages multiples, qui en font, au surplus, un territoire « à risques » et potentiellement « vulnérable », comme nous l'avons vu préalablement. La situation de rivalité de pouvoir sur le territoire à l'étude est donc la traduction géopolitique de cette tension entre « intérêts » et « objectifs » des acteurs.

### *6.3 « Intérêts » et « objectifs » en regard des ressources territoriales défendues ou convoitées*

L'analyse thématique des cartes mentales nous permet maintenant d'identifier les « intérêts » et les « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016) des acteurs en regard des ressources territoriales défendues ou convoitées. Nous constatons que si certains de ces « intérêts » et « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016) s'avèrent difficilement conciliables, d'autres semblent pouvoir l'être beaucoup plus facilement. Ainsi, les cartes obtenues nous guident dans ce processus d'identification et nous permettent de constater que les acteurs définissent leurs avantages et visées en fonction des « ressources », plus ou moins « rares » (Lacoste, 2013 ; Le Cercle des économistes et Orsenna, 2007 ; Subra, 2012), présentes sur le territoire. C'est donc bien par le conflit que les acteurs sont amenés à éclaircir la portée de leur « projet d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) – et non antérieurement à celui-ci, comme l'on pourrait s'y attendre. En ce sens, les cartes mentales, effectuées en fin d'entretiens, doivent être assimilées à des éléments moteurs de ce processus de clarification, en ce qu'elles correspondent à des moments d'activation de la représentation des risques, où interviennent des oui-dire, des préférences, la fiction opérante des acteurs (André, 1989 ; Kitchin et Dodge, 2007 ; Lee, 1976 ; Lévy-Leboyer, 1980 ; Morval, 1981 ; Papin, 2010).



Par l'observation de notre corpus, nous constatons que les acteurs du conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste ont des « intérêts » et des « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016) singuliers en regard des ressources territoriales défendues ou convoitées. Le résultat en est que les acteurs sont « intéressés » dans la controverse, mais aussi « stratégiques ».

Ainsi, les acteurs citoyens ont d'abord pour « intérêt » de protéger leur « chez-eux ». Une fois impliqués dans les comités de citoyens, les acteurs rencontrés cheminent, et leur « intérêt » initial se précise et puis se transforme. Au contact des acteurs de la société civile, ils sont amenés à porter leur regard sur d'autres échelles – notamment les échelles régionale, nationale et internationale –, et désirent maintenant que soit écarté le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste des perspectives gouvernementales. Actifs dans la contestation du projet à l'échelle locale, ils en viennent à s'impliquer à la grandeur de la vallée du Saint-Laurent et à tisser des liens avec d'autres groupes outremer. Graduellement, l'objet de leur opposition s'étend à toute la question des hydrocarbures fossiles. Leur « objectif » immédiat est l'obtention d'un moratoire garantissant le statu quo territorial. Mais ces acteurs souhaitent également, à plus long terme, un aménagement et un développement plus « solidaire » et « durable », selon les expressions relevées sur leurs cartes. Notons qu'ils accordent une importance toute particulière à la défense des ressources territoriales suivantes : le climat, l'eau et le territoire.

De leur côté, les acteurs de la société civile ont des « intérêts » reliés à leur fonction dans divers groupes organisés. Si certains cherchent à protéger leur maison – un seul acteur sur les trois rencontrés –, cette catégorie d'acteur est moins touchée par l'essor de l'industrie des gaz de schiste que ne l'est celle des acteurs citoyens, par exemple. Alors même que les acteurs de la société civile viennent appuyer logistiquement et organisationnellement les acteurs citoyens, à un certain stade de la controverse, ils contribuent aussi à étendre la contestation et à la faire déborder sur d'autres versants et d'autres projets d'aménagement et de développement. En entrant dans le conflit, leur « objectif » immédiat est de donner crédibilité et force au mouvement de contestation. Sur le plan des ressources à défendre, les acteurs de la société civile partagent plus ou moins les mêmes préoccupations que les acteurs citoyens, à l'exception du fait que plusieurs mentionnent la « qualité de l'air » plutôt que les « changements climatiques » ; même si ces deux éléments sont quelquefois indiqués indistinctement chez nos acteurs.

Les « intérêts » des acteurs économiques sont liés à leur rôle dans l'entreprise. Hormis le fait qu'un des deux acteurs indique ne pas avoir d'intérêt « direct » dans le dossier, mais que des intérêts « potentiels » en termes d'approvisionnement et de distribution, advenant le développement effectif de l'industrie des gaz de schiste au Québec, l'ensemble des acteurs économiques souhaite voir « passer » le projet énergétique. De cette manière, les représentants les plus actifs ont pour « objectifs » de tenter de contrôler leur environnement entrepreneurial. Cela prend plusieurs formes, mais nous pouvons nous limiter ici à mentionner la recherche de l'« acceptabilité sociale » ainsi que la promotion de la perspective de « substitution énergétique ». Bien évidemment, les acteurs économiques convoitent le sous-sol des régions québécoises où la présence de gaz de schiste est attestée. Mais ils lorgnent aussi du côté des portions de territoire, en surface, qui permettent d'acheminer ou de traiter le gaz naturel issu d'une éventuelle exploitation. Les ressources qu'ils convoitent sont le gaz et le territoire.

Les acteurs politiques et administratifs ont des « intérêts » reliés à leur emploi dans le secteur municipal. Si la plupart recherchent une forme ou une autre de compromis avec le duo industrie-gouvernement, ils en viennent, dans le temps, à souhaiter l'abandon du projet. En raison des diverses interpellations qu'ils reçoivent, de part et d'autre, les acteurs politiques et administratifs souhaitent obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent. Mais, au cœur de la contestation, les « objectifs » des acteurs politiques et administratifs se modifient. Constatant l'absence d'« acceptabilité sociale » du projet, ils souhaitent bien vite voir le gouvernement appliquer un moratoire sur la filière et respecter ses engagements en matière de développement durable et de changements climatiques. Comme les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile, les acteurs politiques et administratifs sont préoccupés par la préservation des ressources climat, eau et territoire.

Finalement, les acteurs scientifiques et techniques ont des « intérêts » reliés à leur statut d'« experts », alors cependant qu'un acteur indique sur sa carte la proximité existant entre sa résidence et un puits de gaz de schiste. Bien que les acteurs scientifiques et techniques ont les mêmes « objectifs » que les acteurs politiques et administratifs, leur souci est plus focalisé sur la « ressource » territoire.

**Tableau synthèse 15. Intérêts, objectifs et ressources défendues ou convoitées**

Catégories d'acteurs	Intérêts	Objectifs	Ressources défendues ou convoitées
Acteurs citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Chez-soi », vallée du Saint-Laurent</li> <li>- Toute la question des hydrocarbures</li> <li>- Écarter le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immédiat : moratoire</li> <li>- Long terme : développement « solidaire » et « durable »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Eau</li> <li>- Territoire (surface et sous-sol)</li> </ul>
Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reliés à la fonction dans des groupes organisés</li> <li>- Maison individuelle</li> <li>- Faire avorter le projet</li> <li>- Appuyer les citoyens</li> <li>- Étendre la contestation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immédiats : donner crédibilité et force au mouvement, moratoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Air</li> <li>- Eau</li> <li>- Territoire (surface et sous-sol)</li> </ul>
Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liés au rôle dans l'entreprise</li> <li>- Certains disent ne pas avoir d'« intérêt direct »</li> <li>- « Faire passer »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler l'environnement entrepreneurial (« acceptabilité sociale » et « substitution énergétique »)</li> <li>- Certains disent ne pas avoir d'« objectif »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire où il y a du gaz (sous-sol)</li> <li>- Territoire pour acheminer le gaz en cas d'exploitation (surface) ;</li> </ul>
Acteurs politiques et administratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liés à l'emploi dans le secteur municipal</li> <li>- Trouver un compromis ou abandon du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir des réponses</li> <li>- Influencer le gouvernement (moratoire et engagements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Eau</li> <li>- Territoire (surface et sous-sol)</li> </ul>
Acteurs scientifiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liés au statut d'« experts »</li> <li>- Protection de la résidence privée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir des réponses</li> <li>- Influencer le gouvernement (moratoire et engagements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire (surface et sous-sol)</li> </ul>

#### 6.4 Ce que les acteurs « masquent » ou « accentuent »

En nous appuyant sur les observations qui précèdent, nous pouvons maintenant aborder chacune des cartes individuellement. Ces cartes suggèrent, en concomitance avec les « intérêts » et les « objectifs » des acteurs, qu'il semble que ceux-ci aient tendance à empirer ou à enjoliver la situation qu'il cherche à imager. Dans les faits, chaque catégorie d'acteurs porte son attention sur certains éléments de la « réalité ». De cette manière, nous voyons les acteurs aux représentations « négatives » des risques accentuer les traits sombres de l'industrie et minimiser les aspects positifs et les acteurs aux représentations « positives » des risques accentuer les traits prometteurs et omettre les aspects négatifs. De plus, les acteurs aux conceptions plus « ambivalentes » semblent

accentuer les aspects les plus polémiques. Cet exercice de décodage des cartes nous prépare à l'argumentation de notre hypothèse de recherche – voir notre moment synthèse – reconstitution du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations » en présence.

#### 6.4.1 Les cartes des acteurs citoyens

Les cartes mentales des acteurs citoyens sont marquées par l'accentuation des traits les plus controversés de l'industrie. À ce titre, les cartes collectées font état du camionnage accru en milieu rural, de la production d'émissions de gaz à effet de serre, de l'empiètement sur la zone agricole, de la possible contamination des sources en eau et des risques d'explosions. Toutefois, aucune carte ne retient d'éléments favorables. L'importance des éléments critiques (carte 1 – acteur citoyen), la stigmatisation des hydrocarbures fossiles (carte 2 – acteur citoyen) et l'impression d'irresponsabilité du duo industrie-gouvernement (carte 3 – acteur citoyen) en constituent la trame de fond.

**Carte 13. Cartes mentales – Acteurs citoyens 1, 2 et 3**

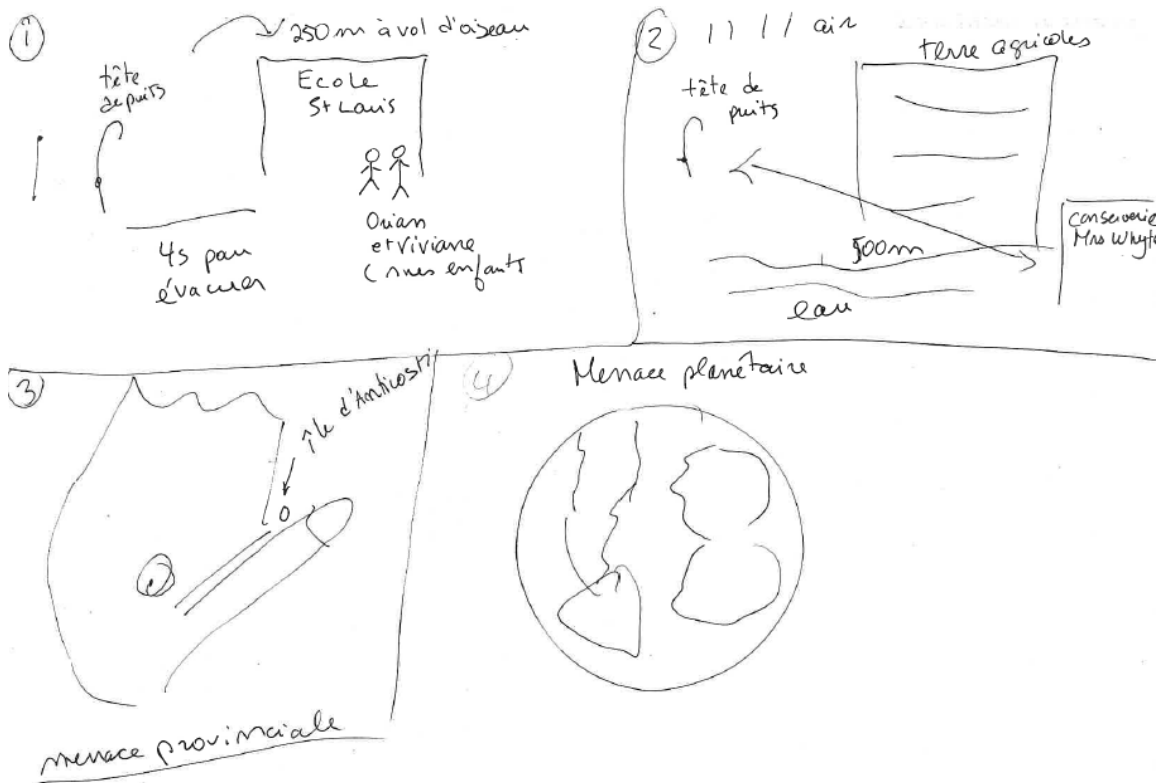


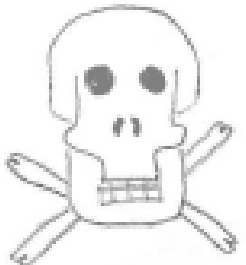


#### 6.4.2 Les cartes des acteurs de la société civile

Les cartes mentales des acteurs de la société civile sont aussi marquées par l'accentuation des traits les plus controversés de l'industrie. On peut y observer la faible distance séparant certains puits d'écoles, de commerces ou de terres agricoles, l'enjeu du transport par gazoduc, l'utilisation de produits chimiques, la question de la gestion des eaux de reflux, la possible contamination des nappes phréatiques et la cohabitation avec les espèces sauvages. Comme les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile mettent l'emphase sur les enjeux négatifs de la filière. L'inquiétude face à la proximité de l'industrie (carte 1 – acteur de la société civile), l'appréhension d'une difficile conciliation des usages (carte 2 – acteur de la société civile) et le danger pour l'air, l'eau et la terre (carte 3 – acteur de la société civile) forment l'essentiel des idées exprimées sur les cartes. Ces idées traduisent leur opposition au projet mis de l'avant par le duo industrie-gouvernement.

**Carte 14. Cartes mentales – Acteurs de la société civile 1, 2 et 3**





▲  
AIR

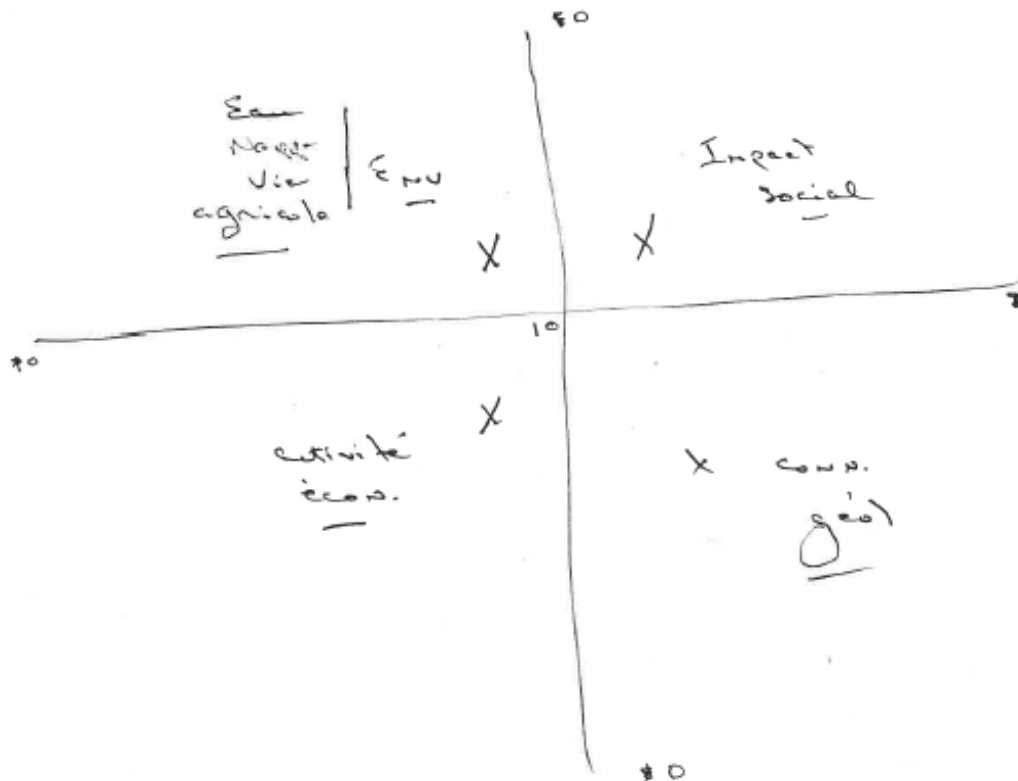
▼  
EAU

▼  
TERRE

### 6.4.3 Les cartes des acteurs économiques

De leur côté, les cartes mentales des acteurs économiques mettent l'accent sur l'intérêt que représente le développement de la filière. Bien que les acteurs qui ont accepté de produire une carte (carte 1 – acteur économique) présentent la possibilité du développement comme intimement liée aux nécessités socioenvironnementales, ils ont tendance à réduire l'impact potentiel aux pourtours des sites d'exploration et d'exploitation et à éviter la spatialisation du projet à proprement parler. On peut donc observer, à partir de leurs cartes, en plus de l'intérêt économique, l'importance des enjeux sociaux et environnementaux, en droite ligne du contexte de changements climatiques et de développement durable. Cette situation traduit le désir d'aller de l'avant des acteurs économiques, mais aussi certaines de leurs préoccupations devant l'antagonisme.

**Carte 15. Carte mentale – Acteur économique 1**

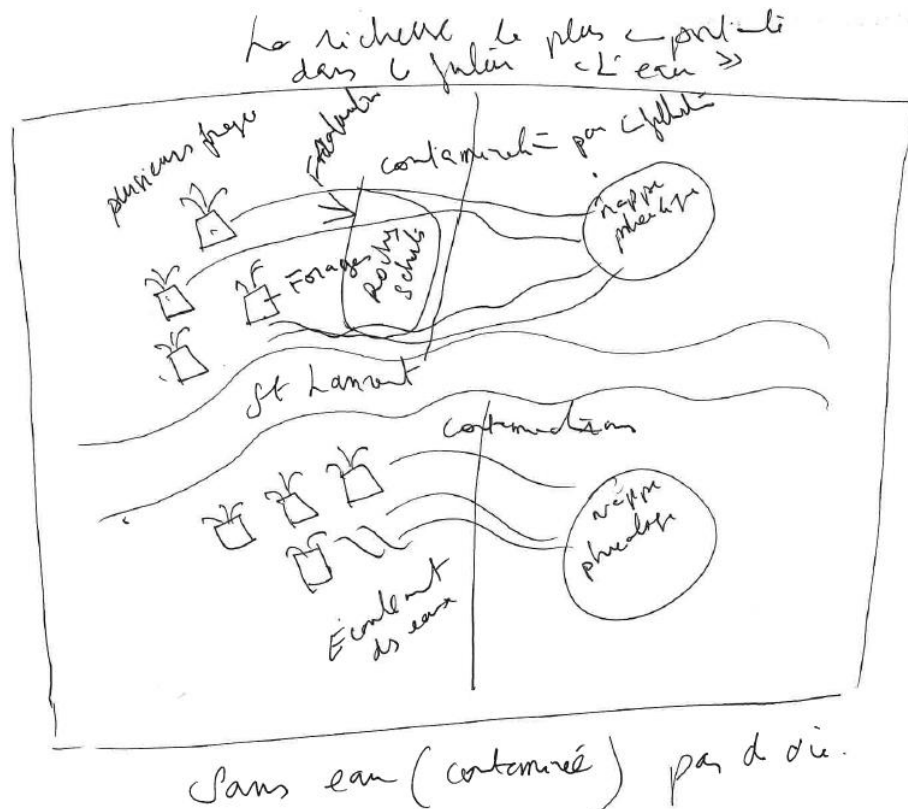




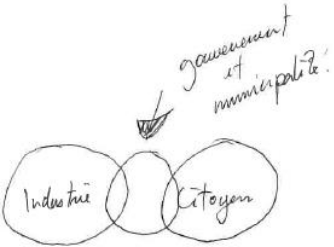
#### 6.4.4 Les cartes des acteurs politiques et administratifs

Les cartes mentales des acteurs politiques et administratifs sont semblables à celles des acteurs de la société civile et des acteurs scientifiques et techniques. Elles accentuent les éléments « négatifs » de la filière et masquent ses éléments « positifs ». On peut y constater un souci pour le climat, l'eau et le territoire (carte 1, 2 et 3 – acteurs politiques et administratifs). Lors de nos rencontres, ces acteurs sont cependant plus ambivalents : ils assurent ne pas vouloir « bloquer le projet », mais bien souhaiter une plus grande « acceptabilité sociale » de celui-ci. Cette différence entre les entretiens que nous avons effectués et les cartes mentales que nous avons collectées reflète la situation particulière des acteurs politiques et administratifs, pris entre le duo industrie-gouvernement, d'un côté, et les opposants, de l'autre. Plus libre que l'entretien semi-dirigé, la carte mentale, en tant qu'instrument de collecte de l'information, permet de faire ressortir des aspects jusque-là masqués par les acteurs, notamment la prédominance de leur conception « négative » du projet.

Carte 16. Cartes mentales – Acteurs politiques et administratifs 1, 2 et 3

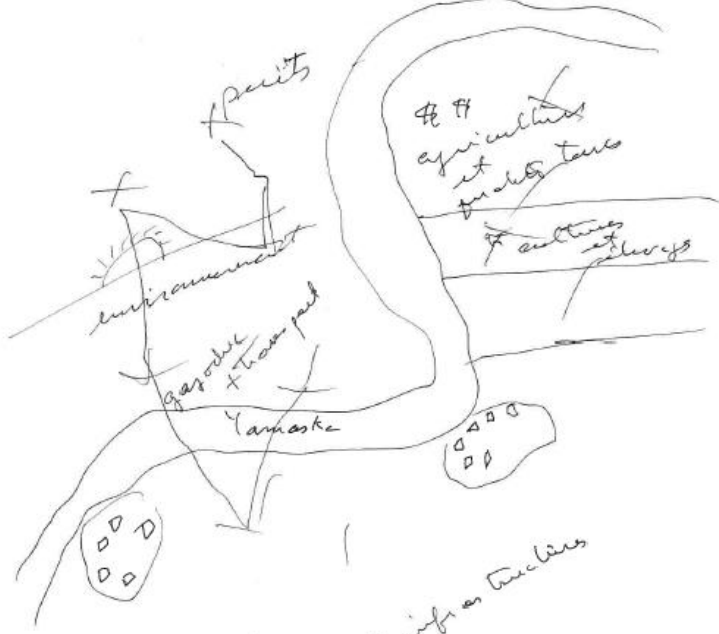
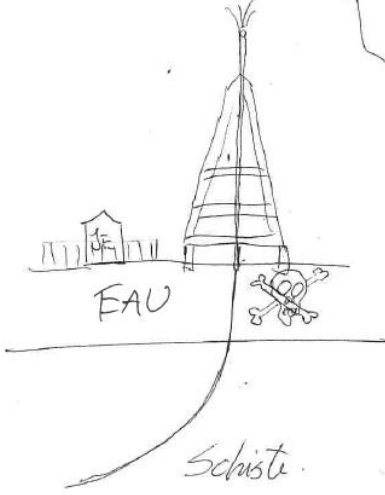
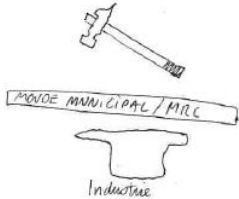


Long à effet de serre.



Pas de schiste à exploiter  
Peut-être à exploiter, mais  
précatoire

MRC Nicolet-Yamaska

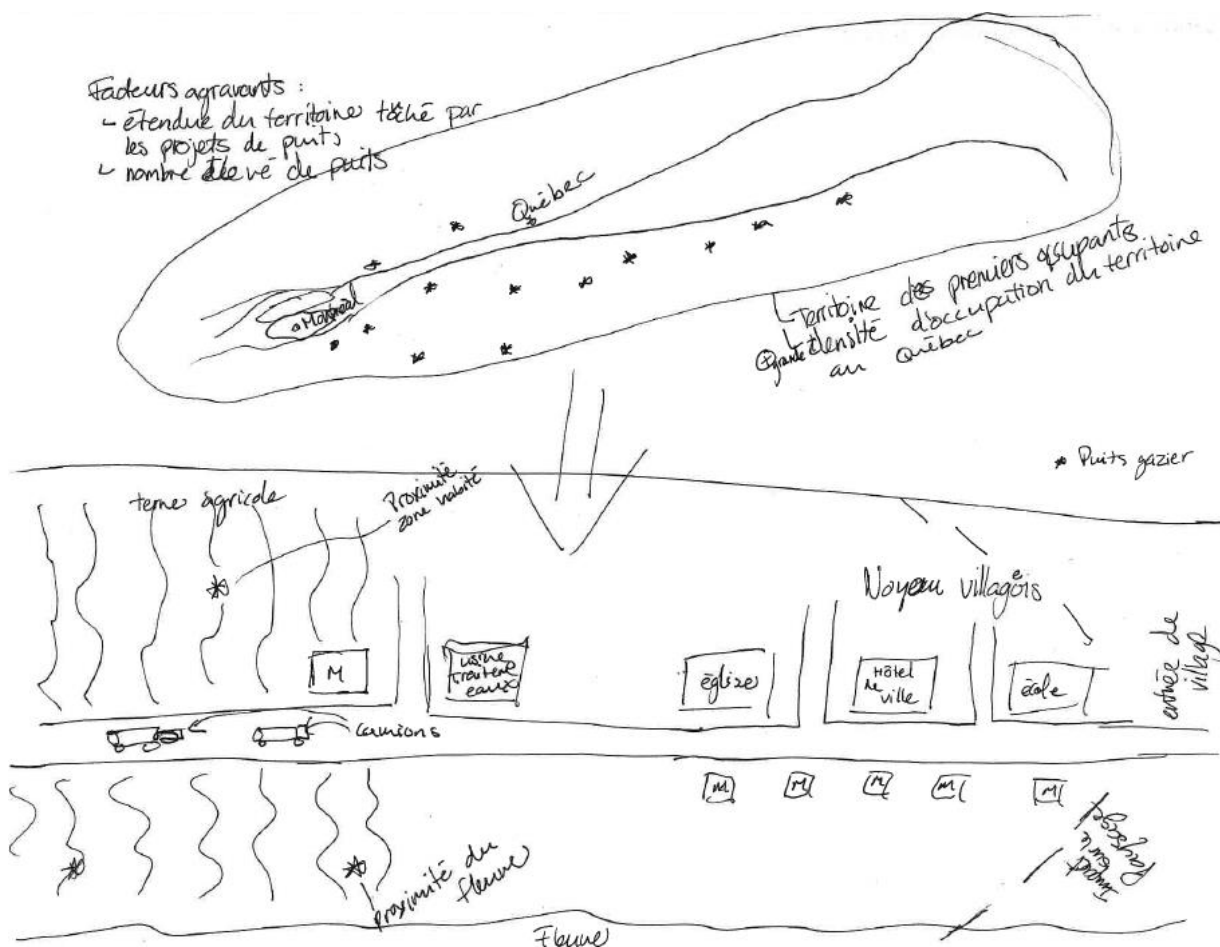


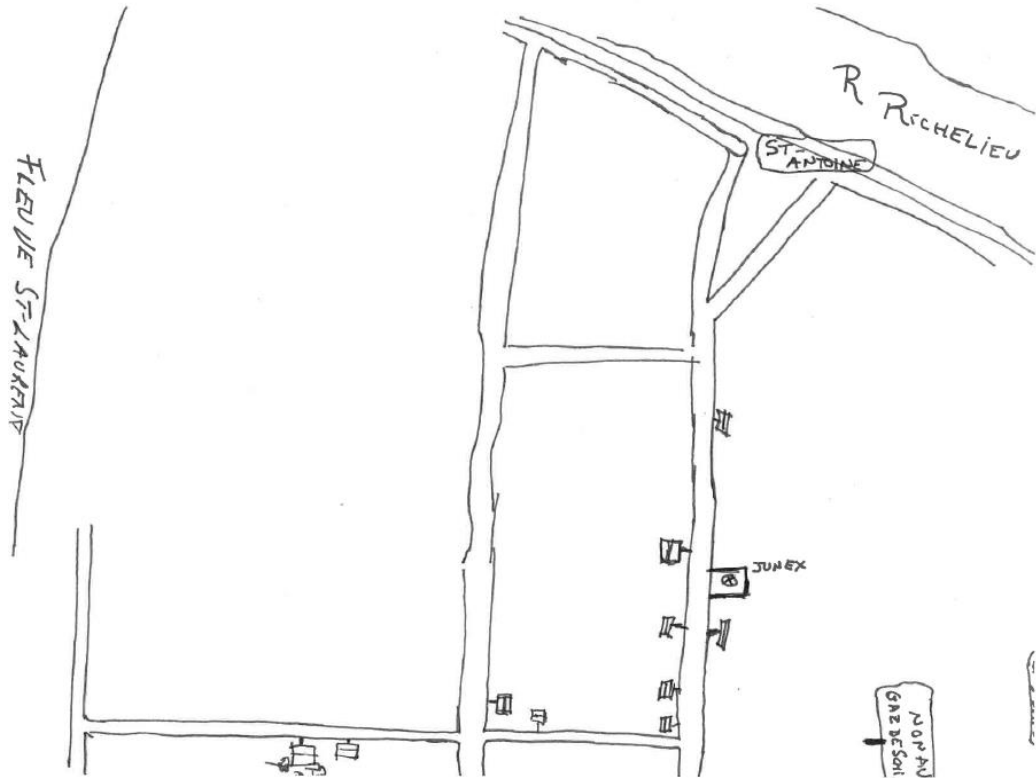
Multitude d'infrastructures

#### 6.4.5 Les cartes des acteurs scientifiques et techniques

Les cartes mentales des acteurs scientifiques et techniques ressemblent aux cartes des acteurs de la société civile et aux cartes des acteurs politiques et administratifs. Une des deux cartes récoltées met l'emphase sur les aspects « négatifs » de la filière (carte 2 – acteur scientifique et technique), alors que l'autre se limite à spatialiser la présence d'un puits dans un village (carte 3 – acteur scientifique et technique). Aussi nuancés en entrevues que les acteurs politiques et administratifs, il ressort de l'exercice une expression plus critique du projet que lors des entretiens. Si ce regard est aussi un regard instruit, il les mène à pointer des dimensions « négatives » de la filière que n'ont pas nécessairement soulignées d'autres acteurs (carte 2 – acteur scientifique et technique) : densité d'occupation du sol, impact sur le patrimoine, modification des paysages et interaction avec le fleuve.

Carte 17. Cartes mentales – Acteurs scientifiques et techniques 2 et 3





### 6.5 Saisir les différents « projets d'appropriation par l'usage »

Comme nous l'avons exposé antérieurement, dans ce chapitre, le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste oppose une pluralité d'acteurs aux « intérêts » et « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016) divergents. Alors que les acteurs défendent ou convoitent les mêmes ressources territoriales, ils accentuent ou masquent certains éléments de la « réalité », en concordance avec leur « image » du territoire et leur « projet d'appropriation » (Subra, 2008, 2012).

Après avoir examiné les cartes mentales des acteurs, détaillé les « thèmes » qu'il est possible d'en faire ressortir, identifié les « intérêts » et les « objectifs » des uns et des autres ainsi que les éléments qu'ils accentuent ou masquent (Subra, 2008 2012, 2016), nous pouvons tenter d'identifier les différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) en présence. Ces projets émanent de la comparaison des cartes de notre corpus, avec le souci particulier d'identifier les rivalités de pouvoir qui se jouent sur le territoire (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014).

Ainsi, à l'aide de nos données, et donc en fonction des « traces » présentes sur nos cartes, nous distinguons trois « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) : un « projet de développement de l'industrie des gaz de schiste » (chez les acteurs économiques), un « contre-projet d'aménagement et de développement » (chez les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile) et enfin un « projet de conciliation des usages » (chez les acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques). Ces projets concurrents sont identifiables par l'entremise des cartes mentales ci-haut présentées et permettent d'identifier quelques grands points d'incompatibilité : l'horizon temporel du projet et le caractère privé ou collectif de celui-ci. Lorsque nécessaire, afin de préciser tel ou tel aspect s'y retrouvant, les « images » ainsi produites ont été rapprochées de la « subjectivité discursive » des acteurs.

**Tableau synthèse 16. Les projets d'appropriation par l'usage**

<b>Catégories d'acteurs</b>	<b>Projets des acteurs</b>
Acteurs citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contre-projet d'aménagement et de développement</li> <li>- Court, moyen et long terme (accent sur le court terme)</li> <li>- D'abord privé, puis collectif</li> </ul>
Acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contre-projet d'aménagement et de développement</li> <li>- Court, moyen et long terme (accent sur le long terme)</li> <li>- Privé et collectif</li> </ul>
Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de développement de l'industrie des gaz de schiste</li> <li>- Court, moyen et long terme (accent sur le court terme)</li> <li>- Privé</li> </ul>
Acteurs politiques et administratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de conciliation des usages</li> <li>- Court, moyen et long terme (accent sur le long terme)</li> <li>- D'abord collectif</li> </ul>
Acteurs scientifiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de conciliation des usages</li> <li>- Court, moyen et long terme (approche globale)</li> <li>- Privé et collectif</li> </ul>

### *Conclusion*

Dans ce troisième chapitre de présentation des données, nous avons justifié l'importance accordée aux « images » des acteurs. Puis, nous avons identifié différents « thèmes » récurrents sur les cartes mentales collectées. Par la suite, nous avons identifié les « besoins » et les « intérêts » des acteurs et par le fait même les ressources territoriales qu'ils cherchent à défendre ou qu'ils convoitent. Cette entreprise nous a permis d'observer le fait que les acteurs accentuent ou masquent certains

éléments de la « réalité ». Sur cette base, il nous a été possible de cerner les différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) portés par les acteurs ainsi que leur pertinence pour l'analyse du conflit que nous étudions.

Dans le chapitre qui suit, nous passons de la présentation de nos données à leur analyse à proprement parler. Après avoir identifié le « territoire du conflit », le « territoire des acteurs » et les différents projets d'« appropriation par l'usage » – moment 1, 2 et 3 –, il s'agit maintenant de synthétiser nos données afin de reconstituer le conflit selon le « système d'acteurs » découvert, les « rapports de forces » remarqués et les « représentations » mises au jour.

## **7. Analyse des données : moment synthèse – Reconstitution du système d'acteurs, des rapports de forces et des représentations en présence**

### *Introduction*

L'analyse géopolitique est exigeante, mais passionnante (Douzet, 2001). Loin d'être réservée aux géographes, la géopolitique permet au contraire les « hybridations disciplinaires » et les « grandes synthèses » (Subra, 2012). De ce fait, elle rend possible aux non-géographes – historiens, politologues, urbanistes, etc. – de percevoir la teneur des enjeux territoriaux et les représentations qui les accompagnent (Subra, 2008).

Comme telle, la géopolitique est tout indiquée pour aborder des conflits dans le champ de l'aménagement et du développement. Malgré les préconceptions tenaces, la géopolitique n'a que peu à voir avec les opinions ou encore les émotions du chercheur. Bien que l'on ne peut nier que le géopoliticien possède toujours des a priori, et qu'il ne peut aspirer, conséquemment, à être totalement « neutre » (Giblin, 1985), le processus qui est le sien entraîne l'objectivation des données, et donc le contrôle de son interprétation. Autrement dit, bien que les travaux en géopolitique se traduisent par la création de « lectures » de situations concrètes – donc de « lectures » contingentes aux contextes qui les voient naître –, ceux-ci supposent une « démarche » (Giblin, 2012) détaillée.

De cette manière, la géopolitique a la prétention d'être « scientifique » (Gonon et Lasserre, 2001), en ce qu'elle cherche à associer des connaissances à une pratique et à des outils de recherche. En tant que « méthode d'analyse » (Douzet, 2001 ; Rosières, 2001 ; Thual, 1996) permettant d'appréhender les rivalités de pouvoir qui se jouent sur les territoires (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014), la géopolitique s'avère utile dès lors qu'il s'agit d'analyser un conflit entre acteurs aux conceptions divergentes. Que ce conflit se situe à l'échelle internationale, nationale, régionale ou locale n'importe pas vraiment, puisque la géopolitique vise à articuler les échelles entre elles pour en découvrir les rapports et les implications profondes. Des travaux pourront porter plus spécialement sur la géopolitique « locale », comme c'est le cas dans ce mémoire, sans par ailleurs négliger les autres échelles, et ainsi de suite pour l'ensemble des travaux en géopolitique.

Malgré la grande part de « subjectivité » (Douzet, 2001) avec laquelle doit composer le géopoliticien, il demeure difficile d'analyser un phénomène politique à caractère géographique sans tenir compte du décalage existant entre les acteurs. En fait, si l'espace est là, dans son irréductibilité matérielle, les acteurs qui y agissent le saisissent toujours à travers leur « subjectivité » (Moreau Defarges, 2009 ; Murphy *et al.*, 2004) particulière. Autrement dit, si le géopoliticien doit accueillir ce contenu « personnel », en provenance des acteurs, c'est afin d'en faire surgir le « sens profond » (Gagnon, 2005) qui y est caché – les « représentations ». C'est souvent de cet « écart » entre les acteurs qu'émergent d'ailleurs les conflits.

Comme nous l'avons vu – dans notre chapitre de méthodologie –, faire de la géopolitique, c'est d'abord s'arrêter au territoire, puis aux acteurs et enfin à leurs visées (Douzet, 2001 ; Gonon et Lasserre, 2001). Dans les trois chapitres précédents, nous avons respectivement déterminé le cadre spatial et temporel du conflit, décrypté les discours en présence et examiné les cartes produites par les acteurs. Notre intention a été de contextualiser, dans le temps et l'espace, le conflit étudié, d'accéder aux représentations et aux positions des acteurs et enfin aux contours de leurs projets divergents. Comme la « réalité » des cas étudiés est toujours complexe en géopolitique, plusieurs instruments de collecte de l'information ont été mobilisés afin de favoriser l'entreprise de « démystification » (Thual, 1996) du cas étudié : soit l'observation territoriale, l'entretien avec les acteurs et la cartographie mentale. Ces instruments nous ont permis, aux chapitres quatre, cinq et six, de déployer un raisonnement géographique à plusieurs niveaux, de prendre en compte la personnalité des acteurs rencontrés et les « images » qu'ils se font du territoire touché. En tout, un instrument de collecte de l'information pour chaque chapitre de développement. Comme nous l'avons dit précédemment – dans notre chapitre de méthodologie –, ce choix tient à la lecture rigoureuse des travaux de Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016), mais aussi des travaux d'autres chercheurs de l'Institut français de géopolitiques et de la revue *Hérodote* (Douzet, 2001 ; Giblin, 1985, 2012).

Dans ce dernier chapitre, il s'agit maintenant de mettre en perspective les données présentées, de les relier au problème étudié et enfin de revenir sur notre hypothèse de recherche. Par là, nous désirons montrer l'influence déterminante de certains facteurs, en dégager les conséquences théoriques et ultimement établir les limites de notre recherche de même que les avenues ultérieures



suggérées. Autrement dit, afin de confirmer ou d'informer notre hypothèse de recherche, nous désirons « faire parler » nos données, selon l'expression de Raymond et Perrier (2006). Il s'agit-là du moment de « vérification empirique » (Quivy et Campenhoudt, 2006) de notre recherche. Cela suppose aussi la « critique » (Gumuchian et Marois, 2000) des données collectées.

À cette étape, nous désirons produire des propositions « vraisemblables » (Gonon et Lasserre, 2001). Rappelons qu'il ne s'agit pas ici de prendre position par rapport au conflit, mais bien d'en mieux saisir les enjeux multiples. En effet, « comprendre » n'équivaut pas à « adhérer », comme le note fort justement Encel (2009). Bien que la géopolitique s'intéresse aux points chauds et aux situations ambiguës – comme celle des gaz de schiste, par exemple –, elle n'a pas à trancher ou à dire quoi faire ; elle n'est pas « normative » (Thual, 1996). En réalité, la géopolitique récuse les approches binaires, du type « bons » et « méchants », pour mieux privilégier la « compréhension » (Berthelot, 2006 ; Cherkaoui, 1993 ; Giblin, 2012 ; Grawitz, 2004b ; Quivy et Campenhoudt, 2006 ; Schnapper, 2012) des phénomènes sociopolitiques à caractère géographique (Rosières, 2001). C'est donc par souci empirique, et afin de favoriser un certain « pragmatisme scientifique » (Lasserre, 2006), que les géopoliticiens de l'école géographique – école à laquelle nous nous rattachons par notre cadre théorique – relèguent à l'arrière-plan le contexte « idéologique » (Giblin, 1985). Même si ce contexte demeure et ne saurait être nié, les géopoliticiens de l'école géographique souhaitent plutôt s'interroger sur la provenance des conflits, l'interprétation qu'en font les acteurs de même que les visées des uns et des autres. Au fond, il s'agit de produire, à l'issue de ce mémoire, à l'aide des travaux de notre auteur, Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016), une étude géopolitique, la plus complète possible, du conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur la synthèse des données recueillies. Nous procéderons en deux étapes : d'abord, l'analyse des données et puis ensuite l'interprétation des données. Après un rappel des données présentées et la reconstitution de l'antagonisme, nous mettrons en perspectives les données recueillies, nous les relierons au problème étudié ainsi qu'au champ d'investigation dans lequel nous nous inscrivons. Cela fait, il sera possible de revenir sur notre hypothèse de recherche et de tenter de saisir, plus adéquatement, les rapports entre représentations et positions dans le conflit que nous étudions. Nous poursuivrons ce chapitre par

l'identification des conséquences théoriques de notre recherche de même que par la question du sens des données collectées eu égard à la théorie géopolitique de Philippe Subra. Enfin, nous interrogerons les limites de notre mémoire, nous entreprendrons la discussion de nos résultats et l'identification des avenues ultérieures de recherche.

### *7.1 L'analyse des données*

Cette première partie de ce chapitre de synthèse doit nous permettre de poser les termes de la reconstitution du conflit. À son issue, nous devrions avoir complété la démarche géopolitique proposée par Philippe Subra (2008, 2012) et bénéficier d'une nouvelle « lecture » de l'antagonisme. Cette « lecture » a pour but de favoriser une meilleure compréhension du conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Cette première partie vise à nous donner les éléments ultérieurs nous permettant de valider ou d'invalidier notre hypothèse de recherche. Il s'agit donc ici d'accorder une importance toute particulière à la reconstitution du conflit, notamment en ce qui a trait au « système d'acteurs » impliqué, aux « rapports de forces » en présence de même qu'aux « représentations » qu'il a été possible d'y identifier.

#### *7.1.1 Description synthétique des données*

Comme nous l'avons annoncé, la première partie de ce chapitre doit débiter par la description de nos données. Cette description doit exposer l'ensemble de nos données contenues dans les trois chapitres de notre développement – le chapitre quatre, cinq et six – et culminer dans une nouvelle « lecture » synthétique du conflit. Pour être utile, cette description doit viser chacune des dimensions de notre hypothèse de recherche. Autrement dit, chacune des variables étudiées – entendons ici les représentations des risques et le positionnement des acteurs.

En effet, il est possible de comparer l'étape de description des données, au cœur du processus d'analyse, avec Rossman et Rallis (2016), à une « carte » qui permet de savoir d'où nous venons et surtout où nous allons. Elle est une sorte de montagne qui permet de voir au loin. Elle permet de saisir les différents éléments qui constituent le « paysage » d'une recherche. Qu'est-ce que nous

avons appris dans cette recherche ? Voilà comment peut se résumer cette étape du processus d'analyse. Nous procéderons ici dans l'ordre.

#### *7.1.1.1 Retour sur le moment 1 – identification du « territoire du conflit »*

Dans notre chapitre quatre (moment 1 – identification du « territoire du conflit »), nous avons d'abord montré que le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste s'inscrit dans un cadre spatial et temporel de déploiement. Nous avons précisé ce cadre en le situant en regard de plusieurs « échelles » Douzet, 2001 ; Giblin, 1985, 2012 ; Giblin, 2010 ; Gonon et Lasserre, 2001 ; Gumuchian et Marois, 2000 ; Klein *et al.*, 2003 ; Subra, 2012). De cette manière, nous avons cherché à situer, avec les indications de notre auteur (Subra, 2014), le conflit, afin d'en préciser la dimension géographique.

Schématique, notre observation du territoire s'est traduite par un processus étendu de collecte des données, utilisant tour à tour les vertus du travail de « terrain » et celles du travail de « laboratoire » (Pena, 1986). En observant le paysage, le peuplement, les infrastructures, les ressources et les relations, mais aussi en observant les textes, les cartes et les statistiques, nous avons tenté de produire un portrait éclairant et utile à la poursuite de notre entreprise géopolitique. Afin de rendre compte le plus synthétiquement possible de notre processus d'observation territoriale, la décomposition de nos données selon les échelles observées, le recours à des éléments cartographiques, de même que la présentation de photos ou la schématisation sont venues nous prêter main-forte dans cette entreprise.

De ce premier effort de collecte et puis de présentation des données, il est ressorti, à l'aide de l'observation territoriale, que notre conflit, à l'échelle locale, est indétachable de son interrelation plus large à d'autres échelles, soit en remontant, de la plus petite échelle à la plus grande, de l'échelle régionale, nationale et internationale. En adoptant une démarche de focalisation de l'échelle internationale vers l'échelle locale, il a été possible de saisir le contexte dans lequel s'inscrit le conflit que nous étudions ainsi que les grandes tendances à chacune des échelles considérées.

L'échelle internationale est marquée par un secteur de l'énergie en pleine mutation. Crise énergétique, crise économique et incidents majeurs viennent se coupler à l'apparition de nouvelles technologies et à l'émergence des énergies dites « non conventionnelles » pour forcer à repenser les systèmes énergétiques. Ces nouveaux facteurs entraînent des modifications dans les flux commerciaux et incidemment dans les positions géopolitiques des différents États, de par le monde.

L'échelle nationale est marquée par la ruée vers les gaz de schiste. Alors que le Québec est un grand producteur d'hydroélectricité, et alors qu'il possède un bon potentiel éolien, la découverte de son potentiel gazier vient modifier la donne. Bien positionné pour effectuer la « transition énergétique » (Mousseau, 2009), et fort de son héritage en matière d'énergie, le Québec hésite à aller de l'avant avec le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. C'est que, soutenu par le duo industrie-gouvernement, ce projet suscite la méfiance d'une partie de la population, en ce qu'il nécessite de recourir, à grande échelle, au forage horizontal et à la fracturation hydraulique ; deux nouvelles technologies pétrolières et gazières. En rupture avec l'héritage consensuel des Québécois en matière d'énergie, ce projet suscite une crise de confiance à l'égard des porteurs de projets ; crise qui se transforme bien vite en problème d'« acceptabilité sociale » (Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fournis et Fortin, 2012). Compatible avec le modèle historique de développement québécois et canadien, ce projet se butte cependant à la culture de contestation des grands projets prévalents actuellement au Québec.

L'échelle régionale est quant à elle marquée par l'apparition d'usages antithétiques sur le territoire. Le développement de l'industrie des gaz de schiste suppose en effet la cohabitation avec les régions les plus agricoles, densément peuplées et développées du Québec. Cette correspondance entre régions au plus fort potentiel gazier et régions les plus agricoles, densément peuplées et développées provoque la mobilisation des agriculteurs et des représentants du milieu municipal ; autant d'acteurs essentiels afin de comprendre la dynamique d'opposition en présence.

L'échelle locale est enfin marquée par la résistance des territoires touchés. Devant l'éventualité du développement de l'industrie des gaz de schiste, et par le fait même de la difficile conciliation des

activités de l'industrie avec celle des autres usagers du territoire, des comités de citoyens se forment dans la vallée du Saint-Laurent. Créés spontanément par des citoyens non affiliés, ces regroupements s'organisent ensuite et sont appuyés par différents groupes de la société civile. Est ainsi créé un « pouvoir citoyen » (Dugas, 2006) dont il sera difficile de faire fi par la suite ; pouvoir qui est à la racine de la mobilisation que nous connaissons ainsi que des différentes « alliances » (Subra, 2016), formelles ou informelles, qui viendront consolider le mouvement d'opposition au gaz de schiste.

Sur la base de cet exposé, notre chapitre quatre s'est poursuivi par la précision du « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012). Premier « moment » de la démarche géopolitique de Philippe Subra, l'identification du « territoire du conflit » est rendue possible par la rencontre, dans le temps et l'espace, d'un projet controversé – celui des gaz de schiste – et d'un territoire donné – la vallée du Saint-Laurent. Bien réelle, cette rencontre est observable sur le « terrain ». Elle provoque des réactions et surtout une couverture médiatique (Chailleux, 2016) qui nous permet de retracer l'historicité du conflit. Comme nous l'avons mentionné, s'il y a conflit, c'est qu'il existe un désaccord suffisamment vif, autour du projet en cause, pour produire de l'antagonisme. De fait, l'honnêteté intellectuelle requiert de dire que ce même projet aurait très bien pu ne pas susciter de conflit ailleurs ou encore d'intensité relative. Hormis le fait que la ressource est située à un endroit précis sur le territoire, et n'est par ce fait même nullement exploitable ailleurs, il demeure que ce conflit d'aménagement et de développement aurait très bien pu ne pas voir le jour si la taille du projet avait été plus restreinte ou encore si les acteurs économiques s'étaient préparés à éviter les secteurs les plus « sensibles ». Considérant ce qui précède, le hiatus observé entre les acteurs tient à la localisation géographique de la ressource ; localisation spécifique et non négociable au cœur des basses-terres du Saint-Laurent. Il tient aussi aux choix effectués par les acteurs économiques, lors du processus de montage et de gestion de projet ; choix effectués bien en amont du conflit à proprement parler. Préalablement identifié par le BAPE (Québec, 2011a, 2014a), ce territoire disputé est repris tel quel dans notre mémoire et validé au contact des acteurs sur le « terrain ».

Objet de rivalité de pouvoir (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014), ce territoire devient donc « territoire du conflit » (Subra, 2008, 2012) dans la mesure où il recèle une ressource considérée comme « rare » (Le Cercle des économistes et

Orsenna, 2007) par le duo industrie-gouvernement – ou du moins comme économiquement « attrayante » de prime abord. Or, comme il a été dit, cette ressource est le résultat de millions d'années d'incubation dans la formation géologique du shale d'Utica. C'est cette ressource qui donne lieu à un conflit d'aménagement et de développement « rejeté » (Subra, 2008, 2014). Cela est dû principalement à la proximité entre les activités de l'industrie et la zone agricole et habitée.

À plus forte raison, le territoire touché est situé entre Montréal et Québec, est peuplé de millions d'habitants et possède une valeur symbolique aux yeux des Québécois. Il touche aussi plusieurs dizaines de MRC et plusieurs centaines de municipalités. Plusieurs de ces entités se sont positionnées dans le dossier ; ce qui fait de ce territoire une zone disputée et soumise à un processus de politisation. De plus, ce territoire est marqué par la présence d'un important réseau hydrographique intégré aux activités de villégiature, d'un réseau routier inadapté aux va-et-vient des camions lourds et d'un réseau gazier à modifier et à étendre, en zone agricole, en fonction des besoins de l'industrie.

À la suite de ce premier chapitre de présentation des données, en examinant l'inscription territoriale du conflit, nous avons affirmé qu'il existe de nombreux éléments d'incompatibilité « objectifs » entre l'établissement de l'industrie des gaz de schiste et les activités présentement établies. En effet, nous sommes en présence d'usages agricoles, forestiers, historiques, culturels ou archéologiques, de milieux humides et d'aires protégées – toutes choses difficilement conciliables avec les usages industriels lourds que souhaite voir concédés l'industrie. Considérant maintenant que le cadre juridique en vigueur ne permet pas de freiner les velléités d'exploration et d'exploitation de l'industrie ; considérant au contraire qu'il la facilite ; la dynamique politique apparaît donc comme la voie logique à suivre, si l'on se place dans l'optique des acteurs directement concernés ou réticents – acteurs citoyens, acteurs de la société civile et acteurs politiques et administratifs.

#### *7.1.1.2 Retour sur le moment 2 – identification du « territoire des acteurs »*

Dans notre chapitre cinq (moment 2 – identification du « territoire des acteurs»), nous avons par la suite montré que le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste

s'inscrit dans un jeu de discours entre acteurs aux intérêts et objectifs divergents (Subra, 2008, 2012, 2016). Nous avons montré que ces discours sont importants pour saisir la subjectivité des acteurs ; subjectivité bien à l'œuvre dans le conflit que nous étudions. Nous avons décrypté ces discours en identifiant les principaux leitmotivs des acteurs et les implications territoriales qui leur sont associées. Nous avons également pointé les différents cheminements des acteurs, leur histoire jusqu'au rapport de force. Nous avons également fait certaines distinctions. De cette manière, nous avons cherché à préciser, avec notre auteur (Subra, 2008, 2012), la manière dont les acteurs conçoivent le territoire.

Processus exigeant, la réalisation de nos entretiens s'est traduite par la récolte d'une abondance de données. Arriver à « faire dire » (Bellenger et Couchaere, 2012) suppose tout un travail de préparation et de mise en forme avant, pendant et après l'entretien ; travail qui dépasse souvent le temps accordé à la rencontre à proprement parler. À l'aide de questions préalablement formalisées dans notre guide d'entretien, nous avons cherché à recueillir les informations nécessaires à la poursuite de notre entreprise géopolitique. Afin de restituer le plus simplement et efficacement possible le contenu de nos entretiens, nous avons eu recours à la thématization de nos données.

De ce deuxième effort de collecte et puis de présentations des données, il est apparu, à l'aide des entretiens semi-dirigés, que notre conflit met en jeu une pluralité de manières de raisonner à partir desquelles les acteurs agissent et entrent en contradiction les uns avec les autres. Ces manières de raisonner – ces « logiques d'action » (Subra, 2008, 2016), dans le langage technique de notre auteur – éclairent leur participation au conflit et sont indétachables de leurs antécédents et de leurs « représentations » (Subra, 2008, 2016) des risques – éléments clés de notre entreprise d'investigation. En abordant le territoire du point de vue des acteurs – donc, de leur « récit » –, il a été possible de saisir le territoire auquel ils se « réfèrent ». Comme nous l'avons préalablement indiqué, la restitution de nos données est facilitée par le regroupement thématique de ceux-ci.

Le premier thème que nous avons relevé est celui de la reconnaissance d'un conflit. Nos données montrent que tous les acteurs ne reconnaissent pas l'existence d'un conflit au sujet du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. En fait, tous les acteurs ne font pas la même expérience du désaccord – bien au contraire. À ce titre, les acteurs citoyens ont de la difficulté

à statuer sur l'existence d'un conflit, les acteurs de la société civile et les acteurs politiques et administratifs y arrivent sans grande difficulté, les acteurs économiques sont réticents à se prononcer et les acteurs scientifiques et techniques dénoncent les pressions subies. Les données collectées nous permettent de conclure que le terme « conflit » n'est pas assumé par tous les acteurs, et cela, même si la présence d'un « désaccord » fait généralement consensus. Ajoutons que les acteurs économiques et scientifiques et techniques refusent de porter une quelconque responsabilité quant à l'existence d'une controverse. Ils y voient au contraire le fait des autres acteurs.

Le deuxième thème que nous avons repéré est l'évaluation des risques. Nos données montrent qu'il existe un important désaccord sur la possibilité d'effectuer une évaluation impartiale des risques. Si certains acteurs pensent qu'une telle évaluation est possible, il ressort de nos entretiens que les acteurs citoyens et que les acteurs de la société civile refusent de voir les risques affecter leur vie ou encore leurs activités, que les acteurs économiques accusent les opposants de répandre leurs « biais » et d'empêcher la discussion dépassionnée, que les acteurs politiques et administratifs tentent de limiter la portée conflictuelle de cette évaluation, alors enfin que les acteurs scientifiques et techniques admettent le caractère irrémédiable d'une telle évaluation. Les données récoltées nous permettent d'affirmer que les acteurs ne possèdent pas un même rapport aux risques – loin s'en faut. Au contraire, il semble que leurs antécédents interviennent de bout en bout dans ce processus et les mènent à prendre position sur l'opportunité du projet.

Le troisième thème que nous avons identifié est l'existence de lectures divergentes. Nos données montrent que les acteurs interrogés ont tendance à effectuer leur lecture du projet à risques en tenant compte de ses impacts présumés sur le territoire. De ce fait, les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs politiques et administratifs situent leur discours sur le plan de la compatibilité avec les enjeux agricoles, environnementaux et d'aménagement et de développement, alors que les acteurs économiques et les acteurs scientifiques et techniques adoptent une perspective orientée vers la réalisation du projet ou encore le diagnostic de la situation. Les réponses recueillies indiquent que les acteurs prennent part au conflit en fonction d'une certaine conception du territoire, en concordance avec leur manière d'agir, mais aussi avec leurs avantages et visées.



Le quatrième thème discuté en entretien est la cristallisation des points de vue. À cet effet, notre analyse thématique nous permet de constater que la plupart des acteurs exagèrent ou nient les risques entourant le développement de la filière. Malgré le fait que ces réactions sont des constantes lorsqu'il est question de projet à risques (Althaus, 2005 ; Ewald et Kessler, 2000 ; Lascoumes, 1994 ; Padioleau, 1999), nos données montrent que les acteurs mettent en œuvre des « rhétoriques du risque » (Bohman, 1995 ; Melé, 2003 ; Nosedo et Racine, 2001) dont ils n'échappent pas. Cet état de fait traduit l'existence d'un important clivage au sujet de l'« intérêt général » (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Jobert, 1998 ; Lascoumes et Le Bourhis, 1998 ; Subra, 2014 ; Van der Horst, 2007). Ou bien les acteurs affirment que les risques sont « minimales », « résiduels » et « nécessaires », ou bien ils affirment qu'ils sont « démesurés » et « incompatibles ». Dans tous les cas, cette cristallisation des points de vue tend à empêcher le dialogue et à favoriser la perpétuation du conflit.

Le cinquième thème concerne l'incompatibilité des perspectives. À ce sujet, nos données montrent que les acteurs en faveur du projet dénoncent le rejet de leurs arguments par les opposants, alors que les acteurs en défaveur du projet évoquent un antagonisme de cultures et de valeurs à la base de la controverse. Bien que les acteurs soient conscients de cette incompatibilité, il demeure qu'ils sont mutuellement préoccupés des difficultés rencontrées. En réalité, il semble que le conflit implique des représentations soit « positives » ou « négatives » des risques difficilement conciliables sur le plan géopolitique.

Le sixième thème que nous avons abordé est celui des intérêts et des objectifs. Sur cette question, nos données montrent que seuls les acteurs dominants souhaitent véritablement prendre des risques. Même si tout le monde risque, il existe une nette séparation, chez nos répondants, quant à la capacité et à la volonté d'aller en ce sens. Aussi, les réponses obtenues indiquent que les acteurs plus enclins à vouloir prendre des risques ne sont pas ceux qui sont susceptibles d'en subir les contrecoups. Les acteurs économiques sont enclins à risquer, mais ceux-ci n'ont pas d'ancrage territorial avec le territoire visé, hormis la possession de *claims*. De leur côté, les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs politiques et administratifs dénoncent les risques induits par l'industrie des gaz de schiste, alors précisément que leur ancrage territorial est plus fort. Les réponses recueillies nous montrent qu'il existe un rapport de force entre les acteurs, au sujet des risques, alimentant l'antagonisme.

Le septième thème que nous avons abordé est celui de l'inégalité des acteurs. Nos données montrent que les acteurs du conflit ne sont pas égaux dans la controverse. Certains possèdent des moyens, des connaissances et des savoir-faire qui les avantagent, qui leur permettent d'influencer l'opinion publique et la teneur du rapport de force, alors que d'autres ont des moyens limités et une faible capacité à anticiper le projet auquel ils seront soumis. Évidemment, cette situation favorise la dynamique de polarisation que nous connaissons et des prises de positions plus tranchées.

Le huitième thème que nous avons recensé est celui du positionnement des acteurs. Nos données montrent que les acteurs arrivent facilement à offrir une description des positions (Subra, 2008, 2016) en présence – autre élément clé de notre hypothèse de recherche. Elles sont ce qui semble sauter aux yeux des acteurs. Ici, en simplifiant, le choix de stratégie des uns est interprété comme d'avoir « accès » (Hayter, Barnes et Bradshaw, 2003 ; Yergin, 2012) à la ressource ; alors que celui des autres, de défendre leur « chez-eux » (Beaudry et Dionne, 1996 ; Lasserre, 2003). En conséquence, notre travail des verbatims nous permet de parler d'une « bataille de l'énergie » (Chevalier, 2012), puisque les acteurs défendent, dans les faits, des postures difficilement conciliables. En concordance avec le portrait dressé par les commissaires du BAPE (Québec, 2011a, 2014a), nous identifions à notre tour trois grandes catégories de positionnements : un premier positionnement « pour » le développement de la filière, un deuxième « contre » et enfin un positionnement plus « partagé ».

Le dernier thème que nous avons discuté concerne l'avenir de l'industrie des gaz de schiste. À ce sujet, nos données montrent que, si certains ne souhaitent pas que cette industrie se développe au Québec, d'autres avancent qu'un meilleur contexte de rentabilité ainsi qu'une approche socioterritoriale modifiée pourraient rendre la filière intéressante. Au final, les réponses collectées suggèrent que les acteurs envisagent diversement l'avenir de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Après avoir posé les termes du débat, à l'aide de nos entretiens, notre chapitre cinq se poursuit par l'identification des « logiques » (Subra, 2008, 2016) en présence. Cette identification est rendue possible par nos entretiens et éclaire à son tour l'interaction avec le territoire qu'ont les acteurs, leurs

« intérêts » et leurs « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016). Liées au passé des acteurs ainsi qu'à leurs représentations, ces logiques ont des implications territoriales fortes. À l'aide des données rassemblées, cinq logiques ont été identifiées : « résidentielle » (les acteurs citoyens), « alternative » (les acteurs de la société civile), « d'affaires » (les acteurs économiques), « responsabilité » (les acteurs politiques et administratifs) et « expertise » (les acteurs scientifiques et techniques).

Ces logiques ont ensuite été mises en parallèle avec l'« histoire » (Subra, 2016) des acteurs. La reconstitution de ces cheminements, à l'aide de nos entretiens et des indications théoriques et méthodologiques de notre auteur, nous a aidé à saisir leur implication dans le rapport de force. Comme nous pouvions nous y attendre, le cheminement des acteurs est différent d'une catégorie d'acteurs à l'autre et souvent même d'un acteur à l'autre au sein d'une même catégorie. En cherchant à valider ou invalider notre hypothèse de recherche – comme nous le ferons à la section 7.1.3 –, ce cheminement s'est avéré décisif, puisqu'il modélise l'interrelation des variables étudiées en un tout cohérent et compréhensif.

De cette manière, nous avons identifié cinq cheminements types : celui des acteurs citoyens, celui des acteurs de la société civile, celui des acteurs économiques, celui des acteurs politiques et administratifs et enfin celui des acteurs scientifiques et techniques. Sans revenir ici sur l'ensemble des traits des différents cheminements, en focalisant uniquement sur les variables qui nous intéressent, nous pouvons tout de même rappeler quelques points importants .

Le cheminement des acteurs citoyens est marqué par l'attachement à l'agriculture et plus largement à l'environnement. Les acteurs citoyens sont soucieux de la nature et de la manière dont les choses sont faites. Conséquemment, ils ont des représentations « négatives » des risques qui les poussent à se regrouper et à se mobiliser « contre » le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

En comparaison, le cheminement des acteurs de la société civile est quant à lui marqué par l'engagement. Les acteurs de la société civile sont plus politisés et sensibles aux enjeux de justice sociale et d'écologie que ne le sont les acteurs citoyens, mais aussi de la plupart des autres acteurs

rencontrés. Cela les pousse à développer des représentations « négatives » des risques et à venir s'opposer au projet de développement du duo industrie-gouvernement.

De son côté, le cheminement des acteurs économiques est caractéristique du monde des affaires. Empreints d'une culture propre à ce milieu, les acteurs économiques ont des représentations « positives » des risques. Également plus politisés et intéressés par le dossier, les acteurs économiques – aussi promoteurs du projet – sont « pour » le projet de développement de la filière.

Le cheminement des acteurs politiques et administratifs est marqué par une phase de collaboration avec le duo industrie-gouvernement et puis une seconde phase d'opposition à ce même duo. Dans l'ensemble, les acteurs politiques et administratifs reflètent les institutions municipales dans lesquelles ils évoluent. En conformité avec leur cheminement, les acteurs politiques et administratifs sont plus ambivalents dans leur manière de se représenter les risques. Cette ambivalence se traduit dans leur positionnement. Ils oscillent en effet entre un positionnement « pour un moratoire » et « contre » l'industrie des gaz de schiste.

Le cheminement des acteurs scientifiques et techniques est enfin caractéristique d'acteurs qui possèdent une « expertise » ou encore un « savoir-faire ». Cet état de fait entraîne une oscillation de ces acteurs entre une représentation « positive » et « négative » des risques, selon les connaissances dont ils disposent et selon l'avancement des travaux du BAPE et de l'ÉES. À la différence de la plupart des autres acteurs du conflit, les acteurs scientifiques et techniques ne s'impliquent pas dans la controverse. Ils se présentent au contraire comme des « observateurs ». Cette situation entraîne un positionnement tout en demi-teinte de la part des acteurs scientifiques et techniques rencontrés.

Pour notre propos, l'essentiel est cependant que la formalisation de ces cheminements, à l'aide des schémas présentés – voir chapitre cinq –, a révélé l'existence d'un lien étroit entre les représentations des risques et les différents positionnements des acteurs. Ce lien est plus largement inscrit dans la trajectoire des acteurs, partant de leur « culture », passant par leur « représentation » et « capacité de mobilisation », leur « lecture d'enjeux » et rapport à l'« opinion publique », et

terminant enfin par leur « choix stratégique » et implication dans le « rapport de force ». De la sorte, notre hypothèse de recherche trouve ses assises, dans ce cheminement type esquissé par notre auteur, dans le segment liant la « culture de l'acteur », sa « représentation des risques », sa « lecture des enjeux » et enfin ses « choix stratégiques ». Comme nous l'expliquerons ultérieurement dans ce chapitre, lorsque nous reviendrons sur notre hypothèse de recherche – voir la section 7.1.3 –, le positionnement des acteurs est en lui-même un « choix stratégique ». En effet, les acteurs partent de leurs assises culturelles, développent des représentations au contact du dossier, effectuent un déchiffrement des implications de la filière à l'aune des représentations et arrêtent finalement le choix d'une position qui les accompagnera dans la controverse et dictera par la suite leur rapport aux autres acteurs. Évidemment, il découlera de ce processus, silencieux, invisible et en tout point intrinsèque aux acteurs, une implication bien spécifique dans le rapport de force. Autrement dit, le lien d'influence entre représentations des acteurs et positionnements dans la controverse n'est pas à proprement parler un lien aisément perceptible à l'observateur. Ce lien, que nous établissons de l'extérieur, à l'aide de notre problématique de recherche et de notre cadre théorique, est en fait un processus pleinement subjectif. C'est ce processus, qui s'accomplit dans la durée, que nous avons cherché à mieux comprendre par nos entretiens et les moments réflexifs auxquels ils donnent lieu. Provisoirement, nous pouvons donc dire – et c'est peut-être là l'essentiel – que ce processus révèle bel et bien un lien de filiation entre représentations des risques et positionnement des acteurs.

Puis, nous avons procédé à certaines distinctions. Nous avons d'abord séparé les « représentations banales » des « représentations géopolitiques » et puis ensuite les « représentations conscientes » des « représentations inconscientes ». Nous avons expliqué notre intérêt pour les représentations des risques par rapport aux autres représentations qui entrent en ligne de compte dans le conflit et nous avons justifié cet intérêt par rapport à la spécificité de l'antagonisme étudié.

Nous avons donc expliqué pourquoi nous avons laissé de côté certaines représentations dites « banales » par notre auteur (Subra, 2016) et pourquoi nous ne nous sommes arrêtés qu'aux représentations jugées « significatives » sur le plan géopolitique. En donnant quelques exemples, nous avons montré l'importance des représentations des risques par rapport aux autres représentations intervenant d'une manière ou d'une autre dans la controverse. Nous avons expliqué qu'elles constituent le « cœur » du conflit qui nous intéresse, en comparaison avec les autres

représentations, considérées, elles, comme plus « discrètes » ou « périphériques », et donc moins « perceptibles » et moins « centrales » dans les discours analysés. L'élément « risque » est transversal dans nos entretiens ; c'est pourquoi nous nous concentrons sur lui afin de faire se rejoindre les différents verbatims de notre corpus, les relier et au besoin les opposer.

Nous avons aussi expliqué pourquoi nous avons laissé de côté les représentations dites « inconscientes » par notre auteur (Subra, 2016). Ces représentations sont « non abouties » sur le plan géopolitique. Elles ne sont donc pas susceptibles d'orienter fondamentalement la controverse. Dans cette discrimination des représentations, il s'agissait aussi, pour nous, d'éviter les représentations encore à l'état latent, encore sous-jacentes, afin d'éviter les difficultés de recueil et de traitement qui leur sont nécessairement associées. En ne prenant qu'un seul exemple, nous avons montré qu'il était impossible de statuer sur des représentations « inconscientes », précisément parce qu'elles ne sont pas « accessibles » ou « verbalisées » par les acteurs.

D'autres distinctions ont également été effectuées, dans ce chapitre, entre « représentations », « discours », « appareil argumentaire » et « raisons d'agir ». Ces distinctions nous ont permis de faire un retour sur les opérations que nous avons effectué afin de réaliser la présentation de nos données. En effet, cette présentation a nécessité de distinguer, au préalable, entre plusieurs niveaux de « réalité ». Nous avons cherché à en rendre compte de la manière la plus claire possible.

En ce sens, nous avons catégorisé ces « représentations » en trois ensembles distincts ; ensembles correspondant à la réalité observée : les représentations « positives » des risques, les représentations « négatives » des risques et les représentations « ambivalentes » des risques. Abordées par le biais des différentes prises de parole, ces représentations devenaient identifiables, dans notre recherche, par la manière dont les acteurs réagissaient à nos questions : type de descriptions effectuées et expressions employées. Ces réactions étaient souvent vives et nettes ; ce qui facilitait le travail de classement.

Apparentés à des formes de communications tactiques, les différents « discours » des acteurs nous sont aussi apparus comme des manières de faire passer leur message. En conséquence, tout en

restant le plus « fidèle » possible aux propos des acteurs, notre souci a été de trouver, à l'aide de ceux-ci, les éléments représentationnels communs aux différentes prises de parole. Sans tenter d'atténuer le propos des acteurs, il nous a néanmoins fallu rendre utilisables nos données. Pour ce faire, nous avons dû vérifier, dans les prises de parole, si les risques étaient abordés de manière « positive » ou « négative », mais aussi si ces représentations étaient antagoniques et mobilisées dans la controverse.

Comme nous l'avons indiqué, en suivant notre auteur, ces « discours » étaient constitués d'« arguments » multiples qu'il fallait isoler et tenter de saisir par-delà les composantes émotionnelles et intellectuelles utilisées pour emporter l'adhésion. À notre avis, et dans notre recherche, la catégorie « lecture d'enjeux », proposée par Philippe Subra (2016), résume bien ces différents « appareils argumentaires », et peut être utilisée pour en retrouver le détail.

Enfin, les « raisons d'agir » constituent le dernier élément que nous avons distingué des « représentations » des acteurs. Nous les avons rapprochées des « logiques d'action » et des « rapports au territoire ». Multiples et antagoniques, nous avons montré que ces « logiques d'action » et ces « rapports au territoire » constituaient des prolongements cohérents des représentations.

Sur la base de cet exposé, notre chapitre cinq se poursuit par la précision du « territoire des acteurs » (Subra, 2008, 2012). Deuxième « moment » de la démarche géopolitique de Philippe Subra, l'identification du « territoire des acteurs » est rendue possible par la rencontre entre un projet controversé – celui des gaz de schiste – et des acteurs donnés – les acteurs ayant participé aux activités du BAPE, par le dépôt d'un mémoire, et dont le point de vue représentait une posture typique. Cette rencontre est tangible, au sens où elle est avérée dans les faits, et ne constitue pas qu'une simple conjecture de chercheur, qu'une simple possibilité. En effet, cette rencontre provoque des réactions et tout un processus de recomposition sociale (Chailleux, 2016). Ce processus inclut l'émergence de relations conflictuelles, la création de relations de soutien et d'alliances. En d'autres termes, le conflit ouvre un espace-temps qui lui est propre, et donne lieu à un processus de transformation sociale, où les différences entre les acteurs sont tout à fait décisives. Puisque la localisation de la ressource n'est nullement un paramètre avec lequel les promoteurs du projet sont

susceptibles de jouer, comme nous l'avons remarqué, la dynamique prévalant entre les acteurs a donc une importance toute particulière pour le « faisabilité géopolitique » (Subra, 2014) du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. Cette dynamique est intimement liée au caractère « acceptable » ou « inacceptable » (Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fournis et Fortin, 2012) de l'industrie aux yeux des acteurs impliqués. Elle tient aussi à la présence de risques irréductibles ; risques dont sont en bonne partie conscients les promoteurs du projet, et ce, avant les travaux effectués par le BAPE (Québec, 2011a, 2014c) et l'ÉES (Québec, 2014a). Au gré des entretiens sur le « terrain », nous pouvons donc dire que ce sont ces territoires qui nous sont apparus dans toute leur clarté.

Objet de rivalité de pouvoir (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014), le territoire dont il est question est ici abordé différemment par les acteurs. Cela se traduit par l'existence de « territoires des acteurs » (Subra, 2008, 2012). En observant nos données, il semble en effet que chaque catégorie d'acteurs soit liée à une manière spécifique de « lire » l'espace. Ainsi, nous avons distingué, dans ce chapitre, la présence de cinq « territoires des acteurs » (Subra, 2008, 2012) : un « territoire de proximité » (chez les acteurs citoyens), un « territoire menacé » (chez les acteurs de la société civile), un « territoire ressource » (chez les acteurs économiques), un « territoire à diriger » (chez les acteurs politiques et administratifs) et un « territoire à prescrire » (chez les acteurs scientifiques et techniques).

À la suite de ce deuxième chapitre de présentation des données, et en regardant attentivement le décryptage des discours réalisé, on peut conclure que la manière de concevoir le territoire de certains acteurs porte à l'antagonisme. En examinant les prises de parole des protagonistes, à l'aide de l'analyse thématique, on voit notamment que celles-ci reflètent la manière dont les acteurs se représentent les risques. En partant de ce constat, il est exact de dire que les acteurs les plus conflictuels sont aussi ceux qui disposent des représentations les plus éloignées les unes des autres, soit les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs économiques. En se plaçant du point de vue des acteurs mentionnés, il devient donc possible de dire que la manière dont on conçoit le territoire dépend, pour beaucoup, de la façon dont on se représente les risques. Considérant les territoires identifiés – « territoire de proximité », « territoire menacé », « territoire ressources », « territoire à diriger » et « territoire à prescrire » –, il tombe donc sous le sens, à l'intérieur de la



dynamique conflictuelle, et en considérant que le rapport de force est évolutif, que les acteurs citoyens et que les acteurs de la société civile s'opposent aux acteurs économiques, alors que les acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques soient de leur côté plus ambivalents.

#### *7.1.1.3 Retour sur le moment 3 – identification des différents « projets d'appropriation par l'usage »*

Dans notre chapitre six (moment 3 – identification des différents « projets d'appropriation par l'usage »), nous avons montré que le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste donne lieu à l'affrontement entre différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012). Nous avons montré que les « images » que se font les acteurs sont décisives pour comprendre les projets auxquels ils adhèrent. Nous avons confronté nos données à l'appropriation effective du territoire, précisé les « intérêts » et les « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016) des uns et des autres de même que les ressources territoriales qu'ils défendent ou convoitent. Nous avons également souligné le fait que, en tentant de spatialiser la situation et de « matérialiser » les principales idées évoquées en entrevue, les acteurs accentuent ou masquent certains éléments de la « réalité ». En suivant les indications de notre auteur (Subra, 2008, 2012, 2016), nous avons enfin offert une synthèse des différents projets en présence.

Intentionnellement exemplificatrice, notre approche, par l'entremise des cartes mentales, s'est avérée intéressante. Quelques acteurs ont cependant été déstabilisés par l'emploi de cette méthode de recherche. Comme nous y reviendrons, dans ce chapitre, lorsqu'il sera question des limites, de la discussion de nos données et des avenues ultérieures de notre recherche – voir section 7.2.2 –, certaines catégories d'acteurs se sont révélées plus réticentes que d'autres à partager leur « dessin ». En effet, lorsque nous avons rencontré les acteurs, nous avons pu percevoir que certains d'entre eux étaient soucieux de contrôler les informations qu'ils nous donnaient. Par conséquent, le format de cette méthode – la carte mentale – peut avoir créé des hésitations chez les acteurs préoccupés d'exposer leurs propres « filtres » (André, 1989, 1998 ; Gould et White, 1974 ; Lascoumes, 2007 ; Paulet, 2002). En observant les cartes produites, et en tentant d'en dégager les éléments de « communication » (Evans, 1980) essentiels, nous avons souhaité créer un « tableau » des différentes « images » en cause, et ce, afin de nourrir notre entreprise géopolitique.

De ce troisième exercice de collecte et puis de présentation des données, il a résulté l'identification de manières différentes de concevoir l'aménagement et le développement en regard des risques que peut impliquer l'industrie des gaz de schiste au Québec. En adoptant une approche rassurante eu égard à la qualité du « dessin » et aux doutes qu'avaient certains acteurs, il a été possible d'exploiter les atouts que possède cette méthode de recherche – une des trois méthodes employées dans ce mémoire – et de mieux saisir les « images » du territoire qu'ont les acteurs. En cherchant à rendre compte de la manière la plus succincte et efficace possible de notre processus d'observation des cartes, la classification thématique est venue nous prêter main forte.

Le premier thème que nous avons repéré est la structure des cartes. Nos données montrent que tous les acteurs ne créent pas les mêmes cartes au sujet du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. En fait, les acteurs ont réalisé des cartes fort diverses et n'ont pas rendu de la même façon les consignes données. De cette manière, des acteurs ont créé des cartes plus « artistiques », d'autres des cartes plus « géographiques », alors enfin que certains ont adopté le « schéma » ou encore le « mixte » de ces options. Les cartes ainsi produites indiquent des cheminements différents, et cela, même si certains types de cartes peuvent être associés à plusieurs catégories d'acteurs au même moment. De cette façon, les données collectées nous permettent de constater que les acteurs citoyens et les acteurs de la société civile ont tendance à produire des cartes « artistiques », « géographiques » ou encore les deux à la fois, les acteurs économiques des cartes « schémas », les acteurs politiques et administratifs des cartes « géographiques » ou encore « mixtes » et enfin les acteurs scientifiques et techniques des cartes « mixtes ».

Le deuxième thème observé est celui des échelles prises en compte. Notre analyse thématique nous mène à constater que tous les acteurs n'utilisent pas de la même façon le raisonnement en échelles. Alors que certains acteurs ont focalisé sur une échelle, d'autres se sont arrêtés à deux, trois ou quatre échelles dans leur carte. De plus, nous constatons que la complexité d'une carte est directement reliée au nombre d'échelles utilisé. Notons que les acteurs qui ont eu un contact direct avec l'industrie, soit par la localisation de leur résidence, soit par leur emploi, ont inclus l'échelle locale ou régionale.

Le dernier thème analysé est celui des relations à l'espace, des objets de rivalités et des représentations en présence. Nos données montrent que, bien que tous les acteurs ont tendance à indiquer des liens sur leur carte entre ce qui est en débat et leur manière de concevoir les risques, toutes les catégories d'acteurs ne présentent pas une même manière de faire cet exercice. En fait, alors que les cartes des acteurs citoyens et des acteurs de la société civile laissent entrevoir un lien direct entre ce qui est considéré comme étant « menacé » et la présence de représentations « négatives » des risques, il en est différemment du côté des acteurs politiques et administratifs et des acteurs scientifiques et techniques, qui ont plutôt tendance à adopter, eux, une représentation plus « ambivalente » des risques. Toutefois, alors que les cartes des acteurs économiques établissent aussi des liens entre ce qui est disputé et les risques en présence, l'absence de spatialisation des enjeux rend plus difficile la mise en relation des éléments que nous y avons retrouvés. Préalablement mentionné, ce manque de spatialisation, chez les acteurs rencontrés, ne peut être corrigé par la taille de notre échantillon. Car il a été plus difficile de rencontrer des acteurs économiques que des acteurs d'autres catégories. De plus, c'est également de leur côté que nous avons essuyé le plus de refus en ce qui a trait aux cartes mentales. Au total, nous pouvons donc mentionner, à l'aide des cartes produites, que seuls quelques éléments sont véritablement à la source du conflit que nous étudions : les produits chimiques, la proximité de l'industrie avec les zones résidentielles ou cultivées, les menaces potentielles à la santé et à la sécurité des habitants, la ressource eau, les effets sur le climat, l'étendue du projet d'implantation, le transport de l'énergie, les effets sur les infrastructures publiques et le caractère historico-patrimonial de la vallée du Saint-Laurent. Bien sûr, cette lecture des acteurs est oublieuse d'autres dimensions relevées par le BAPE et l'ÉES. Mais l'essentiel est toutefois que ce sont ces éléments qu'il est possible d'observer à l'aide de notre corpus.

Nous nous sommes ensuite penchés sur l'appropriation effective du territoire. Le territoire que nous avons étudié est en effet un territoire sous tension et disputé. Des acteurs souhaitent y protéger leur résidence, principale ou secondaire, des acteurs y gèrent des biens collectifs, des infrastructures publiques ou des terrains municipaux et d'autres acteurs y possèdent des *claims*. Cet état de fait se traduit par une compétition entre usagers de l'espace, mais aussi entre propriétaires ou dépositaires de parties du territoire. Conséquemment, le territoire étudié devient un « territoire de conflit » (Subra, 2008, 2012), où s'exprime une pluralité de « projets d'appropriation par l'usage » (2008, 2012).

Comme nous l'avons montré, trois groupes d'acteurs sont ici décisifs : ceux qui sont affectés par le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste et possiblement « perdants » dans l'hypothèse de cette implantation industrielle ; ceux qui ne possèdent, pas en propre, des droits de propriété, mais qui en sont cependant les dépositaires légitimes dans une perspective d'utilité publique ; et enfin ceux qui possèdent l'exclusivité d'exploration et d'exploitation de la ressource et qui ressortiraient « gagnants » d'une plus grande approbation collective du projet. Ces trois groupes d'acteurs ne considèrent pas les mêmes éléments territoriaux : les premiers sont soucieux des eaux, des paysages, de la valeur des résidences, des terrains et des terres qui s'y trouvent ; les seconds s'inquiètent des impacts de l'industrie sur les routes, les milieux, la zone agricole, la sécurité publique ; les derniers souhaitent pouvoir rentabiliser leurs investissements en allant de l'avant avec leur projet et en menant à exploitation les sites *claimés* et considérés comme prometteurs.

Comme nous l'avons constaté, cette appropriation effective du territoire engendre des « intérêts » et des « objectifs » en regard des ressources territoriales défendues ou convoitées. Il arrive, comme il a été dit, que ces « intérêts » et « objectifs » soient incompatibles, en regard des usages de l'espace en vigueur. Ces usages font d'ailleurs du territoire un territoire « à risques » et, de ce fait, possiblement « vulnérable ». Cette rivalité entre acteurs n'est donc pas étrangère au conflit géopolitique que nous avons constaté et étudié. Elle est au contraire à la source de l'antagonisme et en constitue son ressort le plus fondamental. Puisque les principaux protagonistes ne partagent que bien peu d'« intérêts » ou d'« objectifs », il leur ait aisé de tomber dans une dynamique d'affrontement plutôt que dans une dynamique de recherche de solutions.

Après avoir rendu compte des éléments présents sur les cartes, et après avoir considéré l'appropriation effective du territoire, notre chapitre six se prolonge par l'identification des « intérêts » et des « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016) des acteurs. Cette identification est rendue possible par nos cartes mentales et rend immédiatement perceptibles les éléments d'incompatibilité qui nourrissent la controverse. À vrai dire, en toute rigueur, et en suivant les acteurs, il faut indiquer que seuls quelques éléments s'avèrent inconciliables. Ces éléments sont en fait des « ressources territoriales » convoitées ou protégées – le mot « ressources » devant ici être pris en un sens large, comme nous l'avons antérieurement indiqué : air, climat, eau, territoire. En tant que « ressource », le territoire doit être décomposé en « surface » et en « sous-sol ». Dans l'ensemble, les données

obtenues nous permettent de constater que les acteurs du conflit définissent leurs avantages et visées en fonction des « ressources », plus ou moins « rares » (Le Cercle des économistes et Orsenna, 2007), présentes sur le territoire. Que ces ressources soient à protéger ou encore à acquérir, c'est bien ce que réalisent les acteurs au cœur du conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. En effet, le conflit les mène à constater que leur posture ne va pas de soi a priori. Au contraire, au contact des autres acteurs, les protagonistes sont amenés à découvrir qu'ils portent un « projet d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) bien spécifique ; projet assurément à justifier aux yeux des autres acteurs étrangers à leurs motivations.

Même s'il existe des contrastes, les acteurs des cinq catégories identifiées sont « intéressés » dans le conflit et mettent en œuvre des « stratégies » pour atteindre leurs fins. Sans répéter ce que nous avons déjà présenté au chapitre six, et en se limitant uniquement aux variables qui nous intéressent, nous pouvons tout de même rappeler quelques points pour chacune des catégories d'acteurs.

Les acteurs citoyens rencontrés cherchent d'abord à protéger leur « chez-eux », à faire abandonner le projet de l'industrie des gaz de schiste et aussi tous les autres projets présents ou à venir impliquant les hydrocarbures fossiles. Ceux-ci recherchent l'obtention d'un moratoire, mais aussi un aménagement et un développement plus « solidaire » et « durable ».

De leur côté, les acteurs de la société civile sont moins directement intéressés dans la controverse que les acteurs citoyens. Venant prêter main-forte à ces derniers, il s'agit, pour eux, de faire avorter le projet, mais aussi d'étendre la contestation. Leur implication se justifie par le fait qu'ils souhaitent apporter crédibilité et force au mouvement, mais aussi par le fait qu'ils cherchent à obliger le gouvernement à imposer un moratoire sur les gaz de schiste.

Les acteurs économiques ne reconnaissent pas tous avoir des visées dans le conflit. Dans l'ensemble, ceux-ci cherchent activement à ce que le projet se réalise. De cette manière, il s'agit, pour eux, de contrôler leur environnement entrepreneurial, de gérer le projet d'une telle manière qu'il soit « acceptable socialement » et de favoriser la perspective de substitution énergétique.

Les acteurs politiques et administratifs sont liés par leur emploi à rechercher un compromis avec le duo industrie-gouvernement. Cependant, ils en viennent à souhaiter l'arrêt du projet. Parallèlement, leur souhait est d'obtenir plus d'informations et d'avoir des réponses aux questions qu'ils se posent ou que leurs commettants se posent. Conformément à l'évolution de leur position, ils souhaitent bien vite voir appliquer un moratoire sur la filière et respecter les engagements en matière de développement durable.

Finalement, les acteurs scientifiques et techniques ont une implication principalement professionnelle dans le conflit. Grosso modo, ils partagent les mêmes visées que les acteurs politiques et administratifs.

On peut donc tirer des observations effectuées à partir de nos cartes – voir la section 6.3 de notre chapitre six –, le constat suivant : les acteurs accentuent ou masquent certains éléments de la « réalité » en conformité avec leurs « intérêts » et « objectifs » (Subra, 2008, 2012, 2016). Ce constat peut être plus largement rapproché du clivage que nous avons observé à propos des représentations des risques, alors cependant que les cartes sont souvent plus démonstrativement « négatives » du côté des acteurs politiques et administratifs et des acteurs scientifiques et techniques, comme nous l'avons préalablement expliqué – voir chapitre six. Ainsi, ceux qui ont une conception « négative » des risques ont tendance à accentuer les traits sombres de l'industrie et à en minimiser les aspects positifs (acteurs citoyens et acteurs de la société civile) ; ceux qui en ont une conception « positive » des risques à en omettre les dimensions polémiques (acteurs économiques) ; et enfin ceux qui ont une conception « partagée » des risques à en accentuer les aspects critiquables (acteurs politiques et administratifs et acteurs scientifiques et techniques). Comme nous le disions, cette différence « qualitative » entre cartes et entretiens témoigne de la situation particulière des acteurs politiques et administratifs, pris entre le duo industrie-gouvernement, d'un côté, et les citoyens, de l'autre. Plus libre dans sa forme que l'entretien semi-dirigé, la carte mentale permet de faire ressortir des aspects jusque-là « masqués » par les acteurs.

Sur cette base, notre chapitre six se poursuit par la saisie des « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012). Troisième « moment » de la démarche géopolitique de Philippe Subra, la saisie

de ces projets est rendue nécessaire par la rencontre entre un projet controversé – celui des gaz de schiste – et l'existence d'une multiplicité d'« images » à propos du territoire – « images » inséparables des projets des acteurs. Cette rencontre peut être qualifiée d'événement « psychologique » (Boutinet, 2011 ; Depeau, 2006 ; Lévy-Leboyer, 1980 ; Morval, 1981), dans la mesure où elle constitue un phénomène intérieur à la conscience des acteurs. Cela dit, cette rencontre n'est pas uniquement « personnelle », puisqu'elle trouve aussi son prolongement dans le conflit géopolitique que nous étudions. Dès lors, elle est aussi interreliée à un contexte social et environnemental qui la dépasse et dans laquelle elle s'inscrit. Cette rencontre entre projet et « images » révèle l'existence d'une pluralité de « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012). Les acteurs ont en effet tendance à se regrouper selon leur compatibilité concrète (Chailleux, 2016). Autrement dit, le conflit porte au jour le fait qu'il existe plusieurs manières de concevoir l'avenir territorial. Par le fait même, le conflit précise ces options et produit du possible. Étant donnée la localisation spécifique de la ressource, cette superposition d'« images » entraîne des effets géopolitiques, en ce qu'elle montre l'existence de plusieurs projets en compétition pour l'aménagement et le développement. En admettant que ces différents projets puissent difficilement coexister sans se léser mutuellement, il en découle un problème de « faisabilité géopolitique » (Subra, 2014) du projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. Car, pour se concrétiser, à l'heure actuelle, ce projet impliquerait d'être imposé aux acteurs qui y sont réfractaires. Comme nous l'avons vu, ces acteurs ont d'autres visées pour le territoire ; ce qui entraîne un problème d'« acceptabilité sociale » (Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fournis et Fortin, 2012). À l'aide des cartes, on peut donc affirmer que ce sont ces projets contrastés qui nous sont devenus analysables.

Objet de rivalité de pouvoir (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014), le territoire à partir duquel les acteurs se forment des « images » est en même temps projeté différemment par les protagonistes. Cet état de fait se traduit, comme nous venons de le remarquer, par l'existence de plusieurs « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012). En observant nos données, il semble donc que les acteurs aient des projets bien à eux. Ainsi, nous avons cerné, dans ce chapitre, à l'aide des « dessins » des acteurs, trois « projets » opposés : un « projet de développement de l'industrie des gaz de schiste » (chez les acteurs économiques), un « contre-projet d'aménagement et de développement » (chez les acteurs citoyens et les acteurs de la

société civile) et enfin un « projet de conciliation des usages (chez les acteurs politiques et administratifs et les acteurs scientifiques et techniques).

À la suite de ce troisième chapitre de présentation des données, jetant un regard rétrospectif sur l'examen des cartes que nous avons réalisé, il est maintenant possible de conclure que la manière d'imaginer le territoire des acteurs est incompatible. En étudiant les cartes produites à la suite de nos entretiens, cela à l'aide de l'analyse thématique, il est notamment perceptible que celles-ci reflètent les ambitions d'utilisation du territoire des acteurs. En ces circonstances, il est exact d'affirmer que les acteurs qui ont les « images » du territoire les plus éloignées sont aussi ceux qui ont les ambitions d'utilisation du territoire les plus antagoniques, soit les acteurs citoyens et de la société civile, d'un côté, et les acteurs économiques, de l'autre. En se plaçant du point de vue des dits acteurs, il devient possible de dire que la manière dont on imagine le territoire dépend pour beaucoup de ce qu'on projette d'y faire. Considérant les projets identifiés – un « projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec », un « contre-projet d'aménagement et de développement » et enfin un « projet de conciliation des usages » –, il n'est pas étonnant que les acteurs économiques et certains acteurs politiques et administratifs et scientifiques et techniques rencontrent l'opposition des acteurs citoyens et de la société civile, au point de faire changer plus d'un acteur politique et administratif et scientifique et technique de positionnement dans le temps.

#### *7.1.2 Reconstitution du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des « représentations » en présence*

La description de nos données doit maintenant culminer dans une nouvelle « lecture » de l'antagonisme (Subra, 2008, 2012). Cette « lecture » se veut reconstitutive du « système d'acteurs », des « rapports de forces » et des principales « représentations » en présence. Elle est, autrement dit, une tentative d'éclaircissement du conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Mais avant d'aborder cette « lecture », il importe préalablement de s'arrêter aux « stratégies » mises en œuvre par les acteurs. Car en effet la mise au jour de ces « stratégies » est essentielle à l'argumentation de la relation représentations-positions avancée dans ce mémoire ; les « choix



stratégiques » étant la pointe culminante du schéma proposé par Subra, juste avant l'entrée dans la dynamique du rapport de force. Rappelons que dans ce schéma proposé par notre auteur (Subra, 2016, p. 18), les acteurs partent d'abord de leur « histoire » et de leur « culture » pour ensuite développer des « représentations des risques » en parallèle de leur « capacité de mobilisation ». Puis, ils sont conduits à élaborer une « lecture d'enjeux » qui leur est propre au même moment où se cristallise l'« opinion publique ». Ce sont les « choix stratégiques » effectués qui les plongeront ultérieurement dans le « rapport de force ». C'est pourquoi il convient d'aborder les « stratégies » des acteurs avant le système d'interactions qu'ils forment et qui engendre une épreuve de force.

À la suite, nous présentons donc, tour à tour, les cinq « stratégies » employées dans le conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec de même que les trois différentes configurations du « système d'acteurs » observées. Selon nous, ces configurations reflètent autant de modifications dans le « rapport de forces » en présence et aussi toute l'importance structurante de l'antagonisme représentationnel entre les acteurs. Certains voient « positivement » les risques ; d'autres voient « négativement » les risques ; et cet état de fait donne lieu à la formation de « camps » qui s'opposent, comme nous l'avons vu antérieurement.

#### *7.1.2.1 Les stratégies employées dans le conflit*

Plusieurs « stratégies » interviennent dans le conflit que nous étudions. Celles-ci sont différentes d'une catégorie d'acteurs à l'autre. Elles traduisent les « intérêts » des acteurs, leurs « objectifs » et leurs « moyens d'action » ; mais elles impliquent aussi les différentes « représentations », les « logiques d'action » ainsi que les « territoires de référence » impliqués. Ces « stratégies » se présentent sous forme d'ensembles cohérents et passablement ramifiés guidant les acteurs dans la controverse. Chacune est complexe et découle des différentes options qui s'offrent aux acteurs. Par suite, elles s'apparentent tout à fait à un processus de « prise de décision », où entrent en ligne de compte toute une série de paramètres à considérer. Le but des acteurs : modifier le « rapport de force » à leur avantage. Si bien que chacune d'entre elles est unique et probablement non reproductible dans le cadre d'autres types de conflits – à l'exception sans doute d'autres conflits entourant des projets d'aménagement et de développement « rejetés », dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures fossiles, évidemment.

### *7.1.2.1.1 La stratégie des acteurs citoyens*

La stratégie des acteurs citoyens s'enracine dans leur « intérêt » et « objectif » de ne pas prendre de risques et de favoriser conséquemment l'abandon du projet. Cet « intérêt » et cet « objectif », chez les acteurs citoyens, trouvent en effet leur sens dans la représentation « négative » qu'ils se font des risques impliqués par la filière, par la logique d'action « résidentielle » qui les guide et les pousse à formuler leur avantage et leur visée et du territoire de référence « local » à partir duquel ils interprètent la situation d'une possible implantation industrielle à proximité de leur « chez-eux ». Ce n'est d'ailleurs qu'en rapport à ce triptyque – « représentation négative des risques », « logique résidentielle » et « territoire de référence local » – que les acteurs citoyens peuvent passer de la formulation consciente de leur « intérêt » à la formulation plus ou moins claire d'un « objectif » dans le développement du conflit et puis ensuite à l'identification de « moyens d'action » pour traduire leur volonté dans la pratique. Comme nous pouvons le constater à l'aide du schéma présenté ci-bas, ces « moyens d'action » sont fort variés ; ce qui n'est pas le cas pour toutes les catégories d'acteurs. Les acteurs citoyens font du NIMBY une manière d'entrée dans la controverse pour bientôt complexifier leur action sociopolitique et mobiliser d'autres formes d'outils de « lutte » : Internet et les médias sociaux, l'éducation populaire et la formation de comités, la présence aux séances de l'APGQ et du BAPE, le recours aux contre-experts et aux personnalités publiques, les manifestations et les occupations, les pressions sur les maires et l'UPA, le défi lancé au duo industrie-gouvernement de procéder à des expropriations en bonne et due forme pour implanter la filière, l'alliance avec certains groupes de la société civile et enfin la recherche et puis l'obtention du soutien de plusieurs municipalités et MRC concernées par le conflit. Tous ces « moyens d'action » modifient le « rapport de force » en faveur des acteurs citoyens et plus généralement des opposants à la filière. Toutefois, l'emploi de chacun de ces « moyens d'action » est évalué par les acteurs citoyens au cœur de la controverse. Dès lors, l'usage de chacun de ces « moyens d'action » est en rapport étroit avec l'évolution de l'« opinion publique » et aussi avec celle de l'interaction entre les différents acteurs. De ce fait, les acteurs citoyens sont devant des choix multiples à effectuer, tout au long de la controverse, et doivent par conséquent sous-peser les effets de leurs actions.

Schéma 21. La stratégie des acteurs citoyens

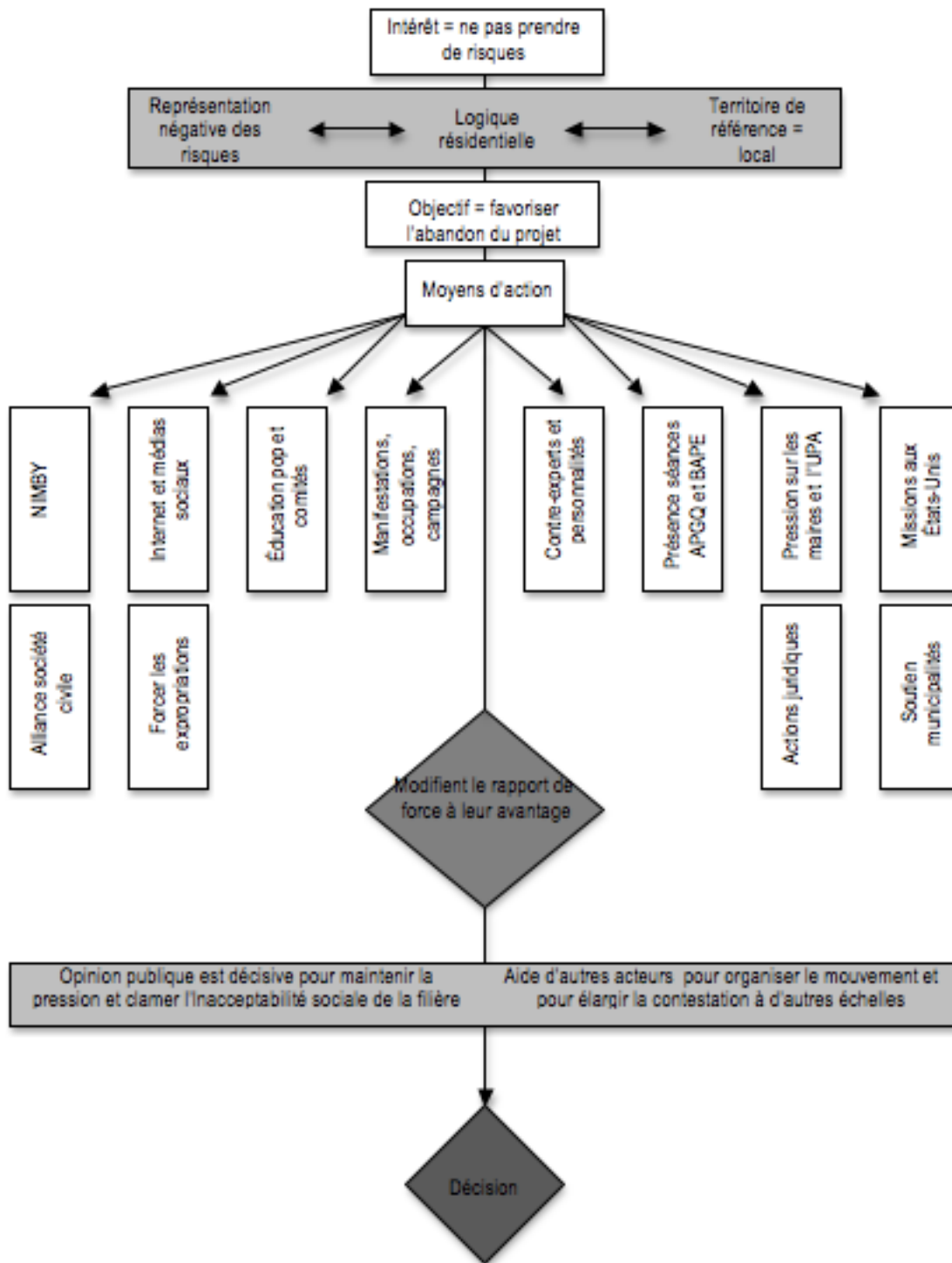


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 24)

### *7.1.2.1.2 La stratégie des acteurs de la société civile*

La stratégie des acteurs de la société civile tire sa source de leurs « intérêts » et « objectifs » à protéger l'environnement, à promouvoir le développement durable et à lutter contre les changements climatiques, cela au même moment que de freiner le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste et de limiter l'utilisation des hydrocarbures fossiles. Ces « intérêts » et ces « objectifs », chez les acteurs de la société civile, trouvent leur sens dans la représentation « négative » qu'ils se font eux aussi des risques impliqués par la filière, par la logique d'action « alternative » qui préside à leur engagement dans la controverse et du territoire de référence « national » à partir duquel ils interprètent les velléités du duo industrie-gouvernement d'implanter la filière au Québec. Bien que les « intérêts » des acteurs de la société civile se trouvent prédéfinis avant la controverse, il n'en demeure pas moins que la combinaison de leur « représentation négative des risques », de leur « logique alternative » et de leur « territoire de référence national » permet l'identification d'« objectifs » précis en lien avec leur engagement dans la controverse ainsi que des « moyens d'action » pour y parvenir. Comme nous pouvons une nouvelle fois le constater à l'aide du schéma présenté ci-bas, ces « moyens d'action » sont nombreux. Les acteurs de la société civile disposent de tout un arsenal de moyens en lien avec leurs activités quotidiennes d'intervention. À ce titre, ils disposent d'une plus grande expérience et efficacité stratégique. Ces moyens sont : la communication via un porte-parole identifié par les médias, l'organisation de la contestation sur le web, les formations et les conférences, la structuration des comités en mouvement social, les manifestations, les occupations et les campagnes politiques, le recours aux contre-experts et la scientification des débats, le dépôt de mémoires au BAPE, les démarches et représentations auprès des municipalités et MRC, assurer la visibilité des missions aux États-Unis, l'alliance avec les comités de citoyens coalisés, les actions juridiques et enfin la veille informationnelle. En plus des moyens spécifiquement employés par les acteurs citoyens, l'ajout de ceux des acteurs de la société civile permet, dans le temps, d'infléchir la dynamique du « rapport de force » en faveur des opposants. Mais, avec le recul dont ils disposent, l'emploi de chacun de ces « moyens d'action » est aussi sous-pesé et soumis à la double nécessité d'atteindre positivement l'« opinion publique » et de soutenir les comités des citoyens dans une perspective d'élargissement du mouvement de contestation à d'autres échelles géographiques et « luttes » sociopolitiques et environnementales.

Schéma 22. La stratégie des acteurs de la société civile

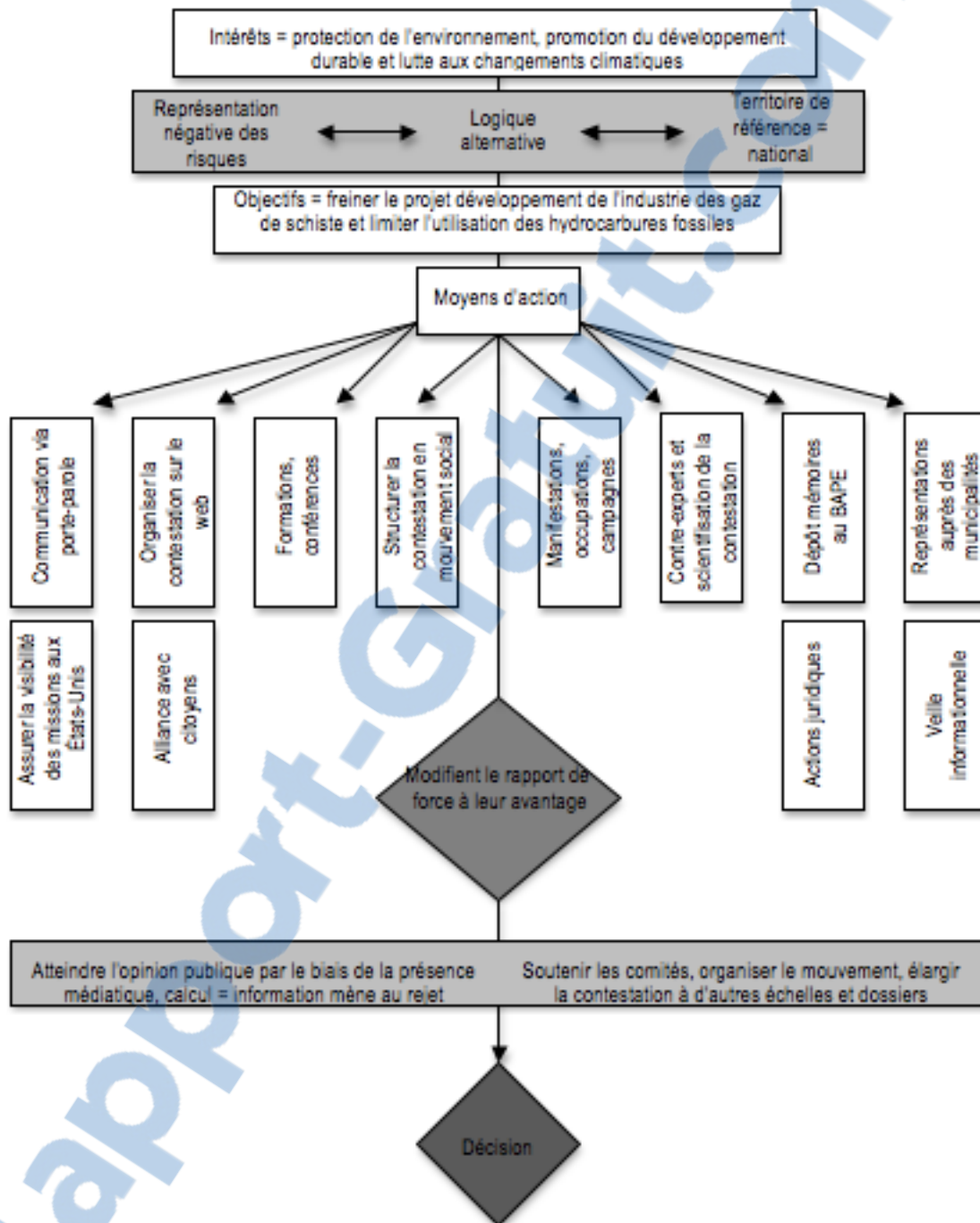


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 24)

### 7.1.2.1.3 La stratégie des acteurs économiques

La stratégie des acteurs économiques est l'une des plus capitales du conflit que nous étudions. Elle tire sa particularité du rôle d'initiateurs de projet des acteurs économiques. Ces acteurs sont enclins à prendre des risques pour créer des opportunités d'affaires, favoriser l'implantation de la filière et l'essor du gaz naturel dans une perspective de substitution énergétique. Leurs « intérêts » et « objectifs » trouvent donc naturellement leur sens dans la représentation « positive » qu'ils se font de la filière, dans la logique d'action « d'affaires » qui oriente leurs activités et leur conduite et enfin dans les territoires de référence « international » et « national » à partir desquels ils planifient, selon le champ d'action de leur organisation, leurs interventions en sol québécois. En tant que promoteurs ou éventuels bénéficiaires du projet, les acteurs économiques sont évidemment moins « réactifs » que les autres acteurs. Ils possèdent une « représentation positive des risques », une « logique d'affaires » et un intérêt marqué pour les tendances aux échelles « internationale » et « nationale ». Dès lors, si l'entrée en conflit constitue le point de départ pour de nombreux acteurs, nous pouvons dire que les acteurs économiques sont conscients de leurs « intérêts » et « objectifs », et préparés à faire face aux défis de leur projet, bien avant le constat d'une controverse. D'ailleurs, l'identification des « moyens d'action » est une opération classique dans la formulation des stratégies d'affaires des acteurs économiques. Et ces moyens ne varient que du plus au moins, en fonction des projets mis en œuvre. En effet, bien que les ressources organisationnelles sont indubitablement variables, elles demeurent généralement stables dans le temps, en fonction de la mission de l'entreprise. Pour le cas qui nous intéresse, ces moyens sont : les contacts au sein du gouvernement, le lobbying auprès des élus, l'alliance avec le gouvernement, les moyens financiers, la création de l'APGQ, la communication via le porte-parole de l'APGQ, les assemblées d'information de l'APGQ, la fragmentation des enjeux, la scientification et la technicisation des débats, le changement de porte-parole, la participation au BAPE, la disqualification des opposants, l'exploration gazière et l'expérimentation technique et finalement l'action juridique. Mais l'usage de ces « moyens d'action » ne tourne pas à l'avantage des acteurs économiques. En raison d'un rapport à l'« opinion publique » difficile et d'une action gouvernementale jugée peu efficace, les acteurs économiques perdent leur ascendant sur la dynamique du rapport de force. Malgré l'importance de leurs moyens, les acteurs économiques n'arrivent donc pas à tirer avantage de leur position stratégique. Au contraire, chacun des choix effectués semble précipiter vers le conflit.

### Schéma 23. La stratégie des acteurs économiques

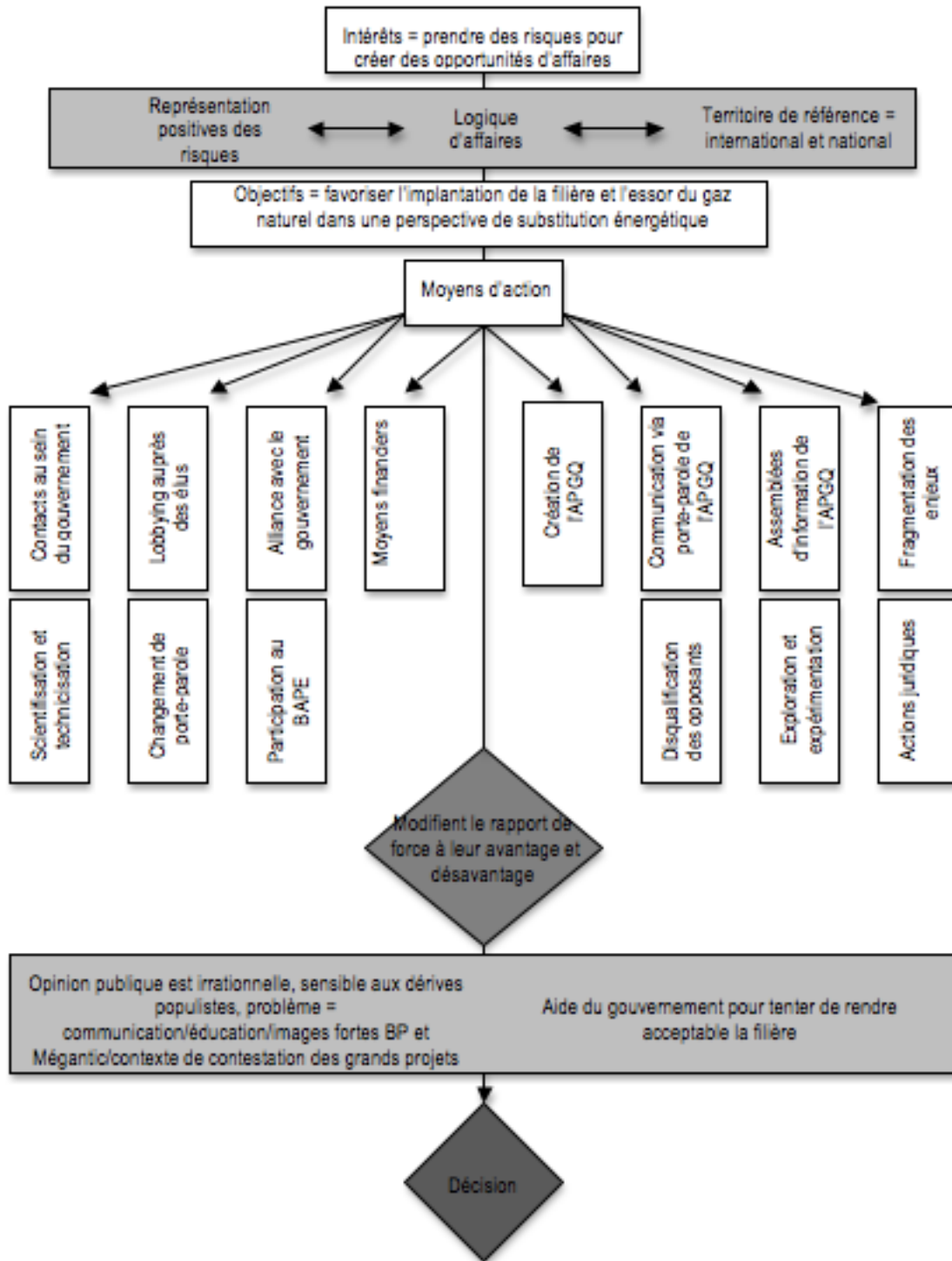


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 24)

#### *7.1.2.1.4 La stratégie des acteurs politiques et administratifs*

La stratégie des acteurs politiques et administratifs est également fort importante pour comprendre le conflit que nous étudions. En effet, cette stratégie permet la transformation du rapport de force en faveur des opposants et l'abandon – pour un moment, du moins – du projet d'implantation de la filière au Québec. Cette stratégie est aussi le fruit d'une modification de position chez les acteurs politiques et administratifs : d'abord en faveur du projet, ceux-ci s'y opposent par la suite. Désireux de faire respecter les compétences municipales et les particularités des municipalités concernées, les acteurs politiques et administratifs souhaitent néanmoins trouver l'équilibre entre les différents « camps » en présence et surtout éviter de compromettre le développement actuel pour un développement hypothétique. Par conséquent, il fait sens que leur représentation des risques soit « ambivalente », que leur logique d'action mette l'accent sur la « responsabilité » et que leur territoire de référence oscille entre le territoire « national » et le territoire « régional », selon leur rattachement institutionnel. Dépassés par l'émergence et l'évolution du conflit, les acteurs politiques et administratifs se retournent bien vite vers leurs « intérêts » afin de formuler des « objectifs » clairs eu égard à la situation. Leurs « moyens d'action » rassemblent à la fois des instruments conventionnels et moins conventionnels, tels que : les contacts divers, l'influence associée à leur rôle ou fonction, le leadership local et régional, l'interpellation et les rencontres avec l'industrie et le gouvernement, l'exigence d'acceptabilité sociale du projet, du principe de subsidiarité et du respect de la planification territoriale, l'union des maires, les pressions sur les centres locaux de développement (CLD) et l'UPA, le dialogue avec la population et le soutien plus ou moins formel des comités de citoyens. Cette combinaison de « moyens d'action » éprouvés et innovants constitue une raison fondamentale de succès de la stratégie des acteurs politiques et administratifs. En plus de l'acceptation initiale de tenir un rôle dans l'évolution du rapport de force, les acteurs politiques et administratifs décident aussi de s'appuyer, au cœur de la controverse, sur l'« opinion publique » afin de justifier leur intervention dans le dossier ainsi que l'utilisation de leur poids politique en faveur du « camp » des opposants. Par ces choix, ils arrivent donc à tirer partie de leurs moyens et de leurs opportunités stratégiques. C'est pourquoi leur prise de position constitue un des éléments les plus cruciaux de la controverse



Schéma 24. La stratégie des acteurs politiques et administratifs

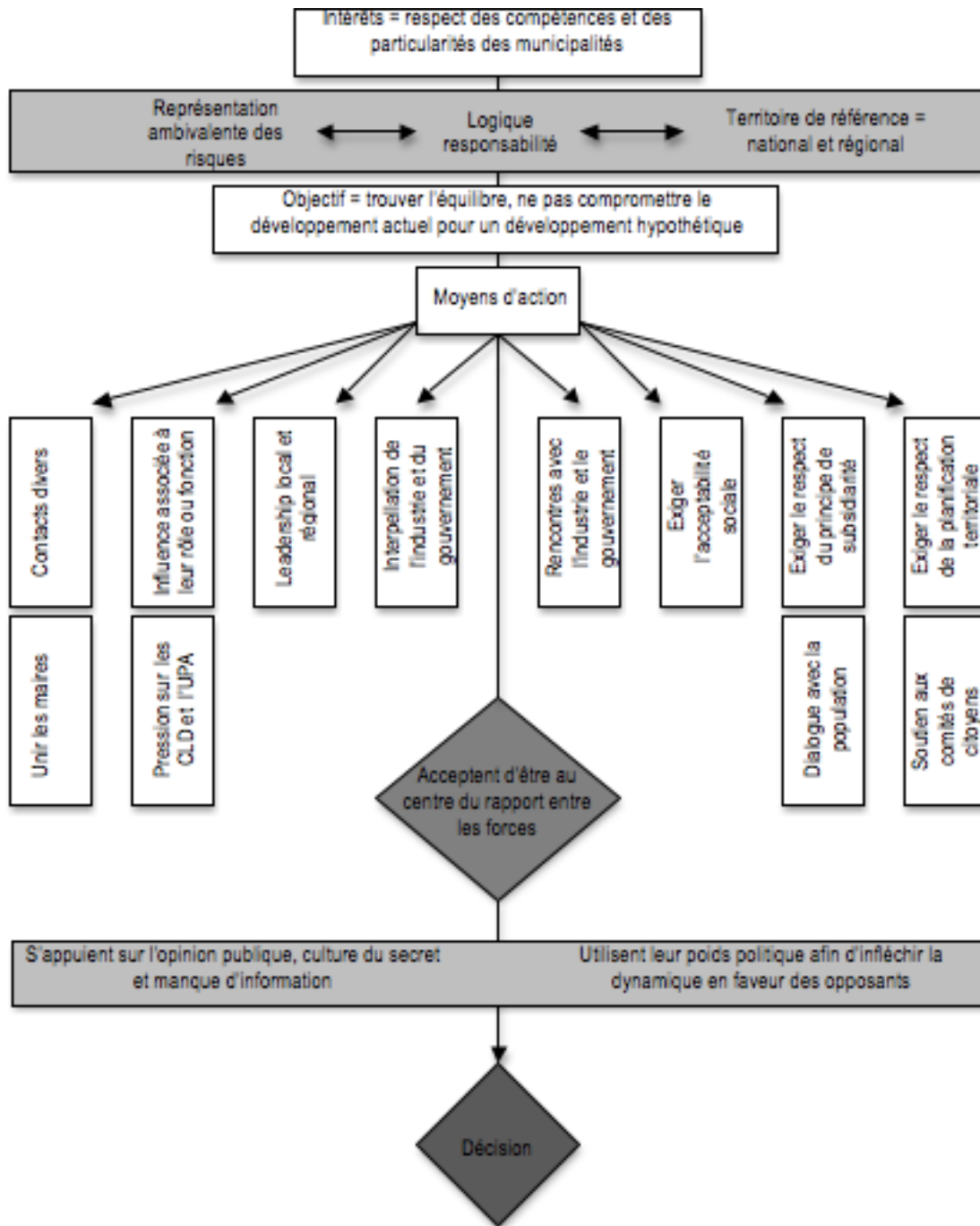


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 24)

#### *7.1.2.1.5 La stratégie des acteurs scientifiques et techniques*

La stratégie des acteurs scientifiques et techniques est plus modeste que celles des acteurs précédents. D'abord, il faut dire que les acteurs scientifiques et techniques interviennent relativement tard dans la controverse – autour des audiences du BAPE – ; mais ensuite, il faut également mentionner que leur registre de « moyens d'action » est beaucoup moins étendu – voir le schéma ci-bas. En fait, les acteurs scientifiques et techniques ont pour « intérêt » d'étendre les connaissances sur la filière et pour « objectif » d'éclairer le débat public. Il va donc de soi que leur représentation des risques soit également plus « ambivalente », que leur logique d'action soit basée sur leur « expertise » et que leur territoire de référence soit le territoire « national », c'est-à-dire le territoire de prise en charge globale de la filière. Se disant extérieurs au rapport de force, les acteurs scientifiques et techniques sont également moins pressés d'intervenir dans la controverse. Pour autant, cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils soient moins soucieux d'efficacité stratégique. Au contraire, considérant leur « intérêt » et « objectif », leurs « moyens d'action » sont en réalité adaptés. Ces moyens sont : leur expertise scientifique et technique, leur capacité à trouver des données fiables, le fait de prendre ou de ne pas prendre position sur l'opportunité du développement de cette filière au Québec et finalement le dépôt de mémoires au BAPE. Puisque l'usage de ces « moyens d'action » ne vise pas à permettre ou à empêcher le développement de la filière, il n'est pas possible de statuer sur l'efficacité opérationnelle de ceux-ci de la même manière que pour les autres catégories d'acteurs. En ce sens, il semble que les moyens empruntés par les acteurs scientifiques et techniques pour atteindre leur « intérêt » et « objectif » circonscrits se soient révélés tout à fait appropriés. Loin d'être aussi imprégnés de toute la dynamique conflictuelle que les autres acteurs, leur rapport à l'« opinion publique » est aussi plus détaché et leur interaction avec les autres protagonistes plus objectivement basée sur les « faits ». Malgré l'utilisation somme toute limitée de « moyens d'action » de la part des acteurs scientifiques et techniques, ceux-ci arrivent à influencer le processus de prise de décision ainsi que les différents acteurs.

Schéma 25. La stratégie des acteurs scientifiques et techniques

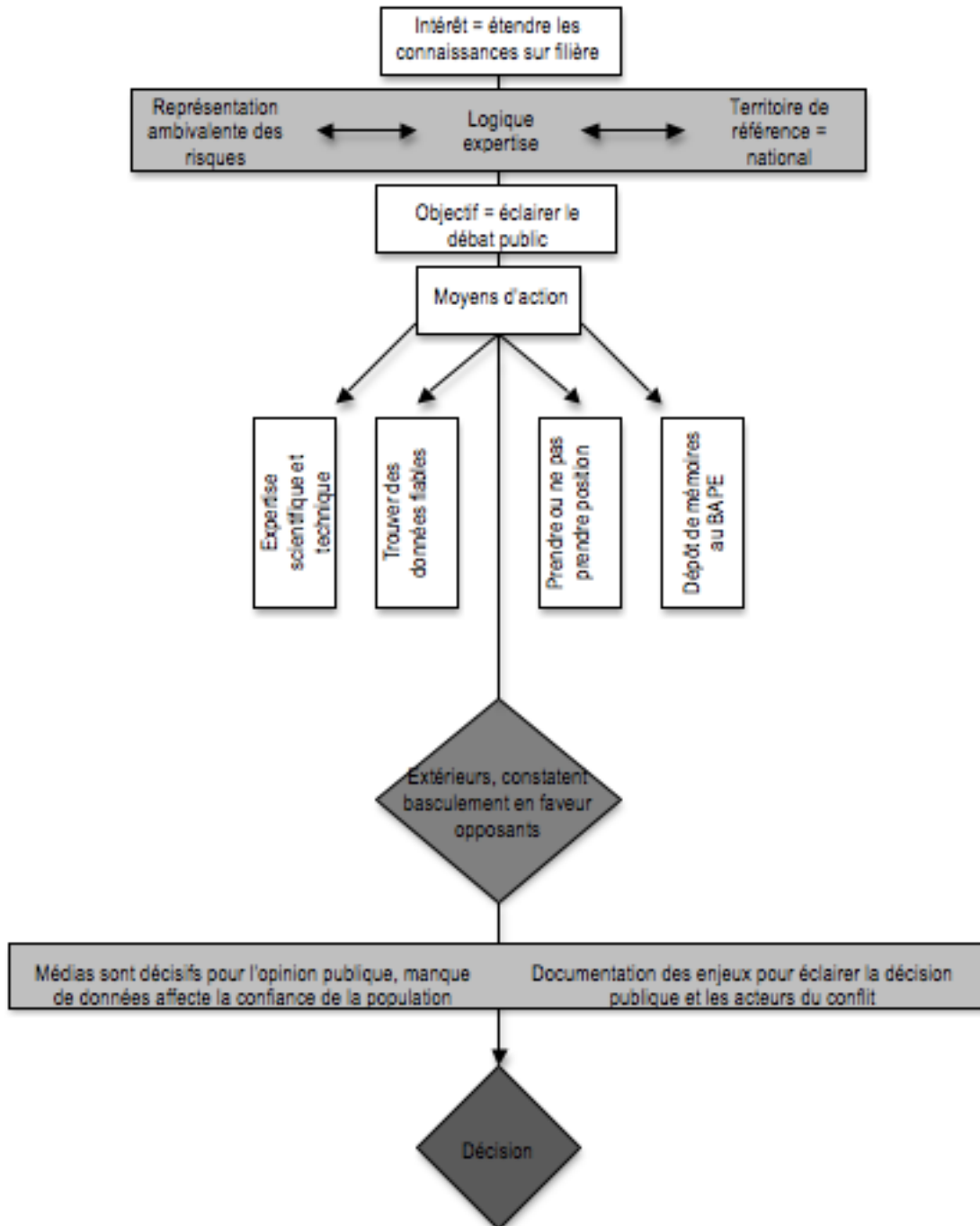


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 24)

### *7.1.2.2 Les configurations du système d'acteurs et les modifications dans le rapport de forces*

Comme nous l'avons mentionné, le conflit donne lieu à la formation de trois configurations différentes du « système d'acteurs ». Ces configurations sont l'expression d'autant de modifications dans la teneur du rapport entre les forces. Autrement dit, elles témoignent de changements dans l'interaction entre les acteurs. Ces changements peuvent être liés à l'émergence de rapports conflictuels, à l'expression de soutien de certains acteurs ou encore à l'intervention d'alliance entre protagonistes.

Ces configurations permettent d'obtenir une image simplifiée du « système d'acteurs » à un moment donné de la controverse, mais aussi une meilleure évaluation de la composition des « camps » en présence lors des modifications du « rapport de force ». Par le biais du schéma suggéré par Subra (2016, p. 25) pour étudier le « système d'acteurs » et le « rapport de force », nous avons donc une distribution en fonction de l'adhésion des acteurs aux positions « pour » ou « contre » le projet de développement, mais également une distribution selon leur échelle d'intervention.

À ces remarques, il faut ajouter qu'il peut exister un certain décalage entre le fruit de notre travail d'analyse et les rapports réels entre les acteurs. En effet, les liens de « conflit », de « soutien » ou d'« alliance », établis dans les schémas qui suivent, dépendent de nos données collectées, et peuvent induire certains « biais ». Rappelons que notre échantillon ne contient aucun acteur scientifique et technique dans un rapport de « soutien » ou d'« alliance » avec d'autres catégories d'acteurs, alors que nous savons que les protagonistes les plus opposés ont eu, chacun à leur manière, recours à certains de ces acteurs pour appuyer leur position dans le conflit. Cette difficulté soulignée, voyons maintenant les différentes configurations une à une.

#### *7.1.2.2.1 Première configuration du système d'acteurs*

La première configuration du « système d'acteurs » correspond aux premiers moments du conflit. Trois catégories d'acteurs sont en présence. À ce stade-ci, l'articulation des rapports est sommaire et l'antagonisme ne concerne que les acteurs citoyens et les acteurs économiques, alors que les acteurs politiques et administratifs soutiennent l'industrie.

## Schéma 26. Entrée dans le rapport de forces

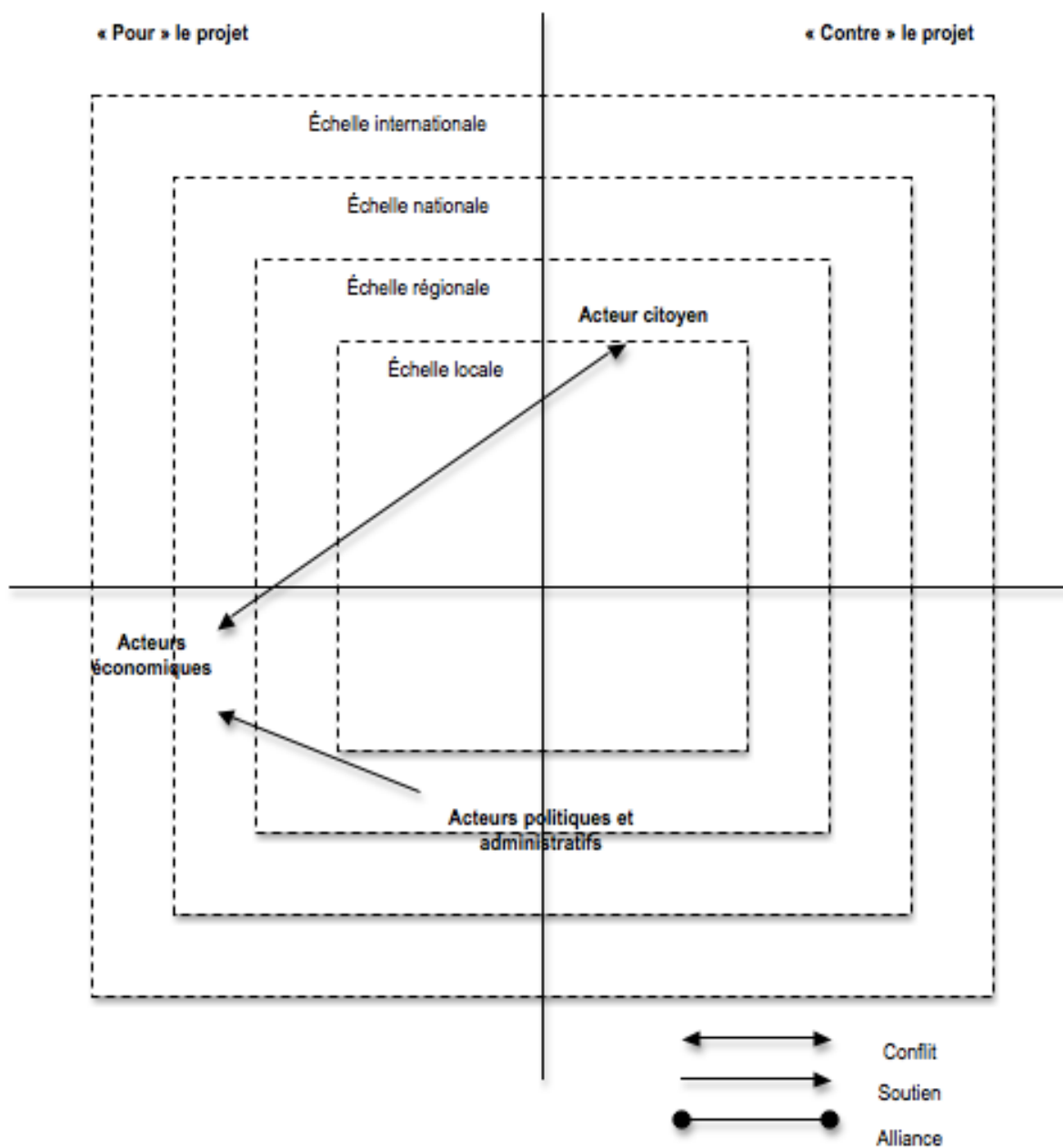


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 25).

### 7.1.2.2.2 Deuxième configuration du système d'acteurs

La deuxième configuration du « système d'acteurs » se précise à l'intensité maximale du conflit. Avec les acteurs de la société civile, quatre catégories d'acteurs sont maintenant impliquées dans la

controverse. À ce stade-ci, l'antagonisme concerne les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs économiques, alors que les acteurs politiques et administratifs enlèvent leur soutien à l'industrie et qu'une alliance se forme chez les opposants.

**Schéma 27. Entrée en scène de nouveaux protagonistes et modification du rapport de forces**

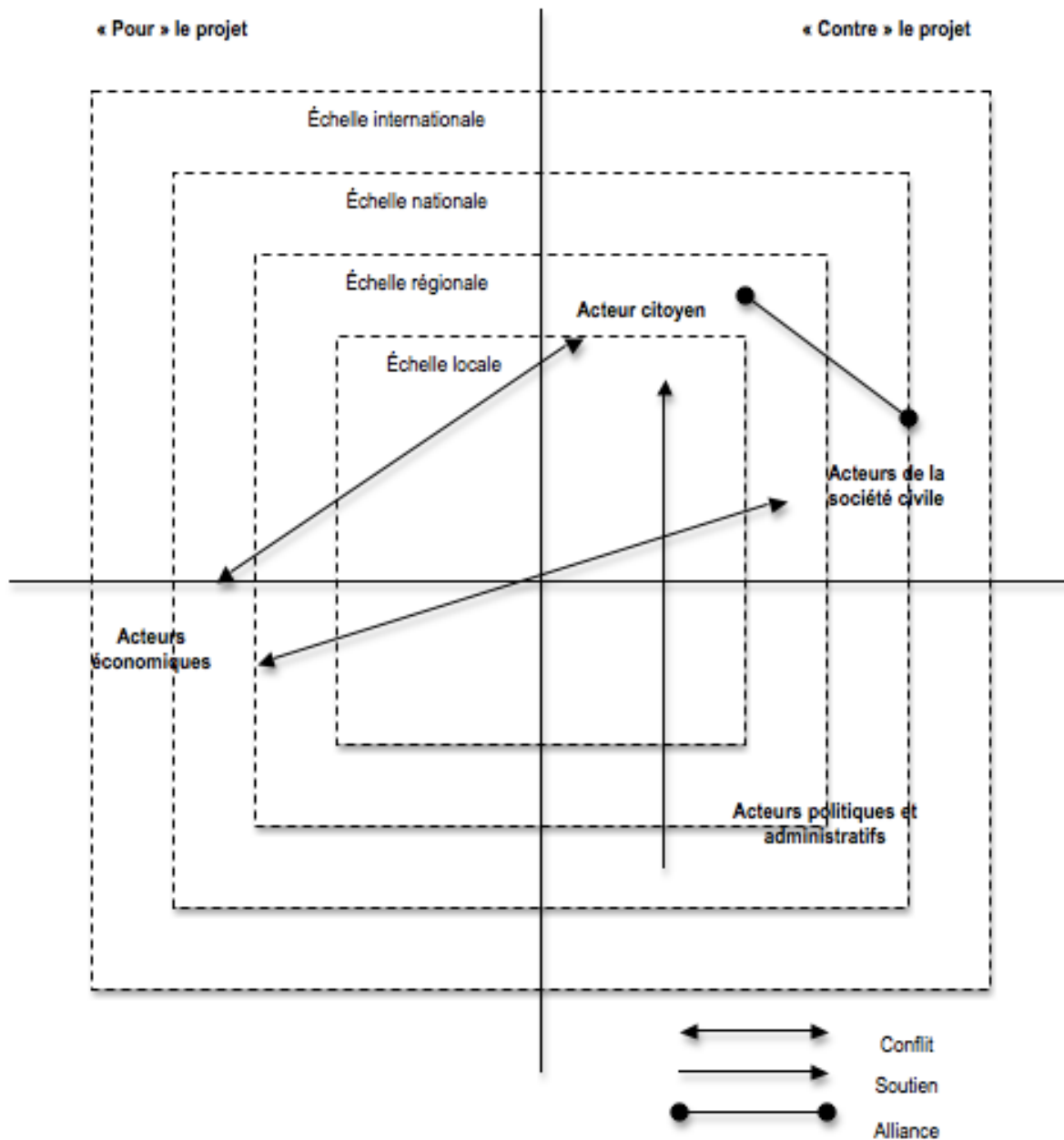


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 25).

### 7.1.2.2.3 Troisième configuration du système d'acteurs

La troisième configuration consiste à l'entrée en scène des derniers protagonistes, autour des travaux du BAPE et de l'ÉES. Cinq catégories d'acteurs sont maintenant en présence, alors que se stabilisent les rapports. Notons que les acteurs scientifiques et techniques affirment être en retrait.

Schéma 28. Entrée en scène des derniers protagonistes et stabilisation du rapport de forces

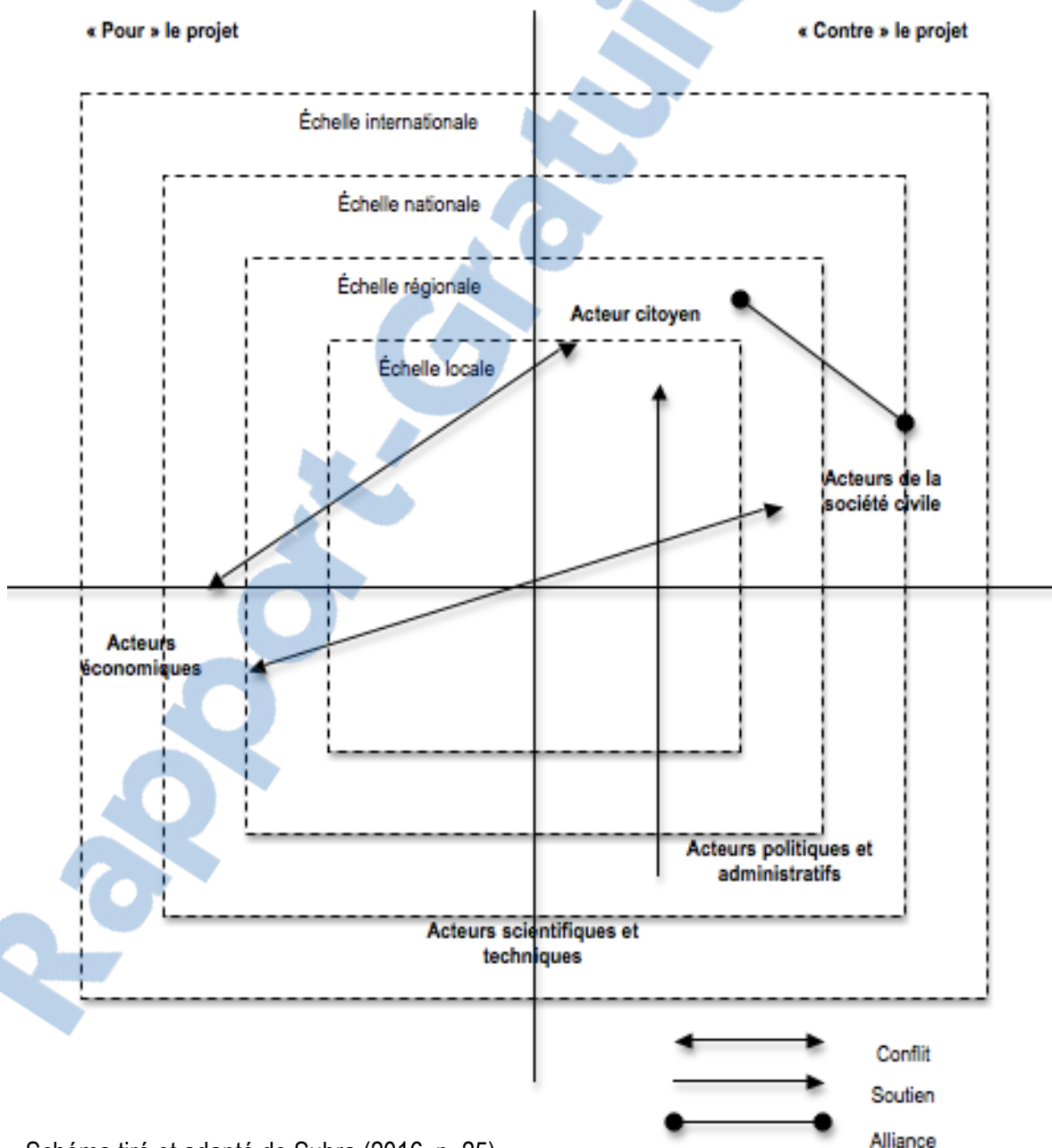


Schéma tiré et adapté de Subra (2016, p. 25).

### *7.1.2.3 Importance structurante de l'antagonisme représentationnel entre les acteurs*

Le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec montre l'importance des représentations divergentes dans la structuration de l'antagonisme. Comme il a été dit antérieurement, trois types de représentations entrent en ligne de compte dans la controverse : les « représentations positives des risques », les « représentations négatives des risques » et enfin les « représentations ambivalentes des risques ». Ces représentations éclairent le conflit que nous avons étudié, en ce qu'elles permettent de comprendre comment les acteurs envisagent les risques. Sans être pour autant détachables des autres éléments impliqués par la controverse, ces représentations différencient fortement les « camps » en présence, en ce qu'elles forment le point de condensation le plus perceptible des argumentaires « pour » ou « contre » le projet de développement.

À ce titre, les représentations identifiées, dans ce mémoire, nous permettent d'offrir une nouvelle « lecture » de l'antagonisme ; « lecture » qui répond au besoin de connaissance précédemment identifiée dans cette étude – voir notre problématique de recherche. Sans être évidemment le seul angle de compréhension qu'il était possible d'adopter pour aborder la controverse en question, au début de notre recherche, l'angle représentationnel constituait sans contredit un angle peu exploré, en phase avec un besoin intellectuel encore tangible, quelques années après l'atteinte du point d'intensité maximale du conflit, et surtout notre désir d'offrir une « lecture » géopolitique du conflit.

Cette « lecture », démontrant l'importance structurante de l'antagonisme représentationnel entre les acteurs, est présentée à la suite, dans ce chapitre d'analyse des données – voir particulièrement les sections 7.1.3, 7.1.4, 7.2 et 7.2.1 qui suivent immédiatement après. Elle se fonde sur nos données collectées et montre le rôle géopolitique fort des représentations des risques dans ce conflit d'aménagement et de développement. Comme nous l'avons antérieurement soutenu, les représentations constituent des « prismes » à travers lesquels les acteurs regardent les enjeux. Voyons cela dès à présent.



### 7.1.3 Mise en perspective des données, liaison avec le problème étudié et avec le champ d'investigation

La description de nos données nous permet maintenant de conclure que la démarche proposée par Philippe Subra (2008, 2012), et suivie dans ce mémoire, s'est avérée éclairante pour aborder notre questionnement initial. La détermination de l'inscription spatiale (moment 1 – identification du « territoire du conflit »), le décryptage des discours (moment 2 – identification du « territoire des acteurs ») et l'analyse des cartes (moment 3 – identification des différents « projets d'appropriation par l'usage ») constituent autant d'« étapes » qui se sont révélées efficaces pour partir d'une question de recherche donnée et en arriver à la production d'une « lecture » synthétique et compréhensive de la situation ; « lecture » qui permette la validation ou l'invalidation de notre hypothèse de recherche.

À la lumière de nos données, nous constatons que le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste exemplifie de manière intéressante le fait que les représentations des risques constituent une nouvelle source de conflictualité (Hollard, 2001 ; Martinais, 2011 ; Savard et Pâquet, 2010 ; Van der Horst, 2007). Comme il a été vu, les risques portent une « charge » (Bouyssou, 1997) qu'on ne saurait nier. Or, comme l'étude de notre conflit le montre, la plupart des acteurs n'arrivent pas à prendre en compte d'autres « récits » (Bohman, 1995 ; Melé, 2003 ; Noseda et Racine, 2001) que le leur. Cette situation n'est pas sans avoir d'impact sur la menée du projet d'aménagement et de développement que nous avons étudié. À ce titre, nous pouvons affirmer que c'est bien la pluralité des représentations qui porte à conséquence dans ce conflit et qui ébranle les anciennes certitudes en matière de projets (Gilbert, 1985 ; Subra, 2014). Au fond, l'étude approfondie de cette situation, pour le conflit qui nous intéresse, nous permet de remarquer que nous assistons à une complexification des contextes à projets (Abram, 2000 ; Boutinet, 2011 ; Campbell et Marshall, 1999 ; Ingallina, 2010 ; Watson, 2003). De manière récapitulative, nous apercevons avec beaucoup plus d'acuité l'importance de s'arrêter aux représentations afin de chercher à les comprendre.

Cependant, dans notre champ disciplinaire, au Québec, mis à part certains travaux, dans des disciplines variées, abordant des thématiques rapprochées, telles que l'acceptabilité sociale (Fournis et Fortin, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013), les mouvements de

contestation sectoriels (Babin, 1984 ; Cadrin *et al.*, 2009 ; Fortin et Le Floch, 2010 ; Fortin, Le Floch et Devanne, 2011 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Lyrette, 2003 ; Lyrette et Trépanier, 2004 ; Martin et Hoffman, 2008 ; Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011) et les représentations de certaines filières (Perron, 2003, 2006 ; Savard, 2010), la dimension proprement « géopolitique » des projets énergétiques est restée quasiment inexplorée. Seuls Hulbert (1989) et Breux et Bédard (2014) ont explicitement mis en œuvre, par le passé, une approche géopolitique dans le champ de l'aménagement et du développement. Cependant, jusqu'à maintenant, aucun de ces auteurs ne s'est arrêté aux projets énergétiques.

C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers les travaux théoriques de Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016), professeur à l'Institut français de géopolitique. Parmi l'ensemble des travaux portant sur les conflits que nous avons consulté, le cadre théorique de Philippe Subra présente l'avantage de rassembler, en une seule théorie, les éléments d'une approche géopolitique des conflits d'aménagement et de développement qui concorde avec les implications théoriques et méthodologiques de notre recherche.

#### *7.1.4 Retour sur l'hypothèse de recherche et tentative de compréhension des rapports représentations-positions*

Dans ce mémoire, nous avons considéré que les représentations antagoniques des risques jouent un rôle important dans le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Nous avons comparé les représentations des risques à des « prismes » à travers lesquels les acteurs regardent le conflit. De même, nous sommes partis avec l'intuition de départ que les acteurs portaient un « bagage » en bonne partie antérieur à la controverse. Et nous nous sommes demandé : quelle est l'influence des représentations des risques sur le positionnement des acteurs ?

Cette question de recherche a guidé notre investigation et s'est ramifiée à l'aide des travaux de Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016). De cette façon, elle est devenue un véritable « outil » au service de notre questionnement. Dans ce mémoire, nous avons donc tenté de montrer que les acteurs ont tendance à développer des représentations antagoniques des risques en concordance

avec leur histoire et leur culture d'acteur (cause). Nous avons également souhaité exposer le fait que les acteurs sont ensuite conduits à faire le choix stratégique d'un positionnement dans la « lutte », en regard de leur lecture d'enjeux et de leur interprétation de l'orientation de l'option publique (effet). Autrement dit, nous avons tenté de faire voir que les représentations antagoniques des risques causent le positionnement des acteurs ainsi que les effets qui en découlent sur le rapport de force. De cette manière, nous avons résumé le tout ainsi : représentations des risques (variable indépendante)  $\Rightarrow$  positions des acteurs (variable dépendante).

Comme nous l'avons indiqué – dans notre problématique –, il existe une relation dialectique entre les représentations des risques et le positionnement des acteurs. L'établissement de cette relation nous a été utile pour comprendre la dynamique géopolitique entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste. Elle nous a permis d'entrer au cœur des relations de pouvoir qui se jouent sur le territoire et d'essayer d'en comprendre les ressorts fondamentaux. L'hypothèse que nous avons posée était que les représentations antagoniques des risques interviennent, dans le conflit, comme la pointe la plus visible et condensée des positions des différents acteurs.

Mais, en cherchant à répondre à notre question de recherche, il nous est aussi apparu que, si les représentations des risques influencent les positions des acteurs, il n'en demeure pas moins que ces mêmes positions en viennent aussi à influencer les représentations dans la controverse. Bien que ce constat puisse représenter, en apparence, une difficulté pour la validation ou l'infirmité de notre hypothèse de recherche, il n'en est rien, puisqu'intervient ici, dans les faits, un facteur « temporel » ; facteur qui nous permet de comprendre que le cheminement des acteurs est d'abord celui qui les porte du développement de représentations antagoniques des risques, à partir de leur histoire et de leur culture d'acteurs, au choix stratégique d'un positionnement dans la « lutte », qui les fera ensuite entrer dans la dynamique du rapport de force. Ainsi, le cheminement inverse qui les mène de leur position d'acteur à leur représentation des risques est secondaire et plus tardif dans la controverse ; cheminement qui les mène, au fond, à prendre conscience de leurs propres « biais » – ce que ne font pas tous les acteurs, évidemment.

Cela dit, les relations établies entre représentations et positions, dans la théorie géopolitique de Philippe Subra, se sont avérées vérifiées par notre étude de cas en géopolitique. Les différents cheminements des acteurs, schématisés à l'aide de nos entretiens, ont scrupuleusement respecté les relations prévues par la théorie. En fait, l'analyse de nos données nous permet de conclure que cette théorie colle particulièrement bien au cas étudié – le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Développée à partir de situations concrètes dans le champ de l'aménagement et du développement, avec notamment un intérêt particulier pour les questions d'énergie, cette théorie (Subra, 2003, 2008, 2012, 2014, 2016) jouit d'un ancrage empirique fort ; ancrage probablement garant de sa portée compréhensive en regard de notre entreprise géopolitique.

Cela dit, on émettra peut-être des doutes sur la relation établie entre représentations et positionnements. Toutefois, la richesse de l'entrelacement des associations effectuées, dans nos différents schémas retraçant le cheminement des acteurs, semble garantir la vraisemblance de notre démonstration. De plus, nos « critères » (Savoie-Zajc, 2014a, 2014b, 2014c, 2014d, 2014e, 2014f, 2014g, 2014h) de validité préalablement établis – à savoir l'« acceptation interne », la « cohérence interne », la « confirmation externe », la « complétude » et la « saturation » –, et les implications méthodologiques qui en découlent, ont guidé notre entreprise de recherche, à chacune des étapes, venant garantir la fiabilité de son volet empirique.

## *7.2 L'interprétation des données*

Cette deuxième partie de ce chapitre doit maintenant nous permettre de tirer les conséquences qui découlent de notre entreprise d'investigation. À son issue, nous devrions avoir expliqué la contribution de notre recherche au champ de savoir qui nous intéresse, présenté ses principales faiblesses et pointé ses prolongements potentiels. Cette deuxième partie vise à nous donner la mesure de l'entreprise géopolitique accomplie, et cela, tout en en dépassant le cadre strict.

### *7.2.1 Conséquences théoriques et sens des données eu égard à la théorie de Philippe Subra*

Dans ce mémoire, nous montrons, en substance, que les représentations des risques, portées par les acteurs, sont décisives dans le conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. En fait, elles influencent les positions adoptées par les acteurs. À l'instar des travaux menés par l'école géographique (Douzet, 2001 ; Giblin, 2010 ; Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lacoste, 2006, 2012 ; Lasserre, 2003 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Thual, 1996) et surtout par notre auteur (Subra, 2008, 2012, 2014, 2016), nous soutenons que les représentations des risques ont un rôle géopolitique fort dans la controverse. Nous montrons qu'elles constituent des « prismes » à travers lesquels les acteurs regardent les enjeux. Bien qu'elles ne soient pas à proprement parler « véridiques », nous constatons que leur puissance propre est « mobilisatrice ». C'est pourquoi nous les plaçons dans le registre de l'« idéologie » (Giblin, 1985), sans toutefois nous arrêter davantage à cet arrière-fond psychosociologique.

Cela dit, nous soutenons, dans ce mémoire, que les représentations des risques sont négligées, dans l'analyse du conflit entourant les gaz de schiste au Québec. Alors que de notre point de vue la connaissance des représentations – forcément « subjectives » (Gabriel-Oyhamburu, 2010) – permet une clarification des enjeux et un renouvellement des bases sur lesquelles s'effectue le débat public (Council of Canadian Academies, 2014 ; Chateauraynaud, 2009 ; Dziedziecki, 2005 ; Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Hayter, Barnes et Bradshaw, 2003 ; Savard et Pâquet, 2010), il nous semble que les discussions entourant ce conflit n'explorent pas suffisamment les discours des uns et des autres et surtout les différents projets d'utilisation du territoire qui y sont associés.

En ce sens, notre contribution consiste à montrer que l'analyse des représentations est un outil indispensable d'une analyse géopolitique des projets d'aménagement et de développement au Québec. Elle permet d'appréhender les relations au territoire et surtout de mieux comprendre la nature des rivalités rencontrées (Lasserre et Gonon, 2012).

Si comme nous le pensons les représentations des risques influencent les positions des acteurs, et que la conséquence en est, dans le cas qui nous intéresse, l'existence d'un conflit géopolitique dans

le champ de l'aménagement et du développement, alors les représentations antagoniques sont à la source de la crispation des positions des uns et des autres, et donc, de l'existence et de l'approfondissement du conflit que nous étudions. Dans la mesure où cette conclusion est suggérée par l'étude réalisée dans ce mémoire, et qu'elle enrichit notre compréhension de la relation représentations-positions, alors la conséquence théorique en est que les acteurs sont d'abord guidés par leurs représentations, dans une situation conflictuelle donnée, et qu'ils sont donc peu susceptibles de répondre aux arguments des uns ou des autres ou de modifier leur point de vue ou encore leur position.

Dire cela revient à questionner, dans le prolongement du travail de Philippe Subra (2003) sur le « débat public », certains a priori présents dans la littérature portant sur la communication, la participation et la négociation avec le public. Pour Subra, le rôle de la discussion publique est en effet de désamorcer les antagonismes et non d'améliorer les projets, comme il a été dit dans notre cadre théorique. En conséquence, quatre a priori peuvent ici être critiqués. Tout d'abord, les stratégies de communication sont bien moins efficaces qu'on ne le pense a priori (Bertrand, 2013). En réalité, il est probable qu'elles soient tout simplement insuffisantes pour empêcher des acteurs d'entrer en conflit si leurs représentations sont inconciliables. D'autre part, les arguments contradictoires, lors d'un antagonisme, n'ont que peu d'importance à partir d'un certain stade de cristallisation des points de vue (Lehmann, 2013). En effet, il semble que les acteurs adoptent rapidement une compréhension arrêtée des choses, et ne sont, par conséquent, que peu susceptibles d'aborder la réalité à partir d'une autre perspective que la leur. De plus, les possibilités du dialogue sont sans doute beaucoup plus limitées que nous aimons nous le faire croire (Gariépy, 2012). Dans les faits, le souci de « bien communiquer » cache un certain optimisme devant la possibilité du consensus ; optimisme qu'il nous faut réévaluer à l'aune d'études similaires à la nôtre, mais beaucoup plus orientées sur ces questions. Quatrièmement, du point de vue des acteurs, il n'est pas toujours possible ou souhaitable de négocier (Fischer, Ury et Patton, 2006). Quelquefois même, le rapport de force est la seule option possible pour tenter de régler un différend, et ce, autant pour les acteurs dominés que dominants.

Au contraire des différents a priori mentionnés, et bien perceptibles entourant les deux BAPE et l'ÉES, nos données nous permettent d'avancer qu'il est probable que les acteurs soient portés à rationaliser leurs « visions des choses », puis à entrer dans un « dialogue de sourds » (Angenot,

2008) qui les isole et empêche ultimement le déblocage de la situation analysée. Dans ces circonstances, le territoire est nécessairement pris entre feux opposés (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014). Par le fait même, comme le suggèrent les travaux de Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016), le « territoire du conflit » devient le « territoire des acteurs », selon les différents « projets d'appropriation » revendiqués. Autrement dit, le territoire au sujet duquel s'effectue la dispute est simultanément abordé par les acteurs d'après leur représentation géopolitiquement prépondérante – ici les représentations des risques – et mise en discours et défendue au nom des projets qui rivalisent pour s'y matérialiser.

### *7.2.2 Limites de la recherche, discussion des résultats et avenues ultérieures*

L'usage de la recherche est un enjeu éthique en géopolitique. Certes, la recherche qualitative doit être « utile » (Rossman et Rallis, 2016) au chercheur et à la société qui la font naître. Mais ce type de recherche est aussi susceptible d'être instrumentalisée. Le conflit que nous étudions est encore récent. Et, comme tel, les acteurs sont susceptibles d'utiliser nos données pour alimenter leur argumentaire. Dès lors, nous devons faire attention pour ne pas contribuer – bien malgré nous – à la dynamique du rapport de force. En effet, à une géopolitique « instrumentale » ou « cynique », nous privilégions une géopolitique « compréhensive » et « empirique ». En ce sens, notre contribution à la compréhension du conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste vise à faire quelque peu avancer les connaissances sur ce conflit récent, et, plus généralement, sur les conflits d'aménagement et de développement « rejetés » (Subra, 2008, 2014, 2016). Notre souhait est que ce mémoire contribue à la connaissance de ce conflit, en en apportant une « lecture » géopolitique. Sans pouvoir contrôler les usages ultérieurs de notre recherche, il nous faut néanmoins être conscients de ces possibles répercussions, souligner les limites de notre investigation, élargir les perspectives en entrant en dialogue avec d'autres chercheurs et surtout indiquer des pistes ultérieures de recherche, pour qui souhaiterait revenir sur notre travail ou encore aller plus loin.

Comme nous venons de le dire, notre mémoire procède de « choix » dont il importe de rendre compte. Ces « choix » forment les contours de notre recherche et par le fait même ses « limites ». Bien que toute recherche implique de tels « choix » (Rossman et Rallis, 2016), nos « choix » doivent malgré tout être explicitement énoncés afin de faire preuve de la plus grande transparence possible.

Ainsi, nous identifions six « choix » significatifs ayant contribué à structurer notre recherche : le recours à la géopolitique, la sélection des travaux de Philippe Subra, la centralisation sur la création de données qualitatives, la combinaison de méthodes de recherche, la définition de la taille de l'échantillon et enfin l'utilisation de l'analyse thématique comme méthode de dépouillement de nos entretiens et de nos cartes. Ainsi donc, en plus du « choix » initial de suivre une démarche « géopolitique » (Hollard, 2001 ; Melé, 2003 ; Torre, 2010 ; Kirat et Torre, 2008 ; Reuber, 2000 ; Routledge, 1996 ; Steyaert et Katz, 2004) par opposition à une démarche orientée vers la « gouvernance » (Dukes, 2006 ; Fortin, 2009 ; Le Galès, 1995 ; Renaud, 2001 ; Simard, 2003 ; Simard et Chiasson, 2008 ; Theys, 2002), nous avons également retenu les travaux théoriques d'un auteur en particulier, Philippe Subra (Subra, 2008, 2012, 2014, 2016), afin d'aborder le conflit qui nous intéresse. Ce faisant, nous nous sommes inscrits dans la lignée des travaux de l'école géographique et de la revue *Hérodote* (Douzet, 2001 ; Giblin, 2010, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lacoste, 1986a, 1986b, 1986c, 1993, 1994, 2006, 2012 ; Lasserre, 2003 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Subra, 2008, 2012, 2014, 2016 ; Thual, 1996), en montrant l'importance des représentations des risques dans le conflit des gaz de schiste. Comme il a été vu, les « représentations » (Douzet, 2001) posent des enjeux symboliques forts. Elles nous instruisent sur les dynamiques de rivalités et nous obligent aussi à prendre conscience que l'occupation du territoire est en fait beaucoup plus « géopolitique » qu'il n'y paraît de prime abord. Sorte de « prismes » à travers lesquels les acteurs regardent le « réel », les représentations possèdent une fonction polémologique.

Ainsi, notre auteur nous a conduits à privilégier une démarche de « géopolitique de l'aménagement » (Subra, 2014) ou encore de « géopolitique locale » (Subra, 2016) pour aborder la question de l'énergie et des gaz de schiste. Par là, nous avons fait le « choix » d'une approche innovante des conflits dans le champ de l'aménagement et du développement, en France avec l'Institut français de géopolitique et aussi au Québec avec les travaux précurseurs d'Hulbert (1989) et de Breux et Bédard (2014). Comme il a été dit, en s'appuyant sur Douzet et Kaplan (2012) ces travaux de notre auteur sont sans équivalent dans la littérature anglo-saxonne.

Par-delà ces deux premiers « choix » décisifs pour l'orientation de notre problématique de recherche et de notre cadre théorique, nous avons effectué d'autres « choix » influençant notre méthodologie. Le troisième « choix » effectué est l'adoption d'une démarche « qualitative » (Anadon, 2006 ;



Mucchielli, 2016b ; Paillé, 2016 ; Paillé et Mucchielli, 2016 ; Rossman et Rallis, 2016) par opposition à une démarche qui aurait pu être « mixte ». Le portrait de notre cas dégagé est donc fonction de notre problématique de recherche, de notre cadre théorique et de notre méthodologie. Mais une approche « mixte » nous aurait sans doute permis d'aller plus loin dans la caractérisation sociale, démographique et économique du territoire étudié et aussi dans le niveau de précision atteint sur le plan de l'analyse de nos entretiens semi-dirigés et de nos cartes mentales.

Le quatrième de ces choix est l'adoption d'une approche « multiméthodologique » (Apostolidis, 2007) combinant observation territoriale, entretiens semi-dirigés et cartes mentales. Ces instruments de collecte de l'information se sont avérés fort utiles pour suivre la démarche géopolitique de Philippe Subra. Mais, incontestablement, il aurait aussi été possible d'utiliser d'autres combinaisons aussi efficaces pour en arriver grosso modo aux mêmes résultats. Si l'on fait exception des données visuelles concernant les différents « projets d'appropriation par l'usage » (Subra, 2008, 2012) – données qu'il nous aurait été impossible d'obtenir autrement que par l'usage des cartes mentales –, la combinaison analyse documentaire et entretiens semi-dirigés aurait sans doute pu donner des résultats similaires, moyennant un investissement en temps beaucoup moins étendu et une présentation quelque peu différente des projets en question. Il aurait aussi été possible d'intégrer à notre démarche, avec des moyens plus importants de même que des contraintes de temps moins sévères, l'usage des systèmes d'informations géographiques (SIG), comme l'ont fait d'autres chercheurs, dans le cas qui nous intéresse, tels que Fortin *et al.* (2013) et Gagnon *et al.* (2013), afin de bonifier l'exercice de définition de l'inscription spatiale et temporelle du conflit. Cette intégration nous aurait notamment permis de créer nos propres cartes et de nous affranchir par là des éléments visuels créés par d'autres.

Le cinquième de ces « choix » est la fixation de notre échantillon à 15 individus. La taille de cet échantillon visait le rassemblement des données de trois acteurs par catégories d'acteurs pour un total de 15 entrevues. L'idée derrière ce choix était de recroiser les données des acteurs afin de former des catégories. Évidemment, un échantillon plus étendu nous aurait permis d'aller plus loin et surtout d'être plus précis, alors cependant que les données obtenues témoignent déjà de l'atteinte d'un certain niveau de « saturation ». Rappelons qu'une entrevue de cet échantillon n'a pu être réalisée, faute de disponibilité de la part d'un acteur que nous devions rencontrer, ramenant notre

échantillon à 14 individus – avec le « biais » qui en découle pour la catégorie d'acteurs concernée, soit les acteurs économiques –, et que nous avons essuyé deux refus du côté des cartes mentales – créant par le fait même des distorsions dans la présentation de nos données pour les catégories touchées, soit les acteurs économiques et les acteurs scientifiques et techniques.

Le sixième de ces « choix » est inhérent au recours à l'analyse thématique de nos entretiens et de nos cartes mentales ainsi qu'au caractère « nominal » du processus de caractérisation qui lui est associé. En effet, le classement des informations implique la création de « thèmes » communs aux diverses catégories d'acteurs. Par suite, le « choix » de l'analyse thématique est aussi celui d'une certaine marge de manœuvre dans la manipulation des données qualitatives ; le chercheur devant « nommer » chacun des « thèmes » qu'il crée. Conséquemment, une autre méthode de dépouillement de nos verbatims aurait pu nous mener à des catégorisations quelque peu différentes.

Cette indication des limites de notre recherche nous place maintenant en position d'entrer en dialogue avec d'autres auteurs contemporains afin de tenter d'élargir les perspectives de notre recherche. Nous aimerions rappeler que plusieurs chercheurs observent que les grands projets d'aménagement et de développement sont de plus en plus contestés au Québec (Fortin, 2009 ; Manzagol et Sénécal, 2002 ; Lehmann, 2013 ; Savard, 2013 ; Villeneuve *et al.*, 2009). Et que, de l'ensemble de ces projets, ceux dans le secteur énergétique occupent une place à part. Non seulement ceux-ci sont-ils souvent de grande dimension et à fort impact, mais ils sont aussi susceptibles de modifier les contours d'une société de manière méliorative (Savard et Pâquet, 2010).

Or les mobilisations auxquelles ils donnent lieu font apparaître l'existence de « décalages » (Fortin et Fournis, 2011) entre les acteurs. Si bien qu'il n'est pas rare de constater que l'insertion de ces projets dans des contextes locaux provoque une « montée en généralité » (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Fournis et Fortin, 2012 ; Lecourt, 2004 ; Melé, 2003).

Dans le milieu de l'aménagement et du développement, cette nouvelle donne affecte les chercheurs et les praticiens. Ceux-ci se demandent (Chevalier, Derdevet et Geoffron, 2012 ; Jobert, 1998 ;

Lascoumes et Le Bourhis, 1998 ; Subra, 2014 ; Van der Horst, 2007) : comment aménager et développer à l'heure du phénomène NIMBY ?

Mais ce questionnement rate sa cible. Car les conflits entourant les grands projets d'aménagement et de développement ne peuvent qu'imparfaitement être abordés par le biais de l'« égoïsme » ou de l'« incompréhension » des acteurs. Ils ne sont pas plus des « dysfonctionnements sociaux » (Batellier, 2016 ; Fortin, 2013 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Subra, 2014 ; Tricot, 1993). En réalité, il sont des phénomènes multidimensionnels, qui interpellent plusieurs disciplines des sciences sociales et humaines, à commencer par la géographie et la science politique (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014) ; ce qui nécessite de les aborder de manière conséquente.

Aujourd'hui, cette multiplication des conflits tire sa racine d'une aversion pour les risques (Chateauraynaud, 2008 ; Duclos, 1989 ; November, 2011 ; O'Riordan, 1982 ; Padioleau, 1999) ; ce qui suscite une transformation des enjeux « stratégiques » (Baba et Mailhot, 2015) entourant les projets mis de l'avant. Désormais, il s'agit de « maîtriser les oppositions », comme le disent Subra (2003) et Gendron (2014). Dès lors, l'« acceptabilité sociale » (Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fournis et Fortin, 2012 ; Québec, 2015) se constitue comme une nouvelle réalité avec laquelle doivent composer les acteurs dominants du champ de l'aménagement et du développement. À ce titre, si ceux-ci veulent voir se réaliser leurs projets, la réflexion sur les risques devient incontournable. Plusieurs chercheurs, comme Moffat et Zhang (2014) et Zelem (2012), en font d'ailleurs un de ses paramètres décisifs. Selon eux, plus un projet est risqué ou mal perçu, moins il a de chance de se réaliser. Nous le constatons, ceci constitue une mutation majeure du contexte de réalisation des projets en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle ; mutation dont on ne comprend pas encore toute la portée et les effets, mais qui génère cependant une « crise » du management de projets qui n'est pas sans affecter la « faisabilité géopolitique » de ceux-ci, selon Subra (2014) et Zelem (2012). C'est aussi ce que reflète le cas des gaz de schiste au Québec.

Comme nous l'avons vu dans ce mémoire, l'avenir de la filière des gaz de schiste dépend davantage des rapports entre forces que de la faisabilité scientifico-technique de l'exploitation ou encore de la conjoncture favorable des marchés. Comme de nombreux acteurs nous l'ont mentionné, nous aurions sans doute déjà des puits de gaz de schiste, dans la vallée du Saint-Laurent, si ce n'avait été du mouvement d'opposition qui s'est constitué rapidement. C'est dire que les conflits ont quelque chose à nous apprendre, comme nous le fait remarquer Encel (2009).

En réalité, le territoire est une chose beaucoup plus complexe qu'il ne le semble a priori. Il est un véritable « théâtre d'opérations » (Rosières, 2001) où les acteurs doivent agir. En ce sens, l'« accès » (Moore, 2016) au territoire et à ses ressources plus ou moins convoitées est une chose précieuse qui permet d'« opérer » (Lacey, Parsons et Moffat, 2012) ; mais une chose qui ne saurait être garantie si elle promet de compromettre le « bien-être » (Cohen, Reichl et Schmidthaler, 2013) de ses habitants et des autres citoyens qui y sont sensibles. Est ainsi réactualisée toute la question du « développement durable » (Brodhag, 2003 ; Da Cunha, 2003 ; Gendron, 2004, 2007 ; Gendron et Revéret, 2000 ; Latouche, 2004 ; Rist, 1996 ; Ruegg, 2003 ; Smouts, 2008) et de l'équilibre précaire entre ses trois termes : l'économique, le social et l'environnemental. Mais est aussi posée toute la question de la « démocratisation » (Zelem, 2012) des décisions en matière d'énergie, habituellement prises de manière « verticale » et passablement « technocratique ». Qui doit décider de l'implantation des projets énergétiques ? Et surtout comment cela doit-il se faire ? Telles semblent être quelques-unes des grandes questions qui peuvent être posées, plus largement, et à l'aide de contributions de nombreux chercheurs, à la suite de notre étude et de notre analyse des données.

Cela dit, notre travail de recherche laisse aussi en friche toute une série de questions plus précises dont d'autres chercheurs pourraient éventuellement se saisir pour faire avancer les connaissances. Malgré son ampleur relative – quelques centaines de pages –, notre recherche a dû laisser des questions importantes de côté ; questions qui, en elles-mêmes, méritent des développements extensifs. Par conséquent, il importe de pointer ces questions afin de nourrir nos recherches ultérieures ou encore celles d'autres chercheurs actifs dans notre champ disciplinaire et de pratique.

Tout d'abord, il importe d'étendre notre connaissance des conflits d'aménagement et de développement au Québec, notamment des projets énergétiques. Jusqu'à maintenant, relativement peu de travaux scientifiques ont été effectués en ce sens (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010 ; Fortin et Le Floch, 2010 ; Fortin, Le Floch et Devanne, 2011), peu de mémoires (Gagnon-Boudreau, 2013 ; Ibanez, 2013 ; Lyrette, 2003) et de thèses (Chailleux, 2016 ; Simard, 2003). Et les grandes synthèses se font toujours attendre (Savard et Pâquet, 2010). Qu'il s'agisse d'ouvrages portant sur des cas récents ou encore de méta-analyses théoriques, il y a des besoins à combler. Or, par leur capacité à engendrer des retards, des modifications coûteuses, voire même des abandons, ces conflits sont une composante essentielle du montage et de la gestion de projets (Godschalk, 2007 ; Ingallina, 2010 ; Jobert, 1998 ; Project Management Institute, 2004 ; Subra, 2003, 2016). Dès lors, les savoirs à leur sujet ne sauraient rester éparpillés. D'autant plus que nous assistons, à l'heure actuelle, à une multiplication des grands projets dans le secteur des ressources naturelles et dans celui des transports. Ces grands chantiers génèrent souvent de l'antagonisme, et il importe d'être à même de le comprendre, soit pour se « préparer aux conflits » à proprement parler – apprendre à les « gérer », à y « communiquer », à y effectuer des « concessions » –, soit pour se « préparer à y résister » – apprendre à « créer un rapport de forces », à « obtenir l'abandon d'un projet » ou encore des « mesures compensatoires » (Subra, 2008, p. 248). Dans l'hypothèse où cet engouement pour les grands projets a bien des chances de se maintenir à court ou moyen terme, il y a donc ici un programme de recherche dont la pertinence est tout autant scientifique qu'opérationnelle (Subra, 2014).

Aussi, comme nous l'avons vu, la théorie de Philippe Subra est riche et féconde. Malgré le fait qu'elle tend à minimiser l'apport critique d'autres chercheurs (Latouche, 2004 ; Rist, 1996) – le domaine de l'aménagement et du développement est-il vraiment un impensé économique-politique ? – ; malgré le fait qu'elle tant à surestimer l'importance des représentations et, par là, à occulter celle des positions structurelles dans le champ social et idéologique (Bourdieu, 1974, 1993 ; Giddens, 1984 ; Nosedo et Racine, 2001) – les acteurs peuvent-ils véritablement adopter une autre position, une autre manière de concevoir les choses ? – ; malgré enfin le fait qu'elle tend à réduire la complexité entourant le parcours des acteurs à un cheminement linéaire et étranger aux va-et-vient que nous avons constatés – des flèches de rétroactions n'aideraient-elles pas à mieux comprendre les options « réelles » s'offrant aux acteurs lors de leur parcours ? – ; d'autres travaux pourraient reprendre à

bon escient son outillage conceptuel afin de tenter de mieux comprendre les conflits dans le champ de l'aménagement et du développement, et particulièrement en ce qui concerne les conflits de l'énergie. En ce sens, il serait intéressant d'appliquer cette démarche aux différents parcs éoliens, afin de tenter d'en comparer l'utilité avec les travaux déjà existants, qu'il s'agisse de travaux en aménagement et en développement, en géographie, en science politique ou encore en sociologie.

Il serait également pertinent, selon nous, et en suivant les réflexions de Joules (2006) sur le caractère polémologique des risques, de tenter de « géopolitiser » les travaux sur l'« acceptabilité sociale » (Baba et Mailhot, 2016 ; Batellier, 2016 ; Cohen, Reichl et Schmidthaler, 2013 ; Fortin et Fournis, 2011, 2014 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fournis et Fortin, 2012, 2015 ; Gendron, 2014 ; Lacey, Parsons et Moffat, 2012; Moffat et Zhang, 2014 ; Moore, 2016 ; Zelem, 2012). Bien que les chercheurs précités tentent de circonscrire les contours de cette notion récente, la rareté des travaux empiriques sur le sujet laisse songeur. De quelle manière cette notion est-elle utile à la compréhension des conflits dans le champ de l'aménagement et du développement ? En quoi éclaire-t-elle la pratique des acteurs ? Et surtout, assistons-nous véritablement, avec l'apparition de cette notion, à la redéfinition des paramètres stratégiques du montage et de la gestion de projets ? En l'état, cette notion entraîne aussi beaucoup de confusion : tous les acteurs s'en réclament, alors que bien peu sont susceptibles d'en offrir une définition éclairante. Dès lors, que faut-il penser d'une notion si fortement instrumentalisée ? Est-elle susceptible de devenir un concept balisé de l'analyse géopolitique ? Ou est-elle appelée à demeurer un concept « de l'industrie pour l'industrie », pour reprendre l'expression de Colton *et al.* (2016) ?

### *Conclusion*

Dans ce dernier chapitre, nous avons mis en perspective les données collectées, nous les avons reliées au problème étudié et nous sommes revenus sur notre hypothèse de recherche. Par là, nous avons montré l'influence de certains facteurs déterminants, nous avons dégagé les conséquences théoriques qui en découlent, nous avons établi les limites de notre recherche et suggéré des avenues ultérieures d'investigation. En conservant une certaine distance par rapport aux positions défendues, nous avons tenté de mieux saisir les enjeux du conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

En ce sens, nous avons tenté de produire, à cette étape de notre mémoire, et à l'aide des travaux de Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016), une « lecture » géopolitique du conflit étudié. Par l'analyse et puis enfin l'interprétation des données recueillies, nous avons offert une « synthèse », permettant de reconstituer le « système d'acteurs », les « rapports de forces » et les « représentations en présence ». À partir des acquis de notre démarche, et en rapport à la littérature pertinente sur le sujet, nous avons tenté de saisir plus adéquatement les rapports représentations-positions. Comme nous l'avons vu, ces rapports sont complexes. Ils invitent maintenant à réinterroger la littérature portant sur les représentations, les risques et les conflits, mais aussi celle portant sur l'acceptabilité sociale, les mouvements de contestation sectoriels ou encore les représentations de certaines filières. Comme nous l'avons indiqué, ces rapports incitent aussi à réévaluer la littérature portant sur la communication, la participation et la négociation avec le public. Il se pourrait en effet que les bases sur lesquelles s'effectue le « débat public » (Subra, 2003) portent à surestimer la capacité des acteurs à communiquer, à sortir de l'ornière du rapport de force, à atteindre le consensus ou encore le gain mutuel par la négociation. Au contraire, il semble probable, lors de tels conflits – mais la chose demande de plus amples recherches –, que les acteurs tendent à se refermer sur eux-mêmes pour bientôt devenir hermétiques aux arguments des autres.

La compréhension que nous en avons dégagée porte à conséquence. Elle invite à penser que les acteurs développent d'abord des représentations des risques, en concordance avec leur histoire et leur culture d'acteur, pour ensuite être conduits à faire le choix stratégique d'un positionnement dans la « lutte », en regard de leur lecture d'enjeux et de leur interprétation de l'opinion publique. Dans la droite ligne du sens accordé aux données présentées et puis analysées à l'aide de la théorie géopolitique de Philippe Subra, nous avons constaté qu'il existe une relation dialectique entre les représentations des risques et les positions des acteurs. Si bien que les unes influencent les autres et inversement. De cette manière, comme nous l'avons dit, la théorie de notre auteur doit être comprise à l'aune d'un facteur « temporel » ; le cheminement des acteurs étant d'abord « progressif » – de leur histoire d'acteur vers l'adoption d'un positionnement dans le conflit – et puis ensuite « rétrospectif » – de ce positionnement dans le conflit vers leur histoire d'acteur.

Enfin, si les relations établies par cette théorie se sont avérées vérifiées, et qu'il en découle, selon nous, que les représentations des risques sont à la source de la crispation des positions des uns et

des autres, il n'en demeure pas moins que notre étude présente aussi des limites ; limites que nous avons indiquées en explicitant nos « choix » de recherche ; limites qui nous ont aussi permis d'entrer en dialogue avec d'autres chercheurs afin d'élargir les perspectives de notre recherche.



## Conclusion générale

Arrivés au terme de notre étude, il importe de revenir sur notre démarche de recherche et de tenter d'en dépasser les contours. Le lecteur sait maintenant que nous avons eu l'ambition d'aborder la question des grands projets d'aménagement et de développement par l'entremise d'une approche géopolitique. Il sait également que nous avons fait le choix de nous arrêter au conflit entourant le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Rappelons que les choix de cette approche et de ce cas se sont justifiés par le fait que, bien que des études se sont penchées, au Québec, sur des thématiques rapprochées (Babin, 1984 ; Cadrin *et al.*, 2009 ; Fournis et Fortin, 2012 ; Fortin et Fournis, 2011 ; Fortin, Fournis et Beaudry, 2013 ; Fortin et Le Floch, 2010 ; Fortin, Le Floch et Devanne, 2011 ; Gagnon-Boudreau, 2013 ; Lyrette, 2003 ; Lyrette et Trépanier, 2004 ; Martin et Hoffman, 2008 ; Perron, 2003, 2006 ; Sauvé, 2010 ; Sauvé et Batelier, 2011 ; Savard, 2010), peu d'études semblent s'être arrêtées à la dimension proprement « géopolitique » des projets d'aménagement et de développement (Breux et Bédard, 2014 ; Hulbert, 1989), et tout spécialement des projets énergétiques. Or nous assistons, depuis un moment, à la multiplication des conflits dans le champ de l'aménagement et du développement (Fortin, 2009 ; Manzagol et Sénécal, 2002 ; Lehmann, 2013 ; Savard, 2013 ; Villeneuve *et al.*, 2009), et le secteur de l'énergie est particulièrement touché (Savard et Pâquet, 2010). Dans ce contexte, le cas des gaz de schiste nous est apparu comme un conflit récent et symptomatique de cette tendance. Pour ces raisons, donc, un conflit intéressant à étudier.

Sur la base du cadre théorique de Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016), nous avons tenté, dans ce mémoire, d'offrir une « lecture » géopolitique de la controverse ; « lecture » qui puisse rendre compte de l'influence des représentations des risques sur le positionnement des acteurs. À l'aide de cette théorie novatrice, et des données rassemblées en corpus de verbatims d'entretiens et de cartes mentales, nous avons montré que l'analyse géopolitique est un outil de compréhension, à part entière, des transformations qui affectent les grands projets d'aménagement et de développement. Plus particulièrement, nous avons montré que l'analyse des représentations est féconde pour comprendre l'antagonisme entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Sur la piste des travaux de notre auteur, et en nous appuyant sur nos données collectées, nous nous sommes penchés sur le caractère antagonique des représentations des risques. Nous avons comparé les représentations des risques à des « prismes » à travers lesquels les acteurs regardent le conflit. Et nous avons convenu qu'il existait sans doute aussi un « bagage », chez les acteurs, antérieur à la controverse.

Sur cette base, nous avons entrepris l'argumentation de notre hypothèse de recherche, à savoir qu'il existe une relation représentations-positions dans le conflit étudié. Cette hypothèse nécessitait, pour être vérifiée, de reproduire la démarche géopolitique de Philippe Subra (2008, 2012) – moment 1, 2 et 3 – en mettant particulièrement l'accent sur les deux termes de son énoncé, soit les « représentations des risques » et le « positionnement des acteurs ». Elle nécessitait aussi de reconstituer synthétiquement le conflit étudié à l'aide des nouveaux éclairages apportés par l'identification du « territoire du conflit », du « territoire des acteurs » et des différents « projets d'appropriation par l'usage ». Cette démarche extensive constitue le cœur de ce mémoire, ou, autrement dit, son développement. Elle se déploie sur trois chapitres de présentation des données, suivis d'un dernier chapitre d'analyse. Cette démarche nous a permis, par la description des tendances à chacune des échelles et l'explicitation des « jeux » d'acteurs, de restituer la cohérence géohistorique du conflit étudié – qui, quoi, quand, où, pourquoi et comment. Elle nous a également permis de nous arrêter, par la rencontre des acteurs et la prise en compte des différents discours subjectifs, à la dimension psychosociologique du conflit étudié – leitmotivs, implications territoriales qui en découlent, complexité du cheminement des acteurs. Elle nous a enfin permis, par le biais des cartes ou des « images » que se font les acteurs, de nous pencher sur la dimension polémologique du conflit étudié – ce que les acteurs défendent ou convoitent et ce qu'ils masquent ou accentuent.

À l'aide des travaux de notre auteur (Subra, 2003, 2008, 2012, 2014, 2016), nous avons montré que les acteurs ont tendance à développer des représentations antagoniques des risques en concordance avec leur histoire et leur culture d'acteur. Nous avons exposé le fait que les acteurs sont conduits à faire le choix stratégique d'un positionnement dans la « lutte », en regard de leur lecture d'enjeux et de leur interprétation de l'orientation de l'option publique. En somme, lors de notre analyse des données, nous avons cherché à montrer que les représentations antagoniques des risques causent le positionnement des acteurs ; bien qu'il existe aussi, dans le déploiement du

conflit, une relation dialectique entre ces deux termes. Notre recherche semble avoir confirmé la relation établie par l'énoncé de notre hypothèse.

En réalité, nous avons constaté que les représentations des risques sont « fédératives », c'est-à-dire qu'elles rassemblent ou opposent les acteurs, qu'elles favorisent la création de « camps » favorables ou défavorables au développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. En ce sens, lors de cette controverse, les acteurs peuvent bien revendiquer une identité – « citoyenne », « civile », « économique », « politico-administrative » ou « scientifico-technique » –, il semble qu'ils en aient une autre pour leurs opposants – « amis », « ennemis », « alliés », « neutres ». À titre d'exemple, pour le cas qui nous intéresse, en reprenant les discours en présence, les acteurs de la société civile ne sont pas des « groupes organisés » sur une base non gouvernementale et non lucrative, mais bien des représentants du « lobby vert ». De leur côté, les acteurs économiques ne sont pas plus des « promoteurs d'un projet énergétique », mais bien des « capitalistes ». Ici, le manque de nuance semble une condition d'efficacité. Lors d'une dispute, l'autre est là ; il existe ; il dérange ; voire il menace. L'autre possède un « projet » ; « projet » qui peut s'opposer, partiellement ou intégralement, à celui d'autres acteurs. Mais l'autre ne peut être nié ; d'où l'existence d'une problématique géopolitique entourant les grands projets d'aménagement et de développement. En fait, chaque représentation se prolonge dans un « projet » qui peut porter les acteurs à s'entrechoquer. C'est bien ce que nous avons vu avec le cas qui nous intéresse.

Bien que nous ayons retenu la théorie géopolitique de Philippe Subra (2003, 2008, 2012, 2014, 2016), à la fois pour son originalité et sa contemporanéité, et que cette théorie nous ait permis de mener à bien notre recherche, nous avons également formulé, en analyse de nos données, certaines critiques « internes » et « externes » de cette théorie. Ces critiques ne remettent pas en question son bien-fondé, mais invitent à l'interroger. En effet, ce cadre théorique n'explique pas tout, ou plutôt laisse dans l'ombre certaines dimensions du problème étudié. Nous pouvons maintenant pointer, en guise d'élargissement de nos perspectives théoriques, le fait que la théorisation géopolitique de Philippe Subra pourrait être enrichie par certains acquis des écoles sociologiques fonctionnaliste et structuraliste. D'un côté, il semble qu'une reproblématisation fonctionnaliste du cheminement des acteurs – notamment durkheimienne ou parsonnienne – pourrait montrer que ceux-ci occupent, avant le conflit, et par-delà leur « histoire » et leur « culture », des « fonctions », des « rôles », dans

un ensemble social plus vaste ; « fonctions » et « rôles » qui leur confèrent une certaine finalité « objective », et qui limitent, par là, leur capacité d'action dans le conflit (Cuin, 1993b, 1993c ; Grawitz, 2004c, 2004d, 2004f ; Prades, 1997 ; Rocher, 1972). Cette reproblématisation pourrait notamment éclairer le fait que l'existence de « fonctions » ou de « rôles » ne laisse pas beaucoup de place à la formation de représentations indépendantes ou encore à un positionnement libre des acteurs. Par exemple, cette reproblématisation pourrait jeter un nouvel éclairage sur la relation représentations-positions chez les acteurs politiques et administratifs et chez les acteurs scientifiques et techniques. Sur un autre plan, une reproblématisation structuraliste du cheminement des acteurs – notamment bourdieusienne – pourrait montrer que leurs représentations des risques et que leurs positionnements sont en fait largement construits au sein de la « structure sociale » plus vaste ou encore au sein du « champ » social en question ; « structure » et « champ » qui induisent des « habitus » ainsi que des « effets de lieu » (Accardo, 2006 ; Boudon, 1993 ; Chevalier, 1993a, 1993b ; Grawitz, 2004a, 2004g, 2004h ; Mounier, 2001 ; Nosedo et Racine, 2001). Cette reproblématisation pourrait notamment éclairer le fait que les « acteurs » sont en réalité des « agents », dont la capacité d'action est beaucoup plus réduite qu'il n'y paraît a priori. Par exemple, cette reproblématisation pourrait jeter un nouvel éclairage sur la relation représentations-positions chez les acteurs citoyens, les acteurs de la société civile et les acteurs économiques. Nous le voyons, le cadre théorique de Philippe Subra pourrait être bonifié par certains acquis de la sociologie – du moins lorsqu'il s'agit d'envisager les différents cheminements d'acteurs. N'empêche, ce cadre théorique s'est avéré éclairant pour notre investigation.

Au terme de cette étude, en prenant appui sur notre analyse des données, mais en la dépassant également, il nous apparaît donc clair que l'analyse « micro-géopolitique » (Thual, 1996) est susceptible d'éclairer, dans le futur, d'autres situations de rivalités de pouvoir qui se jouent sur les territoires (Giblin, 2013 ; Hollard, 2001 ; Lasserre et Gonon, 2012 ; Lacoste, 2003 ; Subra, 2012, 2014). En effet, la libéralisation du commerce atteint son apogée, les puissances émergentes souhaitent épouser le mode de vie « à l'américaine » et le contrôle des ressources naturelles s'affirme de plus en plus comme une partie maîtresse du « grand jeu » (Gabriel-Oyhamburu, 2010) géopolitique afin d'assurer la croissance. Dans ce contexte, l'analyse géopolitique peut offrir un nouvel éclairage aux chercheurs et praticiens oeuvrant dans le champ de l'aménagement et du développement, et tout spécialement à ceux s'intéressant à la question des ressources naturelles. En

mettant le territoire au centre de l'investigation, cette analyse offre, en une seule démarche de recherche intégrée : le traitement multiscalaire des données d'observation, la prise en compte des différentes subjectivités discursives issues des données d'entretien et enfin l'analyse des conséquences des projets territorialisés à partir des données cartographiques. Avec sa géopolitique « locale » (2014, 2016), Philippe Subra pose donc certains jalons importants d'une analyse des grands projets d'aménagement et de développement : une analyse proprement géopolitique.

En guise d'ouverture, d'un point de vue prospectif, trois éléments sont à considérer :

1. Premièrement, si les ressources énergétiques des zones « périphériques » ou « semi-périphériques » sont déjà convoitées (Gabriel-Oyhamburu, 2010), celles du « centre » (Klein et Lasserre, 2007) le sont maintenant de plus en plus. Au gré du développement de nouvelles technologies d'exploration et d'exploitation, l'émergence des énergies « non conventionnelles » (Chevalier, 2012 ; Lacoste, 2013 ; Laferrère, 2012 ; Roger-Machart, 2013), telles que le gaz ou le pétrole de schiste, reconfigure la géographie des ressources naturelles. Par conséquent, le conflit entourant le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste pourrait bien être le premier conflit d'une série d'autres, au Québec, à la suite de ces transformations.
2. Deuxièmement, avec la mondialisation de l'économie et la montée de l'informatisation généralisée, il est aussi courant d'entendre annoncer la « fin de la géographie » (Graham, 1998 ; Greig, 2002 ; Lasserre, 2000, 2007 ; Newman, 1998). Or, dans les faits, nous sommes bien loin de voir disparaître l'importance du « facteur de localisation » (Elazar, 1999). En fait, la croissance se polarise. Et l'économie continue d'être dépendante de « points », de « nœuds », de « sites » (Dolfus, 2001), où se trouvent des ressources naturelles et humaines « vitales ». Enjeu tenace, l'espace demeure au centre des conflits (Rosières, 2001). Et rien n'indique que cette situation est appelée à se modifier dans un avenir rapproché.

3. Troisièmement, en raison des phénomènes de « raréfaction » (Le Cercle des économistes et Orsenna, 2007), de plus en plus nombreux, auxquels nous assistons, certains espaces deviennent plus cruciaux que d'autres et certains espaces deviennent plus conflictuels que d'autres. C'est pourquoi il y a conflit « ici » et non « là ». Bien que nous découvrons chaque année de nouvelles sources d'énergie ; bien que de nouvelles technologies nous permettent de repousser les limites de l'exploration et de l'exploitation, nous voyons incontestablement apparaître l'importance géopolitique du « site » (Meidan, 2007) industriel et productif.

## Bibliographie

- Abram, S. A. (2000). Planning the Public : Some Comments on Empirical Problems for Planning Theory. *Journal of Planning Education and Research*, 19, p. 351-357.
- Abric, J.-C. (1994). Chapitre 1. Les représentations sociales : Aspects théoriques. Dans Abric, J.-C. (dir.), *Pratiques sociales et représentations*. Paris : PUF, p. 11-36.
- Accardo, A. (2006). *Introduction à une sociologie critique : Lire Pierre Bourdieu*. Paris : Agone, 382 p.
- Adams, J. (2000). *Risks*. London/New York : Routledge, 228 p.
- Adams, J. (2003). 4. Risk and Morality : Three Framing Devices. Dans Ericson, R. V. et Doyle, A. (dir.), *Risk and Morality*. Toronto : University of Toronto Press, p. 86-103.
- Adkin, L. E. (2009). 1. Ecology, Citizenship, Democracy. Dans Adkin, L. E. (ed.), *Environmental Conflict and Democracy in Canada*. Vancouver : UBC Press, p. 1-15.
- Aharoni, Y. (1981). *The No Risk Society*. London : Chatham, 228 p.
- Alphandéry, P., Bitoun, P. et Dupont, Y. (1991). *L'équivoque écologique*. Paris : La Découverte, 278 p.
- Althaus, C. E. (2005). A Disciplinary Perspective on the Epistemological Status of Risk. *Risk Analysis*, 25(3), p. 567-588.
- Anadon, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : De la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches Qualitatives*, 26(1), p. 5-31.
- Anderson, B. J. et Theodori, G. L. (2009). Local Leaders' Perceptions of Energy Development in the Barnett Shale. *Southern Rural Sociology*, 24(1), p. 113-129.
- Anderson, J. (2003). American Hegemony After 11 September : Allies, Rivals and Contradictions, *Geopolitics*, 8(3), p. 35-60.
- André, Y. (1989). Les cartes mentales. Dans André, Y., Bailly, A., Ferras R., Guérin, J.-P. et Gumuchian, H (dir.), *Représenter l'espace : L'imaginaire spatial à l'école*. Paris : Economica, p. 153-167.
- André, Y. (1998). *Enseigner les représentations spatiales*. Paris : Anthropos, 254 p.
- Angenot, M. (2008). *Dialogues de sourds : Traité de rhétorique antilogique*. Paris : Mille et une nuits, 450 p.

- Aoun, S. (2007). Le pétrole au Moyen-Orient : Les flux et les blocages. Dans Klein, J.-L. et Lasserre, F. (dir.), *Le monde dans tous ses États : Une approche géographique*. Québec : PUQ, p. 494-502.
- Apostolidis, T. (2007). Représentations sociales et triangulation : Enjeux théorico-méthodologiques. Dans Abric, J.-C. (dir.), *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Ramonville Saint-Agne : Éres, p. 13-35.
- Arborio, A.-M. et Fournier, P. (2012). *L'observation directe*. Paris : Armand Colin, 127 p.
- Arki, F. (2008). De l'étude de dangers aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : L'invention de l'aléa technologique. Dans *Les enjeux d'une gestion territorialisée des risques technologique : Vers des villes viables et acceptables*, Actes de séminaire, 11 janvier, p. 16-22.
- Ascher, F. (2008). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. Paris : Éditions de l'Aube, 109 p.
- Ascher, F. (2010). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris : Odile Jacob, 345 p.
- Audhui, J. (2005). Les grands aménageurs et le débat public : Premières expériences. Dans Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M. (dir.), *Le débat public en apprentissage : Aménagement et environnement : Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris : L'Harmattan, p. 95-105.
- Avioutskaa, V. (2006). *Géopolitiques continentales : Le monde au XXIe siècle*. Paris : Armand Colin, 397 p.
- Baba, S. et Mailhot, C. (2016). De la controverse à l'acceptabilité sociale : Le rôle constructif du conflit, *Vertigo*. 16(1), p. 1-24. Récupéré le 4 mai 2017 : <http://vertigo.revues.org/16917>
- Babin, R. (1984). *L'option nucléaire : Développement et contestation de l'énergie nucléaire au Canada et au Québec*. Montréal : Boréal, 226 p.
- Bailly, A. (2004) (dir.). *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Armand Colin, 333 p.
- Bailly, A. et Béguin, A. (2003). *Introduction à la géographie humaine*. Paris : Armand Colin, 216 p.
- Bailly, A., Baumont, C., Hurot, J.-M. et Sallez, A. (1995). *Représenter la ville*. Paris : Economica, 112 p.
- Barbier, R. et Nadaï, A. (2015, décembre). Acceptabilité sociale : Partager l'embarras, *Vertigo*. 15(3), p. 1-19. Récupéré le 30 juillet 2016 : <http://vertigo.revues.org/16686>
- Bardin, L. (1993). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF, 291 p.
- Bardin, L. (2003). L'analyse de contenu et de la forme des communications. Dans Moscovici, S. et Buschini, S. (dir.), *Les méthodes des sciences humaines*. Paris : PUF, p. 243-270.



- Baril, J. (2006). *Le BAPE devant les citoyens : Pour une évaluation environnementale au service du développement durable*. Québec : PUL, 187 p.
- Baril, J. (2009). Le BAPE a 30 ans... et toutes ses dents ? *GaïaPresse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://gaiapresse.ca/analyses/le-bape-a-30-ans-et-toutes-ses-dents-91.html>
- Baril, J. (2010). L'évaluation environnementale des gaz de schiste. *GaïaPresse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.gaiapresse.ca/2010/11/evaluation-environnementale-des-gaz-de-schiste/>
- Baril, J., Beaubien, M., Beauchamp, A., Bélanger, M., Bhérier, L., Delisle, A., Gariépy, M., Gauthier, M., Ouimet, L., Simard, L. et Thibault, A. (2010, 17 septembre). Gaz de schiste – Un test pour l'indépendance du BAPE. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/296356/gaz-de-schiste-un-test-pour-l-independance-du-bape>
- Barthes, Y. et Gilbert, C. (2005). Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance. Dans Warin, P. (dir.), *Le recours aux experts : Raisons et usages politiques*. Grenoble : PUG, p. 43-62.
- Batellier, P. (2016, mai). Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : Définitions et postulats. *Vertigo*. 16(1), p. 1-24. Récupéré le 16 décembre 2016 : <http://vertigo.revues.org/16920>
- Beauchamp, A. (1997). *Gérer le risque, vaincre la peur*. Montréal : Bellarmin, 187 p.
- Beauchamp, A. (2010, 5 octobre). Gaz de schiste – Il faut donner au BAPE les moyens de faire sa tâche. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/297447/gaz-de-schiste-il-faut-donner-au-bape-les-moyens-de-faire-sa-tache>
- Beaudet, G. (2005). Aménagement du territoire et urbanisme : Le Québec a-t-il su relever le défi de la planification ? *Organisations et territoires : Réflexion sur la gestion, l'innovation et le développement*, 14(3), p. 5-12.
- Beaudet, G. (2007). *Urbaniste*. Montréal : PUM, 67 p.
- Beaudry, R. et Dionne, H. (1996). Vivre quelque part comme agir subversif : Les solidarités territoriales. *Recherches sociographiques*, 37(3), p. 537-557.
- Beaudry, R. et Fortin, M.-J. (2013). Chapitre 5. Étude de cas pour lier temps et espace : De l'industrie au mouvement territorial. Dans Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (dir.), *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : L'industrie du gaz de schiste au Québec*. Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski, rapport final de l'étude S4-1 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste et au MDDEFP, p. 136-171. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>

- Beck, U. (2000). Risk Society Revisited : Theory, Politics and Research Programmes. Dans Adam, B., Beck, U. et Van Loon, J (éd.), *The Risk Society and Beyond : Critical Issue for Social Theory*. London : Sage, p. 211-229.
- Beck, U. (2001a). *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Flammarion, 521 p.
- Beck, U. (2001b). La politique dans la société du risque. *Revue du MAUSS.*, 17, p. 376 à 392.
- Beck, U. (2008). *World at Risk*. Cambridge : Polity Press, 240 p.
- Becker, H. S. (2002). *Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris : La Découverte, 352 p.
- Beck-Gernsheim, E. (2000). 6. Health and Responsibility : From Social Change to Technological Change and Vice Versa. Dans Adam, B., Beck, U. et Van Loon, J (éd.), *The Risk Society and Beyond : Critical Issue for Social Theory*. London : Sage, p. 122-135.
- Bélaïr-Cirino, M. (2010, 13 décembre). Les citoyens se regroupent contre les gaz de schiste. *Le Devoir*. Récupéré, le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/politiqu/quebec/312919/l-es-citoyens-se-regroupent-contre-les-gaz-de-schiste>
- Bellenger, L. et Couchaere, M.-J. (2012). *Les techniques de questionnement : Poser et se poser les bonnes questions*. Issy-les-Moulineaux : ESF éditeurs, 191 p.
- Benessaïeh, K. (2010, 2 septembre). PQ : Le gouvernement Charest « à la solde » de l'industrie du gaz de schiste. *La Presse*. Récupéré, le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossier/gaz-de-schiste/201009/02/01-4311988-pq-le-gouvernement-charest-a-la-solde-de-l-industrie-du-gaz-de-schiste-php>
- Berger, P. et Luckmann, T. (2008). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, 357 p.
- Bergeron, P. (2011a, 19 juillet). Des gaz s'échappent toujours d'un puits, six mois plus tard. *La Presse*. Récupéré, le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossier/gaz-de-schiste/201107/19/01-4419215-des-gaz-sechappent-toujours-dun-puits-six-mois-plus-tard.php>
- Bergeron, P. (2011b, 31 juillet). Gaz de schiste : L'industrie fait son mea culpa. *La Presse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201107/31/01-4422385-gaz-de-schiste-lindustrie-fait-son-mea-culpa.php>
- Bernstein, P. L. (1996). *Against the Gods : The Remarkable Story of Risk*. New York : John Wiley, 383 p.
- Berthelot, J.-M. (2006). *L'intelligence du social : Le pluralisme explicatif en sociologie*. Paris : PUF, 249 p.

- Bertrand, S. (2013). Chapitre 11. Les grands projets énergétiques et la communication. Dans Lehmann, V. et Motulsky, B (dir.), *Communication et grands projets : Les nouveaux défis*. Québec : PUQ, p. 199-209.
- Bherer, L., Dufour, P. et Allison, C. R. (2013). *Analyse comparée des mobilisations autour du développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique*. Centre de recherche sur les politiques et le développement social, Université de Montréal, rapport final de l'étude S4-3a (partie 1) remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 309 p. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Bice, S. (2014). What Gives you a Social Licence ? An Exploration of the Social Licence to Operate in the Australian Mining Industry. *Ressources*, 3(1), p. 62-80.
- Blanchet, A (dir.). (1985). *L'entretien dans les sciences sociales : L'écoute, la parole et le sens*. Paris : Dunod, 289 p.
- Blanchet, A. (1987). Interviewer. Dans Blanchet, A., Ghiglione, R., Massonnat, J. et Trognon, A (dir.), *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Observer, interviewer, questionner*. Paris : Dunod, p. 81-126.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (2010). *L'entretien : L'enquête et ses méthodes*. Paris : Armand Colin, 128 p.
- Blohm, A., Peichel, J., Smith, C. et Kougentakis, A. (2012). The significance of regulation use patterns on natural gas resource estimates in the Marcellus Shale. *Energy Policy*, 50, p. 358-369.
- Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 57(15), p. 17-35.
- Boersma, T. et Johnson, C. (2012). The Shale Gas Revolution : U.S. and EU Policy and Research Agendas. *Review of Policy Research*, 29(4), p. 570-576.
- Bohman, J. (1995). Public Reason and Cultural Pluralism. *Political Theory*, 23(2), p. 253-290.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification : Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard, 483 p.
- Bonnet, L. (2010). La démarche de l'étude de cas en géographie. Aix-Marseille Histoire et géographie, 17 p. Récupéré le 29 juin 2014 : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pds/2011-08/lbo003\\_cas.pdf](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pds/2011-08/lbo003_cas.pdf)
- Bouchard, L. (2012). *Lettes à un jeune politicien*. Montréal : VLB éditeur, 119 p.
- Bouchard, R. (2006). *Y a-t-il un avenir pour les régions ? Un projet d'occupation du territoire*. Montréal : Écosociété, 224 p.

- Boudet, H., Clarke, C., Bugden, D., Maibach, E., Roser-Renouf, C. et Leiserowitz, A. (2013). 'Fracking' controversy and communication : Using national survey data to understand public perceptions of hydraulic fracturing. *Energy Policy*, 65, p. 57-67.
- Boudon, R. (1993). Habitus. Dans Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 112
- Boudon, R. et Bourricaud, F. (2000). *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris : PUF, 714 p.
- Bourdieu, P (dir.). (1974). *Un art moyen : Essai sur les usages sociaux de la photographie*. Paris : Minuit, 368 p.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : Critique sociale du jugement*. Paris : Minuit, 670 p.
- Bourdieu, P (dir.). (1993). *La misère du monde*. Paris : Seuil, 1460 p.
- Bourdieu, P. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Seuil, 419 p.
- Bourdieu, P. (2004). *Esquisse pour une auto-analyse*. Paris : Liber, 141 p.
- Bourdieu, P. Chamboredon, J.-C. et Passeron, J.-C. (2005). *Le métier de sociologue : Préalables épistémologiques*. Berlin : Mouton, 357 p.
- Bourg, D. et Shlegel, J-L. (2011). *Parer aux risques de demain : Le principe de précaution*. Paris : Seuil, 192 p.
- Boutinet, J.-P. (2010). *Anthropologie du projet*. Paris : PUF, 405 p.
- Boutinet, J.-P. (2011). *Psychologie des conduites à projet*. Paris : PUF, 126 p.
- Bouyssou, J. (1997). *Théorie générale du risque*. Paris : Economica, 146 p.
- Bradburn, N., Sudman, S. et Wansink, B. (2004). *Asking Questions*. San-Francisco : Jossey-Bass, 426 p.
- Brasier, K. J., Filteau, M. R., McLaughlin, D. R., Jacquet, J., Stedman, R. C., Kelsey, T. W. et Goetz, S. J. (2011). Residents' Perceptions of Community and Environmental Impacts from Development of Natural Gas in the Marcellus Shale : A Comparaison of Pennsylvania and New York Cases'. *Journal of Rural Social Sciences*, 26(1), p. 32-61.
- Brasier, K. J. McLaughlin, D. K., Rhubarb, D., Stedman, R. C., Filteau, M. R. et Jacquet, J. (2013). Risk Perceptions of Natural Gas Development in the Marcellus Shale. *Environmental Practice*, 15(2), 108-122.
- Breux, S. et Bédard, M. (2014). Chapitre 3. Lecture géopolitique d'un projet en devenir : Griffintown. Dans Hubert, M., Lewis, P. et Raynaud, M. M (dir.), *Les grands projets urbains : Territoires, acteurs et stratégies*. Montréal : PUM, p. 69-98.

- Breux, S. et Reuchamps, M. (2011). Introduction. Dans Breux, S. et Reuchamps, M. et Loiseau, H (dir.), *Carte mentale et science politique : Regards et perspectives critiques sur l'emploi d'un outil prometteur*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, p. 9-22.
- Breux, S., Reuchamps, M. et Loiseau, H. (2010). Apports et potentialités de l'utilisation de la carte mentale en science politique. *Transéo Review*, 2-3, p. 1-20.
- Brodhag, C. (2003). Chapitre 2. Genèse du concept de développement durable : Dimensions éthiques, théoriques et pratiques. Dans Da Cunha, A. et Ruegg, J (dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires de Lausanne, p. 29-45.
- Browne, J. (2006). L'avenir de l'énergie. *Politique étrangère*, 4, p. 969-982.
- Brownsey, K. (2007). The New Oil : The Post Staples Paradigm and the Canadian Upstream Oil and Gas Industry. *Canadian Political Science Review*, 1(1), p. 91-106.
- Brownsey, K. et Howlett, M. (2008). *Canada's Ressource Economy in Transition : The Past, Present, and Future of Canadian Staples Industries*. Toronto : Emond Montgomery Publications, 336 p.
- Buzenot, L. (2007). Démarche du géographe et raisonnement multiscalair. Aix-Marseille Histoire et géographie, 6 p. Récupéré le 29 juin 2014 : [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2011-08/div043\\_buzenot.pdf](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2011-08/div043_buzenot.pdf)
- Cadrin, G., Dagenais, B., Lessard, M. et Sénéchal, J.-P. (2009). *Rabaska : Autopsie d'un projet insensé*. Montréal : Fides, 266 p.
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain : Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil, 357 p.
- Calthorpe, P. (2013). *Urbanism in the Age of Climate Change*. Washington : Island Press, 152 p.
- Campbell, H. et Marshall, R. (1999). Ethical Frameworks and Planning Theory. *International Journal of Urban and Regional Research*, 23(3), p. 464-479.
- Canada. (2015). *Cahier d'information sur l'énergie*. Ressources naturelles, 115 p. Récupéré le 25 mai 2016 : [https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/files/pdf/EnergyFactBook2015-Fra\\_Web.pdf](https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/files/pdf/EnergyFactBook2015-Fra_Web.pdf)
- Canada. (2016). *Canada's Energy Future 2016 : Energy Supply and Demand Projections to 2040*. National Energy Board, 128 p. Récupéré le 25 mai 2016 : <https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/2016/index-eng.html>
- Canto-Klein, M. et Ramognino, N. (1974). Les faits sociaux sont pourvus de sens : Réflexions sur l'analyse de contenu. *Connections*, 11, p. 65-91.

- Castells, M. (1972). *La question urbaine*. Paris : Maspero, 529 p.
- Castells, M. (1973). *Luttes urbaines et pouvoir politique*. Paris : Maspero, 131 p.
- Casti, E. (2002). Cartographie. Dans Lévy, J. et Lussault, M (dir.), *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*. Paris : Belin, p. 134-135.
- Chailleux, S. (2016). « Non aux gaz de schiste ! » : *Cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnel en France et au Québec* (Thèse de doctorat en sociologie, Université Laval, Québec). Récupéré le 25 septembre 2016 : <http://theses.ulaval.ca/archimede/?wicket:interface=:2::::>
- Chappellaz, J., Godard, O., Huet, S. et Le Treut, H. (2013). *Changement climatique : Les savoirs et les possibles*. Montreuil : La ville brûle, 240 p.
- Chateauraynaud, F. (2009). Les topiques environnementales au cœur des conflits : De la gouvernance et des rapports de force à l'ère des alertes globales. Support de l'intervention à la session de l'AFS du 17 avril, *Écologie, capitalisme et modernité : Enjeux sociaux de la crise écologique*, p. 1-9. Récupéré le 23 octobre 2015 : <http://www.gspr-hess.com/documents/FC-AFS-avril-2009.pdf>
- Cherkaoui, M. (1993). Compréhension. Dans Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 47.
- Chevalier, J.-M. (2012). *Les grandes batailles de l'énergie*. Paris : Gallimard, 474 p.
- Chevalier, J.M., Derdevet, M. et Geoffron, P. (2012). *L'avenir énergétique : Cartes sur table*. Paris : Gallimard, 210 p.
- Chevalier Y. (1993a). Structuralisme. Dans Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 220.
- Chevalier Y. (1993b). Structure sociale. Dans, Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 220-221.
- Cho, R. (2014). The Fracking Facts. *State of the Planet*, Earth Institute, Columbia University, 6 juin. Récupéré le 3 mars 2017 : <http://blogs.ei.columbia.edu/2014/06/06/the-fracking-facts/>
- Choquette, C. (2013). *Analyse du rôle potentiel de la CPTAQ à l'égard de l'industrie du gaz de schiste comme mode de régulation des conflits d'usage*. Groupe de recherche sur les stratégies et les acteurs de la gouvernance environnementale, Université de Sherbrooke, rapport final de l'étude S2-3 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 143 p. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Chouinard, T. (2010, 4 septembre). Un ex-bras droit de Charest parmi les créateurs du lobby. *La Presse*. Récupéré, le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/g>

az-de-schiste/201009/04/01-4312654-un-ex-bras-droit-de-charest-parmi-les-createurs-du-lobby.php

- Claval, P. (1978). *Espace et pouvoir*. Paris : PUF, 257 p.
- Clark, C. E., Burnham, A. J., Harto, C., B. et Horner, R. M. (2012). The Technology and Policy of Hydraulic Fracturing and Potential Environmental Impacts of Shale Gas Development. *Environmental Practice*, 12, p. 249-261.
- Cliche, J.-F. (2010, 21 septembre). Séance d'information sur les gaz de schiste : Une formule modifiée. *Le Soleil*. Récupéré, le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201009/20/01-4317502-seance-dinformation-sur-le-gaz-de-schiste-une-formule-modifiee.php>
- Cohen, J. J., Reichl, J. et Schmidthaler, M. (2013). Best Practices for Improving Public Acceptance of Energy Infrastructure. The Energy Institute at Johannes Kepler University, European Commission and the federal State of Upper Austria, 14 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://www.energieinstitut-linz.at/index.php?menuid=18>
- Collerette, P. (2016). Études de cas (méthodes des). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 91-94.
- Colton, J., Corscaden, K., Fast, S., Gattinger, M., Gehman, J., Hall Findlay, M., Morgan, D., Sayers, J., Winter, J., Yatchew, A. (2016). Energy Projects, Social Licence, Public Acceptance and Regulatory Systems in Canada : A White Paper. The School of Public Policy, Research Papers, 7, 9, may, 103 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://www.policyschool.ucalgary.ca/sites/default/files/research/energy-white-paper.pdf>
- Conseil Patronal de l'Environnement du Québec. (2012). Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets. 52 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://www.cpeq.org/fr/guid-esacceptabilite-sociale-des-projets/guide-de-bonnes-pratiques-afin-de-favoriser-lacceptabilite>
- Cosnard, D. (2013, 22 janvier). Gaz de schiste : Ne dites plus « fracturation », mais « massage de la roche ». *Le Monde*. Récupéré le 30 septembre 2015 : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/22/gaz-de-schiste-ne-dites-plus-fracturation-mais-massage-de-laroch\\_1820407.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/22/gaz-de-schiste-ne-dites-plus-fracturation-mais-massage-de-laroch_1820407.html)
- Council of Canadian Academies. (2014). Environmental Impacts of Shale Gas Extraction in Canada : The Expert Panel on Harnessing Science and Technology to Understand the Environmental Impacts of Shale Gas Extraction. Ottawa, 292 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://www.scienceadvice.ca/en/assessments/completed/shale-gas.aspx>
- Courtemanche, G. (2010, 2 octobre). Parti pris privé. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/297338/parti-pris-prive>
- Crête, J. et Imbeau, L. M. (1994). *Comprendre et communiquer la science*. Sainte-Foy : PUL, 232 p.

- Creswell, J. W. (2013). *Research Design : Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches*. London : Sage, 273 p.
- Cuin, C.-H. (1993a). Conflit. Dans Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 49-50.
- Cuin, C.-H. (1993b). Fonction. Dans Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 103-104.
- Cuin, C.-H. (1993c). Fonctionnalisme. Dans Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 104.
- Da Cunha, A. (2003). Chapitre 1. Développement durable : Éthique du changement, concept intégrateur, principe d'action. Dans Da Cunha, A. et Ruegg, J (dir.). *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires de Lausanne, p. 13-27.
- Dake, K. (1991). Orienting Dispositions in the Perception of Risk : An Analysis of Contemporary Worldviews and Cultural Biases. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 22(1), p. 61-82.
- Dake, K. et Wildavsky, A. (1990). Theories of Risk Perception : Who Fears What and Why ? *Daedalus*, 119(4), p. 41-60.
- Dalby, S. (2008). Imperialism, Domination, Culture : The Continued Relevance of Critical Geopolitics. *Geopolitics*, 13(3), p. 413-436.
- Dauphiné, A. (2004). Espace terrestre et espace géographique. Dans Bailly, A (dir.), 2004. *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Armand Colin, p. 51-59.
- Davezies, L. (2004). De la question sociale à la question spatiale. *Lien social et Politiques*, 52, p. 47-53.
- Davis, C. (2012). The Politics of ' Fracking ' : Regulating Natural Gas Drilling Practices in Colorado and Texas. *Review of Policy Research*, 29(2), p. 177-191.
- Découflé, A.-C. (1988). Risque. Dans Merlin, P. et Choay, F (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : PUF, p. 786.
- Decrop, G. (2003). L'aléa comme avenir : Sous le soleil de la menace. *Panoramiques*, 63, p. 148-157.
- Delainey, M.-L. (2011, 6 février). Un plan d'action militant pour un moratoire. *Radio-Canada*. Récupéré le 4 mai 2016 : <http://beta.radio-canada.ca/nouvelle/503303/reunion-comite-gaz-schiste>
- Deléage, J.-P. (1991). *Histoire de l'écologie : Une science de l'homme et de la nature*. Paris : La Découverte, 330 p.



- Delumeau, J. (1978). *La peur en Occident (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Paris : Hachette, 607 p.
- Delumeau, J. (1989). *Rassurer et protéger : Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*. Paris : Fayard, 667 p.
- Denis, M. (1989). *Image et cognition*. Paris : PUF, 284 p.
- Depeau, S. (2006). De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : La notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale. *Éso, Travaux et documents*, 25(8), p. 7-17.
- D'Ercole, R. et Metzger, P. (2009). La vulnérabilité territoriale : Une nouvelle approche des risques en milieu urbain. *Cybergeo : Revue européenne de géographie*, 447, p. 2-16.
- D'Ercole, R., Thouret, J.-C., Dolfus, O. et Asté, J.-P. (1994). Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : Concepts, typologie, modes d'analyse. *Revue de géographie Alpine*, 82(4), p. 87-96.
- De Richemond, N. M. (2007). Aléa. Dans Veyret, Y (dir.), *Dictionnaire de l'environnement*. Paris : Armand Colin, p. 14.
- Desjardins, A. (2011). *Les gaz de schiste : Nouvelle filière énergétique et nouvelles avancées dans le droit minierans l'évaluation environnementale au Québec* (Mémoire de maîtrise en droit, Université Laval, Québec). Récupéré le 6 octobre 2015 : [https://ariane25.bibl.ulaval.ca/ariane\\_wicket/detail?catalogue=ariane&requete.recherche.lignes\[0\].type=FK&requete.recherche.lignes\[0\].valeur=a2146572](https://ariane25.bibl.ulaval.ca/ariane_wicket/detail?catalogue=ariane&requete.recherche.lignes[0].type=FK&requete.recherche.lignes[0].valeur=a2146572)
- Devault, É. et Fortin, M.-J. (2013). Chapitre 3. Interprétation sociale du changement : Saisir les rationalités exprimées au forum du BAPE. Dans Fortin, M.-J. et Fournis, Y (dir.), *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : L'industrie du gaz de schiste au Québec*. Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski, rapport final de l'étude S4-1 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste et au MDDEFP, p. 65-103. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Divay, G. (2002). Conclusion 2. Les grands projets et l'accélération des transformations urbaines. Dans Sénecal, G., Malézieux, J. et Manzagol, C (dir.), *Grands projets urbains et requalification*. Québec : PUQ, p. 253-258.
- Dobré, M. (2007). Vulnérabilité. Dans Dupont, Y. (dir.), *Dictionnaires des risques*. Paris : Armand Colin, p. 525-527.
- Doise, W. (1978). Images, représentations, idéologies et expérimentations psychosociologiques. *Social Science Information*, 17(1), p. 41-69.
- Doise, W. (2007). 10. Attitudes et représentations sociales. Dans Jodelet, D (dir.), *Les*

- représentations sociales*. Paris : PUF, p. 240-258.
- Dolfus, O. (2001). *La mondialisation*. Paris : Presses de Sciences Po, 166 p.
- Douglas, M. (1985). *Risk Acceptability According to Social Sciences*. New York : Russel Sage Foundation, 115 p.
- Douglas, M et Wildavsky, A. (1982). *Risk and Culture : An Essay on the Selection of Technological and environmental Dangers*. Berkeley : UCP, 221 p.
- Douzet, F. (2001). Pour une démarche nouvelle de géopolitique urbaine à partir du cas d'Oakland (Californie). *Hérodote*, 2(101), p. 57-75.
- Douzet, F. et Kaplan, D. H. (2012). *Geopolitics : La géopolitique dans le monde anglo-américain*. *Hérodote*, 3, (146-147), p. 237-252.
- Downs, R. M. et Stea, D (ed.). (1973). *Image and the Environment : Cognitive Mapping and Spatial Behaviour*. Chicago : Aldine, 436 p.
- Duclos, D. (1989). *La peur et le savoir : La société face à la science, la technique et leurs dangers*. Paris : La Découverte, 307 p.
- Duclos, D. (1991). *Les industriels et les risques pour l'environnement*. Paris : L'Harmattan, 239 p.
- Duclos, D. (1996). Puissance et faiblesse du concept de risque. *L'Année sociologique*, 46(2), p. 309-337.
- Dugas, S. (2006). *Le pouvoir citoyen : La société civile canadienne et québécoise face à la mondialisation*. Montréal : Fides, 328 p.
- Duhamel, P. (2011, août). La mobilisation contre les gaz de schiste. *Revue Relations*. 750. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/la-mobilisation-contre-le-gaz-de-schiste/>
- Dukes, E. F. (2006). *Resolving Public Conflict : Transforming Community and Governance*. New York : Manchester UP, 226 p.
- Dupuis, J.-P. (2004). *Pour un catastrophisme éclairé : Quand l'impossible est certain*. Paris : Seuil, 224 p.
- Dutrisac, R. (2010, 18 septembre). Gaz de schiste – Le gouvernement ira de l'avant. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/296488/gaz-de-schiste-le-gouvernement-ira-de-l-avant>
- Dutrizac, R. et Francoeur, L.-G. (2011, 22 janvier). Gaz de schiste – Les pratiques de l'industrie inquiètent Québec. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/env>

ironnement/actualites-sur-l-environnement/315274/gaz-de-schiste-les-pratiques-de-lindustrie-inquietent-quebec

- Dziedzicki, J.-M. (2005). La médiation : Un nécessaire mais insuffisant instrument de gestion des conflits d'aménagement. Dans Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M (dir.), *Le débat public en apprentissage : Aménagement et environnement : Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris : L'Harmattan, p. 185-197.
- Elazar, D. J. (1999). Political Science, Geography, and the Spatial Dimension of Politics. *Political Geography*, 18(8), p. 875-886.
- Encel, F. (2009). *Comprendre la géopolitique*. Paris : Seuil, 244 p.
- Evans, G. W. (1980). Environment and Cognition. *Psychological Bulletin*, 88(2), p. 259-287.
- Ewald, F. Gollier, C. et Sadeleer, N. (2009). *Le principe de précaution*. Paris : PUF, 128 p.
- Ewald, F. et Kessler, D. (2000). Les noces du risque et de la politique. *Le débat*, mars-avril, 109, p. 55-72.
- Ferry, L. (1992). *Le nouvel ordre écologique : L'arbre, l'animal et l'homme*. Paris : Le livre de poche, 222 p.
- Filion, P. (2002). Postmodern Planning : All Talk, No Action ? Dans Andrew, K. A., Graham, K. A et Phillips, S. D (dir.), *Urban Affairs : Back on the Policy Agenda*. Montreal & Kingston : McGill-Queen's UP, p. 264-285.
- Finkel, M. L. et Law, A. (2011). The Rush to Drill for Natural Gas : A Public Health Cautionary Tale. *American Journal of Public Health*, 101(5), p. 784-785.
- Fischer, F. (2000). *Citizens, Experts, and the Environment : The Politics of Local Knowledge*. Durham : Duke UP, 352 p.
- Fischhoff, B. et Kadvany, J. (2011). *Risk : A Very Short Introduction*. Oxford/New York : Oxford UP, 162 p.
- Fischhoff, B., Lichtenstein, S., Slovic, P., Derby, S. L. et Keeney, R. L. (1981). *Acceptable Risk*. Cambridge : Cambridge UP, 185 p.
- Foisy, P.-V. et McEvoy, J. (2011). *Le scandale du gaz de schiste*. Montréal : VLB, 157 p.
- Fortin, M.-J. (2009). L'évaluation environnementale de grands projets industriels : Potentialités et limites pour la gouvernance territoriale. *Vertigo*. 9(1), p. 1-13. Récupéré le 2 novembre 2016 : <http://vertigo.revues.org/8505>

- Fortin, M.-J. (2013). Introduction. Dans Fortin, M.-J. et Fournis, Y (dir.), *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : L'industrie du gaz de schiste au Québec*. Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski, rapport final de l'étude S4-1 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste et au MDDEFP, p. 15-19. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Fortin, M.-J., Devanne, A.-S. et Le Floch, S. (2010). Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : Le cas de l'éolien au Québec. *Développement durable et territoires*, 1(2), p. 1-15.
- Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2011). L'acceptabilité sociale de projets énergétiques au Québec : La difficile construction par l'action publique, Colloque *Territoire et environnement : Des représentations à l'action*, 8 et 9 décembre, 16 p.
- Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2014). Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : Les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec. *Natures, Sciences, Sociétés*, 22, p. 231-239.
- Fortin, M.-J., Fournis, Y. et Beaudry, R. (2013). *Acceptabilité sociale : De quelques exigences fortes pour l'action publique*, mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques, 11 octobre, 27 p. Récupéré le 8 octobre 2016 : [https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131011\\_417\\_MarieJose\\_Fortin\\_M.pdf](https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131011_417_MarieJose_Fortin_M.pdf)
- Fortin, M.-J., Fournis, Y. et Royer, D. (2016). L'accès aux ressources énergétiques au Québec : Entre soutien et régulation publique du gaz de schiste, un arbitrage éclaté. *Sciences, eaux et territoires*, 19, p. 16-21.
- Fortin, M.-J. et Le Floch, S. (2010). Contester les projets éoliens au nom du paysage : Le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement. *Globe*, 13(2), p. 27-50.
- Fortin, M.-J., Le Floch, S. et Devanne, A.-S. (2011). When participation becomes a must but is still neglected : Paradigmatic résistance in Gaspésie's (Quebec) and Finistère's (France) wind industry. Dans Roca, Z., Claval, P. et Agnew, J (ed.), *Landscapes, Identities and Development*. Burlington : Ashgate, p. 377-388.
- Foucart, S. (2010). *Le populisme climatique : Claude Allègre et Cie, enquête sur les ennemis de la science*. Paris : Denoël, 320 p.
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité I : La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, 211 p.
- Foucault, M. (2011). *Leçons sur la volonté de savoir : Cours au Collège de France 1970-1971*. Paris : EHESS/Gallimard/Seuil, 316 p.
- Fournis, Y. et Fortin, M.-J. (2012). *Acceptabilité sociale : La force d'une notion faible*, GRIDEQ, working paper, 11 p. Récupéré le 30 septembre 2016 : <http://www.academia.edu/3710976/Acc>

eptabilit%C3%A9\_sociale\_la\_force\_dune\_notion\_faible

- Fourny, M.-C. et Micoud, A. (2002). Chapitre 1. Représentations et nouvelles territorialités : À la recherche du territoire perdu. Dans Debardieux, B. et Vanier, M. (dir), *Ces territorialités qui se dessinent*. La Tour d'Aigues : L'Aube/Datar, p. 31-52.
- Francoeur, L.-G. (2006, 9 juin). Obstruction systématique ou licence généralisée ? *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/111191/obstruction-systematique-ou-licence-generalisee>
- Francoeur, L.-G. (2010, 11 septembre). Comment André Caillé est devenu la bête noire des écologistes. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/296037/comment-andre-caille-est-devenu-la-bete-noire-des-ecologistes>
- Francoeur, L.-G. (2011, 2 novembre). Selon le Collectif scientifique sur les gaz de schiste – La pertinence de développer le gaz de schiste n'est pas démontrée. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/335043/selon-le-collectif-scientifique-sur-les-gaz-de-schiste-la-pertinence-de-developper-le-gaz-de-schiste-n-est-pas-demontree>
- Fukuyama, F. (1992). *The End of History and the Last Man*. New York : Free Press, 418 p.
- Gabriel-Oyhamburu, K. (2010). Le retour d'une géopolitique des ressources ? *L'espace politique*, 3, 12, p. 1-15.
- Gagnon, C. (2013). *Inventaire territorial des régions québécoises ayant un potentiel d'exploitation des gaz de schiste*. Université du Québec à Chicoutimi, rapport final de l'étude S2-4 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 557 p. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Gagnon, Y.-C. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Québec : PUQ, 128 p.
- Gagnon-Boudreau, B. (2013). *Étude de la mobilisation entourant la question du gaz de schiste au Québec depuis 2007 : Un exemple d'écocitoyenneté* (Mémoire de maîtrise en sociologie, UQAM, Montréal). Récupéré le 5 septembre 2015 : <http://www.archipel.uqam.ca/5787/11M13129.pdf>
- Gariépy, M. (2012). Participation publique et planification urbaine. Dans Beaudet, G., Meloche, J.-P. et Scherrer, F (dir.), *Questions d'urbanisme*. Montréal : PUM, p. 43-48.
- Garlan, D. (2003). 3. The Rise of Risk. Dans Ericson, R. V. et Doyle, A (dir.), *Risk and Morality*. Toronto : University of Toronto Press, p. 48-86.
- Gauthier, B. (2009). Chapitre 7. La structure de la preuve. Dans Gauthier, B (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, p. 169-198.

- Gauthier, J.-M. (2009a). Géoéconomie de la demande et de l'offre énergétique mondiale. *Géoéconomie*, 4(51), p. 35-48.
- Gauthier, J.-M. (2009b). Géopolitique : Le nouvel ordre n'est pas encore, l'ancien n'est déjà plus. *Géoéconomie*, 4(51), p. 21-34.
- Gauthier, M., Chiasson, G. et Robitaille, M. (2013a). *Description des impacts sociaux que pourraient avoir les infrastructures gazières sur les collectivités locales en lien avec l'exploitation et le transport du gaz de schiste*. Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles, Université du Québec en Outaouais, rapport final de l'étude S3-6 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 90 p. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Gauthier, M., Chiasson, G. et Robitaille, M. (2013b). *La participation de l'instance municipale à la gouvernance de l'industrie du gaz de schiste*. Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles, Université du Québec en Outaouais, rapport final de l'étude S1-2 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 109 p. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Gauthier, M., Chiasson, G. et Robitaille, M. (2013c). *Les modifications dans les usages du territoire*, Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles. Université du Québec en Outaouais, rapport final de l'étude S3-5 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 112 p. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Gauthier, M. et Simard, L. (2009). Le BAPE, un grand témoin des transformations de l'action publique environnementale, 10<sup>e</sup> Congrès de l'Association française de science politique, Grenoble, 7-9 septembre, p. 1-22.
- Gélinas, J.B. (2003). *Le virage à droite des élites politiques québécoises*. Montréal : Écosociété, 247 p.
- Gélinas, J. B. (2010, septembre). L'incroyable mais véridique histoire du « free mining » au Québec, *L'aut'journal*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://l'autjournal.info/20100907/l%E2%80%99incroyable-mais-v%C3%A9ridique-histoire-du-%C2%AB%C2%A0free-mining%C2%A0%C2%BB-au-qu%9bec>
- Gélinas, J. B. (2011, juin). Les demi-vérités de Lucien Bouchard et de Junex. *Nouveaux cahiers du socialisme*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <https://www.cahiersdusocialisme.org/les-demi-verites-de-lucien-bouchard-et-de-junex/>
- Gélinas, J. B. (2013, mai). Lucien Bouchard, fossoyeur de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP). *Presse-toi à gauche !*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.pressegauche.org/Lucien-Bouchard-fossoyeur-de-la-societe-quebecoise-d-initiative-petroliere>

- Gendron, C. (2004). Le développement durable : Un nouvel enjeu de l'historicité. Dans Guay, L., Doucet, L., Bouthier L. et Debailleul, G (dir.), *Les enjeux actuels du développement durable : Aspects analytiques et dimensions critiques*. Québec : PUL, p. 59-78.
- Gendron, C. (2007). *Vous avez dit développement durable ?* Montréal : Presses internationales Polytechnique, 132 p.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : Au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer : Revue de communication sociale et publique*, 11, p. 117-129.
- Gendron, C. et Revéret, J.-P. (2000). Le développement durable. *Economies et Sociétés*, 37, p. 1-14.
- Ghiglione, R. (1987). Questionner. Dans Blanchet, A., Ghiglione, R., Massonnat, J. et Trognon, A (dir.), *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Observer, interviewer, questionner*. Paris : Dunod, p. 127-182.
- Giblin, B. (1985). Hérodote, une géographie géopolitique. *Cahiers de géographie du Québec*, 29(77), p. 283-294.
- Giblin, B. (1990). *La région territoire politique : Le Nord-Pas-de-Calais*. Paris : Fayard, 452 p.
- Giblin, B. (2010). 2. La géopolitique aujourd'hui. Dans Papin, D (dir.), *50 fiches pour comprendre la géopolitique*. Paris : Bréal, p. 10-13.
- Giblin, B. (2012). La géopolitique : Un raisonnement géographique d'avant-garde. *Hérodote*, 3(146-147), p. 3-13.
- Giblin, B. (2013). Économie et géopolitique : Des relations utiles à (re)penser. *Hérodote*, 4(151), p. 3-11.
- Giblin, B. (2014). L'énergie : Un facteur géopolitique plus ou moins efficace. *Hérodote*, (4)155, p. 3-7.
- Giddens, A. (1984). *The Constitution of Society : Outline of the Theory of Structuration*. Cambridge : Polity Press, 417 p.
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan, 192 p.
- Gilbert, A. (1985). Villes, représentations collectives de l'espace et identité québécoise. *Cahiers de géographie du Québec*, 29(78), p. 365-381.
- Gilbert, A. (1986). L'analyse de contenu des discours sur l'espace : Une méthode. *Le géographe canadien*, 30(1), p. 13-25.
- Gingras, F.-P. et Côté, C. (2009). La théorie et le sens de la recherche. Dans Gauthier, B (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, p. 109-134.

- Godard, O., Henry, C., Lagadec, P. et Michel-Kerjan, E. (2002). *Traité des nouveaux risques : Précautions, crises, assurances*. Paris : Gallimard, 620 p.
- Godschalk, D. R. (2007). Land Use Planning Challenges : Coping with Conflicts in Visions of Sustainable Development and Livable Communities. *Journal of the American Planning Association*, 70(1), p. 5-13.
- Gold, R. (2014). *The Boom : How Fracking Ignited the American Energy Revolution and Changed the World*. New York : Simon & Schuster, 366 p.
- Gonon, E. et Lasserre, F. (2001). *Espaces et enjeux : Méthode d'une géopolitique critique*. Paris : L'Harmattan, 472 p.
- Gonzalez, P., Criado, C. O. et Hermann, M. (2013). *Analyse du marché américain du gaz naturel*. Centre de recherche en économie de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie, Université Laval, rapport final de l'étude EC1-1 soumis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 79 p. Récupéré le 2 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Gonzalez-Rey, F. (2008). Subjectivité sociale, sujet et représentations sociales. *Connexions*, 1(89), p. 107-119.
- Gould, P et White, R. (1974). *Mental Maps*. Baltimore : Penguin, 203 p.
- Graham, S. (1998). The End of Geography or the Explosion of Place ? Conceptualizing Space, Place and Information Technology. *Progress in Human Geography*, 22(2), p. 165-185.
- Greig, M. J. (2002). The End of Geography ? Globalization, Communication and Culture in the International System. *The Journal of Conflict Resolution*, 46(2), p. 225-243.
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz, 1019 p.
- Grawitz, M. (2004a). Champ. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 57.
- Grawitz, M. (2004b). Compréhension. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 78-79.
- Grawitz, M. (2004c). Fonction. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 178-179.
- Grawitz, M. (2004d). Fonctionnalisme. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 179-181.
- Grawitz, M. (2004e). Interprétation. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 236.
- Grawitz, M. (2004f). Rôle. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 359.



- Grawitz, M. (2004g). Structuralisme. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 384.
- Grawitz, M. (2004h). Structure. Dans Grawitz, M, *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, p. 384-385.
- Grondin, D. (2008). Géographie politique. Dans Macleod, A., Dufault, E., Dufour, G. et Morin, D. (dir.), *Relations internationales : Théories et concepts*. Outremont : Athéna, p. 91-95
- Guay, P.-Y. (2001). *Introduction à l'urbanisme : Approches théoriques, instruments et critères*. Mont-Royal : Modulo, 178 p.
- Gumuchian , H. (1991). *Représentations et aménagement du territoire*. Paris : Economica, 143 p.
- Gumuchian, H. et Marois, C. (2000). *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*. Paris et Montréal : Économica et PUM, 425 p.
- Habermas, J. (1987). *Logique des sciences sociales et autres essais*. Paris : PUF, 459 p.
- Hackworth, J. (2007). *The Neoliberal City : Governance, Ideology, and Development in American Urbanism*. London : Cornell UP, 225 p.
- Hajer, M. (1996). *The Politics of Environmental Discourse : Ecological Modernization and the Policy Process*. Oxford : Clarendon Press, 344 p.
- Halley, P., Baril, J. et Tremblay, H. (2012). *Description de la législation québécoise encadrant les activités d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste*. Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, Université Laval, rapport final de l'étude L2-1 soumis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 59 p. Récupéré le 2 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Halley, P. et Boutonnet, M. (2014, mars). Quel avenir pour le gaz de schiste au Québec ? *LexisNexis Jurisclasseur*. Récupéré le 30 septembre 2015 : [http://la-semaine-juridique-genreal.lexisnexis.fr/droit-document/article/environnement/03-2014/002\\_PS\\_ENV\\_ENV1403EN00002.htm#.WbqlpTnJ8y4](http://la-semaine-juridique-genreal.lexisnexis.fr/droit-document/article/environnement/03-2014/002_PS_ENV_ENV1403EN00002.htm#.WbqlpTnJ8y4)
- Hamel, P. (1993). City, Modernity and Postmodernity : The Crisis of Urban Planning. *Canadian Journal of Urban Planning*, 2(1), p. 16-29.
- Hansotte, M. (2004). *Les intelligences citoyennes : Comment se prend et s'invente la parole collective*. Bruxelles : De Boeck, 236 p.
- Hansson, S. (1989). Dimension of Risk. *Risk Analysis*, 9(1), p. 107-112.
- Harding, A. (1996). Is there a ' New Community Power ' and Why Should We Need One ? *International Journal of Urban and Regional Research*, 20(4), p. 637-655.

- Harper, T. L. et Stein, S. M. (1995). Out of Postmodern Abyss : Preserving the Rationale for Liberal Planning. *Journal of Planning Education and Research*, 14, p. 233-244.
- Hayter, R., Barnes, T. J. et Bradshaw, M. J. (2003). Relocating Resource Peripheries to the Core of Economic Geography's Theorizing : Rationale and Agenda. *Area*, 35(1), p. 15-23.
- Heimer, C. (1988). Social Structure, Psychology, and Estimation of Risk. *Annual Review of Sociology*, 14, p. 491-519.
- Hessing, M. et Howlett, M. (1997). *Canadian Natural Resource and Environmental Policy : Political Economy and Public Policy*. Vancouver : UBC Press, 356 p.
- Hetman, F. (1971). *La maîtrise du futur*. Paris : Seuil, 275 p.
- Hodge, G. (1998). *Planning Canadian Communities : An Introduction to the Principles, Practices, and Participants*. Scarborough : ITP Nelson, 470 p.
- Hollard, O. (2001). Écologie, grands projets, industrie lourde : Rivalités de pouvoir et géopolitique locale. *Hérodote*, 1(100), p. 180-203.
- Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Gallimard, 352 p.
- Hope, C. (2014). Shale Gas : Make Polluters Pay for the Social Cost of Fracking. *The Conversation*. Récupéré le 2 juin 2017 : <http://theconversation.com/shale-gas-make-polluters-pay-for-the-social-cost-of-fracking-22139>
- Hösle, V. (2011). *Philosophie de la crise écologique*. Paris : Payot, 222 p.
- Howarth, R. W., Ingraffea, A. et Engelder, T. (2011). Should fracking stop ? *Nature*, 477, p. 271-275.
- Howlett, M. et Brownsey, K. (2007). Introduction : Towards a Post-Staples State ? *Policy and Society*, 26(1), p. 1-7.
- Huet, S. (2013). Chapitre 15. La science, les médias et l'exploitation des ressources naturelles. Dans Lehmann, V. et Motulsky, B (dir.), *Communication et grands projets : Les nouveaux défis*. Québec : PUQ, p. 263-274.
- Hulbert, F. (1989). *Essai de géopolitique urbaine et régionale : La comédie urbaine de Québec*. Cap-Saint-Ignace : Méridien, 474 p.
- Huntington, S. (1996). *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*. New York : Simon & Schuster, 367 p.
- Huntzinger, J. (1987). *Introduction aux relations internationales*. Paris : Seuil, 358 p.

- Hurteau, P. (2012). L'État néolibéral : La construction politique du désastre. Dans Élie, B. et Vaillancourt, C. (coord.), *Sortir de l'économie du désastre : Austérité, inégalités, résistances*. Mont-Royal : M éditeur, p. 17-29.
- Hyafil, A. (2009). La crise économique et financière : Conséquences sur les grands équilibres et les prix de l'énergie. *Géoéconomie*, 51, p. 103-117.
- Ibanez, H. (2013). *Géopolitique de l'aménagement du territoire : Le conflit du silo no 5 à Montréal* (Mémoire de maîtrise en géographie, UQAM, Montréal). Récupéré le 5 septembre 2015 : <http://www.archipel.uqam.ca/5968/1/M13186.pdf>
- Ingallina, P. (2010). *Le projet urbain*. Paris : PUF, 127 p.
- Inglehart, R. (1988). The Renaissance of Political Culture. *American Political Science Review*, 82(4), p. 1203-1230.
- Inglehart, R. et Rabier, J.-R. (1986). Political Realignment in Advanced Industrial Society : From Class-Based Politics to Quality-of-Life Politics. *Government and Opposition*, 21(4), p. 456-477.
- Jacquet, J. B. et Stedman, R. (2011). Natural Gas Landowner Coalitions in New York State : Emerging Benefits of Collective Natural Resource Management. *Journal of Rural Social Sciences*, 26(1), p. 62-91.
- Jaffe, A. M. et O'Sullivan, M. L. (2012). The Geopolitics of Natural Gas : Report of Scenarios Workshop of Harvard University's Belfer Center and Rice University's Baker Institute. Harvard Kennedy School, Energy Forum, 26 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://bakerinstitute.org/center-for-energy-studies/geopolitics-natural-gas/>
- Jébrak, M. (2015). *Quels métaux pour demain ? Les enjeux des ressources minérales*. Paris : Dunod, 256 p.
- Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique : Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 11(42), p. 67-92.
- Jobert, M. et Veillerette, F. (2011). *Gaz de schiste : De la catastrophe écologique au mirage énergétique*. Arles : Babel, 222 p.
- Jodelet, D. (1991). L'idéologie dans l'étude des représentations sociales. Dans Aebischer, V., Deconchy, J.-P. et Lipiansky, E. M (dir.), *Idéologies et représentations sociales*. Cousset : Delval, p. 15-33.
- Jodelet, D. (2007). 1. Représentations sociales : Un domaine en expansion. Dans Jodelet, D (dir.), *Les représentations sociales*. Paris : PUF, p. 47-78.
- Jodelet, D. (2008). 13. Représentations sociales : Phénomènes, concept et théorie. Dans Moscovici, S (dir.), *Psychologie sociale*. Paris : PUF, p. 363-384.

- Johnson, C. et Boersma, T. (2013). Energy (in)security in Poland : The case of shale gas. *Energy Policy*, 53, p. 389-399.
- Jonas, H. (1995). *Le principe responsabilité*. Paris : Flammarion, 470 p.
- Joule, R.-V. (2006). Acceptabilité sociale et savoir scientifique. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 2(70), p. 85-88.
- Journault, C. (2005). Le BAPE au service de la démocratie participative. Dans Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M (dir.), *Le débat public en apprentissage : Aménagement et environnement : Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris : L'Harmattan, p. 87-94.
- Juillard, É. (1969). *Économie du Canada*. Paris : PUF, 126 p.
- Jurdant, M. (1988). *Le défi écologiste*. Montréal : Boréal, 432 p.
- Kaufmann, J.-C. (2011). *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand Colin, 125 p.
- Kermisch, C. (2007). Introduction. Dans Kermisch, C. et Hottois, G (éd.), *Techniques et philosophies des risques*. Paris : VRIN, p. 7-20.
- Keucheyan, R. (2014). *La nature est un champ de bataille : Essai d'écologie politique*. Paris : La Découverte, p.
- Kirat, T. et Torre, A. (2008). Introduction. Dans Kirat, T. et Torre, A (dir.), *Territoires de conflits : Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*. Paris : L'Harmattan, p. 11-17.
- Kitchin, R. M. (1994). Cognitive Maps : What Are They and Why Study Them. *Journal of Environmental Psychology*, 14(1), p. 1-19.
- Kitchin, R. et Dodger, M. (2007). Rethinking Maps. *Progress in Human Geography*, 3(3), p. 331-344.
- Klare, M. T. (2009). *Rising Powers, Shrinking Planet : The New Geopolitics of Energy*. New York : Holt, 339 p.
- Klein, J.-L. (1989). Rapports sociaux et régions. *Revue canadienne des sciences régionales*, 12(1), p. 101-110.
- Klein, J.-L., Tardif, C., Carrière, J. et Lévesque, B. (2003). Chapitre 13. Les milieux d'appartenance au Québec : Une perspective méthodologique. Dans Lasserre, F. et Lechaume, A (dir.), *Le territoire pensé : Géographie des représentations territoriales*. Québec : PUQ, p. 233-263.
- Kristof, L. K. D. (1960). The Origins and Evolution of Geopolitics. *The Journal of Conflict Resolution*, 4(1), p. 15-51.
- Lacey, J., Parsons, R. et Moffat, K. (2012). Exploring the Concept of Social Licence to Operate in the

- Australian Minerals Industry : Results from Interviews with Industry Representatives. CSIRO, Brisbane, 18 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <https://publications.csiro.au/rpr/pub?list+BRO&pid=csiro:EP125553&sb=RECENT&n=8&rpp=10&page=78&tr=4166&dra=all&dc4.browseYear=2012>.
- Lacoste, Y (dir.). (1986a). *Géopolitique des régions françaises : La France septentrionale (tome 1)*. Paris : Fayard, 1112 p.
- Lacoste, Y (dir.). (1986b). *Géopolitique des régions françaises : La façade occidentale (tome 2)*. Paris : Fayard, 1372 p.
- Lacoste, Y (dir.). (1986c). *Géopolitique des régions françaises : La façade du Sud-Est (tome 3)*. Paris : Fayard, 1159 p.
- Lacoste, Y. (1993). Préambule. Dans Lacoste, Y (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*. Paris : Flammarion, p. 1-35.
- Lacoste, Y (dir.). (1994). *Dictionnaire géopolitique des États*. Paris : Flammarion, 677 p.
- Lacoste, Y. (2003). Mondialisation et géopolitique. *Hérodote*, 1(108), p. 3-6.
- Lacoste, Y. (2006). *Géopolitique : La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris : Larousse, 335 p.
- Lacoste, Y. (2012). *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris : La Découverte, 245 p.
- Lacoste, Y. (2013). Géopolitique du pétrole et du gaz. Dans Lacoste, Y. *Atlas de géopolitique : Pour comprendre le monde de demain*. Paris : Larousse, p. 176-186.
- Laferrère, A. (2012). Géopolitique de l'énergie : Vers l'apaisement. *Commentaire*, 139(3), p. 703-710.
- Lamizet, B. (2013). Chapitre 12. Le « grand projet » : Une médiation institutionnelle de l'imaginaire. Dans Lehmann, V. et Motulsky, B (dir.), *Communication et grands projets : Les nouveaux défis*. Québec : PUQ, p. 213-237.
- Laperrière, A. (2009). Chapitre 12. L'observation directe. Dans Gauthier, B (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, p. 311-336.
- Larivière, T. (2017, février). Questerre relance le gaz de schiste dans deux MRC. *La Terre de chez nous*. Récupéré le 28 mars septembre 2017 : <http://www.laterre.ca/actualités/environnement/questerre-relance-gaz-de-schiste-deux-mrc.php>
- Lascoumes, P. (1994). *L'éco-pouvoir : Environnement et politiques*. Paris : La Découverte, 317 p.
- Lascoumes, P. (1996). La précaution comme anticipation des risques résiduels et hybridation de la responsabilité. *L'Année sociologique*, 46(2), p. 359-382.
- Lascoumes, P. (2007). Gouverner par les cartes. *Genèses*, 3(68), p. 2-3.

- Lascoumes, P. et Le Bourhis, J.-B. (1998). Le bien commun comme construit territorial : Identités d'action et procédures. *Politix*, 42, p. 37-66.
- Lasserre, F. (2000). Internet : La fin de la géographie ? *Cybergeo*, p. 1-29.
- Lasserre, F. (2003). Introduction : La trame du monde est géographique. Dans Lasserre, F. et Lechaume, A (dir.), *Le territoire pensé : Géographie des représentations territoriales*. Québec : PUQ, p. 1-10.
- Lasserre, F. (2006). Des rivalités de pouvoir sur des territoires : De la pertinence de la géopolitique. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(141), p. 371-377.
- Lasserre, F. (2007). Le cyberspace : la fin de la géographie ? Dans Klein, J.-L. et Lasserre, F (dir.), *Le monde dans tous ses États : une approche géographique*. Montréal : PUQ, p. 71-77.
- Lasserre, F. et Gonon, E. (2012). *Manuel de géopolitique : Enjeux de pouvoir sur les territoires*. Paris, Armand Colin : 347 p.
- Latouche, S. (2004). *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*. Paris : Mille et une nuits, 126 p.
- Lautman, J. (1996). Risque et rationalité. *L'Année sociologique*, 46(2), p. 273-285.
- Lazzeri, C. (2009). Pourquoi se révolte-t-on ? Identité, intérêt, action. *Revue du MAUSS*, 2(34), p. 165-188.
- Le Billon, P. (2004). The Geopolitical Economy of the ' Ressources Wars '. *Geopolitics*, 9(1), p. 1-28.
- Le Billon, P. et El Khatib, F. (2004). From Free Oil to ' Freedom Oil ' : Terrorism, War and US Geopolitics in the Persian Gulf. *Geopolitics*, 9(1), p. 109-137
- Le Cercle des économistes et Orsenna, E. (2007). *Un monde de ressources rares*. Paris : Perrin, 206 p.
- Lecourt, A. (2004a). Les conflits d'aménagement : Analyse théorique et pratique du cas breton. *Eso*, mars, 21, p. 141-145.
- Lecourt, A. (2004b). Entrer en politique pour défendre son jardin : Une analyse des conflits d'aménagement. *Cosmopolitiques*, août, 7, p. 176-186.
- Lecourt, A. et Faburel, G. (2008). Chapitre 1. Comprendre la place des territoires et de leurs vécus dans les conflits d'aménagement : Proposition d'un modèle d'analyse pour les grands équipements. Dans Kirat, T. et Torre, A. (dir.), *Territoires de conflits : Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*. Paris : L'Harmattan, p. 21-47.
- Lee, T. (1976). *Psychology and the Environment*. London : Methuen, 143 p.

- Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 45(1), p.57-95
- Lehmann, V. (2013). Chapitre 1. De Manic-5 au Plan Nord, qu'avons-nous appris ? Le cas du gaz de schiste au Québec. Dans Lehmann, V. et Motulsky, B (dir.), *Communication et grands projets : Les nouveaux défis*. Québec : PUQ, p. 3-32.
- Lemieux, C. et Barthe, Y. (1998). Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique : Nouveaux chantiers, vieilles questions. *Politix*, 11(44), p. 7-28.
- Lepage, C. et Guéry, F. (2001). *La politique de précaution*. Paris : PUF, 384 p.
- Lepage, L. (2005). Le débat public environnemental : Entre société et communauté. Dans Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M (dir.), *Le débat public en apprentissage : Aménagement et environnement : Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris : L'Harmattan, p. 271-285.
- Levitas, R. (2000). 11. Discourses of Risk and Utopia. Dans, Adam, B., Beck, U. et Van Loon, J (dir.), *The Risk Society and Beyond : Critical Issue for Social Theory*. London : Sage, p. 198-210.
- Lévy, J. (2002). Carte. Dans Lévy, J. et Lussault, M (dir.), *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*. Paris : Belin, p. 128-132.
- Lévy-Leboyer, C. (1980). *Psychologie et environnement*. Paris : PUF, 211 p.
- Lichbach, M. I. (1994). Rethinking Rationality and Rebellion. *Rationality and Society*, 6(1), p. 8-39.
- Liss, J. (2011). Negotiating the Marcellus : The Role of Information in Building Trust in Extractive Deals. *Negotiation Journal*, p. 419-446.
- Loiseau, H. (2011). Chapitre 2. La carte mentale comme instrument de collecte de l'information : Une évaluation. Dans Breux, S., Reuchamps, M. et Loiseau, H. (dir.), *Carte mentale et science politique : Regards et perspectives critiques sur l'emploi d'un outil prometteur*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, p. 39-51.
- Loiseau, H. et Brunet, S. (2011). Chapitre 1. Définitions. Dans Breux, S., Reuchamps, M. et Loiseau, H. (dir.), *Carte mentale et science politique : Regards et perspectives critiques sur l'emploi d'un outil prometteur*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, p. 25-38.
- Lowrance, W. W. (1976). *Of Acceptable Risk : Science and the Determination of Safety*. Los Altos : William Kaufmann, 180 p.
- Lupton, D. (1999). *Risk*. London : Routledge, 184 p.
- Lussault, M. (2007). *L'homme spatial : La construction sociale de l'espace humain*. Paris : Seuil, 363 p.

- Lynch, K. (1960). *The image of the city*. Cambridge : MIT Press, 194 p.
- Lyrette, É. (2003). *La dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure majeure : Le cas du parc éolien Le Nordais* (Mémoire de maîtrise en études urbaines, INRS-UCS, Montréal). Récupéré le 2 octobre 2015 : <http://espace.inrs.ca/25/>
- Lyrette, É. et Trépanier, M. (2004). Les dynamiques sociales engendrées par l'implantation du parc éolien le Nordais. *Vertigo*. 5(1), p. 1-9. Récupéré le 14 novembre 2015 : <http://vertigo.revues.org/3978>
- MacLean, D. (1982). Risk Consent : Philosophical Issues for Centralized Decisions. *Risk Analysis*, 2, p. 59-67.
- Malézieux, J. (2002). Conclusion 1. Le grand projet urbain : Entre la réalisation d'envergure et l'insertion locale. Dans Sénécal, G., Malézieux, J. et Manzagol, C (dir.), *Grands projets urbains et requalification*. Québec : PUQ, p. 249-251.
- Mancebo, F. (2003). *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*. Nantes : Éditions du Temps, 285 p.
- Mannoni, P. (2006). *Les représentations sociales*. Paris : PUF, 127 p.
- Manzagol, C. et Sénécal, G. (2002). Les grands projets et le destin métropolitain. Dans Sénécal, G., Malézieux, J. et Manzagol, C (dir.), *Grands projets urbains et requalification*. Québec : PUQ, p. 1-6.
- Marcus, G. E. (2008). *Le citoyen sentimental : Émotions et politique en démocratie*. Paris : Presses de Sciences Po, 228 p.
- Maret, I. (2004). *Étalement urbain et friches industrielles : Revers de l'idéal américain*. Paris : L'Harmattan, 219 p.
- Marin, C. (2005). Représentation. Dans Blay, M (dir.), *Grand dictionnaire Larousse de la philosophie*. Paris : Larousse, p. 923.
- Marissal, V. (2010, 3 septembre). Les portes tournantes. *La Presse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://blogues.lapresse.ca/marissal/2010/09/03/les-portes-tournantes/>
- Martin, T. et Hoffman, S. M. (2008). *Power Struggles : Hydro Development and First Nations in Manitoba and Quebec*. Winnipeg : UMP, 334 p.
- Martinais, E. (2011). 2. L'emprise du risque sur les espaces industriels. Dans November, V., Viot, P. et Penelas, M. (dir.), *Habiter les territoires à risques*. Genève : PUR, p. 101-119.
- Massonat, J. (1987). Observer. Dans Blanchet, A., Ghiglione, R., Massonat, J. et Trognon, A (dir.), *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Observer, interviewer, questionner*. Paris : Dunod, p. 17-79.



- Mayer, N. (1993). L'entretien. Dans, Boudon, R., Besnard, P., Cherkaoui, M. et Lécuyer B.-P (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse, p. 91-92.
- Mearsheimer, J. (2001). *The Tragedy of Great Powers*. New York : Norton & Company, 576 p.
- Melé, P. (2003). Introduction : Conflits, territoires et action publique. Dans Melé, P., Larrue, C., Rosemberg, M. (dir.), *Conflits et territoires*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, p. 13-32.
- Mercier, D. (2010). *Le commentaire de paysage en géographie physique : Documents et méthodes*. Paris : Armand Colin, 256 p.
- Merlin, P. (2002). *L'aménagement du territoire*. Paris : PUF, 448 p.
- Merlin, P. (2010). *L'urbanisme*. Paris : PUF, 128 p.
- Milette, L. (2013, 17 février). L'industrie des gaz de schiste n'a pas su gagner la confiance du public. *La Presse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/371166/gaz-de-schiste-l-industrie-n-a-pas-su-gagner-la-confiance-du-public>
- Moffat, K. et Zhang, A. (2014). The Paths to Social Licence to Operate : An Integrative Model Explaining Community Acceptance of Mining. *Ressources Policy*, 39, p. 61-70.
- Mongeau, R. (2015, 14 février). Le territoire agricole du Québec : Une richesse collective à préserver. *Le Soleil*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201502/11/01-4843308-le-territoire-agricole-du-quebec-une-richeesse-collective-a-preserver.php>
- Mongin, O. (2005). *La condition urbaine : La ville à l'heure de la mondialisation*. Paris : Gallimard, 325 p.
- Monroy, M. (2003). *La société défensive : Menaces actuelles et réponses collectives*. Paris : PUF, 168 p.
- Monroy, M. et Fournier, A. (1997). *Figures du conflit : Une analyse systémique des situations conflictuelles*. Paris : PUF, 221 p.
- Montpetit, É. et Lachapelle, É. (2013). *L'opinion des Québécois sur les gaz de schiste : Une comparaison avec la Pennsylvanie et le Michigan*. Centre de recherche sur les politiques et le développement social, Université de Montréal, rapport final de l'étude S4-3a (partie 2) remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 49 p. Récupéré le 6 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>

- Moore, M. C. (2016). The issue of social licence and energy utility planning investment. The School of Public Policy, Research Papers, 8, 6, 7 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://www.policyschool.ucalgary.ca/?q=content/issue-social-licence-and-energy-utility-planning-and-investment>
- Moreau Defarges, P. (2009). *Introduction à la géopolitique*. Paris : Seuil, 256 p.
- Morval, J. (1981). *Introduction à la psychologie de l'environnement*. Bruxelles : Mardaga, 190 p.
- Moscovici, S. (2004). *La psychanalyse, son image, son public*. Paris : PUF, 506 p.
- Moscovici, S. et Hewstone, M. (2008). De la science au sens commun. Dans Moscovici, S (dir.), *Psychologie sociale*. Paris : PUF, p. 545-572.
- Motulsky, B. (2013). Chapitre 4. Les médias aujourd'hui : Un excellent canal d'opposition, un difficile outil de promotion. Dans Lehmann, V. et Motulsky, B (dir.), *Communication et grands projets : Les nouveaux défis*. Québec : PUQ, p. 83-88.
- Mounier, P. (2001). *Pierre Bourdieu, une introduction*. Paris : Pocket, 282 p.
- Mousseau, N. (2008). *Au bout du pétrole : Tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique*. Québec : Multimondes, 145 p.
- Mousseau, N. (2009). *L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique*. Québec : Multimondes, 166 p.
- Mousseau, N. (2010). *La révolution des gaz de schiste*. Québec : Multimondes, 146 p.
- Mucchielli, A. (2016a). Contenu (analyse de). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 36.
- Mucchielli, A. (2016b) Qualitative (méthode). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 205-206.
- Mucchielli, A. (2016c). Thématique (analyse de contenu). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 283.
- Murphy, A. B., Bassin, M., Newman, D., Reuber, P., Agnew, J. (2004). Is There a Politics to Geopolitics ? *Progress in Human Geography*, 28(5), p. 619-640.
- Nadeau, J. (2011, 31 mai). Affrontement entre Amir Khadir et Lucien Bouchard. *Rue Frontenac*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://exruefrontenac.com/nouvelles-generales/politique-provinciale/37995-amir-khadir-lucien-bouchard-chicane>
- Newman, D. (1998). Geopolitics Renaissance : Territory, Sovereignty and the World Political Map. *Geopolitics*, 3(1), p. 1-16.

- Nodé-Langlois, F. (2013, 24 janvier). L'Ukraine mise des milliards sur son gaz de schiste. *Le Figaro*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://bourse.lefigaro.fr/devises-matieres-premieres/actu-conseils/l-ukraine-mise-des-milliards-sur-son-gaz-de-schiste-349781>
- Noreau, P.-P. (2011, 25 janvier). Gaz de schiste : Lucien Bouchard remplace André Caillé. *Le Soleil*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201101/25/01-4363560-gaz-de-schiste-lucien-bouchard-remplace-andre-caille.php>
- Nosedá, V. et Racine, J.-B. (2001). Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales. *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIX-121, p. 67-79.
- November, V. (2011). 1. L'empreinte des risques : Éléments de compréhension de la spatialité des risques. Dans November, V., Viot, P. et Penelas, M. (dir.), *Habiter les territoires à risques*. Genève : PUR, p. 19-37.
- November, V., Viot, P. et Penelas, M. (2011). Introduction. Dans November, V., Viot, P. et Penelas, M. (dir.), *Habiter les territoires à risques*. Genève : PUR, p. 1-16.
- O'Riordan, T. (1982). Risk Perception Studies and Policy Priorities. *Risk Analysis*, 2, p. 95-100.
- Otway, H. et Thomas, K. (1982). Reflections on Risk Perception and Policy. *Risk Analysis*, 2, p. 69-82.
- Ouellet, M. (2010, 30 septembre). Les libéraux acoquinés à l'industrie, accuse le PQ. *La Presse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/30/01-4328263-les-liberaux-acoquines-a-lindustrie-accuse-le-pq.php>
- Padioleau, J.-G. (1999). L'action publique post-moderne : Le gouvernement politique des risques. *Politiques et management public*, 17(4), p. 85-127.
- Paillard, C.-A. (2011a). La sécurité énergétique au XXI<sup>e</sup> siècle. *Sécurité globale*, 1(15), p. 19-23.
- Paillard, C.-A. (2011b). Défis énergétiques et enjeux stratégiques au XXI<sup>e</sup> siècle. *Sécurité globale*, 1(15), p. 49-60.
- Paillé, A. (2011, 25 janvier). Gaz de schiste : Lucien Bouchard remplace André Caillé. *La Presse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201101/25/01-4363560-gaz-de-schiste-lucien-bouchard-remplace-andre-caille.php>
- Paillé, P. (2016). Qualitative (analyse). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 202-205.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin, 430 p.

- Papin, D. (2010). 3. La carte, un outil d'action ou de manipulation. Dans Papin, D (dir.), *50 fiches pour comprendre la géopolitique*. Paris : Bréal, p. 18-21.
- Paquot, T. (2006). *Terre urbaine : Cinq défis pour le devenir urbain de la planète*. Paris : La Découverte, 221 p.
- Paulet, J.-P. (2002). *Les représentations mentales en géographie*. Paris : Economica, 152 p.
- Pellow, D. N. (2000). Environmental inequality formation : Toward a theory of environmental injustice. *American Behavioral Scientist*, 43(4), p. 581-601.
- Pena, O. (1986). *Concepts et méthodes de la géographie*. Montréal : Guérin, 177 p.
- Peretti-Watel, P. (2000). *Sociologie du risque*. Paris : Armand Colin, 286 p.
- Peretti-Watel, P. (2003). Risque et innovation : Un point de vue sociologique. *Innovations*, 2(18), p. 59-72.
- Peretz, H. (2004). *Les méthodes en sociologie : L'observation*. Paris : La Découverte, 122 p.
- Perron, D. (2003). « On est Hydro-Québécois » : Consommateur, producteur ou citoyen ? Analyse de la nationalisation symbolique d'Hydro-Québec. *Globe*, 6(2), p.73-97.
- Perron, D. (2006). *Le nouveau roman de l'énergie nationale : Analyse des discours promotionnels d'Hydro-Québec de 1964 à 1997*. Calgary : CUP, 240 p.
- Perry, S. L. (2012). Environmental reviews and case studies : Addressing the societal costs of unconventional oil and gas exploration and production : A framework for evaluating short-term future, and cumulative risks uncertainties of hydrofracking. *Environmental Practice*, 14(4), p. 352-365.
- Petcou, C. et Petrescu, D. (2007). Agir l'espace : Notes transversales, observations de terrain et questions concrètes pour chacun de nous. *Multitudes*, 31(4), p. 101-114.
- Pifer, R. H. (2011). What a short, strange trip it's been : Moving forward after five years of Marcellus shale development. *University of Pittsburgh Law Review*, 72(4), p. 615-660.
- Pigeon, P. (2002). Réflexions sur les notions et les méthodes en géographie des risques naturels. *Annales de Géographie*, 627-628, p. 452-470.
- Pineault, É. (2013). La panacée. *Liberté*, 300, été, p. 30-32.
- Prades, J. A. (1997). *Durkheim*. Paris : PUF, 125 p.
- Project Management Institute. (2004). *Guide du corpus des connaissances en management de projet*. Newtown : PMI, 407 p.

- Pruitt, D. J. et Robin, J. Z. (1994). *Social Conflict : Escalation, Stalemate, and Settlement*. New York : Random House, 213 p.
- Québec. (1994). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : Pour un aménagement concerté du territoire*. Ministère des Affaires municipales, 70 p. Récupéré le 1 mars 2012 : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/orientations\\_gouvernementales/orientations\\_aménagement.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/orientations_aménagement.pdf)
- Québec. (2001). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles*. Document complémentaire, résumé des principales modifications, 10 p. Récupéré le 1 mars 2012 : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/orientations\\_gouvernementales/orientations\\_aménagement\\_agricoles\\_addenda.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/orientations_aménagement_agricoles_addenda.pdf).
- Québec. (2011a). *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste*. rapport d'enquête et d'audience publique, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 336 p. Récupéré le 4 mars 2011 : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape273.pdf>
- Québec. (2011b). *L'énergie renouvelable : Source naturelle de succès pour le développement rural*. Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 63 p. Récupéré le 3 juin 2014 : [http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_territorial/ruralite/groupes\\_travail/rapport\\_groupe\\_prod\\_energie.pdf](http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/developpement_territorial/ruralite/groupes_travail/rapport_groupe_prod_energie.pdf)
- Québec. (2013a). *Impacts visuels et sur le patrimoine liés au développement de l'industrie du gaz de schiste*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, rapport final de l'étude S2-5 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 38 p. Récupéré le 2 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Québec. (2013b). *Évaluation des besoins en eau de l'industrie du gaz de shale, détermination des impacts environnementaux de l'utilisation de l'eau et élaboration d'avis quant à l'encadrement de l'industrie*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, rapport final de l'étude E1-1 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 38 p. Récupéré le 2 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Québec. (2013c). *Détermination exhaustive des substances utilisées, ou susceptibles de l'être, pour le forage et la fracturation au Québec, et de leurs sous-produits de dégradation et de réaction : Évaluation de leurs propriétés toxicologiques et de leur potentiel de biodégradation, de bioaccumulation, de persistance et de toxicité globale*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et Centre d'expertise en évaluation environnementale, rapport final de l'étude E3-5 (incluant E3-6 et E3-8) remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, 462 p. Récupéré le 2 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Québec. (2014a). *Rapport synthèse : Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*.

- Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, 292 p. Récupéré le 2 mars 2014 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/rapport-synthese.pdf>
- Québec. (2014b). *Maîtriser notre avenir énergétique : Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*. Commission sur les enjeux énergétiques, Ministère des Ressources naturelles, 310 p. Récupéré le 4 mars 2014 : <https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/pdf/Rapport-consultation-energie.pdf>
- Québec. (2014c). *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*. rapport d'enquête et d'audience publique, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 546 p. Récupéré le 7 décembre 2014 : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf>
- Québec. (2015). *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*. Livre vert, 30 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://mern.gouv.qc.ca/territoire/acceptabilite.jsp>
- Quivy, R. et Campenhoudt, L. V. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 256 p.
- Rabe, B. G. et Borick, C. (2013). Conventional Politics for Unconventional Drilling ? Lessons from Pennsylvania's Early Move into Fracking Policy Development. *Review of Policy Research*, 30(3), p. 321-340
- Rahm, D. (2011). Regulating hydraulic fracturing in shale gas plays : The case of Texas. *Energy Policy*, p. 2974-2981.
- Rateau, P. (2000). Idéologie, représentation sociale et attitude : Étude expérimentale de leur hiérarchie. *Revue internationale de psychologie sociale*, 1, p. 29-57.
- Raymond, R. et Perrier, Y. (2006). *Savoir plus : Outils et méthodes de travail intellectuel*. Montréal : Chenelière, 230 p.
- Reghezza, M. (2008). Vulnérabilité. Dans Veyret, Y (dir.), *Dictionnaire de l'environnement*. Paris : Armand Colin, p. 370-371.
- Renaud, Y. (2001). De la contestation à la concertation. *Les annales de la recherche urbaine*, 89, p. 62-69.
- Reuber, P. (2000). Conflict studies and critical geopolitics : Theoretical and récent research in political geography. *GeoJournal*, 50, p. 37-43.
- Richer, J. (2011, 27 février). Gaz de schiste : Québec pourrait retenir le rapport du BAPE. *La Presse*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201102/27/01-4374428-gaz-de-schiste-quebec-pourrait-retenir-le-rapport-du-bape.php>

- Ripoll, F. (2005). S'appropriier l'espace... ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains. *Norois*, 195(2), p. 2-16.
- Rist, G. (1996). *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Science Po, 483 p.
- Robert, A. D. et Bouillaguet, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF, 127 p.
- Rocher, G. (1972). *Talcott Parsons et la sociologie américaine*. Paris : PUF, 238 p.
- Roger-Machart, J. (2013). Une nouvelle géopolitique de l'énergie. Fondation Jean-Jaurès, note 173, p. 1-13. Récupéré le 2 juin 2016 : <https://jean-jaures.org/nos-productions/une-nouvelle-geopolitique-de-l-energie>
- Rogers, H. (2011). Shale gas : The unfolding story. *Oxford Review of Economic Policy*, 27(1), p. 117-143.
- Roqueplo, P. (1983). *Penser la technique : Pour une démocratie concrète*. Paris : Seuil, 248 p.
- Roqueplo, P. (1996). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris : INRA, 111 p.
- Rosière, S. (2001). Géographie politique, géopolitique et géostratégie : Distinctions opératoires. *L'information géographique*, 65(1), p. 33-42.
- Rosière, S. (2007). *Géographie politique et géopolitique : Une grammaire de l'espace politique*. Paris : Ellipses, 426 p.
- Rossmann, G. B. et Rallis, S. (2016). *An Introduction to Qualitative Research : Learning in the Field*. London : Sage, 312 p.
- Routledge, R. (1996). Critical geopolitics and terrains of resistance. *Political Geography*, 15(6-7), p. 509-531.
- Roy, S. (2012). *Fonction publique menacée ! : Le néolibéralisme à l'assaut des services publics, 1981-2011*. Mont-Royal : M éditeur, 205 p.
- Roy, S. N. (2009). Chapitre 8. L'étude de cas. Dans Gauthier, B (dir.). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, p. 198-224.
- Royer, D. (2014, 28 mars). Les écologistes sont-ils contre le développement ? *Le Mouton noir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.moutonnoir.com/2014/03/les-ecologistes-sont-ils-contre-le-developpement/>
- Royer, D., Fortin, M.-J. et Fournis, Y. (2013). Chapitre 1. Les gaz de schiste : Mise en contexte et enjeux sociaux. Dans Fortin, M.-J. et Fournis, Y (dir.), *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : L'industrie du gaz de schiste au Québec*. Chaire de recherche du Canada en développement régional et

- territorial, Université du Québec à Rimouski, rapport final de l'étude S4-1 remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste et au MDDEFP, p. 20-49. Récupéré le 2 octobre 2015 : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>
- Ruegg, J. (2003). Chapitre 9. Développement durable : Enjeux pour la pratique de l'aménagement du territoire. Dans Da Cunha, A. et Ruegg, J (dir.), *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires de Lausanne, p. 167-183.
- Rui, S. (2004). *La démocratie en débat : Les citoyens face à l'action publique*. Paris : Armand Colin/SEJER, 264 p.
- Rui, S. (2005). Les citoyens impertinents : Débat public, conflit et mésentente. Dans Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M (dir.), *Le débat public en apprentissage : Aménagement et environnement : Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris : L'Harmattan, p. 77-86.
- Saarinen, T. (1976). *Environmental Planning : Perception and Behavior*. Boston : Houghton Mifflin 262 p.
- Saarinen, T. (1989). Images du monde à travers les cartes mentales. Dans André, Y (dir.), *Représenter l'espace : L'imaginaire spatial à l'école*. Paris : Economica, p. 169-177.
- Sabourin, P. (2009). Chapitre 16. L'analyse de contenu. Dans Gauthier, B (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, p. 415-443.
- Saint-Onge, J.-C. (2000). *L'imposture néolibérale : Marché, liberté et justice sociale*. Montréal : Écosociété, 202 p.
- Sapolsky, H. M. (1990). The Politics of Risk. *Risk, Daedalus*, 119(4), p. 83-96.
- Sauvé, L., Batellier, P., Bélisle, A., Béliveau, J. Chatelain, M. et Duguay, M. A. (2010, 3 août). Le gaz de schiste au Québec – Marketing social ou intelligence citoyenne ? *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/293637/le-gaz-de-schiste-au-quebec-marketing-social-ou-intelligence-citoyenne>
- Sauvé, L. (2010, novembre). Gaz de schiste : Un faux rendez-vous ? *Revue Relations*. 744. . Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/gaz-de-schiste-un-faux-rendez-vous/>
- Sauvé, L. et Batellier, P. (2011). Gaz de schiste et mobilisation citoyenne au Québec : Une exigence de démocratie. Dans Brouillette, V., Guay, N., Levy, A., Martin, E. et Poulin, R (dir.), *Nouveaux Cahiers du socialisme : Écosocialisme ou barbarie*, Montréal, Écosociété, p. 224-236.
- Savard, S. (2010). *Retour sur un projet du siècle : Hydro-Québec comme vecteur des représentations symboliques et identitaires du Québec, 1944 à 2005* (Thèse de doctorat en



histoire, Université Laval, Québec). Récupéré le 19 octobre 2015 : <http://theses.ulaval.ca/archimede/?wicket:interface=:2:::>

- Savard, J. (2013). Chapitre 3. De l'immobilisme à l'appropriation citoyenne : Regards sur le processus d'acceptabilité sociale à Montréal. Dans Lehmann, V. et Motulsky, B (dir.), *Communication et grands projets : Les nouveaux défis*. Québec : PUQ, p. 45-80.
- Savard et Pâquet, M. (2010). Introduction : Les enjeux énergétiques au Québec. *Globe*, 13(2), p. 11-25.
- Savoie-Zajc, L. (2009). Chapitre 13. L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : PUQ, p. 337-360.
- Savoie-Zajc, L. (2014a). Acceptation interne (critère d'). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 1-2.
- Savoie-Zajc, L. (2014b). Cohérence interne (critère de). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 20.
- Savoie-Zajc, L. (2014c). Complétude. Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 23.
- Savoie-Zajc, L. (2014d). Confirmation externe (critère de). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 29.
- Savoie-Zajc, L. (2014e). Journal de bord. Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 130.
- Savoie-Zajc, L. (2014f). Saturation. Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 226-227.
- Savoie-Zajc, L. (2014g). Validation des méthodes qualitatives (critère de). Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 289-290.
- Savoie-Zajc, L. (2014h). Validité en recherche qualitative. Dans Mucchielli, A (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris : Armand Colin, p. 290-291.
- Schafft, K. A., Borlu, Y. et Glenna, L. (2013). The Relationship between Marcellus Shale Gas Development in Pennsylvania and Local Perceptions of Risk and Opportunity. *Rural Sociology*, 78(2), p. 143-166.
- Schepper, Handal et Hébert. (2011). « Gaz de schiste : Une filière écologique et profitable pour le Québec ? », Institut de recherche et d'informations socio-économiques, note, février, 12 p.
- Schmidt, C. (2011). Blind Rush ? Shale Gas Boom Proceeds amid Human Health Questions. *Environmental Health Perspectives*, 119(8), p. 348-353.

- Schnapper, D. (2012). *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique*. Paris : PUF, 158 p.
- Secci, B. (2006). *Première leçon d'urbanisme*. Marseille : Parenthèses, 155 p.
- Shields, A. (2010, 29 septembre). Tension extrême à Saint-Hyacinthe. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/297-123/tension-extreme-a-saint-hyacinthe>
- Shields, A. (2011, 15 février). Sondage Senergis-Le Devoir : L'opposition au gaz de schiste s'amplifie. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/316841/sondage-energis-le-devoir-l-opposition-au-gaz-de-schiste-s-amplifie>
- Shields, A. (2012, 22 septembre) Gaz de schiste – Le PQ sème la confusion, accuse Lucien Bouchard. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/359818/le-pq-seme-la-confusion-accuse-lucien-bouchard>
- Shields, A. (2014, 19 février). Halte au gaz de schiste, feu vert au pétrole : Le PQ accusé d'incohérence. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/400360/halte-au-gaz-de-schiste-feu-vert-au-petrole-le-pq-accuse-d-incoherence>.
- Shields, A. (2016, 17 août). L'appétit pour le gaz de schiste ne tarit pas. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/actualites-sur-l-environnement/477894/l-appetit-pour-le-gz-de-schiste-ne-tarit-pas>
- Shields, A. (2016, 17 août). L'appétit pour le gaz de schiste ne tarit pas. *Le Devoir*. Récupéré le 17 août 2016 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/477894/l-appetit-pour-le-gaz-de-schiste-ne-tarit-pas>
- Short, J. F. (1984). The Social Fabric at Risk : Toward the Social Transformation of Risk Analysis. *American Sociological Review*, 49, p. 711-725.
- Simard, L. (2003). *Conduite des projets et concertation : Le cas des lignes THT en France et au Québec* (Thèse de doctorat en sociologie, Institut d'études politiques de Paris, Paris). Récupéré via l'auteur le 19 octobre 2015 : <https://uniweb.uottawa.ca/#!/uottawa/members/922>
- Simard, L. (2005). L'apprentissage comme ressource dans la conduite des projets : Quels effets sur le débat public. Dans Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M (dir.), *Le débat public en apprentissage : Aménagement et environnement : Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris : L'Harmattan, p. 119-131.
- Simard, L. et Chiasson, G. (2008). Introduction : La gouvernance territoriale : Un nouveau regard sur le développement. *Revue canadienne des sciences régionales*, 31(3), p. 455-470.
- Slovic, P. (2011). *The Perception of Risk*. London/Washington : Earthscan, 473 p.

- Slovic, P. et Fischhoff, B. (1980). 7. How Safe is Safe Enough ? Dans Dowie, J. et Lefrere, P (dir.), *Risk and Chance : Selected readings*. Stony Stratford : Open UP, p. 121-147.
- Slovic, P., Finucane, M., Peters, E. et Macgregor, D. G. (2004). Risk as Analysis and Risk as Feelings : Some Thoughts about Affect, Reason, Risk, and Rationality. *Risk Analysis*, 24(2), p. 1-12.
- Smouts, M.-C (dir.). (2008). *Le développement durable : Les termes du débat*. Paris : Armand Colin, 272 p.
- Sowell, T. (1980). *Knowledge and Decisions*. New York : Basic Books, 422 p.
- Staszak, J.-F. (2003). Carte mentale. Dans Lévy, J. et Lussault, M (dir.). *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*. Paris : Belin, p. 132-133.
- Stedman, R. C., Jacquet, J. B., Filteau, M. R., Willits, F. K., Brasier, K. J., McLaughlin, D. K. (2012). Marcellus Shale Gas Development and New Boomtown Research : Views of New York and Pennsylvania Residents. *Environmental Practice*, 14(4), p. 382-393.
- Stephenson, E. et Shaw, K. (2013). A Dilemma of Abundance : Governance Challenge of Reconciling Gas Development and Climate Change Mitigation. *Sustainability*, 5, p. 2210-2232.
- Steyaert, C. et Katz, J. (2004). Reclaiming the space of entrepreneurship in society : Geographical, discursive and social dimensions. *Entrepreneurship & Regional Development*, 16(3), p. 179-196.
- Subra, P. (2003). À quoi sert le débat public ? *Hérodote*, 3(110), p. 149-170.
- Subra, P. (2008). L'aménagement, une question géopolitique ! *Hérodote*, 3(130), p. 222-250.
- Subra, P. (2012). La géopolitique, une ou plurielle ? Place, enjeux et outils d'une géopolitique locale. *Hérodote*, 3(146-147), p. 45-70.
- Subra, P. (2014). *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Paris : Armand Colin, 346 p.
- Subra, P. (2016). *Géopolitique locale : Territoires, acteurs, conflits*. Paris : Armand Colin, 336 p.
- Tabuteau, D. (2009). Principe de précaution et santé publique. *Risques & qualité*, 6(4), 199-203.
- Tétart, F. (2010). 38. Géopolitique du pétrole. Dans Papin, D (dir.), *50 fiches pour comprendre la géopolitique*. Paris : Bréal, p. 164-167.
- Teuber, A. (1990). Justifying Risk. *Daedalus*, 119(4), p. 235-254.
- Theodori, G. L. (2009). Paradoxical Perceptions of Problems Associated with Unconventional Natural Gas Development. *Southern Rural Sociology*, 24(3), p. 97-117.

- Theys, J. (2002). La gouvernance, entre innovation et impuissance : Le cas de l'environnement. *Développement durable et territoires*, 2, p. 1-28.
- Thouret, J.-C. et D'Ercole, R. (1996). Vulnérabilité aux risques naturels en milieu urbain : Effets, facteurs et réponses sociales. *Cahiers des Sciences Humaines*, 32(2), p. 407-422.
- Thouret, J.-C., Dolfus, O. et Asté, J.-P. (1994). Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : Concepts, typologie, mode d'analyse. *Revue de géographie alpine*, 4, p. 87-96.
- Thual, F. (1993). *Géopolitiques du quotidien*. Paris : Dunod, 197 p.
- Thual, F. (1996). *Méthodes de la géopolitique : Apprendre à déchiffrer l'actualité*. Paris : Ellipses, 127 p.
- Thuillier, P. (1982). *L'aventure industrielle et ses mythes : Savoirs, techniques et mentalités*. Paris : Complexe, 180 p.
- Tierney, K. J. (1999). Toward a Critical Sociology of Risk. *Sociological Forum*, 14(2), p. 215-242.
- Tombe, T. (2014). The Taming of the Skew : Facts On Canada's Energy Trade. The School of Public Policy, Research Papers, 7, 9, mars, 23 p. Récupéré le 8 juin 2016 : <http://www.ucalgary.ca/explore/trevor-tombe>.
- Torre, A. (2010). Conflits environnementaux et territoires. Dans Zuindeau, B. (éd.), *Développement durable et territoire*. Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 11 p.
- Tremblay, G. (2011, 17 septembre). Industrie des gaz de schiste – André Boisclair nommé conseiller de Questerre. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2015 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/331641/industrie-du-gaz-de-schiste-andre-boisclair-nomme-conseiller-de-questerre>
- Tremblay, D.-G. et Van Schendel, V. V. (2004). *Économie du Québec : Régions, acteurs, enjeux*. Montréal : PUQ 887 p.
- Trépanier, M.-O. (2004). Le cadre juridique de l'urbanisme québécois en mouvement : 1961-2001. dans, Beudet, G. (dir.), *L'Institut d'urbanisme 1961-1962 – 2001-2002 : Un urbanisme ouvert sur le monde*. Montréal : Trames, p. 59-84.
- Tricot, A. (1993). La prise en compte de la controverse dans l'aménagement du territoire : Peut-on négocier le futur ? *Espaces et sociétés*, 1(71), p. 69-95.
- U.S. Energy Information Administration. (2013a). Contested Areas of South China Sea Likely Have Few Conventional Oil and Gas Resources. *Today in Energy*, 3 avril. Récupéré le 6 avril 2017 : <https://www.eia.gov/todayinenergy/detail.php?id=10651>
- U.S. Energy Information Administration. (2013b). World Shale Gas Map. Maps. Récupéré le 6 avril 2017) : <https://www.eia.gov/maps/>

- U.S. Energy Information Administration. (2016). Crude Oil Proved Reserves. International Energy Statistics. Récupéré le 6 avril 2017 : [www.eia.gov/beta/international/rankings/#?product=57-6&cy=2016&pid=57&aid=6&tl\\_id=6-A&tl\\_type=a&v=B](http://www.eia.gov/beta/international/rankings/#?product=57-6&cy=2016&pid=57&aid=6&tl_id=6-A&tl_type=a&v=B)
- Valognes, S. (2007). Urbanisation. Dans Dupont, Y. (dir.), *Dictionnaires des risques*. Paris : Armand Colin, p. 497-499.
- Vanderberghe, F. (2001). Introduction à la sociologie (cosmo)politique du risque d'Ulrich Beck. *Revue du MAUSS*, 17, p. 25-39.
- Van der Horst, D. (2007). NIMBY or not ? Exploring the relevance of location and politics of voiced opinions in renewable energy siting controversies. *Energy Policy*, 35, p. 2705-2714.
- Vergès, P. (1989). Les représentations sociales de l'économie : Une forme de connaissance. Dans Jodelet, D (dir.), *Les représentations sociales*. Paris, PUF, p. 387-405.
- Veitl, P. (2005). Prologue. À quoi pensent les experts ? : Paroles d'experts et paroles sur l'expertise. Dans Warin, P (dir.), *Le recours aux experts : Raisons et usages politiques*. Grenoble : PUG, p. 15-35.
- Venier, P. (2010). Main Theoretical Currents in Geopolitical Thought in the Twentieth Century. *L'espace politique*, 12(3), p. 1-10.
- Veyret, Y. (2001). Risques naturels et aménagements. *Documentation photographique : Géographie des risques naturels*, 8023, octobre, p. 1-16.
- Veyret, Y. et Reghezza, M. (2006). Vulnérabilité et risques : L'approche récente de la vulnérabilité. *Responsabilité & environnement*, 43, p. 9-13.
- Vigour, C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*. Paris : La Découverte, 336 p.
- Villeneuve, C. (2013). *Est-il trop tard ? : Le point sur les changements climatiques*. Québec : Multimondes, 337 p.
- Villeneuve, P., Trudelle, C. et Pelletier, M. (2006). Conflits urbains et humanisation des villes. Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), Université Laval, décembre, p. 1-18. Récupéré le 7 janvier 2015 : [http://geo.uqam.ca/chaire\\_csgl/pdfs/Villeneuve\\_Trudelle\\_Pelletier\\_2007.pdf](http://geo.uqam.ca/chaire_csgl/pdfs/Villeneuve_Trudelle_Pelletier_2007.pdf)
- Wackermann, G. (2005) La problématique générale. Dans Aamat, J.-P. et Wackermann, G. (dir.), *La géographie des risques dans le monde*. Paris : Ellipses, p. 19-60.
- Wackermann, G. (2006). Introduction : La problématique urbaine au regard de l'environnement. Dans Wackermann, G (dir.), *Ville et environnement*. Paris : Ellipses, p. 7 à 21.
- Walter, F. (2008). *Catastrophes : Une histoire culturelle : XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil, 380 p.

- Warin, P. (2005). Épilogue. Le renoncement, une attitude politique de l'expert scientifique. Dans Warin, P (dir.), *Le recours aux experts : Raisons et usages politiques*. Grenoble : PUG, p. 447-476.
- Watson, V. (2003). Conflicting Rationalities : Implications for Planning Theory and Ethics. *Planning Theory & Practice*, 4(4), p. 395-407.
- Weale, A. (2003). Can We Democratize Decisions on Risk and the Environment ? *Gouvernement and Opposition*, 36(3), p. 355-378.
- Whitemore, J. et Pineau, P.-O. (2014). *État de l'énergie au Québec – 2015*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, 44 p. Récupéré le 7 février 2016 : <http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2015/12/EEQ2016.pdf>
- Wilson, B. R. (1977). A Sociologist's Introduction. Dans Wilson, B. R (éd.), *Rationality : Key Concepts in the Social Sciences*. Oxford : Blackwell, p. vii-xviii.
- Wiseman, H. (2012). Fracturing regulation applied. *Duke Environmental Law and Policy Forum*, 22(2), p. 361-384.
- Yergeau, M. (2005). Au-delà de l'écoute du public : Le devoir d'enquête du BAPE. Dans Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J.-M., Gariépy, M. et Gauthier, M (dir.), *Le débat public en apprentissage : Aménagement et environnement : Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris : L'Harmattan, p. 31-40.
- Yergeau, M. (2010, 4 octobre). Gaz de schiste – Le BAPE, le bébé et l'eau du bain : Laissons le BAPE faire son travail. *Le Devoir*. Récupéré le 30 septembre 2016 : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/297394/gaz-de-schiste-le-bape-le-bebe-et-l-eau-du-bain>
- Yergin, D. (2012). *The Quest : Energy, Security, and the Remaking of the Modern World*. New York : Penguin, 820 p.
- Yin, R. K. (1997). *Case Study Research : Design and Methods*. Newbery Park : Sage, 166 p.
- Zelem, M.-C. (2012). Les énergies renouvelables en transition : De leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique. *Revue de l'énergie*, décembre, 8 p.
- Zuckerman, G. (2013). *The Frackers : The Outrageous Inside Story of the New Billionaire Wildcatters*. New York : Penguin, 404 p.

## Annexe 1 – Schiste ou shale ? Éléments de définition et de distinction

Gaz de schiste	Gaz de shale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dénomination la plus usuelle</li> <li>- Le mot « schiste » est cependant associé à la roche métamorphique</li> <li>- Cette roche est incapable de contenir des hydrocarbures, puisqu'elle est feuilletée</li> <li>- Il n'y a donc pas de gaz dans les « schistes »</li> <li>- Terme retenu par la plupart des acteurs rencontrés</li> <li>- Controverse associée à « schiste » plutôt qu'à « shale » sur le plan médiatique et politique</li> <li>- La controverse linguistique est spécifique au Québec, puisqu'en France « schiste » est utilisé par les promoteurs aussi bien que par les opposants</li> <li>- Usage normalisé par l'Office de la Langue Française</li> <li>- Dictionnaires français sont imprécis sur la définition des « schistes »</li> <li>- L'utilisation du terme « schiste » permet de documenter aisément la controverse québécoise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Géologues et promoteurs préfèrent cette dénomination</li> <li>- « Schiste » et « shale » ne sont pas des équivalents sur le plan géologique</li> <li>- « Shale » serait plus exact géologiquement parlant</li> <li>- Le mot « shale » est en effet associé à la roche sédimentaire argileuse</li> <li>- Cette roche se forme par l'accumulation des sédiments au fil du temps</li> <li>- Elle est gorgée de matière organique qui devient, dans les bonnes conditions, des hydrocarbures</li> <li>- Seul le « shale » peut contenir du gaz</li> <li>- Il serait plus adéquat, sur le plan terminologique, d'utiliser « shale » ou encore « schiste argileux »</li> <li>- Ces termes ne sont retenus que par une minorité d'acteurs rencontrés, et ce, de manière flexible et non polémique</li> <li>- « Shale » est un mot d'origine anglaise</li> <li>- Il s'agit d'un anglicisme à éviter, selon l'Office de la Langue Française</li> <li>- L'usage sémantique de « shale » n'est pas banal, puisqu'il modifie le type de référencement sur les moteurs de recherche et oriente vers une documentation plus proche des partisans de la filière</li> </ul>

(Chailleux, 2016 ; Mouseau, 2010 ; Québec, 2011a, 2014a, 2014c)

## Annexe 2 – Grille d’observation territoriale

////////////////////	Qui ? Les acteurs	Quoi ? Les enjeux	Quand ? La chronologie	Où ? Le territoire	Pourquoi et comment ? Autres observations	Éléments pour vérifier l’hypothèse de recherche
<b>Données issues du travail de terrain</b>						
<b>Sortie # 1 - Saint-Jude et Saint-Louis de Richelieu</b>	---	---	---	---	---	---
<b>Sortie # 2 - Nicolet</b>	---	---	---	---	---	---
<b>Sortie # 3 - Saint-Hyacinthe</b>	---	---	---	---	---	---
<b>Données issues du travail de laboratoire</b>						
<b>Filtre # 1 - Documentation sur l’économie, le secteur de l’énergie, les statistiques</b>	---	---	---	---	---	---
<b>Filtre # 2 - Documentation sur les activités du BAPE et de l’ÉES</b>	---	---	---	---	---	---
<b>Filtre # 3 - Documentation sur l’actualité et le contexte de déploiement de l’industrie</b>	---	---	---	---	---	---
<b>Filtre # 4 – Documentation sur le conflit et le mouvement de contestation</b>	---	---	---	---	---	---

\* Note : base de données gérée dans Excel ; version simplifiée de la grille d’observation territoriale utilisée pour le travail de terrain et de laboratoire.



### Annexe 3 – Schéma d'entretien

1. Introduction, remerciements, objectifs de la recherche, participation à la recherche, confidentialité, avantages et inconvénients, droit de retrait, compensation, diffusion des résultats, signature du formulaire de consentement, donner une copie au participant
2. Comment décririez-vous votre position et celles des autres acteurs ?
3. Une évaluation objective, consensuelle et amoralisée des risques est-elle possible ? Expliquez.  
Comment interpréter l'existence de représentations divergentes des risques ?  
Qui peut risquer ?  
Comment voyez-vous le rapport entre preneur et objecteur de risques ?  
Selon vous, pourquoi certains tendent-ils à nier les risques ; alors que d'autres à les gonfler ?
4. Selon votre expérience, comment les représentations influencent-elles les lectures des projets à risques et par le fait même les rapports au territoire ?  
Dans le conflit entourant les gaz de schiste, la connaissance des représentations des acteurs pourrait-elle permettre une clarification des enjeux et un renouvellement des bases sur lesquelles s'effectue le débat public ? De quelle manière ?  
Quel peut être l'effet de représentations divergentes sur la planification de nos milieux ?  
Comment interprétez-vous le fait que des acteurs intervenants sur l'espace puissent l'investir contradictoirement ?  
Dans le conflit entourant les gaz de schiste, les jeux étaient-ils faits d'avance ? Expliquez.  
En vous basant sur votre expérience, y a-t-il un lien entre représentations et idéologies ? Expliquez.  
Comment les représentations des risques ont-elles influencé les positions des acteurs ?
5. Pourquoi le projet de développement de l'industrie des gaz de schiste suscite-t-il l'opposition de certains acteurs ?  
Comment doit-on interpréter l'existence de points de vue en apparence irréconciliables ?

Quel est le rôle joué par les représentations des risques dans la contraction des rapports entre les acteurs ? Expliquez.

Pourquoi le conflit suscite-t-il des discours divergents ?

Comment percevez-vous le rapport de force entre les acteurs ?

Quelles sont les stratégies mises de l'avant par les acteurs ?

Comment décrieriez-vous les moyens dont disposent les acteurs ?

6. Que pensez-vous :
  - a. de la question environnementale ?
  - b. de l'adaptation aux changements climatiques ?
  - c. du développement durable ?
  - d. du rôle du BAPE ?
  - e. de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ?
  - f. de l'économie de marché ?
  - g. de l'État ?
  - h. de la planification ?
  - i. de l'acceptabilité sociale ?
  - j. de la revendication d'un droit au moratoire par certains groupes de la société civile ?
7. Pour vous, y a-t-il une incompatibilité entre les risques inhérents au projet de développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec et les exigences de protection de l'environnement ? Développez.
8. Comment voyez-vous l'avenir de l'industrie des gaz de schiste au Québec ?
9. Conclusion, remerciements

\* Note : voir avant-propos pour clarification de notre parcours, notamment en ce qui a trait à notre passage de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval à Québec. Il est à noter que ce passage s'est traduit par des modifications d'orientation (titre du mémoire, articulation de l'hypothèse, etc.), mais aussi des modifications dans la direction du processus de recherche (changement de directeur).

#### Annexe 4 – Tableau d'analyse thématique des entretiens semi-dirigés

////////////////////	Bloc Q1 Thème dégagé =	Bloc Q2 Thème dégagé =	Bloc Q3 Thème dégagé =	Bloc Q4 Thème dégagé =	Bloc Q5 Thème dégagé =	Bloc Q6 Thème dégagé =	Bloc Q7 Thème dégagé =	Éléments pour vérifier l'hypothèse de recherche
Acteurs citoyens - Extraits V1 - Extraits V2 - Extraits V3	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs de la société civile - Extraits V1 - Extraits V2 - Extraits V3	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs économiques - Extraits V1 - Extraits V2	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs politiques et administratifs - Extraits V1 - Extraits V2 - Extraits V3	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs scientifiques et techniques - Extraits V1 - Extraits V2 - Extraits V3	---	---	---	---	---	---	---	---

\* Note : base de données gérée dans Excel ; le tableau ci-haut est une version simplifiée de l'outil d'analyse thématique utilisé pour traiter les verbatims tirés de nos entretiens semi-dirigés.

### Annexe 5 – Grille d’observation des cartes mentales pour analyse thématique

////////////////////	Structure carte Thème dégagé =	Échelles Thème dégagé =	Relations à l’espace Thème dégagé =	Intérêts Thème dégagé =	Objectifs Thème dégagé =	Ressources défendues Thème dégagé =	Entités présentent ou masquées Thème dégagé =	Projet observé Thème dégagé =	Éléments pour vérifier l’hypothèse de recherche
Acteurs citoyens - Éléments C1 - Éléments C2 - Éléments C3	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs de la société civile - Éléments C1 - Éléments C2 - Éléments C3	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs économiques - Éléments C1 - Éléments C2	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs politiques et administratifs - Éléments C1 - Éléments C2 - Éléments C3	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Acteurs scientifiques et techniques - Éléments C1 - Éléments C2 - Éléments C3	---	---	---	---	---	---	---	---	---

\* Note : base de données gérée dans Excel ; le tableau ci-haut est une version simplifiée de l’outil d’analyse thématique utilisé pour traiter les cartes mentales récoltées.

## Annexe 6 – Courriel formalisé

**Objet : Recherche sur le conflit sociopolitique et environnemental entourant les gaz de schiste au Québec**

### **Gaz de schiste et représentations antagoniques des risques**

**.: RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS – VOTRE CONTRIBUTION EST SOLLICITÉE .:**

*Le débat entourant les gaz de schiste au Québec soulève les passions. Étant donné que vous avez déposé, à titre individuel ou collectif, un mémoire au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), cela dans le cadre des audiences publiques s'étant tenues du début octobre à la fin novembre 2010 sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, nous sollicitons votre contribution afin de mieux comprendre ce qui s'y joue véritablement.*

Cette étude est réalisée dans le cadre du projet de mémoire de Nicolas Paquet, candidat à la maîtrise en urbanisme, sous la direction d'Isabelle Thomas, professeure agrégée, Institut d'urbanisme, Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal, et la codirection de Sandra Breux, professeure-chercheuse, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, culture et société.

L'objectif de la recherche est de comprendre comment les représentations antagoniques des risques influencent le positionnement des acteurs dans le conflit sociopolitique et environnemental entourant les gaz de schiste au Québec.

Nous sollicitons votre participation à une rencontre de 60 minutes, au cours de laquelle vous aurez à vous exprimer sur le sujet. Cette rencontre se déroulera dans un lieu de votre choix. Ce lieu sera déterminé avec vous à la suite d'une réponse favorable à cette invitation courriel. Il vous sera également demandé de dessiner votre représentation de l'espace à risques sur une feuille blanche.

Si vous désirez plus d'information sur l'étude, n'hésitez pas à nous contacter directement à l'adresse

courriel que voici : \_\_\_\_\_. En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre démarche.

Bien cordialement,

***Nicolas Paquet***

Candidat à la maîtrise en urbanisme

Institut d'urbanisme

Faculté de l'Aménagement

Université de Montréal

\* Note : voir avant-propos pour clarification de notre parcours, notamment en ce qui a trait à notre passage de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval à Québec. Il est à noter que ce passage s'est traduit par des modifications d'orientation (titre du mémoire, articulation de l'hypothèse, etc.), mais aussi des modifications dans la direction du processus de recherche (changement de directeur).

## Annexe 7 – Formulaire de consentement

- Titre de la recherche :** Gaz de schiste et représentations antagoniques des risques
- Chercheur :** Nicolas Paquet, étudiant à la maîtrise, Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal
- Directrice de recherche :** Isabelle Thomas, professeure agrégée, Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal
- Codirectrice de recherche :** Sandra Breux, professeure-chercheure, Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société

### A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

#### 1. Objectif de la recherche

L'objectif de la recherche est de comprendre comment le positionnement des acteurs influence leurs représentations des risques dans le conflit socio-politique et environnemental entourant les gaz de schiste au Québec.

#### 2. Participation à la recherche

Le débat entourant les gaz de schiste au Québec soulève les passions. Étant donné que vous avez déposé, à titre individuel ou collectif, un mémoire au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), cela dans le cadre des audiences publiques s'étant tenues du début

octobre à la fin novembre 2010 sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, nous sollicitons votre contribution afin de mieux comprendre ce qui s'y joue véritablement. La participation à cette recherche consiste à rencontrer l'étudiant-chercheur pour une entrevue individuelle d'environ 60 minutes à un moment et dans un lieu que vous choisirez. Cette entrevue portera sur votre expérience du conflit socio-politique et environnemental entourant les gaz de schiste au Québec. Nous nous arrêterons plus spécifiquement sur votre position dans ce conflit ainsi qu'à vos représentations des risques encourus. L'entrevue sera enregistrée en audio, puis transcrite. Il vous sera également demandé de dessiner votre représentation de l'espace à risques sur une feuille blanche.

### **3. Confidentialité**

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Les entretiens seront enregistrés sur bandes audio et transcrits verbatim. Ces bandes et verbatims seront uniquement utilisés par l'étudiant-chercheur, aux seules fins de la recherche. Un numéro d'identification remplaçant le nom des participants apparaîtra dans les verbatims de manière à désigner qui a dit quoi. Un prénom fictif sera utilisé lorsqu'il s'agira de rapporter des extraits de verbatim pour des fins de diffusion des résultats. Après numérisation, les cartes mentales seront également numérotées et associées aux prénoms fictifs octroyés. Ces données seront accessibles uniquement à l'étudiant-chercheur et à ses directrices, Isabelle Thomas et Sandra Breux, aux seules fins de la recherche. Les bandes audio, les verbatims ainsi que les cartes mentales venant des personnes participantes seront conservés dans un classeur verrouillé à la maison de l'étudiant-chercheur. Les bandes audio seront conservées pendant sept années suivant la fin de la cueillette de données. Elles seront ensuite effacées. Les verbatims écrits et les cartes mentales numérisées et en format papier seront également conservés sept années suivant la fin de la cueillette de données après quoi ils seront détruits (déchetés et jetés).

### **4. Avantages et inconvénients**

En participant à cette recherche, vous contribuerez à la meilleure compréhension de l'antagonisme entourant les gaz de schiste au Québec. Cela dit, il est possible que le fait de raconter votre expérience, en tant qu'acteur impliqué dans le conflit, vous amène à ressentir certains inconforts. Si



cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec le chercheur. Prévoyez par ailleurs que vous devrez consacrer 60 minutes de votre temps à cette entrevue individuelle.

## **5. Droit de retrait**

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps, sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, à l'adresse courriel indiquée à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les données qui auront été recueillies avant votre retrait seront détruites.

## **6. Compensation**

Aucune compensation financière ne sera versée pour votre participation à la présente recherche.

## **7. Diffusion des résultats**

Les participants qui le désirent recevront par courriel un document qui rendra compte des résultats de recherche. La production d'articles et de communications scientifiques est aussi prévue.

## **B) CONSENTEMENT**

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans aucun préjudice, sur simple avis verbal et sans devoir justifier ma décision.

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur

(ou de son représentant) :

Date :

Nom :

Prénom :

Pour toute question relative à la recherche ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer à l'adresse courriel suivante : \_\_\_\_\_.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel suivante: [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca) (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Pour toute information d'ordre éthique concernant les conditions dans lesquelles se déroule votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le coordonnateur Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPER) par courriel : [cper@umontreal.ca](mailto:cper@umontreal.ca) ou par téléphone au (514) 343-6111 poste 1896.

Pour plus d'information sur vos droits comme participants, vous pouvez consulter le portail des participants de l'Université de Montréal à l'adresse suivante : <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

**Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis au participant.**

\* Note : voir avant-propos pour clarification de notre parcours, notamment en ce qui a trait à notre passage de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval à Québec. Il est à noter que ce passage s'est traduit par des modifications d'orientation (titre du mémoire, articulation de l'hypothèse, etc.), mais aussi des modifications dans la direction du processus de recherche (changement de directeur).

## Annexe 8 – Tableau synthèse du cadre juridique en vigueur

Secteurs d'application par ordre alphabétique	Lois, règlements, autorisations, etc.	Intentions du législateur	Analyse en regard du conflit
Agriculture	<i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer l'utilisation du territoire agricole, notamment les dérogations en matière d'usages autres qu'agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses critiques à l'égard la CPTAQ pour sa gestion des demandes de dérogation</li> </ul>
Aménagement	<i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer que les MRC ont le devoir de maintenir en vigueur un schéma d'aménagement et de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donne préséance aux activités minières sur les documents de planification locaux et régionaux, les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement et de développement</li> </ul>
Développement durable	<i>Loi sur le développement durable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer que ce principe s'applique à toute l'administration publique</li> <li>- Orienter ses pouvoirs vers un nouveau cadre de gestion porté vers le développement durable</li> <li>- Énoncer le principe de subsidiarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeux : santé et qualité de vie, équité et solidarité, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur-payeur, internalisation des coûts</li> </ul>
Eau	<i>Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, Loi sur l'eau, Règlement sur le captage de l'eau souterraine et Réglementation sur l'eau (milieu humide ou hydrique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer le caractère collectif de la ressource</li> <li>- Attribuer à l'État le rôle de gardien de la ressource</li> <li>- Donner accès à tout citoyen pour son alimentation et son hygiène</li> <li>- Affirmer que la protection, la restauration et la mise en valeur sont d'intérêt général et concourent au développement durable</li> <li>- Établit le principe de transparence et de participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ministre dispose du pouvoir de faire cesser, en tout temps, tout prélèvement qui présente un risque pour la santé publique ou pour les écosystèmes aquatiques, cela sans aucune indemnité de la part de l'État</li> <li>- L'encadrement actuel ne prend pas suffisamment en compte l'élément eau</li> <li>- Utilisation de grandes quantités d'eau et production de grandes quantités d'eaux usées et contaminées</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer le principe de gestion par bassin versant</li> </ul>	
Environnement	<i>Loi sur la qualité de l'environnement, Règlement relatif à l'application de la loi sur la qualité de l'environnement, Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer les prélèvements d'eau, les activités de forage, la gestion des eaux usées, la valorisation des boues, l'usage de torchères, la construction de gazoducs et d'autres équipements</li> <li>- Énoncer des règles quant à l'émission de GES et à la qualité de l'air</li> <li>- Instituer un régime d'autorisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exemptions accordées aux activités minières montrent les limites de la législation environnementale</li> <li>- La distinction entre la phase d'« exploration » et d'« exploitation » occulte le fait que les impacts se situent surtout au moment de l'exploration</li> <li>- L'assujettissement aux obligations environnementales se réalise « puits pas puits », sans vue d'ensemble</li> <li>- Fuites</li> </ul>
Faune	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et Règlement sur les habitats fauniques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer les activités de pompage d'eau dans l'habitat du poisson</li> <li>- Gérer la réalisation des travaux d'exploration dans les habitats fauniques</li> <li>- Protéger la diversité biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs régimes d'autorisation s'appliquent au même moment ; ce qui rend l'efficacité de l'administration publique difficile en matière de conservation et de mise en valeur de la faune et des habitats aquatiques</li> <li>- Préséance de la <i>Loi sur les mines</i></li> </ul>
Forêts	<i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, Loi sur la protection des arbres, Loi sur les forêts et Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer les autorisations de coupe de bois et d'aménagement des chemins d'accès forestiers dans les forêts du domaine de l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs régimes d'autorisation s'appliquent au même moment ; ce qui rend l'efficacité de l'administration publique difficile en matière de forêts</li> <li>- Préséance de la <i>Loi sur les mines</i></li> </ul>
Mines	<i>Lois sur les mines et Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer l'octroi des <i>claims</i>, des permis de recherche, de levée géophysique, de forage, de complétion et de modification de puits, les beaux d'exploitation et les ententes de gré à gré</li> <li>- Énoncer la règle du <i>free mining</i></li> <li>- Donner préséance au droit minier sur les autres droits associés à l'aménagement et au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrimage difficile entre régimes miniers et environnementaux</li> <li>- Ne tient pas compte des enjeux de participation et de subsidiarité, énoncés dans la <i>Loi sur le développement durable</i></li> <li>- Génère un déséquilibre de forces et de moyens au détriment des propriétaires et des municipalités</li> <li>- Divise le sol et le sous-sol</li> </ul>

		<p>développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner un pouvoir d'expropriation au détenteur de droits miniers</li> <li>- Énoncer la nécessité de déposer les boues dans une structure étanche</li> <li>- Établir une distance séparatrice destinée à protéger la ressource en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négociation de l'accès avec le propriétaire</li> <li>- Redevances versées à l'État et aucune indemnisation</li> <li>- Génère des conflits entre usagers du territoire</li> <li>- Ne prend pas en considération les droits des peuples autochtones</li> <li>- Ne comporte pas de mécanisme destiné à prendre en considération les autres utilisations du territoire</li> <li>- Accorde des droits miniers sans égard aux mécanismes de planification territoriale et à la réglementation élaborée par les municipalités régionales et locales</li> </ul>
Municipalités	<i>Loi sur les compétences municipales</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accorder aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements afin de veiller au bien-être général de leur population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les municipalités ont le pouvoir d'adopter des règles contraignantes dont la finalité vise l'environnement en général et la protection des ressources en eau en particulier</li> </ul>
Patrimoine	<i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restreindre ou interdire la mise en valeur dans des aires protégées ou des aires floristiques d'espèces menacées ou vulnérables, les refuges d'oiseaux, les parcs nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs régimes d'autorisation s'appliquent au même moment ; ce qui rend l'efficacité de l'administration publique difficile en matière de conservation du patrimoine naturel</li> </ul>

Tableau créé à partir de Desjardins (2011), Fortin, Fournis, Royer (2016) et Halley, Baril et Tremblay (2012).